



# AVENANT N°1

## À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

### COFINANCÉ(S) PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU



# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....</b>	<b>183</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>243</b>



**Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,**

**Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,**

**Il est convenu entre :**

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après "l'Agence " ou "l'ANRU", représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président Damien CASTELAIN, ci-après dénommée porteur du projet,

La Commune de Hem, représentée par le Maire, Francis Vercamer,

La Commune de Lille, représentée par le Maire, Martine AUBRY,

La Commune de Loos, représentée par le Maire, Anne VOITURIEZ,

La Commune de Mons-en-Barœul, représentée par le Maire, Rudy ELEGEEEST,

La Commune de Roubaix, représentée par le Maire, Guillaume DELBAR,

La Commune de Tourcoing, représentée par le Maire, Doriane BECUE,

La Commune de Wattignies, représentée par le Maire, Alain PLUS,

La Commune de Wattrelos, représentée par le Maire, Dominique BAERT,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention, y compris les organismes HLM : La SPLA la Fabrique des quartiers, Lille Métropole Habitat (LMH), Vilogia, Partenord Habitat, Logis Métropole, Immobilière Nord Artois (INA), Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ), ICF Habitat Nord Est et Adoma

Action Logement Services, représentée par sa directrice du renouvellement urbain, Delphine SANGODEYI, dûment habilitée aux fins des présentes,

Foncière Logement, représentée par sa Présidente, Cécile MAZAUD

**Ci-après désignés les « Parties prenantes »**

-----

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),

La Région Hauts-de-France, représentée par son Président Xavier BERTRAND,

Le Département du Nord, représenté par son Président, Jean René LECERF,

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord

L'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais

**Ci-après désignés les « Partenaires associés »**

**Ce qui suit :**

## Article 1 : Identification de la convention pluriannuelle

La convention pluriannuelle des projets de la Métropole Européenne de Lille (n°685), portant sur les quartiers :

- **les quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
  - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
  - La Bourgogne – Tourcoing (QP059087)
  - Secteur Sud – Lille (QP059074)
  - Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Barœul (QP059080)
  - Les Oliveaux – Loos (QP059077)
  
- **les quartiers d'intérêt régional** retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :
  - Les Villas – Wattlelos (QP059090)
  - Lionderie, Trois Baudets – Hem (QP059071)
  - Blanc Riez – Wattignies (QP059089)
  - Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073)

et dont le dossier a été examiné par :

- le comité national d'engagement du 12 novembre 2018, 5 décembre 2018, et 12 juin 2019,
- le comité local d'engagement du 7 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 9 octobre 2019 et du 4 décembre 2019.

et a été signée le 28 février 2020.

## Article 2 : Objet de l'avenant

Suite à sa signature, la convention pluriannuelle mentionné ci-dessus à l'article 1 doit faire l'objet de modifications au cours de son exécution.

Dans la mesure où ces modifications impactent l'économie générale du projet, un avenant à la convention pluriannuelle doit être formalisé, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU.

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes : l'ensemble des inhérents à la contractualisation des volets territoriaux de Roubaix (secteur Est, quartier de l'Alma et quartier de l'Epeule) et de Lille (quartiers anciens et Bois Blancs) et les éléments de l'ajustement mineur n°1 à la convention.

### **Article 3 : Modifications de la convention pluriannuelle**

La convention pluriannuelle mentionné à l'article 1 du présent avenant est modifié dans les conditions ci-après :

#### **Article 3.1 – Modifications du préambule de la convention**

Le préambule de la convention rédigé comme suit :

##### **« Préambule**

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
  - A – présentation du projet ;
  - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
  - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
  - D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration Métropole Européenne de Lille n°275 cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par :

- le comité national d'engagement du 12 novembre 2018, 5 décembre 2018, et 12 juin 2019,
- le comité local d'engagement du 7 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 9 octobre 2019 et du 4 décembre 2019.

La présente convention pluriannuelle, sur laquelle s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

La Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille et Roubaix ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire (VDS) du programme d'investissement d'avenir (PIA) ou au titre du volet "Innover dans les quartiers" de l'AMI du 14 mars 2017 "ANRU+". Les orientations stratégiques du projet d'innovation lauréat sont présentées à l'article 2.3, tout comme l'articulation de ce projet avec le projet de renouvellement urbain.

##### **Est modifié comme suit :**

##### **« Préambule**

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
  - A – présentation du projet ;
  - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;

C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration Métropole Européenne de Lille n°275 cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par :

- le comité national d'engagement du 12 novembre 2018, 5 décembre 2018, et 12 juin 2019,
- le comité local d'engagement du 7 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 9 octobre 2019 et du 4 décembre 2019
- le comité national d'engagement du 15 janvier 2020
- le comité national d'engagement du 2 juillet 2020 et du 23 novembre 2020.

La présente convention pluriannuelle, sur laquelle s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

La Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille et Roubaix ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire (VDS) du programme d'investissement d'avenir (PIA) ou au titre du volet "Innover dans les quartiers" de l'AMI du 14 mars 2017 "ANRU+". Les orientations stratégiques du projet d'innovation lauréat sont présentées à l'article 2.3, tout comme l'articulation de ce projet avec le projet de renouvellement urbain.

### Article 3.2 – Modifications du titre I de la convention

Le titre I de la convention relatif aux quartiers rédigé comme suit :

#### « Titre I – les quartiers

LA PRÉSENTE CONVENTION PORTE SUR LES QUARTIERS SUIVANTS :

- **les quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
  - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
  - La Bourgogne – Tourcoing (QP059087)
  - Secteur Sud – Lille (QP059074)
  - Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Barœul (QP059080)
  - Les Oliveaux – Loos (QP059077)

Parmi ces quartiers d'intérêt national, ceux faisant l'objet du projet d'innovation lauréat de l'AMI du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou au titre du volet "Innover dans les quartiers" de l'AMI du 14 mars 2017 "ANRU+" sont :

- Secteur Sud – Lille (QP059074)
- Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
- **les quartiers d'intérêt régional** retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :
  - Les Villas – Wattrelos (QP059090)
  - Lionderie, Trois Baudets – Hem (QP059071)
  - Blanc Riez – Wattignies (QP059089)
  - Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073)

La convention sera complétée au cours du 1er semestre 2020 pour intégrer les projets et les opérations relatifs aux quartiers suivants :

- Quartiers d'intérêt national :
  - Secteur Sud – Lille (QP059074) pour l'intervention sur les quartiers anciens de Moulins et Wazemmes
  - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
- Quartier d'intérêt régional : Bois Blancs - Lille (QP059073).

**Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.**

**Est modifié comme suit :**

#### « Titre I – les quartiers

LA PRÉSENTE CONVENTION PORTE SUR LES QUARTIERS SUIVANTS :

- **les quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
  - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
  - La Bourgogne – Tourcoing (QP059087)
  - Secteur Sud – Lille (QP059074)
  - Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Barœul (QP059080)
  - Les Oliveaux – Loos (QP059077)

Parmi ces quartiers d'intérêt national, ceux faisant l'objet du projet d'innovation lauréat de l'AMI du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou au titre du volet "Innover dans les quartiers" de l'AMI du 14 mars 2017 "ANRU+" sont :

- Secteur Sud – Lille (QP059074)
- Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
  
- **les quartiers d'intérêt régional** retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :
  - Les Villas – Wattrelos (QP059090)
  - Lionderie, Trois Baudets – Hem (QP059071)
  - Blanc Riez – Wattignies (QP059089)
  - Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073)

**Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.**

### **Article 3.3 – Modifications du titre II – article 2.2 de la convention**

L'article 2.2 de la convention relatif aux objectifs urbains du projet rédigé comme suit :

#### **« Article 2.2 Les objectifs urbains du projet**

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

#### **Article 2.2.1 Les objectifs urbains du projet métropolitain**

Les deux grands enjeux le projet de renouvellement urbain se déclinent selon les objectifs urbains métropolitains suivants :

##### **> Contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole**

###### ***Amorcer une dynamique d'attractivité du territoire par une démarche de marketing territorial***

Pour répondre à l'enjeu majeur de l'attractivité de son territoire, la MEL a posé des objectifs relatifs :

- à la construction d'une politique économique forte, centrée notamment sur les entreprises, avec l'ambition de porter une offre foncière et immobilière d'excellence,
- au rayonnement de la métropole pour renforcer son attractivité et son identité, avec l'ambition d'accueillir de grands événements à vocation mondiale, qu'ils soient sportifs ou culturels, et de se projeter économiquement en dehors du territoire.

Au côté de ses sites d'excellence et des atouts forts dont la métropole dispose pour rayonner au-delà du territoire, des secteurs comme les quartiers en renouvellement urbain concentrent déficit d'image et manque d'attractivité. C'est pourquoi la MEL se dote d'une stratégie en matière de marketing territorial, en intégrant la question spécifique des quartiers en NPNRU, dans une approche globale.

Ainsi, l'enjeu est de porter les conditions de réussite du retournement d'image, préalables à la production et à la commercialisation de logements diversifiés pouvant accueillir des salariés et contribuer au rééquilibrage territorial.

###### ***Engager les quartiers en renouvellement urbain dans une démarche visant à renforcer la dynamique économique de la métropole***

##### **Mobiliser les potentialités de ces territoires au profit du développement économique de la métropole**

Les sites du NPNRU constituent un potentiel majeur pour le développement économique de la métropole, par la disponibilité foncière qu'ils portent intrinsèquement, leur desserte d'ores et déjà partiellement assurée et la présence, en leur sein, d'un potentiel humain en demande d'emploi. Le renouvellement urbain doit faire de ces quartiers des réceptacles et des moteurs de l'attractivité économique métropolitaine en construisant une "géographie des solutions" adaptée en fonction des potentialités de chaque territoire, en capacité de lever leurs freins propres, afin d'aboutir à des réponses opérationnelles cohérentes entre elles et porteuses de dynamiques de développement pour la métropole.

##### **Ancrer le développement économique de la métropole au cœur de ces quartiers**

Afin d'engager l'action de transformation en profondeur des sites du NPNRU, la MEL porte et/ou soutient les démarches d'implantation d'activités motrices du développement métropolitain au cœur des quartiers concernés.

Les besoins en termes de formation sont anticipés pour que les activités économiques implantées dans ces territoires puissent bénéficier en premier lieu aux habitants en matière d'emploi.

### ***Concourir au rééquilibrage de l'offre locative sociale et du peuplement sur l'ensemble de la métropole***

#### **Organiser le rééquilibrage territorial des attributions de logements sociaux, par la mise en œuvre de la CIET**

L'objectif est de réduire les écarts infra-métropolitains en faisant converger le profil des attributions de tous les quartiers vers la moyenne métropolitaine (50 %). Les sites du NPNRU font l'objet d'orientations précises, site par site, fondées sur les analyses fines d'occupation. L'accompagnement des ménages relogés s'inscrit dans un cadre intercommunal et interbailleurs facilitant leur accès à l'ensemble du patrimoine locatif social de la MEL.

#### **Mieux appréhender, à une échelle fine, les équilibres d'occupation et leurs évolutions afin de partager de manière partenariale, site par site, les objectifs d'attribution**

Il s'agit de renforcer l'observation partagée de la structure du parc de logements, de son occupation et de ses évolutions (bilans semestriels des attributions) afin d'éclairer et préparer les décisions des commissions d'attributions.

Une attention particulière sera portée par la MEL en matière de lutte contre les discriminations dans le cadre des attributions.

#### **Favoriser le développement de l'offre locative sociale dans les secteurs les moins pourvus et diversifier l'offre dans les sites du NPNRU**

L'équilibre territorial du développement de l'offre locative sociale se traduit par l'objectif de 30 % de PLUS et PLAI au sein de chaque opération de logements. Cet objectif s'adapte à chaque contexte local (renforcement de la production dans les secteurs peu pourvus, notamment en communes SRU, limitation dans les quartiers prioritaires). À l'inverse, la diversification de l'offre en NPNRU est recherchée en s'appuyant sur une connaissance précise des marchés immobiliers, de leur potentiel d'évolution dans les sites du NPNRU et sur la mobilisation des opérateurs.

Dans ce cadre, la MEL et ses partenaires porteront une politique d'adaptation de l'offre de services et d'équipements en capacité d'accompagner et de favoriser ce rééquilibrage urbain et social.

#### **Développer une politique de loyers favorable aux objectifs de rééquilibrage social**

L'enjeu est de veiller à ce que les loyers et charges du parc social et leur distribution géographique concourent mieux au double objectif de mixité sociale et d'accessibilité du parc social aux ménages modestes (localisation du parc abordable, meilleure répartition des logements à bas loyer...). Les besoins des seniors feront l'objet d'une attention particulière.

### ***Assurer le maillage et les interconnexions du territoire***

#### **Assurer une stratégie intégrée de développement de la ville accessible**

Au sein des quartiers du NPNRU, il s'agit d'assurer la mise en œuvre des moyens de mobilité sans barrière, permettant une accessibilité physique, temporelle, sociale et numérique aux espaces de développement métropolitain.

#### **Accentuer l'ouverture du quartier vers son environnement**

L'objectif est d'améliorer l'intégration urbaine et de faciliter la mobilité des habitants, par :

- la création de nouvelles voies avec toujours une exigence de qualité, pouvant nécessiter pour les quartiers les plus enclavés, le recours à la démolition ;
- l'adaptation, voire le développement des transports en commun ;
- la diversification des modes de transports, en fonction des usages, des pratiques et des comportements...

Pour tous les quartiers, l'échelle locale et l'articulation du quartier avec son environnement immédiat et les lieux de centralité les plus proches seront incontournables. Pour les quartiers nécessitant un ancrage renforcé dans les dynamiques métropolitaines, ces actions viennent se coordonner avec des projets d'échelle plus large.

#### **Viser la performance énergétique, positionner ces quartiers en fer de lance de la stratégie métropolitaine de déploiement des réseaux intelligents permettant une gestion optimisée de l'énergie**

## > Assurer le développement durable des quartiers, générateur de développement économique d'innovation et de cohésion sociale

### *Faire de ses territoires des territoires d'initiative*

Le Scot et le Contrat de Ville posent l'objectif de 100 000 créations d'emplois d'ici 2030, ainsi que celui de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la métropole d'ici 2020. Afin de concourir à l'atteinte de ces objectifs, le NPNRU vise à :

#### **Encourager la prise d'initiative économique sous toutes ses formes**

Les sites du NPNRU, au-delà du potentiel économique qu'ils portent, disposent d'un véritable potentiel humain en capacité d'entreprendre et de porter des initiatives au profit de leur développement. La MEL et ses partenaires s'emploieront à encourager et à rendre possible cette prise d'initiative économique en agissant sur :

- la mise en réseau des acteurs par la mise en place de la fabrique MEL à entreprendre,
- l'accompagnement des porteurs de projet par le déploiement du dispositif "citéslab", la mise en œuvre d'une démarche de médiation bancaire et, à terme, la conception d'un dispositif métropolitain d'accompagnement des porteurs de projet.

#### **Concevoir de nouvelles formes d'accompagnement social vers l'emploi**

Dans le cadre du NPNRU, l'objectif est de concevoir de nouvelles formes d'accompagnement social vers l'emploi, adaptées au public (ceux qui résident dans les quartiers du NPNRU, ceux qui seront relogés, et ceux qui s'installeront dans le cadre du projet) en agissant tout d'abord sur le champ de la mobilité par la mise en place d'une plateforme de mobilité, mais également en structurant de nouveaux types de partenariats, notamment avec le monde entrepreneurial, en prenant appui sur le PAQTE afin de développer de nouveaux modes d'accompagnement et d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Le déploiement de l'expérimentation Zéro chômeur de longue durée, expérimenté dans le quartier des Oliveaux à Loos, s'inscrit dans cette dernière ambition, tout comme le développement de centres de formation de type Simphon qui est d'ores et déjà implanté à Roubaix.

### *Assurer la diversité de l'habitat et des fonctions*

**Augmenter la diversité de l'habitat et renforcer les possibilités de parcours résidentiels** des populations en place et futures. Selon les quartiers, cet objectif passera par : la construction de logements privés ou à l'inverse la construction de logement social, en fonction de la structure du parc, de l'état du marché local et de la capacité à attirer des opérateurs, la déconcentration du logement social tout en maintenant une offre locative abordable, la vente HLM, la diversification des formes urbaines, typologies, niveaux de loyers, y compris dans le parc social. La mise en place de la politique de peuplement intercommunale est également un levier pour la diversification des populations accueillies dans les quartiers.

**Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers** en fonction de leur positionnement vis-à-vis des dynamiques métropolitaines et de leur capacité à accueillir des opérateurs économiques variés. Cette diversification fonctionnelle répondra aux besoins de proximité des habitants et/ou sera le vecteur d'un développement métropolitain plus affirmé.

### *Assurer la qualité urbaine et retourner l'image des quartiers*

**Contribuer à la transition écologique des quartiers**, dans un objectif de gain de pouvoir d'achat (baisse des charges et des dépenses) des habitants (par l'adaptation des logements et équipements aux nouvelles contraintes de performance énergétique, par le développement des modes alternatifs de circulation) et de mise en valeur du patrimoine paysager et naturel du territoire.

**Tenir compte des usages actuels et futurs dans la conception et la mise en œuvre des programmes**, en particulier des aménagements urbains, en s'appuyant sur des diagnostics partagés en termes de fonctionnement, d'usages, de gestion urbaine et sociale de proximité, de sécurité et tranquillité publique.

Les espaces publics seront conçus en prenant en compte des objectifs de bien-être, de santé et de mieux vivre ensemble. La question de la place des femmes dans l'espace public fera l'objet d'un travail spécifique porté par l'ensemble des partenaires.

## **Favoriser la qualité des équipements et de l'offre de services**

Au regard de la fragilité des populations et de la volonté d'agir sur la transformation profonde de ces secteurs, il est essentiel de mettre en œuvre, en appui des interventions urbaines et sociales, un programme d'adaptation de l'offre de services et d'équipements présents sur ces territoires. Cette offre sera adaptée aux besoins locaux existants et évolutive au regard des objectifs de transformation poursuivis. L'adaptation de l'offre d'équipement permettra de garantir l'accès au droit, l'égalité républicaine et un retour d'attractivité.

L'accessibilité des services, la qualité des médiations, les pratiques institutionnelles et leur partenariat, les horaires de certains services et activités sont à réinterroger pour mieux ajuster l'offre aux besoins hétérogènes des usagers.

L'élaboration des projets intègre donc l'enjeu de réorganisation de la proximité et de l'accompagnement social mené par les Villes, le Département, la CAF et les acteurs sociaux, afin de renforcer les espaces de proximité propices à une "sociabilité urbaine" et à la qualité de vie.

À ce titre, le Département est compétent en matière de santé à plusieurs titres notamment la Protection Maternelle et Infantile. Le Département du Nord soutiendra l'investissement visant à optimiser l'offre d'accueil de la petite enfance mais aussi par le biais d'un soutien à l'amélioration de l'offre de service public en ce qui concerne les équipements sanitaires pour les activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

### **Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble**

Le repositionnement des sites du NPNRU dans les dynamiques d'agglomération doit non seulement s'appuyer sur les potentiels des quartiers et les dynamiques existantes, mais aussi sur la mobilisation des partenaires du contrat de ville. L'enjeu vise à favoriser la cohésion sociale en agissant sur les leviers de l'éducation, de la santé, de la lutte contre les discriminations, de la culture, du sport, de l'ambiance urbaine (sécurité et prévention de la délinquance).

Ainsi, il s'agit de :

- se mobiliser pour la réussite éducative des jeunes et assurer l'attractivité de l'offre éducative globale,
- contribuer à la réduction des inégalités face à la santé,
- renforcer le lien social et la dynamique sociale et culturelle des quartiers,
- assurer la tranquillité et la sécurité des sites du NPNRU.

L'ensemble de ces politiques doit également permettre aux publics issus des quartiers de la politique de la ville de prendre leur place de citoyen métropolitain en mobilisant des stratégies métropolitaines et en s'appuyant sur la dynamique des conseils citoyens.

Depuis la loi Adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées relève également du Département. A ce titre, le Département accompagnera les démarches des partenaires concourant à cet objectif préventif.

Dans le cadre de ces compétences, notamment en matière d'environnement, d'habitat, de sport, de culture, d'éducation, le Département souhaite également contribuer à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé de tous les Nordistes, et en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la Ville.

Une attention particulière sera accordée à l'ensemble des habitants qui vivent dans les quartiers concernés par le NPNRU, que ce soit les habitants qui y vivent, les habitants qui quitteront le quartier dans le cadre du relogement et qui bénéficieront d'un accompagnement social individualisé spécifique (insertion, accompagnement vers l'emploi, éducation...), et les habitants qui s'y installeront dans le cadre de leur parcours résidentiel (accession à la propriété).

### **Améliorer la qualité de l'offre d'habitat**

**Améliorer la qualité de l'offre d'habitat sociale** afin de répondre aux enjeux de confort des populations en place et futures. Cela passe par la mise en œuvre d'opérations de démolition et de réhabilitation/résidentialisation des logements existants, en adaptant les programmes selon l'état du bâti, le devenir à long terme des bâtiments et du quartier, le changement d'image attendu et la localisation du bâti en articulation fine avec les enjeux urbains.

### **Améliorer et restructurer l'offre d'habitat privé existant**

Certains quartiers d'habitat ancien en renouvellement urbain présentent un enjeu fort de recomposition urbaine, avec des objectifs conjoints d'aménagement urbain, d'amélioration de l'habitat et d'insertion socio-économique des habitants. Outre les politiques proactives de prévention et d'amélioration des logements, des actions renforcées de recyclage immobilier doivent permettre de maîtriser les produits de sortie et concentrer l'action publique sur des périmètres resserrés ayant un effet levier avéré sur la requalification urbaine du secteur.

Une attention particulière est à porter aux copropriétés, dont la forme urbaine et la structure de propriété varie fortement d'un quartier à l'autre (petites copropriétés en habitat ancien, copropriétés plus récentes et de plus grande taille, copropriétés mixtes issues de ventes HLM).

## **Article 2.2.2 Les objectifs urbains à l'échelle de chaque volet territorial**

### **> ROUBAIX**

#### **QUARTIERS DE L'ALMA, DE L'ÉPEULE ET SECTEUR EST**

Les objectifs urbains du projet de Roubaix seront inscrits dans la présente convention lors de la 2<sup>e</sup> étape de contractualisation.

### **> TOURCOING**

#### **QUARTIER DE LA BOURGOGNE**

Le projet de renouvellement urbain de la Bourgogne privilégie une approche intégrée, en accord avec les principes du contrat de ville métropolitain et dans un objectif de développement social et urbain. Les enjeux sociaux étant éminemment transversaux, ceux-ci questionnent directement les interventions en matière d'habitat et de peuplement, de développement économique et d'emploi, d'aménagement, de mixité d'usages et de participations des habitants. La capacité à répondre conjointement à l'ensemble des enjeux est donc une condition centrale de réussite.

L'intervention physique du projet de renouvellement urbain doit contribuer à ouvrir le quartier et à le rendre plus attractif par une nouvelle organisation urbaine autour d'un axe central, la Grande Allée, constituant un trait d'union structurant entre le centre-ville de Tourcoing et la Belgique (Mouscron). Par une intervention massive, il s'agit notamment de ramener la proportion de logements locatifs sociaux autour de 50 % sur le temps du NPNRU et au plus près de la moyenne communale (30 %), à terme. Enfin, la rénovation des logements et des espaces publics se révèle être une nécessité afin d'en améliorer les performances environnementales, la qualité paysagère et la sécurité.

Les objectifs urbains traduisent les orientations stratégiques selon trois champs d'action.

#### **Des objectifs en matière d'habitat et de peuplement qui mobilisent les leviers suivants**

• Des interventions massives sur le parc social existant pour retourner l'image d'un quartier monofonctionnel fragilisé et permettre l'accueil d'opérations de diversification résidentielle. Cette action se traduit par de nombreuses démolitions, situées pour l'essentiel le long de l'allée Charles-Quint, avec pour objectif de jeter les bases d'une recomposition urbaine de grande ampleur, support d'une nouvelle mixité sociale et fonctionnelle. Ces démolitions s'accompagnent de nombreuses requalifications et résidentialisations de logements sociaux, situées de part et d'autre du faisceau central, afin de diffuser l'élan de renouvellement urbain à l'ensemble du quartier et de donner une nouvelle valeur à des secteurs moins problématiques mais souffrant d'un réel déficit d'image et de qualité. Le programme prévisionnel de diversification, en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 850 logements à terme (70 000 m<sup>2</sup> SDP), dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m<sup>2</sup> SDP). À l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se conçoit comme suit :

- 167 individuels ; 108 intermédiaires ; 133 collectifs,
- 154 accessions sociales (dont 70 au titre des contreparties Action Logement) ; 155 accessions libres et 99 locatifs intermédiaires,
- des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m<sup>2</sup> à 2 800 euros/m<sup>2</sup>.

Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations

de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.

La stratégie partenariale de requalification et de diversification du parc social maintenu sera également approfondie au cours de l'année 2020. Les stratégies de peuplement seront précisées dans le cadre des démarches GSP. Les caractéristiques architecturales des opérations de requalification et résidentialisation de logements sociaux seront détaillées par la mission d'urbaniste en chef.

- En corollaire, la production d'une offre nouvelle de logements sociaux plus harmonieusement répartie à l'échelle de la ville de Tourcoing (droit commun ou reconstitution de l'offre dans la limite de 50 % du nombre de logements déconstruits à la Bourgogne) en privilégiant les quartiers sous-dotés en la matière. Le développement de l'offre nouvelle s'attachera à répondre conjointement à la volonté de la Ville de Tourcoing de diversifier les bailleurs en présence sur son territoire et à la nécessité de garantir une part suffisante pour les organismes démolisseurs afin de sécuriser la reconstitution de l'offre, condition indispensable de l'ambitieux programme de renouvellement urbain.
- Une politique d'attribution des logements sociaux qui, conformément aux objectifs de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial (CIET), veillera à ne pas fragiliser davantage le quartier. L'objectif de long terme est d'atteindre un équilibre 50/50 dans l'occupation du parc social du quartier (50 % < 60 % du plafond PLUS et 50 % > 60 % du plafond PLUS) contre un rapport de 80/20 aujourd'hui. À ce titre, les relogements générés dans le cadre des opérations de démolitions et de réhabilitations du parc social représentent un moyen de rééquilibrer le peuplement à l'échelle de la ville et de la métropole.

#### **Des objectifs en matière d'aménagement urbain qui passent par :**

- À l'échelle métropolitaine, l'adressage du quartier sur le boulevard Industriel à travers l'aménagement du site Lepoutre (effet vitrine) et la création de la Grande Allée. Le traitement de la façade sud du quartier, le long du boulevard Industriel, constitue un enjeu déterminant pour le retournement d'image et l'attractivité du quartier. Cet enjeu est particulièrement prégnant autour de la station de métro du Pont-de-Neuville, vouée à devenir un pôle intermodal avec l'arrivée programmée d'un nouveau tramway. En effet, le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) prévoit le lancement d'une étude à court terme pour la mise en place d'un mode de transport collectif (de type tramway) entre Neuville-en-Ferrain et Hem. Le tracé envisagé passerait par le boulevard Industriel et s'interconnecterait avec la ligne n°2 du métro, au niveau de la station Pont-de-Neuville, reliant ainsi le quartier de la Bourgogne à l'ensemble du versant Nord-Est de la métropole et constituant de fait une réelle opportunité d'ouverture et d'arrimage aux dynamiques métropolitaines.
- À l'échelle communale, l'ouverture et le désenclavement du quartier vers le centre-ville, les quartiers environnants et la Belgique. Cet objectif passera par l'installation de la grande allée paysagère, nouvel axe structurant qui assurera la continuité du boulevard de l'Égalité et de la rue du Chêne-Houpline jusqu'au CH Dron, et le traitement des interfaces avec les quartiers environnants (Pont-de-Neuville, Marlière, rue de l'Yser, plaine transfrontalière).
- À l'échelle du quartier, une recomposition viaire et urbaine d'ampleur permettant l'accueil de nouveaux programmes (logements, équipements, activités...) sur une trame viaire plus régulière, plus lisible et mieux connectée. L'intervention sur les espaces publics sera également guidée par la recherche d'une certaine qualité paysagère, adaptée selon les secteurs, respectant les principes de développement durable (gestion de l'eau, transition écologique, opportunité d'un réseau de chaleur urbain...) et permettant de renouer avec l'esprit initial de cité-jardin.

#### **Des objectifs de développement social et économique qui se traduisent par :**

- une volonté de garantir les conditions nécessaires à l'acceptabilité sociale du projet urbain, pour les habitants actuels ou futurs, la cohésion sociale étant une condition de réussite de l'attractivité et de la diversification résidentielle ;
- un accompagnement au changement à travers un plan porteur d'excellence et d'innovation sociale s'organisant autour de trois axes thématiques : l'appropriation des projets et la concertation, la gestion urbaine et sociale de proximité et l'insertion par l'économique, et d'un axe transversal : la mémoire du quartier ;
- un développement de l'emploi local à travers des projets économiques permettant la montée en qualification et compétences des personnes. Le site Lepoutre est à ce titre ciblé pour jouer le rôle

d'une véritable turbine du redéveloppement urbain, social et économique autour de la filière "rénovation énergétique et économie circulaire", en lien étroit avec la stratégie Rev3 pilotée par la Région Hauts-de-France.

- l'amélioration de l'offre en équipements et services à travers notamment la redéfinition complète de l'offre scolaire (de la crèche au collège) – en lien direct avec la démarche de Cité Éducative, la rénovation ou la création de nouveaux équipements de proximité, la construction d'une nouvelle offre commerciale et de services fournissant les aménités indispensables aux habitants du quartier. Le volet territorial tourquennois prévoyait la possibilité d'une relocalisation du collège Mendès France au cœur d'une aire de recrutement plus large et plus mixte, en bordure du boulevard Industriel. Les conditions de faisabilité technique et financière n'ayant pu être réunies, l'opération n'est pas confirmée. La Ville a revu le projet en ciblant les financements sur la reconstruction sur site du groupe scolaire Kergomard/Descartes. Le Département du Nord a accepté d'animer une réflexion partenariale sur les conditions d'accueil des collégiens du quartier.

## > LILLE

### QUARTIERS DE CONCORDE, LILLE SUD, BOIS BLANCS ET QUARTIERS ANCIENS

#### CONCORDE

#### **1. La protection du site et de ses habitants - d'aujourd'hui et de demain - véritable manifeste des ambitions du renouvellement urbain et de ses opportunités pour générer de nouveaux usages, gages d'appropriation et d'attractivité.**

Le plan guide prévoit :

- un écran acoustique le long du périphérique où se positionnent des programmes spécifiques et les éléments constitutifs de la "colline acoustique et cultivée" (boisement, agriculture urbaine, équipements non sensibles) ;
- la relocalisation des équipements scolaires et des logements situés aujourd'hui en proximité immédiate du périphérique ;
- le respect d'une zone de recul par rapport au périphérique pour l'implantation des nouveaux îlots habités ;
- l'articulation des différentes temporalités dans le processus de transformation avec l'enchaînement des opérations et des usages transitoires ;
- un travail fin sur l'orientation et l'épannelage des bâtiments ainsi que sur la conception des espaces verts.

#### **2. Un volume de démolitions important pour libérer le potentiel foncier, changer l'image du quartier et permettre l'accueil d'une offre nouvelle de logements diversifiés.**

Le plan guide prévoit :

- la libération de l'arrière du site (pour le protéger des nuisances du périphérique et augmenter la constructibilité) ;
- le changement d'image et de statut du boulevard de Metz pour annuler l'effet de frontière et permettre un adressage valorisant ;
- la requalification de l'existant pour impulser un effet d'entraînement dans la production de l'offre nouvelle ;
- la diversification de l'habitat de manière significative pour produire une offre équilibrée, à l'image des autres quartiers de la ville (principe des 3 tiers : social, accession abordable et libre).

#### **3. L'ouverture du quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics.**

Le plan guide prévoit :

- la restructuration de la trame intérieure (cf. anciennes fortifications) par la création d'un parkway, épine dorsale nouvelle du quartier ;
- la création d'un parc urbain, support d'usages (de 2 à 3 hectares) dans la continuité du parkway, mail piéton, et en ouverture vers le Nord (désenclavement) ;
- le traitement urbain du boulevard de Metz (apaisement, franchissement, séquençage) et de l'avenue Beethoven, nouvelles adresses du quartier et vecteurs des traversées vers les quartiers environnants ;

- le traitement et la mise en valeur de la topographie à l'intérieur du site.

#### 4. La diversification des fonctions en articulation avec les secteurs voisins

Le plan guide prévoit :

- la réhabilitation d'une partie de l'ensemble du parc de logements articulé au développement d'une offre nouvelle ;
- la création de 5 hectares d'agriculture urbaine et le développement des énergies renouvelables ;
- le programme d'équipements de proximité : crèche, groupe scolaire et médiathèque, centre de la petite enfance ;
- le développement d'activités économiques : artisanales, commerciales, tertiaires et alternatives.

#### LILLE SUD : FAUBOURG D'ARRAS ET JB CLEMENT

Au regard de contextes patrimoniaux et fonciers contrastés, les objectifs du projet de renouvellement urbain sur ces deux sites diffèrent :

• **site de la résidence Faubourg d'Arras.** Il s'agit d'apporter une véritable qualité résidentielle pour assurer l'attractivité à moyen terme de ce parc en cours de réhabilitation et préparer sa mutation et celle de la salle de sport municipale François-Coppée à horizon 15-20 ans. Aussi, les objectifs opérationnels portés dans le NPNRU sont-ils :

- l'affirmation et la valorisation de la structure d'espace public (viaire et paysagère) s'inscrivant dans la continuité des ouvrages du PNRU et pérenne,
- la remise à plat des domanialités pour clarifier et organiser les espaces et services résidentiels.

• **site Jean-Baptiste Clément.** Bénéficiant de foncier libre à proximité (reliquat du PNRU), ce site s'est développé dans une logique de mutation profonde et de diversification résidentielle et de peuplement (y compris dans le patrimoine pérennisé) : part importante de démolition de logements, production d'une offre diversifiée et attractive et restructuration massive du patrimoine conservé.

#### LILLE QUARTIERS ANCIENS

Le projet s'appuie sur un principe d'intervention à l'échelle des seuls secteurs stratégiques, exception faite du traitement des copropriétés dégradées ou très fragiles.

Une stratégie de ciblage a permis de concentrer l'intervention sur trois secteurs par quartier.

##### À Wazemmes

• **secteur Iéna Mexico** : lutte contre la sur-division et ses conséquences sur le fonctionnement urbain et social ; dédensification et traitement des courées ; développement de la qualité urbaine, des espaces publics et résidentielle ; désenclavement et connexion au quartier et vers Concorde, à moyen terme.

• **secteur Jules-Guesde** : poursuite de l'action engagée pour consolider les accroches aux grands axes du quartier, à commencer par la place du marché, et impulser une nouvelle dynamique d'activités. Cela passera par une maîtrise publique massive pour restructurer en profondeur le bâti (en s'appuyant sur la requalification des espaces publics démarrés en 2017) et permettre l'élargissement des cellules commerciales, l'individualisation des accès aux étages, etc.

• **secteur Poste-Solidarité** : renforcement des polarités et des connexions inter-quartiers (place de la Solidarité), accompagnement à la diversification résidentielle et fonctionnelle (commerces).

##### À Moulins

• **Secteur Février-Vanhoenacker** : réappropriation de la place Jacques-Février aujourd'hui tenue par les trafics, affirmation du rôle de centralité de la place Vanhoenacker.

• **Secteur Douai-Thumesnil** : amorçage de la diversification à travers la lutte contre la sur-division et le traitement du parc social ainsi que le développement des aménités urbaines et résidentielles.

• **Secteur Plaine Trévisse** : traitement de l'habitat dégradé, dédensification et développement de la qualité urbaine et paysagère pour accompagner la mutation de ce tissu complexe, composé d'habitat ouvrier dégradé et de petits entrepôts.

Sur l'ensemble de ces périmètres, le potentiel de dédensification sera mis au service de la qualité urbaine et paysagère.

Sur chacun des secteurs, sont articulés deux périmètres opérationnels :

- un périmètre prioritaire reprenant les îlots les plus complexes, appelant une maîtrise publique forte ;
- un périmètre plus large pour la mise en œuvre d'un droit commun renforcé.

Les filières de traitement sont adaptées du plus coercitif à l'incitatif, à l'échelle du logement, de l'immeuble, de l'îlot.

La stratégie d'intervention sur les copropriétés procède de la même logique. Les objectifs du projet urbain sont resserrés au traitement des copropriétés fragiles potentiellement dégradées, soit 56 copropriétés (estimation haute en amont du diagnostic multicritères).

Les filières de traitement de ces 56 copropriétés sont graduées et adaptées en fonction de la dureté de la situation : recyclage, redressement, prévention.

Enfin, le projet urbain s'emploiera à développer des stratégies de développement durable en mobilisant les différentes communautés d'acteurs pour favoriser les filières en circuit court et s'appuyer sur l'emploi local, mettre en réseau les filières pour l'économie circulaire, avoir recours à l'urbanisme transitoire, etc.

Les opérations sur les secteurs commerciaux croiseront systématiquement les enjeux du bâti et de l'urbain pour garantir la modernisation de l'immobilier commercial et *in fine* le renouvellement et la diversification des activités.

Les enjeux de sécurité seront appréhendés dans toutes les dimensions du projet et feront l'objet d'un plan d'actions spécifiques avec les services de l'État.

## BOIS BLANCS

Le renouvellement urbain du secteur des Aviateurs et la reconquête du site de la Pointe de l'île constituent une nouvelle étape dans la volonté d'améliorer l'habitat, les espaces urbains et les espaces de nature. Les ambitions sur les Bois Blancs sont :

- **d'ouvrir la ville sur la Deûle**, facteur d'attractivité résidentielle et de loisirs, à la jonction entre le canal à grand gabarit et le bras de Canteleu, en lien avec les projets de réaménagement de la gare d'eau et de requalification à terme de la pointe Boschetti autour d'une ambition culturelle ;
- **de conforter le parc des berges**, qui longe la rive sud des Bois Blancs et se prolonge jusque la Citadelle en affirmant ses dimensions d'animation fluviale et de rôle en termes de biodiversité (trame verte et bleue), assurer sa connexion avec la trame verte du quartier et le patrimoine végétal existant (boisement du site Montpellier), assurer les continuités des promenades (piétons, trottinettes, vélos...) sur le pourtour de l'île de Bois Blancs, en intégrant notamment la vélo-route voie verte (Eurovélo5), appelée à se poursuivre sur la presqu'île Boschetti ;
- **d'intervenir massivement sur le patrimoine social des Aviateurs** pour dé-densifier l'offre sociale concentrée sur ces 3 hectares et recomposer à l'échelle de l'ensemble du site de 5,5 ha une offre résidentielle équilibrée ;
- **de conforter l'offre d'équipements** autour d'un réseau de squares, de l'agrandissement de l'école Montessori et de la construction d'une nouvelle école de musique ;
- **de relier ce secteur au maillage d'espaces publics des Rives de la Haute Deûle**, prolongeant sa dynamique d'écoquartier en y intégrant de nouveaux programmes d'habitat mixtes, d'activités, d'espaces publics et de nature ;
- **de porter une ambition de qualité architecturale et paysagère**, en dialogue avec l'identité du quartier des Bois Blancs et avec son patrimoine naturel et bâti, dans le même esprit que celui qui anime la valorisation du patrimoine dans le projet des Rives de la Haute Deûle.

Le projet développe ainsi les objectifs urbains suivants :

- **le désenclavement du site des Aviateurs** en créant les continuités urbaines vers la gare d'eau avec le prolongement de la rue Mermoz ;

- **la recomposition complète de l'offre de logements sociaux et la construction d'une offre nouvelle en diversification**, en veillant à conserver une vocation sociale au sein d'un quartier comptant aujourd'hui 25 % de logements locatifs sociaux ;
- la poursuite des trames paysagères du quartier avec :
  - la valorisation du parc des Berges à la gare d'eau, le long du canal à grand gabarit ;
  - la création d'une continuité vers le parc des berges depuis la rue du Pont à Fourchon, organisant les accès aux nouveaux équipements publics;
- la préservation du patrimoine végétal et du bâti industriel remarquable ;
- la poursuite de la démarche d'excellence environnementale portée sur RHD et de qualité des espaces publics.

## > LOOS

### QUARTIER DES OLIVEAUX

#### *Les grands principes*

Structurer la nouvelle identité du quartier et apporter de nouvelles pratiques urbaines passent par l'atteinte des objectifs urbains suivants :

#### **1. Un programme habitat ambitieux pour changer radicalement l'image du quartier**

Le projet de renouvellement urbain prévoit une intervention ambitieuse en la matière pour changer radicalement l'image actuelle de grand ensemble.

Le programme de démolitions permettra de changer l'image du quartier, de libérer du foncier pour réaliser le projet, de désenclaver le site et de garantir la cohérence et la lisibilité du projet urbain. Les résidences à déconstruire se situent au cœur du quartier qui sera le point d'orgue de l'intervention.

Ainsi, la libération du foncier permettra de créer un véritable projet de diversification de l'offre de logements, à la fois en termes de statuts et de formes architecturales. Une fois le programme de démolitions achevé, le taux de LLS dans le QPV sera de 68 % contre 95 % aujourd'hui.

En parallèle, la requalification très qualitative contribuera au retour d'attractivité du quartier et impulsera les premiers signes de changement d'image tout en accompagnant la livraison des nouveaux produits. La stratégie de requalification a été définie par la constitution des nombreux diagnostics menés sur le quartier qui a abouti au ciblage de réhabilitations ambitieuses de cinq résidences. Elle continuera à s'affiner, notamment dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil. Les échanges se poursuivront par ailleurs avec les bailleurs concernant la stratégie de vente HLM, considérée comme un atout pour la réussite de la diversification.

Enfin, un programme de résidentialisation sera mis en œuvre. La qualité des espaces publics ainsi que la mise en valeur et l'enrichissement de la qualité paysagère du quartier des Oliveaux prendra corps par le traitement des pieds d'immeuble des bailleurs sociaux. Cette intervention permettra de répondre aux attentes exprimées par les habitants, en matière de clarification des limites entre espace public et privé.

#### **2. Le désenclavement du quartier par le raccordement de la Lino : un axe est/ouest clair**

Le quartier se connectera à la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (Lino) qui participe au développement de grands projets métropolitains tels qu'Euratechnologies et Eurasanté en améliorant leur accessibilité depuis l'autoroute A25 et la rocade nord-ouest. La concomitance des projets de raccordement et d'ouverture du quartier sur l'agglomération va permettre de créer un nouvel accès à l'ouest de la ville et de modifier radicalement la place des Oliveaux au sein de la métropole lilloise. Le barreau de desserte du quartier le raccroche de fait à ces polarités et aux axes structurants, et ouvre rapidement l'accès au territoire métropolitain à ses pôles d'emploi et à ses aménités.

Le désenclavement physique constituera l'un des atouts majeurs favorable à une plus grande mixité sociale du quartier. La rue Vincent-Auriol sera donc prolongée à l'ouest pour créer un axe fort "est/ouest" et viendra compléter l'axe du mail nord/sud pour une trame viaire lisible, des voies claires et cohérentes.

#### **3. Améliorer le cadre de vie pour les habitants et pour attirer de nouveaux résidents**

Pour cela, il faut s'appuyer sur l'existant et améliorer son niveau de qualité.

Le projet mise sur une offre d'équipement ambitieuse de façon à répondre pleinement au renouvellement d'image du quartier. Cette démarche passe à la fois par une optimisation et une valorisation du patrimoine existant, et par le développement d'une offre d'équipements complémentaire, adaptée et diversifiée, où l'emploi et la petite enfance seront prioritaires.

Une mixité sera ainsi privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

Par ailleurs, le paysage du quartier est riche mais se déploie de manière très diffuse, sans hiérarchie et sans permettre d'accueillir des usages spécifiques. C'est pourquoi, le projet activera une figure paysagère forte et puissante dans un site cerné par de grandes pièces paysagères métropolitaines.

Enfin, si le quartier des Oliveaux n'est pas très vaste, il génère pourtant un sentiment d'éloignement lorsqu'il s'agit de s'y déplacer. Les ensembles résidentiels de logements sociaux fonctionnent de manière satellitaire : ils n'interagissent pas entre eux alors qu'ils sont géographiquement proches. Ainsi, faire émerger des axes forts au sein du quartier et rationaliser le maillage viaire et donc révéler la proximité seront-elles des conditions nécessaires à la réussite du projet.

#### **4. Créer une vraie centralité**

"*Ceci n'est pas un centre*" est une manière de décrire la centralité actuelle du quartier des Oliveaux. En effet, un centre commercial vacant dans sa presque totalité, des services de mairie et le bureau de Poste adressés au sud de la tour Kennedy mais masqués par la galerie commerciale et la topographie des lieux, des équipements de proximité nombreux mais disséminés ne "font pas centre".

Une centralité tire sa force de son animation, elle-même sous-tendue par la présence d'une offre en commerces, services et équipements générateurs de flux et d'usages variés. C'est cette concentration qui permet de qualifier un espace de centralité, le rend ainsi identifiable, apporte de la clarté au fonctionnement du quartier tout en lui offrant une visibilité à plus grande échelle. C'est cette concentration qui active l'espace public, génère une multiplicité d'usages (passer, s'arrêter, s'amuser, discuter, interpeller...) et l'anime à des moments différents, en journée, en semaine, à l'année. L'absence d'un espace fédérateur pouvant recevoir de véritables événements et soutenir la vie sociale du quartier a été régulièrement exprimée comme un enjeu, voire une souffrance par les habitants.

#### **5. Créer une ligne forte : un mail paysager structurant un axe nord/sud**

La nouvelle centralité s'accrochera à un mail support d'équipements, de commerces et de nouveaux usages. Afin de répondre à l'objectif de mixité fonctionnelle et aux attentes des habitants, le premier acte fort sera de reconstituer une offre commerciale sur cette nouvelle centralité et de démolir le bâtiment principal de l'actuel centre commercial.

Le mail central programmé et paysagé s'appuiera à la fois sur le maillage viaire et sur le paysage, se déployant le long de la rue de la Paix, depuis le square existant jusqu'à l'actuelle carrière au sud du quartier qui deviendra un espace naturel métropolitain.

Cet axe nord/sud pourra agglomérer des équipements majeurs du quartier et permettra le positionnement et le bon fonctionnement des équipements futurs.

En créant cette nouvelle centralité, le projet urbain offre les conditions favorables aux échanges entre les résidents et sera le geste fort de renaissance de l'image du quartier. Le format de l'offre commerciale doit donc être reconsidéré : celle-ci sera positionnée en pied d'immeubles, le long de l'axe afin de profiter des flux, sur la nouvelle centralité, sur l'actuel terrain Léo-Lagrange et à l'angle de la rue de la Paix et de la rue Vincent-Auriol.

De plus, l'interface qu'incarne la bande centrale servira de support à l'instauration d'une hiérarchie dans les parcours. Deux "boucles" fédératrices d'usages au sein du quartier prendront appui sur cet axe et compléteront le maillage afin de désenclaver toutes les zones du quartier, y compris les franges. Ces boucles permettront de fluidifier le trafic à l'intérieur du quartier mais également un meilleur raccrochage à la ville.

Le quartier sera désormais connecté au nord, en direction de l'hôpital de Loos, où un programme de résidentialisations nécessitera la démolition de garages.

## **> MONS-EN-BARŒUL**

## QUARTIER DU NOUVEAU MONS

Les orientations stratégiques sont déclinées en quatre objectifs urbains :

### 1. Mener un programme ambitieux de réhabilitation des logements sociaux, en mettant l'accent sur la performance énergétique

Le programme de réhabilitation est ambitieux :

- par son ampleur, puisqu'il concernera tous les immeubles du secteur, soit près de 585 logements, pour ne plus subir l'effet de déclassement observé suite au PRU ;
- par le niveau de travaux attendus : poursuite de la démarche d'écoquartier, la Ville et les bailleurs partagent l'objectif du niveau BBC 2009 à atteindre, le considérant comme un seuil minimum.

### 2. Poursuivre la rénovation du quartier, de sa trame viaire et des espaces publics dans la démarche de ville durable

- Achèvement du maillage viaire est-ouest et nord-sud, avec une nouvelle hiérarchisation des voies sur certains secteurs.
- Requalification des espaces publics et privés dans une démarche de qualité paysagère avec notamment une rationalisation du stationnement sur plusieurs secteurs.
- Démolition partielle de deux immeubles locatifs sociaux, dont les caractéristiques patrimoniales, techniques et de peuplement des immeubles ne justifiaient pas une démolition totale.

### 3. Libérer du foncier par des déconstructions lorsque cela est nécessaire pour permettre la construction de logements privés

Trois immeubles locatifs sociaux et une batterie de garages seront démolis afin de permettre la constitution d'emprises foncières de taille suffisante et attractive pour la construction de logements neufs. Les immeubles concernés présentaient des caractéristiques techniques et de peuplement justifiant leur démolition. Le potentiel de diversification est de 394 logements, dont 40 logements sociaux (hors QPV).

La stratégie sera affinée dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil.

### 4. Améliorer la diversification fonctionnelle en soutenant le commerce de centralité et l'implantation d'activités tertiaires ainsi qu'en maintenant/créant des équipements publics

- Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe".
- Création de plus 4 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (îlot Coty-Papin).
- Création et/ou réhabilitation de 5 équipements, avec un axe fort autour de la petite enfance.

## > HEM

### QUARTIER 3 BAUDET'S LIONDERIE

Dès 2004, la Ville de Hem et ses partenaires se sont engagés dans un plan de rénovation urbaine ambitieux sur le secteur Hauts Champs Longchamp afin de désenclaver le quartier, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'y renforcer l'offre de service public. Suite à ce premier programme achevé, un Plan Stratégique Local (PSL) a permis d'identifier les actions à mener. Ainsi, le NPNRU de Hem répond aux préconisations du PSL. À l'instar du secteur Lionderie - 3 Baudets, des secteurs non traités où persistent des situations sociales, économiques difficiles ou d'insécurité restaient à travailler. C'est ainsi que les partenaires prévoient diverses actions d'aménagement, de logements, de résidentialisations, d'équipements ou d'actions sociales.

#### *Les enjeux*

Les enjeux du projet à 15 ans passeront par la mise en œuvre d'actions urbaines et sociales qui permettront de lever les freins à l'amélioration des situations personnelles, que ce soit au niveau de la santé, de l'éducation, de la mobilité professionnelle ou de la réussite scolaire :

- **achever le processus de retournement d'image** en renforçant la mixité fonctionnelle au sein du quartier et structurer les connexions avec les pôles de développement de la métropole, ce qui passe notamment par un soutien à l'activité économique et commerciale, en lien avec une véritable stratégie de diversification ;
- **renforcer la cohésion sociale** par le maintien et le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'aide des populations les plus fragiles, notamment par la mise en place

d'une démarche collective et prospective à l'échelle communale, et, sur certains enjeux, à l'échelle intercommunale ;

- **désenclaver le quartier** en créant de nouvelles voies de liaison et en aménageant les espaces publics et en réorganisant spatialement les services à la population et les équipements publics.

### *Les orientations*

Le projet à 15 ans s'adosse à une véritable stratégie communale en matière d'habitat et de peuplement, construite en cohérence avec la CIET, organisée autour de quatre grandes orientations, qui guideront le projet de renouvellement urbain :

- **diversifier l'offre locative sociale** pour accroître la proportion de petits logements (T2/T3) ;
- **réduire la sous-occupation et favoriser la mise sur le marché de logements** répondant aux besoins des familles avec enfants (T4 principalement)
- **favoriser l'accession sociale à la propriété** dans le parc existant et renouveler l'offre locative sociale ;
- **adapter l'offre locative** pour répondre de manière diversifiée aux besoins des personnes âgées

Cette stratégie vise en priorité l'adaptation de l'offre de logement et la "fluidification" du marché locatif à l'échelle communale. Elle constitue le préalable à la mise en œuvre d'une politique de peuplement fondée sur la gestion des attributions et sur des critères "d'équilibre de peuplement".

Une première étude stratégique de définition de projets réalisée en 2008 sur les 3 Baudets - Lionderie – 3 Fermes, a posé les objectifs suivants :

- hiérarchiser et clarifier le réseau viaire en identifiant 2 axes secondaires qui permettent de conforter et fédérer un axe Nord Sud et rendre lisible un axe Est/Ouest. Sur la Lionderie, la présence d'une friche industrielle ne favorise pas les échanges entre le quartier et le reste de la ville ;
- mailler et désenclaver les 3 Baudets et la Lionderie ;
- rénover l'offre socioculturelle des équipements des quartiers ;
- finir les opérations de renouvellement urbain n'ayant pas été faites au PNRU.

L'intervention sur les équipements et les espaces publics, corrélée à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements permettant sa diversification pour maintenir et accueillir des ménages salariés, sont donc les objectifs urbains prioritaires du projet de renouvellement.

## **> WATTIGNIES**

### **QUARTIER DU BLANC RIEZ**

#### *Les grands principes*

La stratégie de projet repose sur 3 orientations fondatrices et fédératrices pour le renouveau du Blanc Riez :

- **quartier vitrine** : l'axe central du quartier (avenue Charles-Guillain) s'affirme de plus en plus comme un vecteur de développement urbain métropolitain. Le projet propose de travailler l'inscription du quartier sur cette avenue et de résorber son effet coupure entre le nord et le sud de la commune et du quartier (du fait d'un gabarit de 60 m de façade à façade par endroit et de son environnement urbain peu constitué),
- **quartier parc** : le projet propose de valoriser l'identité et le patrimoine paysager du quartier en s'appuyant sur ses atouts et dans le but d'en faire une véritable "marque de fabrique". Le souhait de la commune de ne pas densifier le quartier est ainsi respecté et valorisé sans pour autant s'empêcher de construire aux endroits présentant de forts enjeux de connexion et d'intensification urbaine.
- **quartier trait d'union** : le territoire communal de Wattignies est marqué par une stratification socio-urbaine entre le cœur historique et pavillonnaire, le sud et le nord du Blanc Riez. Le projet propose de travailler autour de la notion de trait d'union qui se décline de différentes manières : les continuités et liaisons viaires qui doivent être travaillées, le prolongement du Petit Bois comme structure paysagère de référence permettant d'articuler l'interface entre la ville et l'agriculture dans le cadre d'une lisière paysagère organisée et composée, la structuration de la plaine des sports qui doit constituer, à terme un parc public d'articulation entre le quartier et le reste de la ville.

## **> WATTRELOS**

## QUARTIER DES VILLAS

De par son positionnement stratégique dans le corridor économique du versant Nord-Est et sa qualité paysagère, le secteur des Villas possède un réel potentiel de retournement d'image.

De ce fait, les principaux partis pris d'aménagement ont été :

- d'acter les réhabilitations lourdes comme non pertinentes et de planifier la démolition de l'ensemble des trois barres,
- de casser l'enclavement en créant une voie de circulation et y intégrer les déplacements doux,
- de donner de la lisibilité à l'ensemble des espaces paysagers par la création d'une trame verte praticable et accessible,
- de travailler les espaces publics avec les habitants et d'optimiser les périodes transitoires,
- de favoriser des produits logements qui permettront aux ménages modestes d'accéder à la propriété et ainsi de concurrencer le marché de l'ancien et également d'attirer d'autres segments de population,
- de résidentialiser l'habitat individuel.

Par ailleurs, la planification temporelle de l'intervention urbaine vise un retournement d'image progressif, en trois phases, afin de développer progressivement l'attractivité du site en intervenant sur plusieurs dimensions complémentaires au volet urbain : l'économique, le social, l'offre en accession, les ATU (atelier de travaux urbains) qui amèneront progressivement de la qualité de vie sur le quartier...

**Est modifié comme suit :**

### Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

#### Article 2.2.1 Les objectifs urbains du projet métropolitain

Les deux grands enjeux le projet de renouvellement urbain se déclinent selon les objectifs urbains métropolitains suivants :

#### > Contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole

##### *Amorcer une dynamique d'attractivité du territoire par une démarche de marketing territorial*

Pour répondre à l'enjeu majeur de l'attractivité de son territoire, la MEL a posé des objectifs relatifs :

- à la construction d'une politique économique forte, centrée notamment sur les entreprises, avec l'ambition de porter une offre foncière et immobilière d'excellence,
- au rayonnement de la métropole pour renforcer son attractivité et son identité, avec l'ambition d'accueillir de grands événements à vocation mondiale, qu'ils soient sportifs ou culturels, et de se projeter économiquement en dehors du territoire.

Au côté de ses sites d'excellence et des atouts forts dont la métropole dispose pour rayonner au-delà du territoire, des secteurs comme les quartiers en renouvellement urbain concentrent déficit d'image et manque d'attractivité. C'est pourquoi la MEL se dote d'une stratégie en matière de marketing territorial, en intégrant la question spécifique des quartiers en NPNRU, dans une approche globale.

Ainsi, l'enjeu est de porter les conditions de réussite du retournement d'image, préalables à la production et à la commercialisation de logements diversifiés pouvant accueillir des salariés et contribuer au rééquilibrage territorial.

## *Engager les quartiers en renouvellement urbain dans une démarche visant à renforcer la dynamique économique de la métropole*

### **Mobiliser les potentialités de ces territoires au profit du développement économique de la métropole**

Les sites du NPNRU constituent un potentiel majeur pour le développement économique de la métropole, par la disponibilité foncière qu'ils portent intrinsèquement, leur desserte d'ores et déjà partiellement assurée et la présence, en leur sein, d'un potentiel humain en demande d'emploi. Le renouvellement urbain doit faire de ces quartiers des réceptacles et des moteurs de l'attractivité économique métropolitaine en construisant une "géographie des solutions" adaptée en fonction des potentialités de chaque territoire, en capacité de lever leurs freins propres, afin d'aboutir à des réponses opérationnelles cohérentes entre elles et porteuses de dynamiques de développement pour la métropole.

### **Ancrer le développement économique de la métropole au cœur de ces quartiers**

Afin d'engager l'action de transformation en profondeur des sites du NPNRU, la MEL porte et/ou soutient les démarches d'implantation d'activités motrices du développement métropolitain au cœur des quartiers concernés.

Les besoins en termes de formation sont anticipés pour que les activités économiques implantées dans ces territoires puissent bénéficier en premier lieu aux habitants en matière d'emploi.

## *Concourir au rééquilibrage de l'offre locative sociale et du peuplement sur l'ensemble de la métropole*

### **Organiser le rééquilibrage territorial des attributions de logements sociaux, par la mise en œuvre de la CIET**

L'objectif est de réduire les écarts infra-métropolitains en faisant converger le profil des attributions de tous les quartiers vers la moyenne métropolitaine (50 %). Les sites du NPNRU font l'objet d'orientations précises, site par site, fondées sur les analyses fines d'occupation. L'accompagnement des ménages relogés s'inscrit dans un cadre intercommunal et interbailleurs facilitant leur accès à l'ensemble du patrimoine locatif social de la MEL.

### **Mieux appréhender, à une échelle fine, les équilibres d'occupation et leurs évolutions afin de partager de manière partenariale, site par site, les objectifs d'attribution**

Il s'agit de renforcer l'observation partagée de la structure du parc de logements, de son occupation et de ses évolutions (bilans semestriels des attributions) afin d'éclairer et préparer les décisions des commissions d'attributions.

Une attention particulière sera portée par la MEL en matière de lutte contre les discriminations dans le cadre des attributions.

### **Favoriser le développement de l'offre locative sociale dans les secteurs les moins pourvus et diversifier l'offre dans les sites du NPNRU**

L'équilibre territorial du développement de l'offre locative sociale se traduit par l'objectif de 30 % de PLUS et PLAI au sein de chaque opération de logements. Cet objectif s'adapte à chaque contexte local (renforcement de la production dans les secteurs peu pourvus, notamment en communes SRU, limitation dans les quartiers prioritaires). À l'inverse, la diversification de l'offre en NPNRU est recherchée en s'appuyant sur une connaissance précise des marchés immobiliers, de leur potentiel d'évolution dans les sites du NPNRU et sur la mobilisation des opérateurs.

Dans ce cadre, la MEL et ses partenaires porteront une politique d'adaptation de l'offre de services et d'équipements en capacité d'accompagner et de favoriser ce rééquilibrage urbain et social.

### **Développer une politique de loyers favorable aux objectifs de rééquilibrage social**

L'enjeu est de veiller à ce que les loyers et charges du parc social et leur distribution géographique concourent mieux au double objectif de mixité sociale et d'accessibilité du parc social aux ménages modestes (localisation du parc abordable, meilleure répartition des logements à bas loyer...). Les besoins des seniors feront l'objet d'une attention particulière.

## *Assurer le maillage et les interconnexions du territoire*

### **Assurer une stratégie intégrée de développement de la ville accessible**

Au sein des quartiers du NPNRU, il s'agit d'assurer la mise en œuvre des moyens de mobilité sans barrière, permettant une accessibilité physique, temporelle, sociale et numérique aux espaces de développement métropolitain.

### **Accentuer l'ouverture du quartier vers son environnement**

L'objectif est d'améliorer l'intégration urbaine et de faciliter la mobilité des habitants, par :

- la création de nouvelles voies avec toujours une exigence de qualité, pouvant nécessiter pour les quartiers les plus enclavés, le recours à la démolition ;
- l'adaptation, voire le développement des transports en commun ;
- la diversification des modes de transports, en fonction des usages, des pratiques et des comportements...

Pour tous les quartiers, l'échelle locale et l'articulation du quartier avec son environnement immédiat et les lieux de centralité les plus proches seront incontournables. Pour les quartiers nécessitant un ancrage renforcé dans les dynamiques métropolitaines, ces actions viennent se coordonner avec des projets d'échelle plus large.

### **Viser la performance énergétique, positionner ces quartiers en fer de lance de la stratégie métropolitaine de déploiement des réseaux intelligents permettant une gestion optimisée de l'énergie**

## **> Assurer le développement durable des quartiers, générateur de développement économique d'innovation et de cohésion sociale**

### *Faire de ses territoires des territoires d'initiative*

Le Scot et le Contrat de Ville posent l'objectif de 100 000 créations d'emplois d'ici 2030, ainsi que celui de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la métropole d'ici 2020. Afin de concourir à l'atteinte de ces objectifs, le NPNRU vise à :

### **Encourager la prise d'initiative économique sous toutes ses formes**

Les sites du NPNRU, au-delà du potentiel économique qu'ils portent, disposent d'un véritable potentiel humain en capacité d'entreprendre et de porter des initiatives au profit de leur développement. La MEL et ses partenaires s'emploieront à encourager et à rendre possible cette prise d'initiative économique en agissant sur :

- la mise en réseau des acteurs par la mise en place de la fabrique MEL à entreprendre,
- l'accompagnement des porteurs de projet par le déploiement du dispositif "citéslab", la mise en œuvre d'une démarche de médiation bancaire et, à terme, la conception d'un dispositif métropolitain d'accompagnement des porteurs de projet.

### **Concevoir de nouvelles formes d'accompagnement social vers l'emploi**

Dans le cadre du NPNRU, l'objectif est de concevoir de nouvelles formes d'accompagnement social vers l'emploi, adaptées au public (ceux qui résident dans les quartiers du NPNRU, ceux qui seront relogés, et ceux qui s'installeront dans le cadre du projet) en agissant tout d'abord sur le champ de la mobilité par la mise en place d'une plateforme de mobilité, mais également en structurant de nouveaux types de partenariats, notamment avec le monde entrepreneurial, en prenant appui sur le PAQTE afin de développer de nouveaux modes d'accompagnement et d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Le déploiement de l'expérimentation Zéro chômeur de longue durée, expérimenté dans le quartier des Oliveaux à Loos, s'inscrit dans cette dernière ambition, tout comme le développement de centres de formation de type Simplon qui est d'ores et déjà implanté à Roubaix.

### *Assurer la diversité de l'habitat et des fonctions*

**Augmenter la diversité de l'habitat et renforcer les possibilités de parcours résidentiels** des populations en place et futures. Selon les quartiers, cet objectif passera par : la construction de logements privés ou à l'inverse la construction de logement social, en fonction de la structure du parc, de l'état du marché local et de la capacité à attirer des opérateurs, la déconcentration du logement social tout en maintenant une offre locative abordable, la vente HLM, la diversification des formes urbaines, typologies, niveaux de loyers, y compris dans le parc social. La mise en place de la politique de peuplement

intercommunale est également un levier pour la diversification des populations accueillies dans les quartiers.

**Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers** en fonction de leur positionnement vis-à-vis des dynamiques métropolitaines et de leur capacité à accueillir des opérateurs économiques variés. Cette diversification fonctionnelle répondra aux besoins de proximité des habitants et/ou sera le vecteur d'un développement métropolitain plus affirmé.

#### *Assurer la qualité urbaine et retourner l'image des quartiers*

**Contribuer à la transition écologique des quartiers**, dans un objectif de gain de pouvoir d'achat (baisse des charges et des dépenses) des habitants (par l'adaptation des logements et équipements aux nouvelles contraintes de performance énergétique, par le développement des modes alternatifs de circulation) et de mise en valeur du patrimoine paysager et naturel du territoire.

**Tenir compte des usages actuels et futurs dans la conception et la mise en œuvre des programmes**, en particulier des aménagements urbains, en s'appuyant sur des diagnostics partagés en termes de fonctionnement, d'usages, de gestion urbaine et sociale de proximité, de sécurité et tranquillité publique.

Les espaces publics seront conçus en prenant en compte des objectifs de bien-être, de santé et de mieux vivre ensemble. La question de la place des femmes dans l'espace public fera l'objet d'un travail spécifique porté par l'ensemble des partenaires.

#### **Favoriser la qualité des équipements et de l'offre de services**

Au regard de la fragilité des populations et de la volonté d'agir sur la transformation profonde de ces secteurs, il est essentiel de mettre en œuvre, en appui des interventions urbaines et sociales, un programme d'adaptation de l'offre de services et d'équipements présents sur ces territoires. Cette offre sera adaptée aux besoins locaux existants et évolutive au regard des objectifs de transformation poursuivis. L'adaptation de l'offre d'équipement permettra de garantir l'accès au droit, l'égalité républicaine et un retour d'attractivité.

L'accessibilité des services, la qualité des médiations, les pratiques institutionnelles et leur partenariat, les horaires de certains services et activités sont à réinterroger pour mieux ajuster l'offre aux besoins hétérogènes des usagers.

L'élaboration des projets intègre donc l'enjeu de réorganisation de la proximité et de l'accompagnement social mené par les Villes, le Département, la CAF et les acteurs sociaux, afin de renforcer les espaces de proximité propices à une "sociabilité urbaine" et à la qualité de vie.

À ce titre, le Département est compétent en matière de santé à plusieurs titres notamment la Protection Maternelle et Infantile. Le Département du Nord soutiendra l'investissement visant à optimiser l'offre d'accueil de la petite enfance mais aussi par le biais d'un soutien à l'amélioration de l'offre de service public en ce qui concerne les équipements sanitaires pour les activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

#### *Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble*

Le repositionnement des sites du NPNRU dans les dynamiques d'agglomération doit non seulement s'appuyer sur les potentiels des quartiers et les dynamiques existantes, mais aussi sur la mobilisation des partenaires du contrat de ville. L'enjeu vise à favoriser la cohésion sociale en agissant sur les leviers de l'éducation, de la santé, de la lutte contre les discriminations, de la culture, du sport, de l'ambiance urbaine (sécurité et prévention de la délinquance).

Ainsi, il s'agit de :

- se mobiliser pour la réussite éducative des jeunes et assurer l'attractivité de l'offre éducative globale,
- contribuer à la réduction des inégalités face à la santé,
- renforcer le lien social et la dynamique sociale et culturelle des quartiers,
- assurer la tranquillité et la sécurité des sites du NPNRU.

L'ensemble de ces politiques doit également permettre aux publics issus des quartiers de la politique de la ville de prendre leur place de citoyen métropolitain en mobilisant des stratégies métropolitaines et en s'appuyant sur la dynamique des conseils citoyens.

Depuis la loi Adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées relève également du Département. A ce titre, le Département accompagnera les démarches des partenaires concourant à cet objectif préventif.

Dans le cadre de ces compétences, notamment en matière d'environnement, d'habitat, de sport, de culture, d'éducation, le Département souhaite également contribuer à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé de tous les Nordistes, et en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la Ville.

Une attention particulière sera accordée à l'ensemble des habitants qui vivent dans les quartiers concernés par le NPNRU, que ce soit les habitants qui y vivent, les habitants qui quitteront le quartier dans le cadre du relogement et qui bénéficieront d'un accompagnement social individualisé spécifique (insertion, accompagnement vers l'emploi, éducation...), et les habitants qui s'y installeront dans le cadre de leur parcours résidentiel (accession à la propriété).

#### ***Améliorer la qualité de l'offre d'habitat***

**Améliorer la qualité de l'offre d'habitat sociale** afin de répondre aux enjeux de confort des populations en place et futures. Cela passe par la mise en œuvre d'opérations de démolition et de réhabilitation/résidentialisation des logements existants, en adaptant les programmes selon l'état du bâti, le devenir à long terme des bâtiments et du quartier, le changement d'image attendu et la localisation du bâti en articulation fine avec les enjeux urbains.

#### **Améliorer et restructurer l'offre d'habitat privé existant**

Certains quartiers d'habitat ancien en renouvellement urbain présentent un enjeu fort de recomposition urbaine, avec des objectifs conjoints d'aménagement urbain, d'amélioration de l'habitat et d'insertion socio-économique des habitants. Outre les politiques proactives de prévention et d'amélioration des logements, des actions renforcées de recyclage immobilier doivent permettre de maîtriser les produits de sortie et concentrer l'action publique sur des périmètres resserrés ayant un effet levier avéré sur la requalification urbaine du secteur.

Une attention particulière est à porter aux copropriétés, dont la forme urbaine et la structure de propriété varie fortement d'un quartier à l'autre (petites copropriétés en habitat ancien, copropriétés plus récentes et de plus grande taille, copropriétés mixtes issues de ventes HLM).

## Article 2.2.2 Les objectifs urbains à l'échelle de chaque volet territorial

### > ROUBAIX

#### QUARTIERS DE L'ALMA, DE L'ÉPEULE ET SECTEUR EST

##### SECTEUR EST : LES QUARTIERS DES TROIS PONTS ET DU PILE

###### Le quartier des Trois Ponts

1. Conforter la vocation et l'attractivité du territoire: finir la transformation du quartier sur sa frange Est, consolider la trame urbaine, requalifier les logements sociaux maintenus au Sud.

###### Le projet prévoit :

- La finalisation de la trame viaire engagée au PRU1 par la création de la rue de liège prolongée
  - La transformation de l'avenue Brame en un boulevard urbain de deux fois une voie bordé par un large mail planté et l'aménagement d'un parvis desservant le futur lieu jeunesse et la salle de sport sur la rue d'Anzin
  - La démolition des deux dernières tours d'habitat social qui marquent le sud du quartier et pénalise la commercialisation des logements neufs ainsi que la requalification de logements sociaux en front de l'avenue de Verdun
  - La démolition du foyer de travailleurs migrants Adoma le long de l'avenue Brame
2. Anticiper et répondre aux problématiques soulevées par les démolitions : aménager des usages transitoires sur ces espaces

###### Le projet prévoit :

- L'aménagement transitoire de l'îlot 3 en attendant le retournement d'image pour y développer le programme de diversification prévu
  - L'aménagement d'espaces verts publics de proximité ou dédiés aux équipements sur l'emprise des actuelles tours de LMH
3. Consolider et optimiser l'accès aux services publics notamment à travers la création d'équipements socio-éducatifs

###### Le projet prévoit :

- La création au Nord d'un lieu jeunesse dont manque ce quartier et d'une salle de sports.
  - La création au Sud d'un pôle famille, constitué d'un centre social, d'un relais des assistantes maternelles (RAM), et d'une crèche familiale.
4. Interconnecter plus avant le quartier à la trame verte et bleue et au parc des sports de Roubaix

###### Le projet prévoit :

- La création du mail Brame qui permettra de connecter le quartier à la trame verte et bleue de Roubaix et ainsi de le connecter au parc des sports ainsi qu'au canal.

###### Le quartier du Pile

1. Finaliser et pérenniser l'action engagée par le PNRQAD (habitat privé dégradé du Pile) par la restructuration de la cité Flipo, de la cité Casimir Périer/ Lafayette et des îlots de part et d'autre de la rue Jules Guesde.

Le plan guide prévoit la restructuration de 3 îlots d'habitat privé que sont la cité Flipo, l'îlot Casimir Périer et les îlots de part et d'autre de la rue Jules Guesde.

- La cité Flipo sera démolie afin de permettre une dédensification au profit de la qualité résidentielle, la requalification de logements privés anciens maintenus et le développement d'un programme neuf de diversification autour d'un nouvel espace public.
- L'îlot Casimir Périer / Lafayette sera en partie démoli et recomposé autour d'un nouvel espace public permettant là aussi la dédensification du secteur, la requalification des logements privés anciens maintenus et le développement d'un programme neuf.

- L'îlot de part et d'autre de la rue Jules Guesde permettra l'ouverture du quartier du Pile au niveau du parc de la teinturerie depuis la rue Pierre de Roubaix. C'est en effet à cet endroit que le projet PNRQAD concentre les actions les plus visibles en termes de transformation urbaine du quartier.
2. Ouvrir le quartier sur son environnement par le réaménagement de la rue Pierre de Roubaix et l'aménagement d'un espace vert de connexion au Canal.

Le projet prévoit :

- La requalification de la rue Pierre de Roubaix.
- L'aménagement d'un espace vert venant ouvrir le quartier du Pile sur le canal par la mobilisation d'un foncier en partie maîtrisé et permettant d'apporter un espace vert de proximité supplémentaire dans ce quartier très dense.

3. Créer de nouveaux espaces publics de proximité

Le projet prévoit :

- La création d'une placette publique en vis-à-vis de la place de la Condition Publique.
- La requalification de la place Paul Bert prolongée par un nouvel espace public planté.
- La création d'un espace public végétalisé ouvrant la rue Pierre de Roubaix vers le cœur du PNRQAD et en particulier le parc du Pile.

## LE QUARTIER DE L'EPEULE

1. Poursuivre et rendre visible la transformation de l'habitat social et privé

L'objectif principal réside dans le traitement structurel de l'habitat déprécié qu'il soit social ou privé. Ainsi le groupe Bell au Sud sera totalement restructuré alors qu'un périmètre opérationnel resserré aux abords de la rue de l'Epeule et de l'ancien Couvent des Clarisses permettra de concentrer et rendre visible l'action publique en matière de traitement de l'habitat privé dégradé. Le projet vise également à prioriser les interventions sur le foncier déjà maîtrisé et accompagner les sorties de portage en cours.

Le projet permettra ainsi :

- La démolition de 259 logements sociaux et la requalification en site non occupé des 135 logements maintenus du 13A,B,C Ogiers et des 66 logements en site occupé des 14,28,42 du groupe Bell (Lille Métropole Habitat)
- La mise en œuvre du programme d'immobilier résidentiel neuf sur le site « Canifrance » dont une partie sera réservée au groupe Action Logement (20 logements)
- La restructuration globale de 5 îlots d'habitat privé combinant une action de démolition des cœurs d'îlot et de restructuration du bâti visible et notamment celui adressé sur la rue de l'Epeule.

2. Renforcer l'identité commerciale du quartier et les services aux habitants.

Le foisonnement des associations est un atout majeur du quartier. Le projet doit faciliter les lieux du « Vivre ensemble » en renforçant l'offre d'équipements de proximité. C'est l'enjeu porté par la création d'une polarité d'équipements, en entrée de quartier, au sud de la rue de l'Epeule et au droit de l'ancien Couvent des Clarisses.

Il en est de même pour le marché forain de la place Vandermeiren et les commerces de la rue de l'Epeule au cœur de l'identité du quartier et dont le développement sera accompagné par les actions de restructuration de l'habitat privé et de restructuration de l'espace public.

Ainsi le projet visera :

- La relocalisation du centre social Nautilus
- L'extension de l'école Condorcet
- Le développement d'une maison de l'économie circulaire et du zéro déchet au sein de l'ancien Couvent des Clarisses et d'un lieu totem du textile sur l'usine Roussel.
- La création d'une halle de marché sur la place Vandermeiren

3. Donner à voir la trame verte et bleue | Faire du quartier un lieu de destination

Si les interventions sur l'habitat et le commerce sont des nécessités, elles ne pourront accompagner un retour d'attractivité que combinées avec une restructuration globale des espaces publics permettant au quartier de s'ouvrir tant vers la gare et le centre-ville que vers le sud du quartier.

Pour ce faire, le projet :

- Viendra requalifier et étendre le parc Brondeloire qui se prolongera jusque dans la résidence Bell
- Développera une structure urbaine sur deux axes, la rue de l'Epeule requalifiée et la rue du Brondeloire le long du parc
- Permettra la création d'une polarité équipementière sud marquée par une nouvelle place publique sur laquelle seront adressés les équipements
- Interconnectera le parc Brondeloire avec la rue de l'Epeule et le square Catteau

## LE QUARTIER DE L'ALMA

### 1. La prise en compte des temps de latence dans le projet urbain

Le plan des transformations prévoit :

- L'articulation des différentes temporalités dans le processus de transformation avec l'enchaînement des opérations, des usages transitoires, de l'accompagnement et la préfiguration des nouveaux usages ;
- La programmation d'équipements en lien avec l'économie et les activités du quartier : création d'une plateforme de micro-logistique, ouverture d'un lieu dédié au renforcement des initiatives locales, accompagnement des démolitions par la mise en place une plateforme de réemploi.

### 2. Un volume de démolitions important pour libérer le potentiel foncier, changer l'image du quartier et permettre l'accueil d'une offre nouvelle de logements diversifiés.

Le plan des transformations prévoit :

- La transformation en profondeur des îlots Fontenoy, Archimède, Médicis et Mosaïque avec la démolition de 424 logements, la création de nouveaux espaces publics.
- La requalification de l'existant pour impulser un effet d'entraînement dans la production de l'offre nouvelle ;
- La diversification de l'habitat de manière significative pour produire une offre équilibrée, à l'image des autres quartiers de la ville.
- Articulation avec les quartiers connexes : quartier de Gare, Cul-de-Four, Union, ...

### 3. L'ouverture du quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics.

Le plan des transformations prévoit :

- La clarification du réseau viaire existant par une hiérarchisation de l'espace public : affirmation des axes transversaux est/ouest comme structurants, apaisement des rues nord-sud et réseaux de places et placettes ;
- La transformation de la rue de l'Alma en cœur de quartier ;
- La création de la place du marché avec relocalisation du marché actuel situé rue des Anges ;
- L'incitation aux déplacements actifs avec le développement d'un réseau cyclable structurant.

### 4. La diversification des fonctions en articulation avec les secteurs voisins

Le plan des transformations prévoit :

- Le renforcement des équipements publics existants : réhabilitation et extension de l'école Blaise Pascal, réhabilitation de l'école Elsa Triolet, démolition-construction d'un nouveau complexe gymnique ;
- La réhabilitation d'une partie de l'ensemble du parc de logements articulé au développement d'une offre nouvelle ;
- La relocalisation des commerces ;
- La rénovation de l'habitat privé dégradé.

### **ALMA : l'enjeu d'élaborer une stratégie stationnement en appui du projet urbain**

Le quartier de l'Alma, en tant que quartier mixte, accueillant des activités économiques et des usages résidentiels, doit faire face à une fluctuation importante de la pression de stationnement journalière. Le quartier double en journée son besoin de stationnement passant d'un besoin de 800 à 1 000 places dans la nuit à un besoin d'environ 1 700 places en journée. Ainsi la situation actuelle constatée se résume ainsi :

Une offre de surface qui répond globalement à la demande liée aux résidents du quartier,

Une offre de surface gratuite non réglementée qui sature en journée avec la superposition des usages (résidents, pendulaires, visiteurs)

Beaucoup de stationnements illicites au détriment des espaces piétons : il faut reconquérir les trottoirs

En parallèle, près de 1230 places dans les parkings en ouvrage dont 680 places encore disponibles en journée.

### **Donc une situation disposant de réserves de capacité à utiliser pour accueillir la demande actuelle et future liée aux activités du quartier et en particulier :**

Au triplement annoncé du nombre de salariés de l'écosystème Blanchemaille à l'horizon 2027 (+1 800 salariés soit environ 1 300 véhicules pendulaires supplémentaires à usage de la voiture constant)

A la baisse à l'horizon 2027 du nombre de résident du quartier (-470 logements soit environ - 200 véhicules, à motorisation constante des ménages)

⇒ Une augmentation de la demande d'environ 1 100 places à l'horizon 2027 dans un scénario « fil de l'eau ».

Afin d'anticiper ces évolutions il apparaît nécessaire d'engager un approfondissement spécifique dans le temps du NPRU afin de développer une politique de stationnement et de diminution de l'usage de la voiture, et ce en ne s'interdisant la mobilisation d'aucun des leviers d'action possibles que seraient :

- La mobilisation à plein des parkings en ouvrage disponibles sur le secteur afin d'assurer le stationnement salarié passant par une logique de gestion mutualisée dont la soutenabilité économique devra être confirmée, voire y envisager une tarification résidentielle pour une optimisation de l'usage nocturne.
- Une réflexion sur les avantages et inconvénients du passage au stationnement réglementé, zone à durée limitée par disque ou payant sur le stationnement de surface condition nécessaire mais non suffisante d'une activation des parkings en ouvrages
- Le développement des usages alternatifs de mobilité des salariés, de manière à accompagner au mieux la nécessaire contrainte (réglementation, moindre offre) sur le stationnement à destination, au regard des objectifs de mobilité durable, en impactant le moins possible l'attractivité économique du site
- L'aménagement d'aires de stationnement dans les espaces publics du NPRU

Pour ce faire, la convention de gestion de site constituera le véhicule opérationnel porteur de cette stratégie. Son élaboration programmée sur l'année 2021 permettra :

De solliciter l'opérateur Parcogest pour vérifier la soutenabilité économique d'une gestion mutualisée des parkings en ouvrages

De porter, au sein de la municipalité, une analyse AFOM sur l'opportunité d'une réglementation ou d'une tarification du stationnement de surface

D'accompagner les approfondissements nécessaires à l'identification de marges de manœuvre en matière d'offre de surface.

Cette approche conduite par la mission GUSP du NPRU appuyée en cela par la direction mobilité de la MEL, intégrera également un volet d'accompagnement des entreprises au changement des usages salariés visant à favoriser le développement de l'usage des transports en commun en assurant la mise en place, tout au long du projet, de cheminements lisibles mais aussi d'un sentiment de sécurité sur l'espace public.

La question du devenir des parkings enterrés du quartier de l'Alma fera l'objet d'un suivi lors des revues de projet annuelles.

### **Programme d'intervention sur les îlots d'habitat privé dégradé interquartier : feuille de route**

Le programme opérationnel du NPRU de Roubaix intègre un objectif de restructuration d'îlots d'habitat privés dégradés qui, combiné avec les interventions sur l'espace public, le logement social et les équipements, doit permettre une modification profonde de l'attractivité des quartiers de l'Epeule, l'Alma et du Pile.

Il est ainsi prévu la restructuration de 19 îlots dont 9 réalisés avec le soutien financier de l'ANRU et 10 avec celui de la Région. Ce sont ainsi 359 logements qui feront l'objet d'une intervention soit dans le cadre d'une action de démolition pour permettre la réalisation de programmes immobiliers neufs ou d'espace public soit dans le cadre d'une action de requalification.

D'un cout total de 100,8 M€ HT, ce volet du NPRU passe par la mise en œuvre d'une convention opérationnelle avec l'EPF aujourd'hui signée et par une concession d'aménagement multi-site en cours de préparation qui sera confiée à la Fabrique des quartiers. Il appelle une participation de l'EPF à hauteur de 25 M€, de l'ANRU à hauteur de 10,7 M€, de la Région à hauteur de 5,9 M€, de la Ville de Roubaix à hauteur de 1,4 M€ et de la MEL à hauteur de 36 M€ HT. Il sera complété par une Opération Programme d'Amélioration de l'habitat cofinancée par l'ANAH, la Ville de Roubaix et la MEL ainsi que par une politique d'aide à la requalification des façades portée par la Ville de Roubaix.

L'ensemble de ce programme a été défini, au travers d'un plan guide habitat privé ayant permis de prioriser les secteurs et niveaux d'intervention. Il doit maintenant être approfondi par des études techniques et sociales à l'îlot et à l'adresse afin de déterminer la stratégie opérationnelle la plus efficiente et économe dans un objectif d'attractivité résidentielle renforcée de ces logements.

Pour ce faire, la MEL a confié à la Fabrique de quartiers une mission d'approfondissement visant à affiner le diagnostic technique et social à l'îlot et à l'adresse des biens ciblés et à préciser la stratégie opérationnelle. Cette mission en cours, a pris du retard du fait de la situation sanitaire interdisant la mise en œuvre des visites. Elle permettra néanmoins, à l'horizon début 2021, de disposer d'une proposition de stratégie opérationnelle qui sera soumise à :

- l'avis des missions de maîtrise d'œuvre urbaine afin de garantir la cohérence des interventions vis-à-vis des fondamentaux du projet urbain
- l'avis de l'architecte des bâtiments de France afin de garantir la cohérence des interventions avec la SPR en vigueur.
- l'avis de l'EPF garante de l'opérationnalité des interventions envisagées
- l'avis de l'ANRU
- l'avis de la MEL garante de la concertation réglementaire et de l'intérêt général

Ces avis, complétés par une analyse des impacts financiers des différentes options possibles afin de garantir la maîtrise économique du projet tant en dépenses qu'en recettes, seront soumis à l'horizon février-mars 2021, à la validation du comité de pilotage qui aura la charge d'arrêter le programme opérationnel définitif qui sera ensuite intégré par voie d'avenant à la convention opérationnelle NPRU dans le cadre du processus de revue de projet.

## > TOURCOING

### QUARTIER DE LA BOURGOGNE

Le projet de renouvellement urbain de la Bourgogne privilégie une approche intégrée, en accord avec les principes du contrat de ville métropolitain et dans un objectif de développement social et urbain. Les enjeux sociaux étant éminemment transversaux, ceux-ci questionnent directement les interventions en matière d'habitat et de peuplement, de développement économique et d'emploi, d'aménagement, de mixité d'usages et de participations des habitants. La capacité à répondre conjointement à l'ensemble des enjeux est donc une condition centrale de réussite.

L'intervention physique du projet de renouvellement urbain doit contribuer à ouvrir le quartier et à le rendre plus attractif par une nouvelle organisation urbaine autour d'un axe central, la Grande Allée, constituant un trait d'union structurant entre le centre-ville de Tourcoing et la Belgique (Mouscron). Par une intervention massive, il s'agit notamment de ramener la proportion de logements locatifs sociaux autour de 50 % sur le temps du NPNRU et au plus près de la moyenne communale (30 %), à terme. Enfin, la rénovation des logements et des espaces publics se révèle être une nécessité afin d'en améliorer les performances environnementales, la qualité paysagère et la sécurité.

Les objectifs urbains traduisent les orientations stratégiques selon trois champs d'action.

#### **Des objectifs en matière d'habitat et de peuplement qui mobilisent les leviers suivants**

- Des interventions massives sur le parc social existant pour retourner l'image d'un quartier monofonctionnel fragilisé et permettre l'accueil d'opérations de diversification résidentielle. Cette action se traduit par de nombreuses démolitions, situées pour l'essentiel le long de l'allée Charles-Quint, avec pour objectif de jeter les bases d'une recomposition urbaine de grande ampleur, support

d'une nouvelle mixité sociale et fonctionnelle. Ces démolitions s'accompagnent de nombreuses requalifications et résidentialisations de logements sociaux, situées de part et d'autre du faisceau central, afin de diffuser l'élan de renouvellement urbain à l'ensemble du quartier et de donner une nouvelle valeur à des secteurs moins problématiques mais souffrant d'un réel déficit d'image et de qualité. Le programme prévisionnel de diversification, en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 850 logements à terme (70 000 m<sup>2</sup> SDP), dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m<sup>2</sup> SDP). À l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se conçoit comme suit :

- 167 individuels ; 108 intermédiaires ; 133 collectifs,
- 154 accessions sociales (dont 70 au titre des contreparties Action Logement) ; 155 accessions libres et 99 locatifs intermédiaires,
- des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m<sup>2</sup> à 2 800 euros/m<sup>2</sup>.

Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.

La stratégie partenariale de requalification et de diversification du parc social maintenu sera également approfondie au cours de l'année 2020. Les stratégies de peuplement seront précisées dans le cadre des démarches GSP. Les caractéristiques architecturales des opérations de requalification et résidentialisation de logements sociaux seront détaillées par la mission d'urbaniste en chef.

- En corollaire, la production d'une offre nouvelle de logements sociaux plus harmonieusement répartie à l'échelle de la ville de Tourcoing (droit commun ou reconstitution de l'offre dans la limite de 50 % du nombre de logements déconstruits à la Bourgogne) en privilégiant les quartiers sous-dotés en la matière. Le développement de l'offre nouvelle s'attachera à répondre conjointement à la volonté de la Ville de Tourcoing de diversifier les bailleurs en présence sur son territoire et à la nécessité de garantir une part suffisante pour les organismes démolisseurs afin de sécuriser la reconstitution de l'offre, condition indispensable de l'ambitieux programme de renouvellement urbain.

- Une politique d'attribution des logements sociaux qui, conformément aux objectifs de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial (CIET), veillera à ne pas fragiliser davantage le quartier. L'objectif de long terme est d'atteindre un équilibre 50/50 dans l'occupation du parc social du quartier (50 % < 60 % du plafond PLUS et 50 % > 60 % du plafond PLUS) contre un rapport de 80/20 aujourd'hui. À ce titre, les relogements générés dans le cadre des opérations de démolitions et de réhabilitations du parc social représentent un moyen de rééquilibrer le peuplement à l'échelle de la ville et de la métropole.

#### **Des objectifs en matière d'aménagement urbain qui passent par :**

- À l'échelle métropolitaine, l'adressage du quartier sur le boulevard Industriel à travers l'aménagement du site Lepoutre (effet vitrine) et la création de la Grande Allée. Le traitement de la façade sud du quartier, le long du boulevard Industriel, constitue un enjeu déterminant pour le retournement d'image et l'attractivité du quartier. Cet enjeu est particulièrement prégnant autour de la station de métro du Pont-de-Neuille, vouée à devenir un pôle intermodal avec l'arrivée programmée d'un nouveau tramway. En effet, le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) prévoit le lancement d'une étude à court terme pour la mise en place d'un mode lourd de transport collectif (de type tramway) entre Neuville-en-Ferrain et Hem. Le tracé envisagé passerait par le boulevard Industriel et s'interconnecterait avec la ligne n°2 du métro, au niveau de la station Pont-de-Neuille, reliant ainsi le quartier de la Bourgogne à l'ensemble du versant Nord-Est de la métropole et constituant de fait une réelle opportunité d'ouverture et d'arrimage aux dynamiques métropolitaines.

- À l'échelle communale, l'ouverture et le désenclavement du quartier vers le centre-ville, les quartiers environnants et la Belgique. Cet objectif passera par l'installation de la grande allée paysagère, nouvel axe structurant qui assurera la continuité du boulevard de l'Égalité et de la rue du Chêne-Houpline jusqu'au CH Dron, et le traitement des interfaces avec les quartiers environnants (Pont-de-Neuille, Marlière, rue de l'Yser, plaine transfrontalière).

- À l'échelle du quartier, une recomposition viaire et urbaine d'ampleur permettant l'accueil de nouveaux programmes (logements, équipements, activités...) sur une trame viaire plus régulière, plus

lisible et mieux connectée. L'intervention sur les espaces publics sera également guidée par la recherche d'une certaine qualité paysagère, adaptée selon les secteurs, respectant les principes de développement durable (gestion de l'eau, transition écologique, opportunité d'un réseau de chaleur urbain...) et permettant de renouer avec l'esprit initial de cité-jardin.

#### **Des objectifs de développement social et économique qui se traduisent par :**

- une volonté de garantir les conditions nécessaires à l'acceptabilité sociale du projet urbain, pour les habitants actuels ou futurs, la cohésion sociale étant une condition de réussite de l'attractivité et de la diversification résidentielle ;
- un accompagnement au changement à travers un plan porteur d'excellence et d'innovation sociale s'organisant autour de trois axes thématiques : l'appropriation des projets et la concertation, la gestion urbaine et sociale de proximité et l'insertion par l'économique, et d'un axe transversal : la mémoire du quartier ;
- un développement de l'emploi local à travers des projets économiques permettant la montée en qualification et compétences des personnes. Le site Lepoutre est à ce titre ciblé pour jouer le rôle d'une véritable turbine du redéveloppement urbain, social et économique autour de la filière "rénovation énergétique et économie circulaire", en lien étroit avec la stratégie Rev3 pilotée par la Région Hauts-de-France.
- l'amélioration de l'offre en équipements et services à travers notamment la redéfinition complète de l'offre scolaire (de la crèche au collège) – en lien direct avec la démarche de Cité Éducative, la rénovation ou la création de nouveaux équipements de proximité, la construction d'une nouvelle offre commerciale et de services fournissant les aménités indispensables aux habitants du quartier. Le volet territorial tourquennois prévoyait la possibilité d'une relocalisation du collège Mendès France au cœur d'une aire de recrutement plus large et plus mixte, en bordure du boulevard Industriel. Les conditions de faisabilité technique et financière n'ayant pu être réunies, l'opération n'est pas confirmée. La Ville a revu le projet en ciblant les financements sur la reconstruction sur site du groupe scolaire Kergomard/Descartes. Le Département du Nord a accepté d'animer une réflexion partenariale sur les conditions d'accueil des collégiens du quartier.

## **> LILLE**

### **QUARTIERS DE CONCORDE, LILLE SUD, BOIS BLANCS ET QUARTIERS ANCIENS**

#### **CONCORDE**

##### **1. La protection du site et de ses habitants - d'aujourd'hui et de demain - véritable manifeste des ambitions du renouvellement urbain et de ses opportunités pour générer de nouveaux usages, gages d'appropriation et d'attractivité.**

Le plan guide prévoit :

- un écran acoustique le long du périphérique où se positionnent des programmes spécifiques et les éléments constitutifs de la "colline acoustique et cultivée" (boisement, agriculture urbaine, équipements non sensibles) ;
- la relocalisation des équipements scolaires et des logements situés aujourd'hui en proximité immédiate du périphérique ;
- le respect d'une zone de recul par rapport au périphérique pour l'implantation des nouveaux îlots habités ;
- l'articulation des différentes temporalités dans le processus de transformation avec l'enchaînement des opérations et des usages transitoires ;
- un travail fin sur l'orientation et l'épannelage des bâtiments ainsi que sur la conception des espaces verts.

##### **2. Un volume de démolitions important pour libérer le potentiel foncier, changer l'image du quartier et permettre l'accueil d'une offre nouvelle de logements diversifiés.**

Le plan guide prévoit :

- la libération de l'arrière du site (pour le protéger des nuisances du périphérique et augmenter la constructibilité) ;

- le changement d'image et de statut du boulevard de Metz pour annuler l'effet de frontière et permettre un adressage valorisant ;
- la requalification de l'existant pour impulser un effet d'entraînement dans la production de l'offre nouvelle ;
- la diversification de l'habitat de manière significative pour produire une offre équilibrée, à l'image des autres quartiers de la ville (principe des 3 tiers : social, accession abordable et libre).

### 3. L'ouverture du quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics.

Le plan guide prévoit :

- la restructuration de la trame intérieure (cf. anciennes fortifications) par la création d'un parkway, épine dorsale nouvelle du quartier ;
- la création d'un parc urbain, support d'usages (de 2 à 3 hectares) dans la continuité du parkway, mail piéton, et en ouverture vers le Nord (désenclavement) ;
- le traitement urbain du boulevard de Metz (apaisement, franchissement, séquençage) et de l'avenue Beethoven, nouvelles adresses du quartier et vecteurs des traversées vers les quartiers environnants ;
- le traitement et la mise en valeur de la topographie à l'intérieur du site.

### 4. La diversification des fonctions en articulation avec les secteurs voisins

Le plan guide prévoit :

- la réhabilitation d'une partie de l'ensemble du parc de logements articulé au développement d'une offre nouvelle ;
- la création de 5 hectares d'agriculture urbaine et le développement des énergies renouvelables ;
- le programme d'équipements de proximité : crèche, groupe scolaire et médiathèque, centre de la petite enfance ;
- le développement d'activités économiques : artisanales, commerciales, tertiaires et alternatives.

## LILLE SUD : FAUBOURG D'ARRAS ET JB CLEMENT

Au regard de contextes patrimoniaux et fonciers contrastés, les objectifs du projet de renouvellement urbain sur ces deux sites diffèrent :

• **site de la résidence Faubourg d'Arras.** Il s'agit d'apporter une véritable qualité résidentielle pour assurer l'attractivité à moyen terme de ce parc en cours de réhabilitation et préparer sa mutation et celle de la salle de sport municipale François-Coppée à horizon 15-20 ans. Aussi, les objectifs opérationnels portés dans le NPNRU sont-ils :

- l'affirmation et la valorisation de la structure d'espace public (viaire et paysagère) s'inscrivant dans la continuité des ouvrages du PNRU et pérenne,
- la remise à plat des domanialités pour clarifier et organiser les espaces et services résidentiels.

• **site Jean-Baptiste Clément.** Bénéficiant de foncier libre à proximité (reliquat du PNRU), ce site s'est développé dans une logique de mutation profonde et de diversification résidentielle et de peuplement (y compris dans le patrimoine pérennisé) : part importante de démolition de logements, production d'une offre diversifiée et attractive et restructuration massive du patrimoine conservé.

## LILLE QUARTIERS ANCIENS

Le projet s'appuie sur un principe d'intervention à l'échelle des seuls secteurs stratégiques, exception faite du traitement des copropriétés dégradées ou très fragiles.

Une stratégie de ciblage a permis de concentrer l'intervention sur trois secteurs par quartier.

### À Wazemmes

• **secteur Iéna Mexico** : lutte contre la sur-division et ses conséquences sur le fonctionnement urbain et social ; dédensification et traitement des courées ; développement de la qualité urbaine, des espaces publics et résidentielle ; désenclavement et connexion au quartier et vers Concorde, à moyen terme.

• **secteur Jules-Guesde** : poursuite de l'action engagée pour consolider les accroches aux grands axes du quartier, à commencer par la place du marché, et impulser une nouvelle dynamique d'activités. Cela passera par une maîtrise publique massive pour restructurer en profondeur le bâti (en s'appuyant sur la

requalification des espaces publics démarrés en 2017) et permettre l'élargissement des cellules commerciales, l'individualisation des accès aux étages, etc.

• **secteur Poste-Solidarité** : renforcement des polarités et des connexions inter-quartiers (place de la Solidarité), accompagnement à la diversification résidentielle et fonctionnelle (commerces).

### À Moulins

• **Secteur Février-Vanhoenacker** : réappropriation de la place Jacques-Février aujourd'hui tenue par les trafics, affirmation du rôle de centralité de la place Vanhoenacker.

Réappropriation de la place Jacques Février aujourd'hui tenue par les trafics par la désaffectation de la fonction commerciale en pied d'immeubles au profit d'activités de service. L'objectif est d'intervenir conjointement sur le bâti et l'espace public afin de préfigurer une transformation d'envergure à l'issue du NPRU.

Affirmation du rôle de centralité de la place Vanhoenacker par la confortation de la vocation commerciale et l'intervention sur l'espace public.

Traitement de l'habitat dégradé à l'échelle des polarités et des îlots Bergot – Barbès – Arras.

Dans ce secteur le projet architectural et urbain pour chacun des îlots en recyclage sera précisé et donnera lieu à validation en comité de pilotage et en revue de projet en vue d'arrêter le programme opérationnel définitif qui sera ensuite intégré par voie d'avenant à la convention NPRU.

L'arbitrage stratégique entre la démolition ou la conservation / requalification du bâti existant sera effectué au regard des caractéristiques intrinsèques des logements (qualité, typologies, superficie, orientation), de leur potentiel d'attractivité et de commercialité à terme, et de la stratégie architecturale et urbaine du projet (signal de transformation, effet d'entraînement sur le quartier).

• **Secteur Douai-Thumesnil** : amorçage de la diversification à travers la lutte contre la sur-division et le traitement du parc social ainsi que le développement des aménités urbaines et résidentielles.

• **Secteur Plaine Trévisse** : traitement de l'habitat dégradé, dédensification et développement de la qualité urbaine et paysagère pour accompagner la mutation de ce tissu complexe, composé d'habitat ouvrier dégradé et de petits entrepôts. Un square sera créé pour assurer le lien et l'accroche avec le vaste projet Saint-Sauveur.

Sur l'ensemble de ces périmètres, le potentiel de dédensification sera mis au service de la qualité urbaine et paysagère.

Sur chacun des secteurs, sont articulés deux périmètres opérationnels :

- un périmètre prioritaire reprenant les îlots les plus complexes, appelant une maîtrise publique forte ;
- un périmètre plus large pour la mise en œuvre d'un droit commun renforcé.

Les filières de traitement sont adaptées du plus coercitif à l'incitatif, à l'échelle du logement, de l'immeuble, de l'îlot.

La stratégie d'intervention sur les copropriétés procède de la même logique. Les objectifs du projet urbain sont resserrés au traitement des copropriétés fragiles potentiellement dégradées, soit 56 copropriétés, pour lesquelles 23 diagnostics sont en cours.

Les filières de traitement de ces 56 copropriétés sont graduées et adaptées en fonction de la dureté de la situation : recyclage, redressement, prévention. Le programme d'intervention sur les copropriétés sera stabilisé en 2021.

Enfin, le projet urbain s'emploiera à développer des stratégies de développement durable en mobilisant les différentes communautés d'acteurs pour favoriser les filières en circuit court et s'appuyer sur l'emploi local, mettre en réseau les filières pour l'économie circulaire, avoir recours à l'urbanisme transitoire, etc.

Les opérations sur les secteurs commerciaux croiseront systématiquement les enjeux du bâti et de l'urbain pour garantir la modernisation de l'immobilier commercial et *in fine* le renouvellement et la diversification des activités.

Les enjeux de sécurité seront appréhendés dans toutes les dimensions du projet et feront l'objet d'un plan d'actions spécifiques avec les services de l'État.

## BOIS BLANCS

Le renouvellement urbain du secteur des Aviateurs et la reconquête du site de la Pointe de l'île constituent une nouvelle étape dans la volonté d'améliorer l'habitat, les espaces urbains et les espaces de nature. Les ambitions sur les Bois Blancs sont :

- **d'ouvrir la ville sur la Deûle**, facteur d'attractivité résidentielle et de loisirs, à la jonction entre le canal à grand gabarit et le bras de Canteleu, en lien avec les projets de réaménagement de la gare d'eau et de requalification à terme de la pointe Boschetti autour d'une ambition culturelle ;
- **de conforter le parc des berges**, qui longe la rive sud des Bois Blancs et se prolonge jusque la Citadelle en affirmant ses dimensions d'animation fluvestre et de rôle en termes de biodiversité (trame verte et bleue), assurer sa connexion avec la trame verte du quartier et le patrimoine végétal existant (boisement du site Montpellier), assurer les continuités des promenades (piétons, trottinettes, vélos...) sur le pourtour de l'île de Bois Blancs, en intégrant notamment la vélo-route voie verte (Eurovélo5), appelée à se poursuivre sur la presqu'île Boschetti ;
- **d'intervenir massivement sur le patrimoine social des Aviateurs** pour dé-densifier l'offre sociale concentrée sur ces 3 hectares et recomposer à l'échelle de l'ensemble du site de 5,5 ha une offre résidentielle équilibrée ;
- **de conforter l'offre d'équipements** autour d'un réseau de squares, de l'agrandissement de l'école Montessori et de la construction d'une nouvelle école de musique ;
- **de relier ce secteur au maillage d'espaces publics des Rives de la Haute Deûle**, prolongeant sa dynamique d'écoquartier en y intégrant de nouveaux programmes d'habitat mixtes, d'activités, d'espaces publics et de nature ;
- **de porter une ambition de qualité architecturale et paysagère**, en dialogue avec l'identité du quartier des Bois Blancs et avec son patrimoine naturel et bâti, dans le même esprit que celui qui anime la valorisation du patrimoine dans le projet des Rives de la Haute Deûle.

Le projet développe ainsi les objectifs urbains suivants :

- **le désenclavement du site des Aviateurs** en créant les continuités urbaines vers la gare d'eau avec le prolongement de la rue Mermoz ;
- **la recomposition complète de l'offre de logements sociaux et la construction d'une offre nouvelle en diversification**, en veillant à conserver une vocation sociale au sein d'un quartier comptant aujourd'hui 25 % de logements locatifs sociaux ;
- la poursuite des trames paysagères du quartier avec :
  - la valorisation du parc des Berges à la gare d'eau, le long du canal à grand gabarit ;
  - la création d'une continuité vers le parc des berges depuis la rue du Pont à Fourchon, organisant les accès aux nouveaux équipements publics ;
- la préservation du patrimoine végétal et du bâti industriel remarquable ;
- la poursuite de la démarche d'excellence environnementale portée sur RHD et de qualité des espaces publics.

## > LOOS

### QUARTIER DES OLIVEAUX

#### *Les grands principes*

Structurer la nouvelle identité du quartier et apporter de nouvelles pratiques urbaines passent par l'atteinte des objectifs urbains suivants :

#### **1. Un programme habitat ambitieux pour changer radicalement l'image du quartier**

Le projet de renouvellement urbain prévoit une intervention ambitieuse en la matière pour changer radicalement l'image actuelle de grand ensemble.

Le programme de démolitions permettra de changer l'image du quartier, de libérer du foncier pour réaliser le projet, de désenclaver le site et de garantir la cohérence et la lisibilité du projet urbain. Les résidences à déconstruire se situent au cœur du quartier qui sera le point d'orgue de l'intervention.

Ainsi, la libération du foncier permettra de créer un véritable projet de diversification de l'offre de logements, à la fois en termes de statuts et de formes architecturales. Une fois le programme de démolitions achevé, le taux de LLS dans le QPV sera de 68 % contre 95 % aujourd'hui.

En parallèle, la requalification très qualitative contribuera au retour d'attractivité du quartier et impulsera les premiers signes de changement d'image tout en accompagnant la livraison des nouveaux produits. La stratégie de requalification a été définie par la constitution des nombreux diagnostics menés sur le quartier qui a abouti au ciblage de réhabilitations ambitieuses de cinq résidences. Elle continuera à s'affiner, notamment dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil. Les échanges se poursuivront par ailleurs avec les bailleurs concernant la stratégie de vente HLM, considérée comme un atout pour la réussite de la diversification.

Enfin, un programme de résidentialisation sera mis en œuvre. La qualité des espaces publics ainsi que la mise en valeur et l'enrichissement de la qualité paysagère du quartier des Oliveaux prendra corps par le traitement des pieds d'immeuble des bailleurs sociaux. Cette intervention permettra de répondre aux attentes exprimées par les habitants, en matière de clarification des limites entre espace public et privé.

## **2. Le désenclavement du quartier par le raccordement de la Lino : un axe est/ouest clair**

Le quartier se connectera à la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (Lino) qui participe au développement de grands projets métropolitains tels qu'Euratechnologies et Eurasanté en améliorant leur accessibilité depuis l'autoroute A25 et la rocade nord-ouest. La concomitance des projets de raccordement et d'ouverture du quartier sur l'agglomération va permettre de créer un nouvel accès à l'ouest de la ville et de modifier radicalement la place des Oliveaux au sein de la métropole lilloise. Le barreau de desserte du quartier le raccroche de fait à ces polarités et aux axes structurants, et ouvre rapidement l'accès au territoire métropolitain à ses pôles d'emploi et à ses aménités.

Le désenclavement physique constituera l'un des atouts majeurs favorable à une plus grande mixité sociale du quartier. La rue Vincent-Auriol sera donc prolongée à l'ouest pour créer un axe fort "est/ouest" et viendra compléter l'axe du mail nord/sud pour une trame viaire lisible, des voies claires et cohérentes.

## **3. Améliorer le cadre de vie pour les habitants et pour attirer de nouveaux résidents**

Pour cela, il faut s'appuyer sur l'existant et améliorer son niveau de qualité.

Le projet mise sur une offre d'équipement ambitieuse de façon à répondre pleinement au renouvellement d'image du quartier. Cette démarche passe à la fois par une optimisation et une valorisation du patrimoine existant, et par le développement d'une offre d'équipements complémentaire, adaptée et diversifiée, où l'emploi et la petite enfance seront prioritaires.

Une mixité sera ainsi privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

Par ailleurs, le paysage du quartier est riche mais se déploie de manière très diffuse, sans hiérarchie et sans permettre d'accueillir des usages spécifiques. C'est pourquoi, le projet activera une figure paysagère forte et puissante dans un site cerné par de grandes pièces paysagères métropolitaines.

Enfin, si le quartier des Oliveaux n'est pas très vaste, il génère pourtant un sentiment d'éloignement lorsqu'il s'agit de s'y déplacer. Les ensembles résidentiels de logements sociaux fonctionnent de manière satellitaire : ils n'interagissent pas entre eux alors qu'ils sont géographiquement proches. Ainsi, faire émerger des axes forts au sein du quartier et rationaliser le maillage viaire et donc révéler la proximité seront-elles des conditions nécessaires à la réussite du projet.

## **4. Créer une vraie centralité**

"*Ceci n'est pas un centre*" est une manière de décrire la centralité actuelle du quartier des Oliveaux. En effet, un centre commercial vacant dans sa presque totalité, des services de mairie et le bureau de Poste adressés au sud de la tour Kennedy mais masqués par la galerie commerciale et la topographie des lieux, des équipements de proximité nombreux mais disséminés ne "font pas centre".

Une centralité tire sa force de son animation, elle-même sous-tendue par la présence d'une offre en commerces, services et équipements générateurs de flux et d'usages variés. C'est cette concentration qui permet de qualifier un espace de centralité, le rend ainsi identifiable, apporte de la clarté au fonctionnement du quartier tout en lui offrant une visibilité à plus grande échelle. C'est cette concentration

qui active l'espace public, génère une multiplicité d'usages (passer, s'arrêter, s'amuser, discuter, interpeller...) et l'anime à des moments différents, en journée, en semaine, à l'année. L'absence d'un espace fédérateur pouvant recevoir de véritables événements et soutenir la vie sociale du quartier a été régulièrement exprimée comme un enjeu, voire une souffrance par les habitants.

### **5. Créer une ligne forte : un mail paysager structurant un axe nord/sud**

La nouvelle centralité s'accrochera à un mail support d'équipements, de commerces et de nouveaux usages. Afin de répondre à l'objectif de mixité fonctionnelle et aux attentes des habitants, le premier acte fort sera de reconstituer une offre commerciale sur cette nouvelle centralité et de démolir le bâtiment principal de l'actuel centre commercial.

Le mail central programmé et paysagé s'appuiera à la fois sur le maillage viaire et sur le paysage, se déployant le long de la rue de la Paix, depuis le square existant jusqu'à l'actuelle carrière au sud du quartier qui deviendra un espace naturel métropolitain.

Cet axe nord/sud pourra agglomérer des équipements majeurs du quartier et permettra le positionnement et le bon fonctionnement des équipements futurs.

En créant cette nouvelle centralité, le projet urbain offre les conditions favorables aux échanges entre les résidents et sera le geste fort de renaissance de l'image du quartier. Le format de l'offre commerciale doit donc être reconsidéré : celle-ci sera positionnée en pied d'immeubles, le long de l'axe afin de profiter des flux, sur la nouvelle centralité, sur l'actuel terrain Léo-Lagrange et à l'angle de la rue de la Paix et de la rue Vincent-Auriol.

De plus, l'interface qu'incarne la bande centrale servira de support à l'instauration d'une hiérarchie dans les parcours. Deux "boucles" fédératrices d'usages au sein du quartier prendront appui sur cet axe et compléteront le maillage afin de désenclaver toutes les zones du quartier, y compris les franges. Ces boucles permettront de fluidifier le trafic à l'intérieur du quartier mais également un meilleur raccrochage à la ville.

Le quartier sera désormais connecté au nord, en direction de l'hôpital de Loos, où un programme de résidentialisations nécessitera la démolition de garages.

## **> MONS-EN-BARŒUL**

### **QUARTIER DU NOUVEAU MONS**

Les orientations stratégiques sont déclinées en quatre objectifs urbains :

#### **1. Mener un programme ambitieux de réhabilitation des logements sociaux, en mettant l'accent sur la performance énergétique**

Le programme de réhabilitation est ambitieux :

- par son ampleur, puisqu'il concernera tous les immeubles du secteur, soit près de 585 logements, pour ne plus subir l'effet de déclassement observé suite au PRU ;
- par le niveau de travaux attendus : poursuite de la démarche d'écoquartier, la Ville et les bailleurs partagent l'objectif du niveau BBC 2009 à atteindre, le considérant comme un seuil minimum.

#### **2. Poursuivre la rénovation du quartier, de sa trame viaire et des espaces publics dans la démarche de ville durable**

- Achèvement du maillage viaire est-ouest et nord-sud, avec une nouvelle hiérarchisation des voies sur certains secteurs.
- Requalification des espaces publics et privés dans une démarche de qualité paysagère avec notamment une rationalisation du stationnement sur plusieurs secteurs.
- Démolition partielle de deux immeubles locatifs sociaux, dont les caractéristiques patrimoniales, techniques et de peuplement des immeubles ne justifiaient pas une démolition totale.

#### **3. Libérer du foncier par des déconstructions lorsque cela est nécessaire pour permettre la construction de logements privés**

Trois immeubles locatifs sociaux et une batterie de garages seront démolis afin de permettre la constitution d'emprises foncières de taille suffisante et attractive pour la construction de logements neufs. Les immeubles concernés présentaient des caractéristiques techniques et de peuplement justifiant leur démolition. Le potentiel de diversification est de 394 logements, dont 40 logements sociaux (hors QPV).

La stratégie sera affinée dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil.

#### **4. Améliorer la diversification fonctionnelle en soutenant le commerce de centralité et l'implantation d'activités tertiaires ainsi qu'en maintenant/créant des équipements publics**

- Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe".
- Création de plus 4 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (îlot Coty-Papin).
- Création et/ou réhabilitation de 5 équipements, avec un axe fort autour de la petite enfance.

### **> HEM**

#### **QUARTIER 3 BAUDETTS LIONDERIE**

Dès 2004, la Ville de Hem et ses partenaires se sont engagés dans un plan de rénovation urbaine ambitieux sur le secteur Hauts Champs Longchamp afin de désenclaver le quartier, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'y renforcer l'offre de service public. Suite à ce premier programme achevé, un Plan Stratégique Local (PSL) a permis d'identifier les actions à mener. Ainsi, le NPNRU de Hem répond aux préconisations du PSL. À l'instar du secteur Lionderie - 3 Baudets, des secteurs non traités où persistent des situations sociales, économiques difficiles ou d'insécurité restaient à travailler. C'est ainsi que les partenaires prévoient diverses actions d'aménagement, de logements, de résidentialisations, d'équipements ou d'actions sociales.

#### **Les enjeux**

Les enjeux du projet à 15 ans passeront par la mise en œuvre d'actions urbaines et sociales qui permettront de lever les freins à l'amélioration des situations personnelles, que ce soit au niveau de la santé, de l'éducation, de la mobilité professionnelle ou de la réussite scolaire :

- **achever le processus de retournement d'image** en renforçant la mixité fonctionnelle au sein du quartier et structurer les connexions avec les pôles de développement de la métropole, ce qui passe notamment par un soutien à l'activité économique et commerciale, en lien avec une véritable stratégie de diversification ;
- **renforcer la cohésion sociale** par le maintien et le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'aide des populations les plus fragiles, notamment par la mise en place d'une démarche collective et prospective à l'échelle communale, et, sur certains enjeux, à l'échelle intercommunale ;
- **désenclaver le quartier** en créant de nouvelles voies de liaison et en aménageant les espaces publics et en réorganisant spatialement les services à la population et les équipements publics.

#### **Les orientations**

Le projet à 15 ans s'adosse à une véritable stratégie communale en matière d'habitat et de peuplement, construite en cohérence avec la CIET, organisée autour de quatre grandes orientations, qui guideront le projet de renouvellement urbain :

- **diversifier l'offre locative sociale** pour accroître la proportion de petits logements (T2/T3) ;
- **réduire la sous-occupation et favoriser la mise sur le marché de logements** répondant aux besoins des familles avec enfants (T4 principalement)
- **favoriser l'accession sociale à la propriété** dans le parc existant et renouveler l'offre locative sociale ;
- **adapter l'offre locative** pour répondre de manière diversifiée aux besoins des personnes âgées

Cette stratégie vise en priorité l'adaptation de l'offre de logement et la "fluidification" du marché locatif à l'échelle communale. Elle constitue le préalable à la mise en œuvre d'une politique de peuplement fondée sur la gestion des attributions et sur des critères "d'équilibre de peuplement".

Une première étude stratégique de définition de projets réalisée en 2008 sur les 3 Baudets - Lionderie – 3 Fermes, a posé les objectifs suivants :

- hiérarchiser et clarifier le réseau viaire en identifiant 2 axes secondaires qui permettent de conforter et fédérer un axe Nord Sud et rendre lisible un axe Est/Ouest. Sur la Lionderie, la présence d'une friche industrielle ne favorise pas les échanges entre le quartier et le reste de la ville ;
- mailler et désenclaver les 3 Baudets et la Lionderie ;
- rénover l'offre socioculturelle des équipements des quartiers ;
- finir les opérations de renouvellement urbain n'ayant pas été faites au PNRU.

L'intervention sur les équipements et les espaces publics, corrélée à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements permettant sa diversification pour maintenir et accueillir des ménages salariés, sont donc les objectifs urbains prioritaires du projet de renouvellement.

## > WATTIGNIES

### QUARTIER DU BLANC RIEZ

#### *Les grands principes*

La stratégie de projet repose sur 3 orientations fondatrices et fédératrices pour le renouveau du Blanc Riez :

- **quartier vitrine** : l'axe central du quartier (avenue Charles-Guillain) s'affirme de plus en plus comme un vecteur de développement urbain métropolitain. Le projet propose de travailler l'inscription du quartier sur cette avenue et de résorber son effet coupure entre le nord et le sud de la commune et du quartier (du fait d'un gabarit de 60 m de façade à façade par endroit et de son environnement urbain peu constitué),
- **quartier parc** : le projet propose de valoriser l'identité et le patrimoine paysager du quartier en s'appuyant sur ses atouts et dans le but d'en faire une véritable "marque de fabrique". Le souhait de la commune de ne pas densifier le quartier est ainsi respecté et valorisé sans pour autant s'empêcher de construire aux endroits présentant de forts enjeux de connexion et d'intensification urbaine.
- **quartier trait d'union** : le territoire communal de Wattignies est marqué par une stratification socio-urbaine entre le cœur historique et pavillonnaire, le sud et le nord du Blanc Riez. Le projet propose de travailler autour de la notion de trait d'union qui se décline de différentes manières : les continuités et liaisons viaires qui doivent être travaillées, le prolongement du Petit Bois comme structure paysagère de référence permet- tant d'articuler l'interface entre la ville et l'agriculture dans le cadre d'une lisière paysagère organisée et composée, la structuration de la plaine des sports qui doit constituer, à terme un parc public d'articulation entre le quartier et le reste de la ville.

## > WATTRELOS

### QUARTIER DES VILLAS

De par son positionnement stratégique dans le corridor économique du versant Nord-Est et sa qualité paysagère, le secteur des Villas possède un réel potentiel de retournement d'image.

De ce fait, les principaux partis pris d'aménagement ont été :

- d'acter les réhabilitations lourdes comme non pertinentes et de planifier la démolition de l'ensemble des trois barres,
- de casser l'enclavement en créant une voie de circulation et y intégrer les déplacements doux,
- de donner de la lisibilité à l'ensemble des espaces paysagers par la création d'une trame verte praticable et accessible,
- de travailler les espaces publics avec les habitants et d'optimiser les périodes transitoires,
- de favoriser des produits logements qui permettront aux ménages modestes d'accéder à la propriété et ainsi de concurrencer le marché de l'ancien et également d'attirer d'autres segments de population,
- de résidentialiser l'habitat individuel.

Par ailleurs, la planification temporelle de l'intervention urbaine vise un retournement d'image progressif, en trois phases, afin de développer progressivement l'attractivité du site en intervenant sur plusieurs dimensions complémentaires au volet urbain : l'économique, le social, l'offre en accession, les ATU (atelier de travaux urbains) qui amèneront progressivement de la qualité de vie sur le quartier...

### **Article 3.4 – Modifications du titre II – article 2.3 de la convention**

L'article 2.3 de la convention relatif aux orientations stratégiques du projet d'innovation rédigé comme suit :

#### **« Article 2.3 Les orientations stratégiques du projet d'innovation**

Le projet de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille poursuit deux enjeux majeurs, dont celui devant permettre d'assurer le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale. La réussite de cet enjeu repose sur la capacité du NPNRU à s'accrocher aux dynamiques territoriales à l'œuvre afin d'assurer leur retournement d'image et d'attractivité à terme.

C'est dans cet objectif, qu'en complémentarité du NPNRU, sur les territoires de Concorde à Lille et de Roubaix, le projet métropolitain entend porter des actions d'innovation et de transition au profit de l'amélioration de conditions de vie des habitants.

Dans ce cadre, les candidatures de la MEL, de la Ville de Lille et de la Ville de Roubaix à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA ont permis de d'explorer et d'expérimenter des démarches d'innovation ancrées dans les potentialités locales et venant appuyer la transformation de ces territoires telle que portée par le NPNRU. Aussi, trois axes d'innovation sont-ils poursuivis dans le cadre de l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA.

#### ***Le retour en valeur de friches roubaisiennes***

Le foncier est au cœur des problématiques de renouvellement urbain. Les pouvoirs publics se sont fortement investis dans la maîtrise foncière préalable au développement de projets d'intérêt public de moyen et de long terme. Les outils et structures dédiés à la maîtrise, au portage foncier et à l'aménagement ont été conçus dans cet objectif et se sont progressivement adaptés au foncier des friches, à l'instar des Établissements Publics Fonciers.

Le versant Nord-Est de la métropole et, en particulier, le territoire roubaisien, se caractérise par l'importance des terrains vacants et des friches réparties sur l'ensemble du territoire. Ces biens varient selon leur nature (biens commerciaux, logements vacants, friches industrielles) et leur statut (diversité des propriétés). Le principal effet de la présence de ces nombreuses friches réside dans l'image d'une dégradation de certains quartiers, leur multiplication entraînant une dégradation de l'ensemble de l'image de la ville et une perte d'attractivité du territoire.

Le retour en valeur des friches roubaisiennes constitue ainsi un enjeu majeur de retour d'attractivité, notablement dans les secteurs les plus dépréciés, priorité du NPNRU.

Ce constat est particulièrement vrai dans le secteur de l'Alma, situé aux franges de l'Union, qui concentre à lui seul 6 ha de friches alors que le NPNRU envisage de libérer 4 ha, dont la commercialisation sera d'autant plus complexe que les friches déjà existantes n'auront pas retrouvé un usage attractif.

Aussi, après avoir approfondi le diagnostic territorial des friches roubaisiennes, la Métropole souhaite-t-elle expérimenter la mise en œuvre de retour en usage des friches, de l'Alma en particulier. Cette démarche se fera en cohérence avec la programmation à terme du NPNRU, de manière attractive et valorisante pour la ville et les habitants. C'est l'objet de la candidature de la MEL à la phase de mise en œuvre de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire du PIA.

#### ***Le développement du dispositif "Maison à 1 €" avec travaux***

Au-delà des grands tènements fonciers en friche, l'habitat privé dégradé roubaisien porte en son sein une vacance d'envergure. Avec plus de 4 000 logements identifiés comme vacants dans le domaine public ou privé, c'est ainsi plus de 10 % du parc privé qui est vacant sur la ville. Difficultés de succession, faible capacité d'investissement des propriétaires, acquisitions publiques pour des projets d'urbanisme en cours ou passés, les maisons murées sont monnaie courante et impactent l'attractivité des quartiers.

L'intervention sur ce patrimoine est ainsi porteuse de deux enjeux stratégiques :

- agir sur l'attractivité du territoire,
- agir sur le peuplement.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité faire preuve d'innovation dans ce domaine pour trouver des solutions nouvelles de traitement de cet habitat. Elle s'est inspirée des pratiques de vente à "l'euro" symbolique

initiées aux États-Unis et en Grande Bretagne. La phase de maturation du PIA a permis de structurer un processus adapté au droit français, mais également opérationnel et économe en moyens publics.

La phase d'expérimentation est en cours pour une vingtaine de logements. Un premier bilan permettra de valider la démarche afin de la déployer au sein de la stratégie générale d'intervention sur l'habitat privé.

### **Le développement d'un quartier à santé positive à Concorde**

Face au constat d'un territoire surexposé aux nuisances des infrastructures lourdes de transport, le projet d'innovation développé pour le secteur Concorde à Lille, dans le cadre du PIA "Ville durable et solidaire", vise à concevoir son renouvellement urbain dans une logique de préservation et d'amélioration de la santé des habitants. La démarche "Quartier à santé positive" ambitionne la réduction des inégalités environnementales et de santé subies par les habitants, tout en contribuant à l'amélioration de l'attractivité du quartier et à sa diversification.

Quatre axes d'intervention ont ainsi été arrêtés :

- améliorer la qualité de l'air dans les espaces publics et à l'intérieur des bâtiments à réhabiliter ou à construire ;
- réduire l'exposition au bruit des habitants et usagers du quartier et de ses équipements ;
- améliorer les conditions d'alimentation en proposant des modes alternatifs de culture et d'approvisionnement ;
- développer la production énergétique renouvelable.

Cette démarche d'innovation se traduit par un projet urbain très ambitieux en tant que tel, avec notamment l'aménagement d'un écran acoustique multifonctions, mais aussi par une méthode de projet transversale qui s'appuie sur la co-construction avec les diverses parties prenantes, et s'intègre à la conception même du projet urbain.

Concrètement, la mise en œuvre de ces axes se décline en 5 leviers d'actions opérationnels, qui font l'objet d'un financement au titre du PIA.



**Est modifié comme suit :**

### **« Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation**

Le projet de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille poursuit deux enjeux majeurs, dont celui devant permettre d'assurer le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale. La réussite de cet enjeu repose sur la

capacité du NPNRU à s'accrocher aux dynamiques territoriales à l'œuvre afin d'assurer leur retournement d'image et d'attractivité à terme.

C'est dans cet objectif, qu'en complémentarité du NPNRU, sur les territoires de Concorde à Lille et du quartier prioritaire d'intérêt national et intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau – Croix Bas Saint Pierre de Roubaix, le projet métropolitain entend porter des actions d'innovation et de transition au profit de l'amélioration de conditions de vie des habitants.

Dans ce cadre, les candidatures de la MEL, de la Ville de Lille et de la Ville de Roubaix à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA ont permis d'explorer et d'expérimenter des démarches d'innovation ancrées dans les potentialités locales et venant appuyer la transformation de ces territoires telle que portée par le NPNRU. Aussi, trois axes d'innovation sont-ils poursuivis dans le cadre de l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA.

### ***Le retour en valeur de friches roubaisiennes***

Le foncier est au cœur des problématiques de renouvellement urbain. Les pouvoirs publics se sont fortement investis dans la maîtrise foncière préalable au développement de projets d'intérêt public de moyen et de long terme. Les outils et structures dédiés à la maîtrise, au portage foncier et à l'aménagement ont été conçus dans cet objectif et se sont progressivement adaptés au foncier des friches, à l'instar des Établissements Publics Fonciers.

Le versant Nord-Est de la métropole et, en particulier, le territoire roubaisien, se caractérise par l'importance des terrains vacants et des friches réparties sur l'ensemble du territoire. Ces biens varient selon leur nature (biens commerciaux, logements vacants, friches industrielles) et leur statut (diversité des propriétés). Le principal effet de la présence de ces nombreuses friches réside dans l'image d'une dégradation de certains quartiers, leur multiplication entraînant une dégradation de l'ensemble de l'image de la ville et une perte d'attractivité du territoire.

Le retour en valeur des friches roubaisiennes constitue ainsi un enjeu majeur de retour d'attractivité, notablement dans les secteurs les plus dépréciés, priorité du NPNRU.

Ce constat est particulièrement vrai dans le secteur de l'Alma, situé aux franges de l'Union, qui concentre à lui seul 6 ha de friches alors que le NPNRU envisage de libérer 4 ha, dont la commercialisation sera d'autant plus complexe que les friches déjà existantes n'auront pas retrouvé un usage attractif.

L'enjeu de la démarche portée dans le cadre du PIA par la Métropole Européenne de Lille est de :

- Expérimenter des modes de portages long cours impliquant des acteurs locaux du territoire
- Porter une expérimentation multithématique pour pouvoir en tirer les enseignements
- Porter une approche pluri territoire pour corriger les échecs de l'anru 1 et anticiper le NPRU

Dans ce cadre, cinq leviers d'action opérationnels et articulés au projet NPRU ont été retenus :

- La création d'une structure endogène d'activation des friches : Eco6TM
- La mise en place d'un démonstrateur croisant e-logistique et e-commerce, avec création d'un système de stock déporté profitable aux commerçants du secteur et de boutiques à l'essai dans le cadre de la transformation d'un espace vacant, et le développement d'une filière de micro logistique en appui du pôle d'innovation Blanchemaille
- La préfiguration d'un pôle sur la résilience dans les quartiers prioritaires en développant un programme d'accompagnement à l'autonomisation des personnes et à l'entrepreneuriat, au croisement de la social tech et de la fin tech, avec la création d'un portefeuille numérique et d'une monnaie locale, et la création d'une Maison de l'Autonomie et des Initiatives Locales sur le site de Wagon
- L'installation d'une plateforme des néo artisans à travers le développement de la filière du emploi et création d'une nouvelle économie locale source de revenu pour les habitants, les artisans, les TPE et PME du quartier à partir du secteur Nord de l'Alma
- La reconstitution d'un sol fertile et le développement d'une Ferme urbaine maraichère en auto-récolte, démonstrateur de la réhabilitation d'une friche polluée par phytoremédiation, avec une mise en culture test et l'association des habitants et acteurs locaux pour enclencher le changement d'image, sur le site du Crouy
- La phase d'expérimentation opérationnelle débutera à l'issue des études préalables complémentaires nécessaires.

### ***Le développement du dispositif "Maison à 1 €" avec travaux***

Au-delà des grands tènements fonciers en friche, l'habitat privé dégradé roubaisien porte en son sein une vacance d'envergure. Avec plus de 4 000 logements identifiés comme vacants dans le domaine public ou privé, c'est ainsi plus de 10 % du parc privé qui est vacant sur la ville. Difficultés de succession, faible capacité d'investissement des propriétaires, acquisitions publiques pour des projets d'urbanisme en cours ou passés, les maisons murées sont monnaie courante et impactent l'attractivité des quartiers.

L'intervention sur ce patrimoine est ainsi porteuse de deux enjeux stratégiques portés par la Ville de Roubaix dans le cadre du PIA :

- agir sur l'attractivité du territoire,
- agir sur le peuplement.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité faire preuve d'innovation dans ce domaine pour trouver des solutions nouvelles de traitement de cet habitat. Elle s'est inspirée des pratiques de vente à "l'euro" symbolique initiées aux États-Unis et en Grande Bretagne. La phase de maturation du PIA a permis de structurer un processus adapté au droit français, mais également opérationnel et économe en moyens publics.

La phase d'expérimentation est en cours pour 18 logements. L'opération « Maison à 1 euro avec travaux » est réalisée dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à La fabrique des quartiers Métropole Européenne de Lille SPLA. Ses missions couvrent : la réalisation d'études, diagnostics et travaux préparatoires, les acquisitions, la mise en œuvre d'un processus de sélection de candidats pour l'attribution des biens, la commercialisation des biens, et l'accompagnement des travaux de réhabilitation menés par les acquéreurs.

Un premier bilan de l'expérimentation permettra de valider la démarche afin de la déployer au sein de la stratégie générale d'intervention sur l'habitat privé et en complémentarité des autres dispositifs locaux de l'habitat.

#### ***Le développement d'un quartier à santé positive à Concorde***

Face au constat d'un territoire surexposé aux nuisances des infrastructures lourdes de transport, le projet d'innovation développé pour le secteur Concorde à Lille, dans le cadre du PIA "Ville durable et solidaire", vise à concevoir son renouvellement urbain dans une logique de préservation et d'amélioration de la santé des habitants. La démarche "Quartier à santé positive" ambitionne la réduction des inégalités environnementales et de santé subies par les habitants, tout en contribuant à l'amélioration de l'attractivité du quartier et à sa diversification.

Quatre axes d'intervention ont ainsi été arrêtés :

- améliorer la qualité de l'air dans les espaces publics et à l'intérieur des bâtiments à réhabiliter ou à construire ;
- réduire l'exposition au bruit des habitants et usagers du quartier et de ses équipements ;
- améliorer les conditions d'alimentation en proposant des modes alternatifs de culture et d'approvisionnement ;
- développer la production énergétique renouvelable.

Cette démarche d'innovation se traduit par un projet urbain très ambitieux en tant que tel, avec notamment l'aménagement d'un écran acoustique multifonctions, mais aussi par une méthode de projet transversale qui s'appuie sur la co-construction avec les diverses parties prenantes, et s'intègre à la conception même du projet urbain.

Concrètement, la mise en œuvre de ces axes se décline en 5 leviers d'actions opérationnels, qui font l'objet d'un financement au titre du PIA.

#### 4 CIBLES

- Qualité de l'air
- Réduire l'exposition aux bruits
- Conditions d'alimentation
- Production d'énergie



#### 5 ACTIONS

- ACTION 1 : la colline multi usages : acoustique, cultivée et solaire
- ACTION 2 : préfiguration du projet d'agriculture urbaine et intégration dans le quartier
- ACTION 3 : création d'un référentiel air et bruit et mise en œuvre d'objectifs d'excellence air et bruit dans des opérations pilotes
- ACTION 4 : communication engageante et dispositifs d'accompagnement des habitants au changement
- ACTION 5 : animer, suivre, évaluer la démarche QSP dans le temps

### **Article 3.5 – Modifications du titre II – article 3.2 de la convention**

L'article 3.2 de la convention relatif aux objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain rédigé comme suit :

#### **« Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain**

Les projets de renouvellement urbain qui seront mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, en intervenant globalement sur un quartier, constituent une opportunité pour contribuer à la ville durable et être des lieux d'expérimentation et d'anticipation des évolutions réglementaires en matière de transition énergétique et écologique. La transition énergétique et écologique est un objectif incontournable des NPNRU. Les projets mis en œuvre recherchent l'excellence sur la qualité environnementale et s'inscrivent dans les politiques environnementales de l'agglomération en termes de limitation des risques et des nuisances, de transition écologique et de lutte contre la précarité énergétique.

La MEL en tant que pilote du NPRU porte principalement les thématiques suivantes :

- niveaux de performances énergétiques et environnementales exigeants dans les bâtiments neufs et dans les rénovations, en essayant de faire profiter en priorité ces programmes des technologies et solutions nouvelles. L'objectif est de proposer des logements le plus sobres possible en termes de consommation d'énergie,
- l'économie circulaire, par le biais notamment de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux issus des démolitions des quartiers NPRU mais aussi du développement de l'agriculture urbaine,
- la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement économique, en particulier celles liées à la végétalisation de ce quartier,
- la politique métropolitaine de santé environnementale adoptée en décembre 2018 et son plan d'actions de juin 2019, et en particulier la mise en œuvre d'Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS), la lutte contre les inégalités environnementales et sociales de santé et l'amélioration de la qualité des environnements intérieurs,
- des réseaux d'énergie intelligents pour mieux gérer production d'énergie et consommation et, en particulier, le développement des réseaux de chaleur qui touchera principalement ces quartiers pour faire bénéficier aux habitants d'une énergie verte et durablement économique,
- le budget climatique voté par la MEL en octobre 2019,
- la politique des transports et son impact sur la qualité de l'air avec notamment le développement de l'offre de transport collectif et d'accès aux nouvelles mobilités (vélo, marche, covoiturage...). Certains projets de renouvellement urbain de la métropole sont également des projets pilotes où s'expérimente la ville de demain. Ces grands quartiers sont souvent confrontés à des situations urbaines générant des problématiques environnementales plus aiguës qu'ailleurs (proximité des infrastructures routières à Concorde, pollution des sols à Roubaix), qui se combinent à la très grande vulnérabilité des populations socialement fragiles. Ainsi, deux territoires de projet ont développé une démarche d'innovation soutenue par le PIA Ville durable et solidaire : Roubaix, Lille-Concorde (cf. article 2.3). Ces démarches ont vocation, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, à être des laboratoires de nouveaux modes de conception et de renouvellement de la ville sur elle-même. Cela se traduira par :
  - un feed-back vers l'ensemble des grandes politiques urbaines structurantes, déjà enclenché sur certains champs thématiques, comme la santé environnementale ;
  - un essaimage des bonnes pratiques de conception et de mise en œuvre dans les autres projets de renouvellement urbain, et au-delà.

**Est modifié comme suit :**

#### **« Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain**

Les projets de renouvellement urbain qui seront mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, en intervenant globalement sur un quartier, constituent une opportunité pour contribuer à la ville durable et être des lieux d'expérimentation et d'anticipation des évolutions réglementaires en matière de transition énergétique et

écologique. La transition énergétique et écologique est un objectif incontournable des NPNRU. Les projets mis en œuvre recherchent l'excellence sur la qualité environnementale et s'inscrivent dans les politiques environnementales de l'agglomération en termes de limitation des risques et des nuisances, de transition écologique et de lutte contre la précarité énergétique.

La MEL en tant que pilote du NPRU porte principalement les thématiques suivantes :

- niveaux de performances énergétiques et environnementales exigeants dans les bâtiments neufs et dans les rénovations, en essayant de faire profiter en priorité ces programmes des technologies et solutions nouvelles. L'objectif est de proposer des logements le plus sobres possible en termes de consommation d'énergie,
- l'économie circulaire, par le biais notamment de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux issus des démolitions des quartiers NPRU mais aussi du développement de l'agriculture urbaine,
- la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique, en particulier celles liées à la végétalisation de ce quartier,
- la politique métropolitaine de santé environnementale adoptée en décembre 2018 et son plan d'actions de juin 2019, et en particulier la mise en œuvre d'Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS), la lutte contre les inégalités environnementales et sociales de santé et l'amélioration de la qualité des environnements intérieurs,
- des réseaux d'énergie intelligents pour mieux gérer production d'énergie et consommation et, en particulier, le développement des réseaux de chaleur qui touchera principalement ces quartiers pour faire bénéficier aux habitants d'une énergie verte et durablement économique,
- le budget climatique voté par la MEL en octobre 2019,
- la politique des transports et son impact sur la qualité de l'air avec notamment le développement de l'offre de transport collectif et d'accès aux nouvelles mobilités (vélo, marche, covoiturage...). Certains projets de renouvellement urbain de la métropole sont également des projets pilotes où s'expérimente la ville de demain. Ces grands quartiers sont souvent confrontés à des situations urbaines générant des problématiques environnementales plus aiguës qu'ailleurs (proximité des infrastructures routières à Concorde, pollution des sols à Roubaix), qui se combinent à la très grande vulnérabilité des populations socialement fragiles. Ainsi, deux territoires de projet ont développé une démarche d'innovation soutenue par le PIA Ville durable et solidaire : Roubaix, Lille-Concorde (cf. article 2.3). Ces démarches ont vocation, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, à être des laboratoires de nouveaux modes de conception et de renouvellement de la ville sur elle-même. Cela se traduira par :
  - un feed-back vers l'ensemble des grandes politiques urbaines structurantes, déjà enclenché sur certains champs thématiques, comme la santé environnementale ;
  - un essaimage des bonnes pratiques de conception et de mise en œuvre dans les autres projets de renouvellement urbain, et au-delà.

## Article 3.6 – Modifications du titre II – article 4.1 de la convention

L'article 4.1 de la convention relatif à la synthèse du programme urbain rédigé comme suit :

### « Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

#### Article 4.1.1 La synthèse du programme urbain métropolitain

Les études, missions, expertises menées dans le cadre du protocole de préfiguration et les divers outils d'analyse mis en place ont permis à la MEL et à ses partenaires de construire et de porter une programmation métropolitaine cohérente d'ensemble, répondant aux priorités et besoins du territoire, ainsi qu'aux priorités énoncés par le Comité d'Engagement.

Cette programmation globale constitue le socle de la présente contractualisation. Elle se décline sur les 13 sites d'intervention opérationnels du programme.

Pour atteindre les objectifs recherchés, le programme d'intervention, porté par la MEL et ses partenaires, est ambitieux, équilibré entre les sites et adapté à leurs besoins, faisable et soutenable pour l'ensemble des parties prenantes.

La MEL et ses partenaires portent, ainsi, un programme ambitieux, en termes de diversification, d'intervention sur le logement locatif social, d'aménagement des espaces publics, de développement économique et d'équipements, dont la durée dépasse celle du NPNRU.

Le tableau suivant consolide, pour les volets territoriaux concernés par la présente convention, la programmation validée lors des différents Comités d'Engagement :

	Démolitions LLS	Réhabilitations LLS	Résidentialisations	Intervention habitat ancien privé	Volumes estimés en diversification	Primes ANRU accession	Nombre de relogements	Minorations de loyers	Nombre d'équipements
<b>Roubaix Alma</b>	163	0	0	0	0	0	138	25	0
<b>Roubaix Épeule</b>	102	0	0	0	0	0	112	0	0
<b>Roubaix Trois Ponts - Pile</b>	172	0	0	0	0	0	166	0	0
<b>Lille Concorde</b>	648	135	0	0	1100	150	1 021	180	1
<b>Lille Sud</b>	20	40	300	0		0	48	0	0
<b>Tourcoing</b>	947	486	493	0	400	150	1 277	308	6
<b>Mons</b>	358	585	226	0	394	60	371	115	5
<b>Loos</b>	424	188	957	0	380	75	407	140	5
<b>Wattrelos</b>	80	0	0	0	78	12	83	0	0
<b>Wattignies</b>	80	0	461	463	208	15	90	25	3
<b>Hem</b>	92	0	0	0	166	48	91	30	4
<b>Total</b>	<b>3 086</b>	<b>1 434</b>	<b>2 437</b>	<b>463</b>	<b>2 726</b>	<b>510</b>	<b>3 804</b>	<b>823</b>	<b>24</b>

#### Article 4.1.2 La synthèse du programme urbain à l'échelle de chaque volet territorial

Les tableaux ci-après reprennent l'ensemble du programme métropolitain. Ils synthétisent les volumes d'intervention tels que définis dans les études réalisées dans le protocole de préfiguration répondant aux besoins et aux dysfonctionnements rencontrés. La durée de ces programmes peut s'entendre sur certains sites au-delà de la temporalité du NPNRU.

En italique, sont repris les éléments du programme non financés par l'ANRU.

S'agissant plus particulièrement du projet d'aménagement, il est composé d'un certain nombre de dépenses dont certaines sont éligibles au concours financier de l'ANRU. L'article 9.1 reprend la participation de l'ANRU au titre de l'aménagement calculée sur la base de ses dépenses éligibles. L'article 9.2 précise les financements des autres partenaires sur la base de l'entièreté du programme et donc de l'ensemble des dépenses.

## > Roubaix

### Quartiers de l'Alma, de l'Épeule et le secteur Est

Le programme urbain à l'échelle du volet territorial de Roubaix sera inscrit dans la présente convention lors de la 2e étape de contractualisation suite aux décisions du comité d'engagement de janvier 2020.

En effet, le programme mis en œuvre sur Roubaix constitue la première priorité du NPNRU métropolitain. Il permettra la transformation des quartiers nord et en particulier de l'Alma, du quartier de l'Épeule ainsi que la finalisation, sur les Trois Ponts et le Pile, de la transformation engagée par le premier programme de rénovation urbaine et le PNRQAD métropolitain. Si l'ensemble des partenaires s'accorde sur la volonté de porter un projet de grande envergure qui permette un renouvellement du parc de logement et de la qualité de vie, sa contractualisation nécessite la finalisation des approfondissements urbains permettant une présentation du projet d'ensemble au prochain CE.

Ce projet permettra, par l'effort combiné de l'ensemble des signataires :

- de restructurer plusieurs îlots d'habitat privé dégradé,
- de porter sur chacun des secteurs un programme fort de transformation de l'offre d'équipements publics et économiques,
- de réaliser les aménagements publics nécessaires à la transformation d'image du quartier,
- d'assurer la gestion transitoire des espaces tout au long du projet,
- de restructurer les trois principaux secteurs d'habitat sociaux par :
  - la démolition-reconstruction d'environ 900 logements sociaux,
  - la réhabilitation d'environ 500 logements sociaux.

	Épeule	Pile/ 3 Ponts	Alma/Cul de Four	Total
Démolitions validées (OPPC, ADA)	102	172	363	637
Intentions de projet (CNE de juin 19)				
Démolitions	120	0	115	235
Réhabilitations	501	70	376	947
Intentions de projet (en cours de stabilisation)				
Démolitions	154	0	entre 94 et 190	entre 248 et 344
Réhabilitations	204	70	entre 212 et 116	entre 486 et 390
<b>TOTAL</b>				
Démolitions	256	172	entre 457 et 553	entre 885 et 981
Réhabilitations	204	70	entre 212 et 116	entre 486 et 390

Néanmoins, afin d'anticiper le temps des relogements nécessaires aux opérations de démolition et de réhabilitation, mais aussi d'optimiser l'opérationnalité du projet, plusieurs opérations de démolition faisant consensus ont été validées de façon partenariale et sont inscrites dès cette première phase de contractualisation.

Démolition de logements locatifs sociaux	437 démolitions d'ores et déjà conventionnées - Démolition bâtiment Archimède & Alma-INA (INA-3F, 163 logts) - ÉPEULE - démolition 24E et 24F (LMH, 102 logts) - 175 - 210 avenue du PDT Kennedy Tours D et E (LMH, 172 logts)
Minoration de loyer	ROUBAIX ALMA GARE - MEDICIS - Minoration de Loyer - INA 3F

De la même manière, 2 opérations de démolition font l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage par l'ANRU. Il s'agit de :

Démolition de logements locatifs sociaux	179 démolitions autorisées en démarrage anticipé ROUBAIX ALMA - Démolition -Les Tisserands - 12-32 rue Barbe d'Or / 25 rue de la Guinguette 119-121 rue de Tourcoing (Vilogia, 147 Logts) - ROUBAIX ALMA - Démolition Clos des Tisserands - 111 tcg 60/1/2 Jacquard (Vilogia - 32 logts)
--	---

Par ailleurs, l'opération de démolition du 165 et 155 rue de l'Alma, sous maîtrise d'ouvrage de LMH, concernant 21 logements, a fait l'objet d'une validation du CE du 5 décembre 2018 et sera de nouveau présentée lors du CE du 15 janvier 2020.

Concernant l'habitat privé, les études se poursuivent afin de finaliser le programme d'intervention global, qui sera notamment présenté à l'ANAH. Ce dernier fera l'objet d'un partenariat financier avec l'EPF et la Région en cours de calibrage. Lors du CE du 15 janvier 2020, la MEL sollicitera une intervention combinée de l'ANRU et de l'Anah. Ainsi, des études pré-opérationnelles seront conduites pour dimensionner des OPAH RU couplées à des Opérations de Restauration Immobilière accompagnant l'intervention urbaine sur des îlots stratégiques d'habitat: les injonctions de travaux seront assorties d'un accompagnement renforcé des propriétaires. Afin d'obtenir un effet d'accélération du renouvellement urbain, des taux de subvention majorés seront sollicités auprès de l'Anah de façon dérogatoire, sur le modèle de l'accélération de la lutte contre l'habitat indigne.

## > Tourcoing

### Quartier de la Bourgogne

Démolition de logements locatifs sociaux	1 225 démolitions (Vilogia : 797 et LMH : 428) dont 947 (Vilogia : 654 et LMH : 293) dans la présente convention
Requalification de logements locatifs sociaux	670 réhabilitations (Vilogia 549 et LMH : 121) dont 486 (Vilogia : 483 et LMH : 3) dans la présente convention. Pour l'ensemble des requalifications, le niveau de performance visé est le label BBC rénovation 2009. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 323 logements en GEGR (frange Coty-Schuman / bâtiment 1 à 10 de LMH)</li> <li>• Une réflexion en cours dans le cadre du POPAC 2 portant sur la réhabilitation des 22 logements privés de la copropriété Armancour (Vilogia)</li> <li>• Une réflexion en cours sur environ 240 maisons individuelles du bailleur social LMH (T011, T015, T024, T030, T034) qui pourraient faire l'objet des interventions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 120 réhabilitations complémentaires,</li> <li>- 100 ventes HLM avec bouquet de travaux obligatoires réalisés par le bailleur avant la vente,</li> <li>- 20 auto-réhabilitations accompagnées dans une logique d'expérimentation en lien avec la dynamique Rev3 du site Lepoutre.</li> </ul> </li> </ul>
Résidentialisation	493 LLS en résidentialisation (LMH : 326 et Vilogia : 167)
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction, en cœur de quartier, d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes incluant une salle de pratique sportive (cette opération inclut la démolition de l'école maternelle Chateaubriand)</li> <li>• L'extension/retournement du centre social de la Bourgogne (incluant la démolition du local oxy'jeunes)</li> <li>• La démolition/reconstruction/extension de la crèche câlin-câline pour une capacité d'accueil de 70 places et une surface estimée de 1 000 m<sup>2</sup></li> <li>• La déconstruction/reconstruction sur site des écoles Kergomard/Descartes (6 classes maternelles, 8 classes élémentaires, locaux de vie scolaire : cuisine et salle de restauration, petite salle polyvalente, dortoirs, bureaux et locaux collectifs)</li> <li>• La réalisation d'une maison du projet mobile de 70 m<sup>2</sup> (incluant salle d'exposition et de réunion, 2 bureaux)</li> <li>• La restructuration/rénovation de l'école Camus</li> <li>• La construction d'une maison des services en cœur de quartier</li> <li>• La création d'un club house / vestiaire</li> <li>• La création d'un espace de Workout Sud</li> <li>• La création d'un espace de Workout Nord</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La création d'un terrain multisports (city stade)</i></li> <li>• <i>La création d'un terrain de baseball</i></li> <li>• <i>La création d'un skatepark</i></li> <li>• <i>La réalisation d'une étude partenariale sur les conditions d'accueil futur des collégiens du quartier, selon des modalités de faisabilité à arrêter (en lien avec la démarche citée éducative)</i></li> <li>• <i>L'installation d'un équipement culturel de rayonnement selon des modalités de faisabilité et de réalisation à étudier</i></li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'une halle commerciale et de service de 970 m<sup>2</sup> comprenant 8 locaux (point chaud/boulangerie, boucherie, épicerie, pharmacie, la poste, cabinet médical)</li> <li>• La création d'un centre d'affaires de quartier aux étages de la ludo-médiathèque</li> <li>• La création d'un premier village artisanal de 2 520 m<sup>2</sup> SDP composé de 14 cellules</li> <li>• La création d'un second village artisanal de 2 520 m<sup>2</sup> SDP composé de 14 cellules</li> <li>• <i>Le développement du site Lepoutre (filière Rev3)</i></li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement d'ensemble correspondant au faisceau de la Grande Allée pour un total estimé à 180 000 m<sup>2</sup></li> <li>• <i>L'aménagement complémentaire du secteur central et du secteur est (Peintres, Utrillo)</i></li> <li>• <i>L'aménagement complémentaire éventuel à examiner à l'horizon 2023</i></li> </ul>
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 850 logements à terme (70 000 m<sup>2</sup> SDP) dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m<sup>2</sup> SDP). A l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se détaille comme suit :</li> <li>• 167 individuels / 108 intermédiaires / 133 collectifs</li> <li>• 154 accessions sociales (dont 70 au titre des contreparties Action Logement) / 155 accessions libres et 99 locatifs intermédiaires</li> <li>• Des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m<sup>2</sup> à 2 800 euros/m<sup>2</sup></li> <li>• Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.</li> <li>• Un objectif de 40 ventes HLM à l'unité, post-réhabilitation, des logements de la tour Mortagne (Vilogia)</li> <li>• Des objectifs complémentaires de vente HLM dont les conditions de faisabilité et de réalisation sont à étudier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Tour Armancour (copropriété Vilogia)</i></li> <li>- <i>120 maisons individuelles de LMH (T011, T015, T024, T030, T034)</i></li> </ul> </li> </ul>

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

Dans son avis de CNE du 12 juin 2019, l'ANRU a indiqué que les opérations dont la réalisation est envisagée sur la période 2027-2030 donneront lieu à un nouvel examen en Comité d'engagement à l'horizon de fin 2023. Cette nouvelle échéance permettra d'établir l'état des lieux de l'avancement du projet et de vérifier les conditions de réalisation de la dernière phase de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

À ce titre, sont d'ores et déjà identifiées les opérations suivantes :

- les démolitions de résidences Fleming, Curie, Bocage 2, Mortagne, Schweitzer ;
- les requalifications des résidences Chêne Houpline, Mortagne, Rabelais, Armancour. Des demandes de soutien pour la réhabilitation d'une partie des 240 maisons individuelles de LMH pourraient également être formulées ;
- d'éventuelles opérations de résidentialisation complémentaires, notamment dans le secteur des peintres ;
- d'éventuelles nouvelles aides pour la mise en œuvre du programme de diversification ;
- des travaux d'aménagement complémentaires, sous maîtrise d'ouvrage MEL, permettant d'accompagner ces nouvelles interventions sur le parc social et de compléter le premier temps de mise en œuvre du volet territorial tourquennois ;

- des équipements publics complémentaires dont les conditions d'opportunité et de faisabilité nécessitent encore d'être approfondies. À d'ores et déjà été identifié un équipement de rayonnement culturel ;
- des objets d'immobilier économique dont les conditions d'opportunité et de faisabilité nécessitent également d'être approfondies (site Lepoutre, CH Dron).

## > Lille

### Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens

#### CONCORDE

Démolition de logements locatifs sociaux	648 démolitions (LMH)
Requalification de logements locatifs sociaux	135 réhabilitations (LMH) La résidence Renoir compte 248 logements. La requalification de 135 d'entre eux correspond à la création d'une résidence intergénérationnelle de 185 logements. Sa gestion sera confiée à un prestataire. Le reste de la résidence Renoir est requalifiée en résidence hôtelière à vocation sociale.
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	Sans objet
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un nouveau groupe scolaire de 20 classes</li> <li>• Création d'une médiathèque</li> <li>• Création d'un centre petite enfance</li> <li>• Démolition de l'école Béranger</li> <li>• Démolition de l'école Hachette</li> <li>• Démolition de la médiathèque</li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellules commerciales</li> <li>• Résidence hôtelière à vocation sociale</li> <li>• Hôtel d'entreprise / centre d'affaires de quartier</li> <li>• Pôle médical</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écran acoustique</li> <li>• Parkway, liaison douce et parc urbain</li> <li>• Défaillance du centre commercial</li> <li>• Réaménagement avenue Beethoven et boulevard de Metz</li> </ul>
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 100 logements en construction neuve dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % accession sociale</li> <li>- 55 % logements libres</li> <li>- 20 % LLS (220 LLS en reconstitution de l'offre)</li> </ul> </li> </ul>

#### LILLE SUD

Démolition de logements locatifs sociaux	20 démolitions (Vilogia)
Requalification de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 réhabilitations (Vilogia)</li> <li>• 300 réhabilitations (LMH)</li> </ul>
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 logements résidentialisés (LMH)</li> <li>• 44 logements restructurés JB Clément et réaménagement du stationnement résidentiel de la résidence de l'Arbrisseau (Vilogia)</li> </ul>
Équipements publics de proximité	Sans objet
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellules commerciales</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification des rues Paul-Bourget et François-Coppée</li> <li>• Prolongation du mail paysager</li> <li>• Création d'une placette publique</li> <li>• Création de deux voies structurantes et une voie de desserte</li> <li>• Élargissement du trottoir de la rue du Faubourg d'Arras</li> </ul>
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 223 Logements en construction neuve dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21 % accession sociale</li> <li>- 69 % logements libres</li> </ul> </li> </ul>

	- 10 % LLS 23 logements locatifs en reconstitution de l'offre correspondent à une offre spécifique à destination des seniors
--	---

### Lille Quartiers Anciens (deuxième étape de contractualisation)

Les études se poursuivent afin de finaliser le programme d'intervention global (dont le volet copropriétés dégradées), qui sera présenté à l'ANAH. Ce dernier fera l'objet d'un partenariat financier avec l'EPF et la Région en cours de calibrage. La MEL sollicitera, lors d'un prochain CNE, une intervention combinée de l'ANRU et de l'Anah. Ainsi, des études pré-opérationnelles seront conduites pour dimensionner des OPAH RU couplées à des Opérations de Restauration Immobilière accompagnant l'intervention urbaine sur des îlots stratégiques d'habitat: les injonctions de travaux seront assorties d'un accompagnement renforcé des propriétaires. Afin d'obtenir un effet d'accélération du renouvellement urbain, des taux de subvention majorés seront sollicités auprès de l'Anah de façon dérogatoire, sur le modèle de l'accélération de la lutte contre l'habitat indigne.

Le comité d'engagement du 12 juin 2019 a validé un accompagnement de l'Agence sur le secteur Février-Vanhoenkacker, à hauteur de 5 millions d'euros.

### Bois-Blancs – Aviateurs (deuxième étape de contractualisation)

Les études se poursuivent afin de finaliser le programme d'intervention global. Le comité d'engagement du 12 juin 2019 a validé un accompagnement de l'agence à hauteur de 15,9 millions d'euros, dont 10,5 millions en subventions et 5,4 millions en prêts bonifiés.

## > Loos

### Quartier des Oliveaux

Démolition de logements locatifs sociaux	424 logements sociaux - 5 résidences
Requalification de logements locatifs sociaux	188 logements sociaux - 5 résidences, toutes répondront au label BBC Rénovation
Résidentialisation	957 logements - 33 résidences
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Amélioration technique et thermique des écoles Perrault (création de dortoirs) et Sand Daudet (accessibilité et huisserie) ;</i></li> <li>• <i>Agrandissement de la bibliothèque du centre Prévert</i></li> <li>• <i>Aménagement d'un espace jeune au centre Mosaïque</i></li> <li>• <i>Réhabilitation complète du restaurant scolaire avec une recomposition des espaces de restauration et création d'un espace de manifestation dédié aux Loosois</i></li> <li>• <i>Création d'une cuisine centrale afin de produire 3 000 repas par jour à destination des jeunes enfants, des scolaires, personnes âgées en établissement et à domicile</i></li> <li>• <i>Nouvelle Cité des enfants permettant l'installation d'une halte-garderie, d'une crèche, d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, d'un Relais Assistantes Maternelles, de la PMI et des services éducation et petite enfance de la ville de Loos</i></li> <li>• <i>Création d'un terrain de football en lieu et place du stade Léo Lagrange afin de créer plateau d'entraînement couvert et sécurisé pour les clubs et les écoliers</i></li> <li>• <i>Création de Vestiaires et d'un Clubhouse au stade Vandeweghe pour accueillir le transfert des pratiques sportives, dans un bâtiment estimé à 260 m<sup>2</sup> de SU</i></li> <li>• <i>Construction d'une Maison des initiatives (lieu hybride, aux multiples vocations permettant d'installer les services liés à l'emploi-formation, de donner une place aux associations et à des espaces de travail informels, café-citoyen et maison du projet</i></li> <li>• <i>Restructuration du collège Descartes avec la restructuration des locaux du collège afin de répondre aux besoins des utilisateurs, requalification des bâtiments existants avec traitement des façades existantes et remise aux normes thermiques et enfin, création d'un pôle sportif et d'une salle multi-activités qui pourront être mis à disposition de la ville en dehors des heures d'ouverture du collège</i></li> </ul>
Immobilier à vocation économique	Création d'un centre commercial de 830 m <sup>2</sup> composé de 6 cellules commerciales dans l'objectif d'installer notamment une pharmacie, un cabinet médical et une boulangerie

Aménagement d'ensemble (espaces publics)	Le projet prévoit l'aménagement de 7,5 ha d'espaces publics et paysagers, notamment avec la création d'un mail central programmé (nord/sud) et le prolongement de la rue Vincent-Auriol à l'ouest. La rue Édouard-Herriot sera également requalifié et un parvis public y sera créé.
Diversification de l'offre de logements	Le programme de diversification, encore en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 25 427 m <sup>2</sup> SDP estimés, soit 391 nouveaux logements estimés. La programmation pourrait prévoir la réalisation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 53 % de logements en accession libre,</li> <li>• 30 % de logements en accession sociale sécurisée,</li> <li>• 17 % de logements intermédiaires.</li> </ul> Les publics cibles prioritaires pour le quartier des Oliveaux seront : les jeunes couples avec ou sans enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. En termes de phasage, la stratégie de commercialisation des programmes pourra se déployer du nord vers le sud, débutant par la réalisation du secteur Salengro puis de la future centralité, appelé secteur Forum, pour finir au sud avec les secteurs Église et Square.

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

## > Mons-en-Barœul

### Quartier du Nouveau Mons

Démolition de logements locatifs sociaux	358 logements
Réhabilitation	585 logements – 11 résidences Le niveau BBC. Rénovation 2009 est visé a minima
Résidentialisation	226 logements - 4 résidences
Potentiel de diversification résidentielle	25 610 m <sup>2</sup> de surface de plancher – 354 logements en accession sociale ou classique, dont un potentiel de 86 pour Action Logement, et 40 LLS hors QPV
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de 45 places</li> <li>• Création d'un dojo</li> <li>• Réhabilitation et extension du multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance</li> <li>• Création, réhabilitation et extension d'un groupe scolaire</li> <li>• Réhabilitation d'un EAJE dans le quartier Bourgogne</li> <li>• <i>Réhabilitation thermique de l'hôtel de ville</i></li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 4 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (îlot Coty-Papin)</li> <li>• Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe"</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification des espaces publics paysagers : 10 hectares. Le projet de requalification des espaces publics portera prioritairement sur les secteurs du centre-ville du parking Europe et de l'îlot Coty-Papin, le secteur Lamartine-Provence et le secteur Bourgogne. Ces travaux consisteront en la création et la restructuration de liaisons et cheminement piétons au sein du quartier, en l'aménagement des espaces publics ainsi que l'aménagement des secteurs de constructions du bâti.</li> <li>• <i>Opérations de requalification des voies structurantes (avenue René-Coty et avenue du Chancelier-Adenauer) : bien que reconnues essentielles par l'ensemble des partenaires pour réinsérer le quartier dans son environnement immédiat et améliorer son cadre de vie, n'ont pas été retenues pour être éligibles aux fonds ANRU car dépassant l'échelle de proximité du projet.</i></li> </ul>

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non-financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

## > Hem

### Quartier 3 baudets Lionderie

Démolition de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 92 logements sociaux (Lionderie)</li> <li>• <i>Square Jean-Moulin - 24 logements</i></li> <li>• <i>126-128, rue de la Lionderie</i></li> </ul>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de la nouvelle École Jules Ferry</li> <li>• Construction du centre social Espace de Vie Saint Exupéry (Lionderie)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstruction Nouvelle annexe Espace de vie Saint Exépury 3 Baudets</li> <li>• Construction de l'équipement publics sportifs "dojo" sur le site du D<sup>r</sup> Roux</li> <li>• <i>Transformation de l'ancienne École Jules Ferry en Centre Formation et d'Insertion</i></li> <li>• <i>Réhabilitation de l'École maternelle La Fontaine</i></li> <li>• <i>Extension de la Maison de la petite Enfance</i></li> <li>• <i>Terrain multisports site Diligent</i></li> <li>• <i>Création de terrains multisports - Triangle des Saules</i></li> <li>• <i>Confortation aire de jeux - jardin Charcot</i></li> <li>• <i>Installation d'un pôle médical (médecine scolaire, formation interne...)</i></li> <li><i>avenue Laennec</i></li> <li>• <i>Salle Blaise Pascal : extension et installation de gradins</i></li> </ul>
Dérogation Construction Béguinage en QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de 15 logements type Béguinage, dont 6 logements sur le lot 4 de la programmation de la Lionderie</li> </ul>
Accession à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 10 027 m<sup>2</sup> de SDP (129 logements dont 48 accessions sociale)</li> <li>• <i>Construction de logements en accession sur le square Jean-Moulin (environ 50) et sur l'ancien site du centre social Hauts Champs Longchamp, avenue Laennec (24 logements)</i></li> <li>• <i>31 % de collectif et 69 % d'individuel. Sur la base du "cœur de cible" des accédants potentiels identifiés parmi les locataires du parc Vilogia, on peut définir un objectif de vente aux occupants de l'ordre de 5 % du parc : 70 ménages identifiés parmi ces accédants potentiels résident dans le quartier Lionderie - Trois Baudets - Trois Fermes. Typologies projetées : 26 T2, 14 T3, 76 T4, 6 T5, 40 Logements collectifs, 82 logements individuels</i></li> </ul>
Résidentialisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Square Jean Rostand</i></li> <li>• <i>Résidence Charcot</i></li> <li>• <i>Résidence Thuya</i></li> <li>• <i>Résidence Claude Bernard (Tour 115)</i></li> <li>• <i>Résidence Cormoran</i></li> <li>• <i>Résidence Bréguet (Tour 90)</i></li> <li>• <i>Résidence Bonnier</i></li> </ul>
Réhabilitations thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Résidence Le Merisier</i></li> <li>• <i>Résidence L'Olivier</i></li> <li>• <i>Résidence Le Laurier</i></li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blanchisserie – 6 cellules commerciales au droit du nouveau quartier de la Lionderie</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un espace public de 58 331 m<sup>2</sup> constitué par deux voiries en prolongement des rues Desurmont et Ampère pour le désenclavement du quartier de la Lionderie</li> <li>• Création de deux espaces verts de 14 933 m<sup>2</sup> sur la Lionderie en centralité de la diversification</li> <li>• Création d'un espace public constitué d'une voirie en prolongement de la rue Abbé-Lemire</li> <li>• Accompagnement de la création des équipements publics financés par l'ANRU par la requalification des espaces publics</li> <li>• <i>Requalification des squares Nadaud</i></li> </ul>

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

## > Wattignies

### Quartier du Blanc Riez

Démolition de logements locatifs sociaux	80 logements de la résidence Bergeronnette
Réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 036 réhabilitations de LLS</li> <li>• 674 logements de Partenord Habitat</li> <li>• 362 logements de Vilogia</li> </ul>

Résidentialisation	<p><i>1 228 résidentialisations LLS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>676 logements de Partenord Habitat</i></li> <li>• <i>552 logements de Vilogia</i></li> </ul> <p><i>463 résidentialisations de copropriétés dégradées</i></p>
OPAH-CD ou Plan de Sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>463 logements</i></li> </ul>
Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Création de 13 901 m<sup>2</sup> de sdp (208 logements créés)</i></li> </ul>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle de sport et de combat</li> <li>• Réhabilitation et extension de l'école GS Bracke Desrousseaux</li> <li>• Maison du projet</li> <li>• <i>Centre d'animation municipal</i></li> <li>• <i>Réhabilitation et extension de l'école Simone Veil</i></li> <li>• Création crèche (privée)</li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création centre commercial</li> <li>• <i>Immobilier de bureaux</i></li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<p>C'est un projet d'aménagement qui a été priorisé sur la centralité et le long des voies structurantes Fleming et Guillain. Structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cheminement Nord-Sud, renforcement des boisements, création de parcours sportifs, création de clairière</li> <li>• Création de seuils marquant les accès sur la rue Blériot</li> <li>• Requalification de l'avenue Guillain</li> <li>• Requalification de la rue Flemming en lien avec l'avenue Guillain</li> <li>• Création de traverses piétonnes</li> <li>• Structuration de parc en cœur d'îlot</li> <li>• Diversification de l'offres de logements : afin d'attirer de nouvelle famille et poursuivre le travail amorcé aux franges du quartier il est prévu de produire en diversification 208 logements répartis : 73 en accession libre, 31 en accession sociale, 104 locatif intermédiaire. Ce programme se développera sur la période 2021-2029 : 83 produits entre 2021 et 2023, 115 produits entre 2024 et 2026, 10 produits entre 2027 et 2029</li> </ul>

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

Nb2 : les opérations non financées par l'ANRU seront réalisées en fonction des capacités financières de la ville

## > Wattrelos

### Quartier des Villas

Démolition de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démolition de logements locatifs sociaux : 120 logements (Vilogia) dont la démolition de 80 logements financée par l'ANRU et contractualisée dans la présente convention.</li> </ul> <p>Conformément à l'avis du CE du 7 décembre 2018, le financement de la démolition de l'immeuble Gypse sera étudié ultérieurement et pourrait être contractualisé si l'enveloppe régionale le permet.</p>
Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 78 logements - 12 364 m<sup>2</sup> de foncier soit 6 426 m<sup>2</sup> de surface de plancher Dont 8 logements prévus sur la phase 3 qui sera contractualisée ultérieurement.</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et remodelage d'un parc central et d'un parvis à l'entrée du quartier : 10 075 m<sup>2</sup></li> <li>• Aménagements transitoires : 2 020 m<sup>2</sup></li> <li>• Création et reprise de voirie : 8 670 m<sup>2</sup></li> </ul>

En termes de volumes 78 logements décomposés en 54 en accession libre, 12 en accession sociale et 12 en contre parties Action Logement.

Dans la mesure où la stratégie consiste à favoriser l'accession à la propriété des ménages modestes, il est proposé de créer une mixité de produits avec de l'accession sociale sécurisée, du PSLA, voire de l'accession abordable du type "prêt à finir".

Les typologies sont réparties ainsi : 12 % de T2, 8 % de T3 et 80 % de T4.

Le projet prévoit, une quasi-majorité de formes urbaines individuelles (63 logements) et un programme de 15 logements collectifs. Ces formes urbaines permettent d'effacer l'ancienne image du quartier et de proposer un habitat attractif de qualité en neuf, adapté à la composition des ménages et à leur capacité budgétaire : des maisons de petite à grande taille, à destination des ménages familiaux (et familles monoparentales), mais aussi un collectif adapté pour les seniors et couples en tout début de parcours résidentiel, voire des familles monoparentales.

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 15 nov 2019

Est modifié comme suit :

« Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

**Article 4.1.1 La synthèse du programme urbain métropolitain – les opérations financées par l'ANRU**

Les études, missions, expertises menées dans le cadre du protocole de préfiguration et les divers outils d'analyse mis en place ont permis à la MEL et à ses partenaires de construire et de porter une programmation métropolitaine cohérente d'ensemble, répondant aux priorités et besoins du territoire, ainsi qu'aux priorités énoncés par le Comité d'Engagement.

Cette programmation globale constitue le socle de la présente contractualisation. Elle se décline sur les 13 sites d'intervention opérationnels du programme.

Pour atteindre les objectifs recherchés, le programme d'intervention, porté par la MEL et ses partenaires, est ambitieux, équilibré entre les sites et adapté à leurs besoins, faisable et soutenable pour l'ensemble des parties prenantes.

La MEL et ses partenaires portent, ainsi, un programme ambitieux, en termes de diversification, d'intervention sur le logement locatif social, d'aménagement des espaces publics, de développement économique et d'équipements, dont la durée dépasse celle du NPNRU.

Le tableau suivant consolide, pour les volets territoriaux concernés par la présente convention, la programmation validée lors des différents Comités d'Engagement :

	Démolitions LLS	Réhabilitations LLS	Résidentialisations	Intervention habitat ancien privé	Volumes estimés en diversification y compris Action Logement	Primes ANRU accession	Nombre de relogements	Minorations de loyers	Nombre d'équipements
<b>Roubaix Alma</b>	428	317	317	75	79	50	670	312	2
<b>Roubaix Épeule</b>	259	201	201	130	83		553		4
<b>Roubaix Trois Ponts - Pile</b>	327	124	0	154	86		525		2
<b>Lille Concorde</b>	648	135	0	0	1100	150	1 021	180	1
<b>Lille Sud</b>	20	40	300	0		0	48	0	0
<b>Lille Quartiers Anciens</b>	0	0	0	134	28 à 32	0	66	0	0
<b>Lille Bois-Blancs</b>	180	113	0	0	226	0	291	50	0
<b>Tourcoing</b>	947	486	493	0	400	150	1 277	308	6
<b>Mons</b>	358	585	226	0	394	60	371	115	5
<b>Loos</b>	424	188	957	0	380	75	407	140	5
<b>Wattrelos</b>	80	0	0	0	78	12	83	0	0
<b>Wattignies</b>	80	0	461	463	208	15	90	25	3
<b>Hem</b>	92	0	0	0	166	48	91	30	4

## Article 4.1.2 La synthèse du programme urbain à l'échelle de chaque volet territorial

Les tableaux ci-après reprennent l'ensemble du programme métropolitain. Ils synthétisent les volumes d'intervention tels que définis dans les études réalisées dans le protocole de préfiguration répondant aux besoins et aux dysfonctionnements rencontrés. La durée de ces programmes peut s'entendre sur certains sites au-delà de la temporalité du NPNRU.

En italique, sont repris les éléments du programme non financés par l'ANRU.

S'agissant plus particulièrement du projet d'aménagement, il est composé d'un certain nombre de dépenses dont certaines sont éligibles au concours financier de l'ANRU. L'article 9.1 reprend la participation de l'ANRU au titre de l'aménagement calculée sur la base de ses dépenses éligibles. L'article 9.2 précise les financements des autres partenaires sur la base de l'entièreté du programme et donc de l'ensemble des dépenses.

### > Roubaix

#### SECTEUR EST : QUARTIER DU PILE

Requalification de l'habitat ancien dégradé	- 3 îlots restructurés : îlots 1, 16 financés par l'ANRU, <i>ilot 12 financé par la Région</i> (121 logements démolis, 33 réhabilités – 4 commerces.) - <i>Mise en œuvre d'une OPAH et d'une politique d'aide à la requalification des façades</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	- Création du parvis Belfort, requalification et extension placette Paul Bert - <i>Requalification rue Pierre de Roubaix</i> et parvis Jules Guesde d'ouverture du parc - <i>Aménagement d'un espace vert de connexion au canal</i>
Constructions neuves dont diversification de l'offre de logements	- 29 accessions sociales neuves et 22 par réhabilitation - 23 locatifs intermédiaires par réhabilitation - 12 locatifs sociaux relevant de la reconstitution métropolitaine

#### SECTEUR EST : QUARTIER DES TROIS PONTS

Démolition de logements locatifs sociaux	327 Logements : Démolition - Tours D et E (172 LLS - LMH) et démolition Foyer Adoma (155 logements – ADOMA – 78 droits Ro)
Requalification de logements locatifs sociaux	70 logements : Requalification 113 à 155 rue de Verdun (LMH)
Équipements publics de proximité	-Création d'un Pôle Familiales : relocalisation du Centre social, création d'un relais d'assistantes maternelles et d'une crèche familiale -Création d'un Pôle Jeunesse intégrant une salle de sport et un pôle ressources jeunesse
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	- Création rue de Liège prolongée. - Restructuration avenue Brame en boulevard urbain avec création d'un mail paysager. - Aménagement parvis du pôle jeunesse rue d'Anzin - Aménagement d'espaces verts de rencontre en cœur de quartier - Aménagements transitoires nécessaires à la transformation d'image (Ilot 3)

#### QUARTIER DE L'EPEULE

Démolition de logements locatifs sociaux	259 logements LMH : démolition 24E et 24F (102 LLS), Démolition 24B-C-D rue de Wasquehal (154 LLS), Démolition Rez-de-Chaussée 13 A-B-C rue des Ogiers (3 LLS)
Requalification de logements locatifs sociaux	201 logements LMH : 14 - 28 - 42 rue Bell (66 LLS) et 13 A -B-C rue des Ogiers (135 LLS)
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	201 logements LMH : 14 - 28 - 42 rue Bell (66 LLS) et 13 A -B-C rue des Ogiers (135 LLS)
Requalification de l'habitat ancien dégradé	- 6 îlots restructurés : îlots 1, 2-3 et 8 financés par l'ANRU, <i>îlots 4, 4b, 5-6-7 financés par la Région</i> (91 logements démolis dont 15 LLS, 39 réhabilités – 35 commerces.) - <i>Mise en œuvre d'une OPAH et d'une politique d'aide à la requalification des façades</i>
Équipements publics de proximité	- Construction du nouveau centre social Nautilus - Extension de l'École Condorcet - Création de la Maison de l'économie circulaire et du Zéro Déchet - Aménagement Halle de Marché
Immobilier à vocation économique	- <i>Restructuration du site Roussel en lieu Totem du textile</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	110 921 m <sup>2</sup> aménagés : -Requalification et extension du parc Brondeloire : Espace vert des Clarisses (S4), Extension parc Brondeloire (S5a, S5b, S6), Rue du Brondeloire (S7), Grande liaison cycles et Franchissement bd Montesquieu/de la Limite (S8), Requalification du parc Brondeloire (S9), Rue vivier +liaison Gd Chemin (N6) -Requalification rue de l'Epeule place du Colisée : Parvis square Catteau/Thalassa (N2), Rue de l'Epeule (N4), Place Vandermeiren (S10), Place de l'Abreuvoir (N1) -Aménagement de la polarité sud : Place parvis sud (S2), rue de Wasquehal + carrefour bd de la Limite (S3a), Parking paysager des Clarisses (S3b) -Restructuration Boulevard Montesquieu (S1)

	- Interconnexions entre le parc Brondeloire et la rue de l' Epeule
Diversification de l'offre de logements	- 46 accessions sociales dont 20 réservés à action logement sur le site Canifrance - 13 accessions sociales et 27 locatifs intermédiaires par réhabilitation

## QUARTIER DE L'ALMA

Démolition de logements locatifs sociaux	428 logements dont : - INA 3F Démolition Alma et Médecis (163 LLS) - LMH : Démolition 165 et 155 rue de l'Alma + local d'activité au RDC (21 LLS), démolition partielle 68 Archimède (4LLS), Démolition Partielle foyer personnes âgées place de la grand-mère partie nord (44 LLS), Démolition 93 au 105 rue Archimède (13 LLS), Démolition Partielle 94-96 rue Archimède (4 LLS) - Villogia : Démolition Barbe d'Or /Tisserand (147 LLS), Démolition Barbe d'Or/Clos des Tisserands (32 LLS)
Requalification de logements locatifs sociaux	317 logements LMH financés par l'ANRU : Requalification 76-86-92-96-104-122 rue Archimède - 163-167 rue Jacquart (76 LLS), Requalification Magasins généraux rues Cassel et Stephenson (175 LLS), Requalification FPA partie Sud - 4 8 10 12 Place de la Grand-mère (28 LLS), Requalification 59 au 89 rue Archimède (38 LLS) <i>Et 30 logements non financés ANRU : Requalification Vieux Stephenson 4 10 16 rue Stephenson Alma (30 LLS)</i>
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	317 logement LMH : Résidentialisation 76 au 122 rue Archimède et 163 à 167 rue Jacquard (76 LLS), Résidentialisation Magasins généraux rues Cassel et Stephenson (175 LLS), Résidentialisation 59 au 89 rue Archimède et 4 8 10 12 place de la grand-mère (66 LLS)
Requalification de l'habitat ancien dégradé	- 5 ilots restructurés : 2 ilots financés par l'ANRU (Arcole/Médecis et Blanchemaille) dans le cadre des travaux d'aménagement et 3 ilots financés par la Région (3,4 et 8) : 47 logements démolis, 28 réhabilités, 14 commerces. <i>- Mise en œuvre d'une OPAH et d'une politique d'aide à la requalification des façades</i>
Équipements publics de proximité	- Restructuration et extension de l'École Blaise Pascal - Relocalisation du Centre social (siège et accueil famille) dans l'ex MIE <i>- Construction du Complexe sportif et du pôle jeunesse/ enfance du Centre social</i>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	106 936 m <sup>2</sup> aménagés dont 26 877 m <sup>2</sup> bénéficiant d'une aide financière de l'ANRU : <u>Opérations financées ANRU :</u> - S02 : Place du marché (2A), - S03 : Cœur ilot Fontenoy (3A+3B), Aménagement de la rue de Fontenoy (B), Aménagement de la rue Archimède (D), Saint Augustin, - S11 : Aménagement Transitoire (AT12) <u>Autres opérations :</u> - S01 : parking extérieur Rotonde - Aménagement Transitoire (AT1), - S02 : Aménagement de la rue de l'Alma Sud (A1), Médecis Centre - Aménagement Transitoire (AT2), Médecis Sud - Aménagement Transitoire (AT3), 165 Alma - Aménagement Transitoire (AT4), - S03 : Place des tilleuls - Aménagement Transitoire (AT5), Aménagement et redressement rue Cassel-Guinguette 1 (C1), - S04 : Parvis du complexe sportif (4A), Bande paysagère Mosaïque (4C), Création passage ilot Mosaïque (4D), Aménagement de la rue de l'Alma Nord (A2), Ancienne salle de sports - Aménagement Transitoire (AT6), Aménagement de l'avenue Frasez (E1), Aménagement de la rue de France (Alma -> Jacquard) (G1), - S08 : Parvis de l'école Blaise Pascal (8A), Aménagement rue de la Guinguette tronçon restant (F1 F3), Aménagement de la rue de France (Jacquard -> Bâtisseurs) (G2), - S09 : Création des passages Barbe d'Or (9A), Barbe d'Or Ouest - Aménagement Transitoire (AT7), Barbe d'Or Sud Est - Aménagement Transitoire (AT8), Barbe d'Or Nord Est - Aménagement Transitoire (AT9), Aménagement et redressement rue Cassel-Guinguette 3 (C3), - S10 : Terrain Rouge - Aménagement Transitoire (AT10), Ilot Vallon - Aménagement Transitoire (AT11), Aménagement et redressement rue Cassel-Guinguette 2 (C2a), Rue Jean Bart (F2), - <i>Autres voiries : Prolongement de la rue de l'Alma Nord (A3), Rue Rollin redressée (H),</i>
Constructions neuves dont diversification de l'offre de logements	- 33 accessions sociales neuves et 18 logements locatifs intermédiaires. - 19 accessions sociales et 9 locatifs intermédiaires par réhabilitation - 35 locatifs sociaux relevant de la reconstitution métropolitaine

## PROGRAMMATION INTER QUARTIERS

Requalification de logements locatifs sociaux	54 logements diffus vacants requalifiés : 35 LLS LMH, 11 LLS Villogia, 8 LLS Partenord Habitat)
---	---

## > Tourcoing

### Quartier de la Bourgogne

Démolition de logements locatifs sociaux	1 225 démolitions (Vilogia : 797 et LMH : 428) dont 947 (Vilogia : 654 et LMH : 293) dans la présente convention
Requalification de logements locatifs sociaux	670 réhabilitations (Vilogia 549 et LMH : 121) dont 486 (Vilogia : 483 et LMH : 3) dans la présente convention. Pour l'ensemble des requalifications, le niveau de performance visé est le label BBC rénovation 2009. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 323 logements en GEGR (frange Coty-Schuman / bâtiment 1 à 10 de LMH)</li> <li>• Une réflexion en cours dans le cadre du POPAC 2 portant sur la réhabilitation des 22 logements privés de la copropriété Armancour (Vilogia)</li> <li>• Une réflexion en cours sur environ 240 maisons individuelles du bailleur social LMH (T011, T015, T024, T030, T034) qui pourraient faire l'objet des interventions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 120 réhabilitations complémentaires,</li> <li>- 100 ventes HLM avec bouquet de travaux obligatoires réalisés par le bailleur avant la vente,</li> <li>- 20 auto-réhabilitations accompagnées dans une logique d'expérimentation en lien avec la dynamique Rev3 du site Lepoutre.</li> </ul> </li> </ul>
Résidentialisation	493 LLS en résidentialisation (LMH : 326 et Vilogia : 167)
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction, en cœur de quartier, d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes incluant une salle de pratique sportive (cette opération inclut la démolition de l'école maternelle Chateaubriand)</li> <li>• L'extension/retournement du centre social de la Bourgogne (incluant la démolition du local oxy'jeunes)</li> <li>• La démolition/reconstruction/extension de la crèche câlin-câline pour une capacité d'accueil de 70 places et une surface estimée de 1 000 m<sup>2</sup></li> <li>• La déconstruction/reconstruction sur site des écoles Kergomard/Descartes (6 classes maternelles, 8 classes élémentaires, locaux de vie scolaire : cuisine et salle de restauration, petite salle polyvalente, dortoirs, bureaux et locaux collectifs)</li> <li>• La réalisation d'une maison du projet mobile de 70 m<sup>2</sup> (incluant salle d'exposition et de réunion, 2 bureaux)</li> <li>• La restructuration/rénovation de l'école Camus</li> <li>• La construction d'une maison des services en cœur de quartier</li> <li>• La création d'un club house / vestiaire</li> <li>• La création d'un espace de Workout Sud</li> <li>• La création d'un espace de Workout Nord</li> <li>• La création d'un terrain multisports (city stade)</li> <li>• La création d'un terrain de baseball</li> <li>• La création d'un skatepark</li> <li>• La réalisation d'une étude partenariale sur les conditions d'accueil futur des collégiens du quartier, selon des modalités de faisabilité à arrêter (en lien avec la démarche cité éducative)</li> <li>• L'installation d'un équipement culturel de rayonnement selon des modalités de faisabilité et de réalisation à étudier</li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'une halle commerciale et de service de 970 m<sup>2</sup> comprenant 8 locaux (point chaud/boulangerie, boucherie, épicerie, pharmacie, la poste, cabinet médical)</li> <li>• La création d'un centre d'affaires de quartier aux étages de la ludo-médiathèque</li> <li>• La création d'un premier village artisanal de 2 520 m<sup>2</sup> SDP composé de 14 cellules</li> <li>• La création d'un second village artisanal de 2 520 m<sup>2</sup> SDP composé de 14 cellules</li> <li>• Le développement du site Lepoutre (filère Rev3)</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement d'ensemble correspondant au faisceau de la Grande Allée pour un total estimé à 180 000 m<sup>2</sup></li> <li>• L'aménagement complémentaire du secteur central et du secteur est (Peintres, Utrillo)</li> <li>• L'aménagement complémentaire éventuel à examiner à l'horizon 2023</li> </ul>
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 850 logements à terme (70 000 m<sup>2</sup> SDP) dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m<sup>2</sup> SDP). A l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se détaille comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 167 individuels / 108 intermédiaires / 133 collectifs</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 154 accessions sociales (dont 70 au titre des contreparties Action Logement) / 155 accessions libres et 99 locatifs intermédiaires</li> <li>• Des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m<sup>2</sup> à 2 800 euros/m<sup>2</sup></li> <li>• Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.</li> <li>• Un objectif de 40 ventes HLM à l'unité, post-réhabilitation, des logements de la tour Mortagne (Vilogia)</li> <li>• Des objectifs complémentaires de vente HLM dont les conditions de faisabilité et de réalisation sont à étudier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Tour Armancour (copropriété Vilogia)</i></li> <li>- <i>120 maisons individuelles de LMH (T011, T015, T024, T030, T034)</i></li> </ul> </li> </ul>
--	---

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

Dans son avis de CNE du 12 juin 2019, l'ANRU a indiqué que les opérations dont la réalisation est envisagée sur la période 2027-2030 donneront lieu à un nouvel examen en Comité d'engagement à l'horizon de fin 2023. Cette nouvelle échéance permettra d'établir l'état des lieux de l'avancement du projet et de vérifier les conditions de réalisation de la dernière phase de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

À ce titre, sont d'ores et déjà identifiées les opérations suivantes :

- les démolitions de résidences Fleming, Curie, Bocage 2, Mortagne, Schweitzer ;
- les requalifications des résidences Chêne Houpline, Mortagne, Rabelais, Armancour. Des demandes de soutien pour la réhabilitation d'une partie des 240 maisons individuelles de LMH pourraient également être formulées ;
- d'éventuelles opérations de résidentialisation complémentaires, notamment dans le secteur des peintres ;
- d'éventuelles nouvelles aides pour la mise en œuvre du programme de diversification ;
- des travaux d'aménagement complémentaires, sous maîtrise d'ouvrage MEL, permettant d'accompagner ces nouvelles interventions sur le parc social et de compléter le premier temps de mise en œuvre du volet territorial tourquennois ;
- des équipements publics complémentaires dont les conditions d'opportunité et de faisabilité nécessitent encore d'être approfondies. À d'ores et déjà été identifié un équipement de rayonnement culturel ;
- des objets d'immobilier économique dont les conditions d'opportunité et de faisabilité nécessitent également d'être approfondies (site Lepoutre, CH Dron).

## > Lille

### Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens

#### CONCORDE

Démolition de logements locatifs sociaux	648 démolitions (LMH)
Requalification de logements locatifs sociaux	135 réhabilitations (LMH) La résidence Renoir compte 248 logements. La requalification de 135 d'entre eux correspond à la création d'une résidence intergénérationnelle de 185 logements. Sa gestion sera confiée à un prestataire. Le reste de la résidence Renoir est requalifiée en résidence hôtelière à vocation sociale.
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	Sans objet
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un nouveau groupe scolaire de 20 classes</li> <li>• Création d'une médiathèque</li> <li>• Création d'un centre petite enfance</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démolition de l'école Béranger</li> <li>• Démolition de l'école Hachette</li> <li>• Démolition de la médiathèque</li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellules commerciales</li> <li>• Résidence hôtelière à vocation sociale</li> <li>• Hôtel d'entreprise / centre d'affaires de quartier</li> <li>• Pôle médical</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écran acoustique</li> <li>• Parkway, liaison douce et parc urbain</li> <li>• Défaillance du centre commercial</li> <li>• Réaménagement avenue Beethoven et boulevard de Metz</li> </ul>
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 100 logements en construction neuve dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % accession sociale</li> <li>- 55 % logements libres</li> <li>- 20 % LLS (220 LLS en reconstitution de l'offre)</li> </ul> </li> </ul>

### LILLE SUD

Démolition de logements locatifs sociaux	20 démolitions (Vilogia)
Requalification de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 réhabilitations (Vilogia)</li> <li>• 300 réhabilitations (LMH)</li> </ul>
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 logements résidentialisés (LMH)</li> <li>• 44 logements restructurés JB Clément et réaménagement du stationnement résidentiel de la résidence de l'Arbrisseau (Vilogia)</li> </ul>
Équipements publics de proximité	Sans objet
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellules commerciales</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification des rues Paul-Bourget et François-Coppée</li> <li>• Prolongation du mail paysager</li> <li>• Création d'une placette publique</li> <li>• Création de deux voies structurantes et une voie de desserte</li> <li>• Élargissement du trottoir de la rue du Faubourg d'Arras</li> </ul>
Diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 223 Logements en construction neuve dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21 % accession sociale</li> <li>- 69 % logements libres</li> <li>- 10 % LLS</li> </ul> </li> <li>23 logements locatifs en reconstitution de l'offre correspondent à une offre spécifique à destination des seniors</li> </ul>

### LILLE QUARTIERS ANCIENS

Requalification de l'habitat ancien dégradé	<p>Moulins – Secteur Février-Vanhoenacker : 36 biens correspondant à 134 logements et 15 locaux d'activité</p> <p>Moulins - Secteur Plaine-Trévisé : 9 biens correspondant à 16 logements et 4 locaux d'activité</p> <p>Moulins – Secteur Douai-Thumesnil : 22 biens correspondant à 63 logements et 9 locaux d'activité</p> <p>Wazemmes – Secteur Jules Guesde : 64 biens correspondant à 109 logements et 27 locaux d'activité</p> <p>Wazemmes – Iena-Mexico : 67 biens correspondant à 110 logements et 1 local commercial</p> <p>Wazemmes – Poste-Solidarité : 20 biens correspondant à 60 logements et 10 locaux d'activité</p>
Immobilier à vocation économique	Voir recyclage de l'habitat ancien dégradé
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	Moulins – Secteur Février-Vanhoenacker : requalification de la place Vanhoenaker, aménagements transitoires et préfigureurs place Février, requalification de la rue Bergot

	<p><i>Moulins - Secteur Plaine-Trévisse : création du square Diderot</i></p> <p><i>Moulins – Secteur Douai-Thumesnil : requalification de la place Déliot</i></p> <p><i>Wazemmes – Secteur Jules Guesde : poursuite de la traversée paysagère (axe Wagram)</i></p> <p><i>Wazemmes – Iena-Mexico : création d'un square et requalification de la rue d'Iena</i></p> <p><i>Wazemmes – Poste-Solidarité : requalification de la place de la Solidarité</i></p>
Constructions neuves dont diversification de l'offre de logements	<p>Sur l'ensemble du programme, de 205 à 225 logements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 40% de logements libres</li> <li>- 30% de logements en accession abordable</li> <li>- 30% de LLS, soit 67 logements (substitution de l'habitat social de fait à de l'habitat social de droit)</li> </ul> <p>Sur le secteur Moulins – Février-Vanhoenacker :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 48% de logements libres</li> <li>- 36% de LLS</li> <li>- 16% de logements en accession abordable</li> </ul>

Les études se poursuivent sur le volet incitatif et copropriétés dégradées. Le programme sera stabilisé et partagé avec l'ANRU et l'ANAH en 2021.

### BOIS BLANCS - AVIATEURS

Démolition de logements locatifs sociaux	180 démolitions (LMH)
Requalification de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 113 réhabilitations (LMH)</li> <li>• 58 logements (1-3-5 Guynemer) sont restructurés et transformés en 50 logements en accession abordable à la propriété.</li> </ul>
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 113 logements résidentialisés</li> </ul>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une école de musique</li> <li>• Extension du groupe scolaire Montessori</li> <li>• Création d'un équipement public de proximité</li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sans objet</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification des rues Mermoz, Pont à Fourchon, Coli, Nungesser</li> <li>• Prolongation de la rue Guynemer jusque la Pointe des Bois Blancs</li> <li>• Requalification des espaces verts des Aviateurs</li> <li>• Création d'espaces publics et paysagers sur le secteur de la Pointe des Bois Blancs</li> </ul>
Constructions neuves dont diversification de l'offre de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 226 logements en construction neuve sur le secteur des Aviateurs, dont :</li> <li>- 30 % accession sociale</li> <li>- 51 % logements libres</li> <li>- 19 % LLS</li> </ul>

## > Loos

### Quartier des Oliveaux

Démolition de logements locatifs sociaux	424 logements sociaux - 5 résidences
Requalification de logements locatifs sociaux	188 logements sociaux - 5 résidences, toutes répondront au label BBC Rénovation
Résidentialisation	957 logements - 33 résidences
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration technique et thermique des écoles Perrault (création de dortoirs) et Sand Daudet (accessibilité et huisserie) ;</li> <li>• Agrandissement de la bibliothèque du centre Prévert</li> <li>• Aménagement d'un espace jeune au centre Mosaïque</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Réhabilitation complète du restaurant scolaire avec une recombinaison des espaces de restauration et création d'un espace de manifestation dédié aux Loossois</i></li> <li>• Création d'une cuisine centrale afin de produire 3 000 repas par jour à destination des jeunes enfants, des scolaires, personnes âgées en établissement et à domicile</li> <li>• Nouvelle Cité des enfants permettant l'installation d'une halte-garderie, d'une crèche, d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, d'un Relais Assistanes Maternelles, de la PMI et des services éducation et petite enfance de la ville de Loos</li> <li>• <i>Création d'un terrain de football en lieu et place du stade Léo Lagrange afin de créer plateau d'entraînement couvert et sécurisé pour les clubs et les écoliers</i></li> <li>• Création de Vestiaires et d'un Clubhouse au stade Vandeweghe pour accueillir le transfert des pratiques sportives, dans un bâtiment estimé à 260 m<sup>2</sup> de SU</li> <li>• Construction d'une Maison des initiatives (lieu hybride, aux multiples vocations permettant d'installer les services liés à l'emploi-formation, de donner une place aux associations et à des espaces de travail informels, café-citoyen et maison du projet</li> <li>• <i>Restructuration du collège Descartes avec la restructuration des locaux du collège afin de répondre aux besoins des utilisateurs, requalification des bâtiments existants avec traitement des façades existantes et remise aux normes thermiques et enfin, création d'un pôle sportif et d'une salle multi-activités qui pourront être mis à disposition de la ville en dehors des heures d'ouverture du collège</i></li> </ul>
Immobilier à vocation économique	Création d'un centre commercial de 830 m <sup>2</sup> composé de 6 cellules commerciales dans l'objectif d'installer notamment une pharmacie, un cabinet médical et une boulangerie
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	Le projet prévoit l'aménagement de 7,5 ha d'espaces publics et paysagers, notamment avec la création d'un mail central programmé (nord/sud) et le prolongement de la rue Vincent-Auriol à l'ouest. La rue Édouard-Herriot sera également requalifié et un parvis public y sera créé.
Diversification de l'offre de logements	<p>Le programme de diversification, encore en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 25 427 m<sup>2</sup> SDP estimés, soit 391 nouveaux logements estimés. La programmation pourrait prévoir la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 53 % de logements en accession libre,</li> <li>• 30 % de logements en accession sociale sécurisée,</li> <li>• 17 % de logements intermédiaires.</li> </ul> <p>Les publics cibles prioritaires pour le quartier des Oliveaux seront : les jeunes couples avec ou sans enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs.</p> <p>En termes de phasage, la stratégie de commercialisation des programmes pourra se déployer du nord vers le sud, débutant par la réalisation du secteur Salengro puis de la future centralité, appelé secteur Forum, pour finir au sud avec les secteurs Église et Square.</p>

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

## > Mons-en-Barœul

### Quartier du Nouveau Mons

Démolition de logements locatifs sociaux	358 logements
Réhabilitation	585 logements – 11 résidences Le niveau BBC. Rénovation 2009 est visé a minima
Résidentialisation	226 logements - 4 résidences
Potentiel de diversification résidentielle	25 610 m <sup>2</sup> de surface de plancher – 354 logements en accession sociale ou classique, dont un potentiel de 86 pour Action Logement, et 40 LLS hors QPV
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de 45 places</li> <li>• Création d'un dojo</li> <li>• Réhabilitation et extension du multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance</li> <li>• Création, réhabilitation et extension d'un groupe scolaire</li> <li>• Réhabilitation d'un EAJE dans le quartier Bourgogne</li> <li>• <i>Réhabilitation thermique de l'hôtel de ville</i></li> </ul>
Immobilier à vocation économique	• Création de 4 000 m <sup>2</sup> dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (flot Coty-Papin)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe"</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification des espaces publics paysagers : 10 hectares. Le projet de requalification des espaces publics portera prioritairement sur les secteurs du centre-ville du parking Europe et de l'îlot Coty-Papin, le secteur Lamartine-Provence et le secteur Bourgogne. Ces travaux consisteront en la création et la restructuration de liaisons et cheminement piétons au sein du quartier, en l'aménagement des espaces publics ainsi que l'aménagement des secteurs de constructions du bâti.</li> <li>• <i>Opérations de requalification des voies structurantes (avenue René-Coty et avenue du Chancelier-Adenauer) : bien que reconnues essentielles par l'ensemble des partenaires pour réinsérer le quartier dans son environnement immédiat et améliorer son cadre de vie, n'ont pas été retenues pour être éligibles aux fonds ANRU car dépassant l'échelle de proximité du projet.</i></li> </ul>

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non-financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

## > Hem

### Quartier 3 baudets Lionderie

Démolition de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 92 logements sociaux (Lionderie)</li> <li>• <i>Square Jean-Moulin - 24 logements</i></li> <li>• <i>126-128, rue de la Lionderie</i></li> </ul>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de la nouvelle École Jules Ferry</li> <li>• Construction du centre social Espace de Vie Saint Exupéry (Lionderie)</li> <li>• Reconstruction Nouvelle annexe Espace de vie Saint Exépury 3 Baudets</li> <li>• Construction de l'équipement publics sportifs "dojo" sur le site du D<sup>r</sup> Roux</li> <li>• <i>Transformation de l'ancienne École Jules Ferry en Centre Formation et d'Insertion</i></li> <li>• <i>Réhabilitation de l'École maternelle La Fontaine</i></li> <li>• <i>Extension de la Maison de la petite Enfance</i></li> <li>• <i>Terrain multisports site Diligent</i></li> <li>• <i>Création de terrains multisports - Triangle des Saules</i></li> <li>• <i>Confortation aire de jeux - jardin Charcot</i></li> <li>• <i>Installation d'un pôle médical (médecine scolaire, formation interne...) avenue Laennec</i></li> <li>• <i>Salle Blaise Pascal : extension et installation de gradins</i></li> </ul>
Dérogation Construction Béguinage en QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de 15 logements type Béguinage, dont 6 logements sur le lot 4 de la programmation de la Lionderie</li> </ul>
Accession à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 10 027 m<sup>2</sup> de SDP (129 logements dont 48 accessions sociale)</li> <li>• <i>Construction de logements en accession sur le square Jean-Moulin (environ 50) et sur l'ancien site du centre social Hauts Champs Longchamp, avenue Laennec (24 logements)</i></li> <li>• <i>31 % de collectif et 69 % d'individuel. Sur la base du "cœur de cible" des accédants potentiels identifiés parmi les locataires du parc Vilogia, on peut définir un objectif de vente aux occupants de l'ordre de 5 % du parc : 70 ménages identifiés parmi ces accédants potentiels résident dans le quartier Lionderie - Trois Baudets - Trois Fermes. Typologies projetées : 26 T2, 14 T3, 76 T4, 6 T5, 40 Logements collectifs, 82 logements individuels</i></li> </ul>
Résidentialisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Square Jean Rostand</i></li> <li>• <i>Résidence Charcot</i></li> <li>• <i>Résidence Thuya</i></li> <li>• <i>Résidence Claude Bernard (Tour 115)</i></li> <li>• <i>Résidence Cormoran</i></li> <li>• <i>Résidence Bréguet (Tour 90)</i></li> <li>• <i>Résidence Bonnier</i></li> </ul>
Réhabilitations thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Résidence Le Merisier</i></li> <li>• <i>Résidence L'Olivier</i></li> <li>• <i>Résidence Le Laurier</i></li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blanchisserie – 6 cellules commerciales au droit du nouveau quartier de la Lionderie</li> </ul>

Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un espace public de 58 331 m<sup>2</sup> constitué par deux voiries en prolongement des rues Desurmont et Ampère pour le désenclavement du quartier de la Lionderie</li> <li>• Création de deux espaces verts de 14 933 m<sup>2</sup> sur la Lionderie en centralité de la diversification</li> <li>• Création d'un espace public constitué d'une voirie en prolongement de la rue Abbé-Lemire</li> <li>• Accompagnement de la création des équipements publics financés par l'ANRU par la requalification des espaces publics</li> <li>• <i>Requalification des squares Nadaud</i></li> </ul>
--	--

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

## > Wattignies

### Quartier du Blanc Riez

Démolition de logements locatifs sociaux	80 logements de la résidence Bergeronnette
Réhabilitation	<i>1 036 réhabilitations de LLS</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>674 logements de Partenord Habitat</i></li> <li>• <i>362 logements de Vilogia</i></li> </ul>
Résidentialisation	<i>1 228 résidentialisations LLS</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>676 logements de Partenord Habitat</i></li> <li>• <i>552 logements de Vilogia</i></li> </ul> <i>463 résidentialisations de copropriétés dégradées</i>
OPAH-CD ou Plan de Sauvegarde	• <i>463 logements</i>
Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	• <i>Création de 13 901 m<sup>2</sup> de sdv (208 logements créés)</i>
Équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle de sport et de combat</li> <li>• Réhabilitation et extension de l'école GS Bracke Desrousseaux</li> <li>• Maison du projet</li> <li>• <i>Centre d'animation municipale</i></li> <li>• <i>Réhabilitation et extension de l'école Simone Veil</i></li> <li>• Création crèche (privée)</li> </ul>
Immobilier à vocation économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création centre commercial</li> <li>• <i>Immobilier de bureaux</i></li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<p>C'est un projet d'aménagement qui a été priorisé sur la centralité et le long des voies structurantes Fleming et Guillain.</p> <p>Structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cheminement Nord-Sud, renforcement des boisements, création de parcours sportifs, création de clairière</li> <li>• Création de seuils marquant les accès sur la rue Blériot</li> <li>• Requalification de l'avenue Guillain</li> <li>• Requalification de la rue Flemming en lien avec l'avenue Guillain</li> <li>• Création de traverses piétonnes</li> <li>• Structuration de parc en cœur d'îlot</li> <li>• Diversification de l'offres de logements : afin d'attirer de nouvelle famille et poursuivre le travail amorcé aux franges du quartier il est prévu de produire en diversification 208 logements répartis : 73 en accession libre, 31 en accession sociale, 104 locatif intermédiaire. Ce programme se développera sur la période 2021-2029 : 83 produits entre 2021 et 2023, 115 produits entre 2024 et 2026, 10 produits entre 2027 et 2029</li> </ul>

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

Nb2 : les opérations non financées par l'ANRU seront réalisées en fonction des capacités financières de la ville

## > Wattrelos

### Quartier des Villas

Démolition de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démolition de logements locatifs sociaux : 120 logements (Vilogia) dont la démolition de 80 logements financée par l'ANRU et contractualisée dans la présente convention.</li> <li>Conformément à l'avis du CE du 7 décembre 2018, le financement de la démolition de l'immeuble Gypse sera étudié ultérieurement et pourrait être contractualisé si l'enveloppe régionale le permet.</li> </ul>
Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 78 logements - 12 364 m<sup>2</sup> de foncier soit 6 426 m<sup>2</sup> de surface de plancher</li> <li>Dont 8 logements prévus sur la phase 3 qui sera contractualisée ultérieurement.</li> </ul>
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et remodelage d'un parc central et d'un parvis à l'entrée du quartier : 10 075 m<sup>2</sup></li> <li>• Aménagements transitoires : 2 020 m<sup>2</sup></li> <li>• Création et reprise de voirie : 8 670 m<sup>2</sup></li> </ul>

En termes de volumes 78 logements décomposés en 54 en accession libre, 12 en accession sociale et 12 en contre parties Action Logement.

Dans la mesure où la stratégie consiste à favoriser l'accession à la propriété des ménages modestes, il est proposé de créer une mixité de produits avec de l'accession sociale sécurisée, du PSLA, voire de l'accession abordable du type "prêt à finir".

Les typologies sont réparties ainsi : 12 % de T2, 8 % de T3 et 80 % de T4.

Le projet prévoit, une quasi-majorité de formes urbaines individuelles (63 logements) et un programme de 15 logements collectifs. Ces formes urbaines permettent d'effacer l'ancienne image du quartier et de proposer un habitat attractif de qualité en neuf, adapté à la composition des ménages et à leur capacité budgétaire : des maisons de petite à grande taille, à destination des ménages familiaux (et familles monoparentales), mais aussi un collectif adapté pour les seniors et couples en tout début de parcours résidentiel, voire des familles monoparentales.

## **Article 3.7 – Modifications du titre II – article 4.2 de la convention**

L'article 4.2 de la convention relatif à la description de la composition urbaine rédigé comme suit :

### **« Article 4.2 La description de la composition urbaine**

En amont des études urbaines, la MEL a élaboré une stratégie métropolitaine de renouvellement urbain. Le travail de composition urbaine de chaque quartier s'est appuyé sur cette stratégie et sur celles menées à l'échelle de certains quartiers. La composition urbaine des 13 sites devait s'inscrire dans cette double stratégie. La MEL a régulièrement affiché sa volonté de voir émerger des projets urbains ambitieux et qualitatifs permettant le retournement d'image du quartier et l'arrivée de nouveaux habitants et usagers, et ce, quelle que soit la taille du quartier. Cette ambition nous a conduits à élaborer des projets dont la mise en œuvre, notamment pour les plus grands sites, se déclinera sur une temporalité allant au-delà du temps de la convention ANRU.

La conception des différents espaces publics devra être en cohérence avec les chartes et règlements existants au sein de la MEL et tout particulièrement la charte des espaces publics.

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Les plans fonciers présentés en annexe A11 pourront être ajustés en fonction des préconisations des urbanistes conseil établies lors des fiches de lots, des missions de maîtrise d'oeuvre, notamment des espaces publics, et des projets de gestion de site.

#### **> Roubaix**

##### **Quartiers de l'Alma, de l'Épeule et secteur Est**

Les grands principes d'aménagement urbain à l'échelle du volet territorial de Roubaix seront inscrits dans la présente convention lors de la 2e étape de contractualisation.

#### **> Tourcoing**

##### **Quartier de la Bourgogne**

En matière de composition urbaine, le scénario du projet de rénovation repose sur des interventions massives et transversales à l'échelle de l'ensemble du quartier :

- s'appuyer sur les "univers" relevés au sein du quartier, en confortant les entités résidentielles (notamment l'habitat individuel) qui fonctionnent bien, et en favorisant une approche différenciée au sein de ce quartier de 99 hectares des ensembles bâtis et des vocations ;
- tirer parti des polarités du quartier : reconverter le site Lepoutre pour en faire le site pivot d'une filière d'excellence en matière de rénovation énergétique (en lien avec la stratégie REV3), améliorer l'insertion du CH Dron dans le quartier et restructurer l'offre de services et de commerces en cœur de quartier (et ce dès la phase d'amorçage du projet) ;
- révéler les qualités paysagères d'une cité jardin : créer des liens paysagers au sein du quartier, installer la plaine sportive en interface transfrontalière ;
- intervenir sur les immeubles présentant les plus forts dysfonctionnements (tels que repérés en priorité 1 dans la grille d'analyse urbaine et patrimoniale (GAUP), sans toutefois limiter les démolitions et restructurations lourdes à ces seuls immeubles ;
- constituer un maillage viaire hiérarchisé, réorganisant le quartier autour d'une trame viaire régulière, connectée aux axes limitrophes, et formant des îlots urbains plus réguliers et pouvant accueillir chacun des opérations de renouvellement urbain ;
- traiter les entrées et façades du quartier : en requalifiant les interfaces avec le boulevard Industriel, la rue de l'Yser et avec la Marlière : espaces publics, paysage, programmations.

À ce socle transversal, s'ajoutent des orientations d'aménagement qui reposent sur un parti pris d'aménagement urbanistique. Ce dernier consiste en la création d'une grande allée paysagère qui structure transversalement, à partir du boulevard Industriel et sur toute la profondeur, le quartier, et qui joue le rôle de trait d'union en son sein, entre Lepoutre, le cœur du quartier et la Belgique. Cet espace, constituant une esplanade entre Lepoutre et le centre de quartier, propose un lieu attractif favorisant

l'installation d'une mixité - implantation de programmes de développement économique le long de cet axe - vecteur de transformation du quartier.

La Grande Allée devra s'appuyer sur trois secteurs clés, révélés pour leurs potentiels dans le diagnostic stratégique.

### **Le cœur de la Bourgogne**

Il concentre quelques équipements susceptibles de rayonner sur l'ensemble du quartier et au-delà (métro, ludomédiathèque, crèche). Il s'agit de le reconfigurer et d'y favoriser les pratiques de proximité par une conception et un aménagement adapté.

L'actuelle place de la Bourgogne (couvrant une surface de près d'un hectare) sera transformée en un square largement paysager, d'une surface réduite à 3 500 m<sup>2</sup>. Sera adressé sur ce square l'ensemble des équipements envisagés dans le projet - le centre social, le nouveau groupe scolaire, la halle commerciale et de services, la crèche, la maison des services, la mosquée, la ludomédiathèque, le centre d'affaires de quartier, l'église de la Bourgogne ainsi que les accès vers la station de métro. À terme, les activités et services implantés en rez-de-chaussée d'immeubles viendront amplifier ces effets d'animation de l'espace public central. Ce square de la Bourgogne constituera une dilatation paysagère de la Grande Allée, et recevra des capacités de stationnement et d'accueil d'événementiels comme le marché hebdomadaire, au cœur des flux du nouveau quartier de la Bourgogne.

En termes de composition urbaine, le cœur de la Bourgogne sera bordé d'immeubles, dont les hauteurs oscilleront entre un rez-de-chaussée "signal", comme la halle commerciale et de services, et deux étages (afin d'intégrer au mieux l'immeuble existant de la ludomédiathèque).

### **Le site Lepoutre**

Le parti d'aménagement propose de faire du site Lepoutre un vecteur de transformation et d'invention du quartier. Il s'agit de retourner ce site pour créer une continuité affirmée avec la polarité du cœur de quartier bordée de programmations mixtes (habitat, activités sportives, équipements, développement économique).

En termes de composition urbaine, le site Lepoutre sera maillé par des voies et rues, assurant des liaisons directes entre le quartier et le boulevard, et des liaisons transversales entre la Bourgogne et la Marlière. Ces voies auront un statut public, ouvertes à tous les modes de déplacement (piétons, vélos, voiture, stationnement, et dessertes locales). Seul le site "historique" du tissage Lepoutre sera géré de manière semi-privative. En effet, en dehors des heures de fonctionnement des activités économiques présentes, le site sera fermé au public (comme les pôles d'excellence économique de la Plaine Images ou d'Euratechnologies). Ainsi, le mail Lepoutre compris entre la conciergerie et la filature aura ce statut semi-privatif, ouvert aux fréquentations piétonnes le jour et fermé la nuit.

Les opérations de logement envisagées sur le cœur du site pourront présenter un gradient de hauteur en fonction de leur proximité avec le boulevard Industriel : il pourrait être envisagé des immeubles collectifs (R+2 à R+3) en front à boulevard et des programmations plus résidentielles en progressant dans le quartier (logements intermédiaires et individuels pour des hauteurs R+1, avec des émergences à R+2).

### **Le centre hospitalier Dron**

Premier employeur du territoire tourquennois, il devra nécessairement retrouver une inscription dans le quartier de la Bourgogne, par un travail de redéfinition de ses façades et de ses interfaces avec les espaces publics du quartier et par l'accueil de nouveaux programmes.

Dans le temps de la convention de rénovation urbaine, il est prévu le bouclage de la grande allée jusqu'au centre hospitalier Dron, de manière à inscrire définitivement le quartier rénové de la Bourgogne sur les flux d'échanges communaux et intercommunaux. La convention intègre également des mesures de résidentialisation des immeubles du secteur dit de "la frange Coty-Schumann", qui permettront d'améliorer les conditions de sécurité et de gestion urbaine de proximité dans ce secteur sensible. En marge du projet de rénovation urbaine, il est attendu du bailleur LMH un niveau significatif de GEGR (gros entretien, grosse réparation) et une programmation à moyen terme, afin d'améliorer les conditions de vie dans ce secteur du quartier de la Bourgogne. Dans le même temps, le centre hospitalier pourra réfléchir à l'implantation d'équipements médicaux, d'hébergement, d'équipements ou de stationnement sur son foncier, en bordure de la rue René-Coty. À plus long terme, le projet de rénovation rend possible la requalification des espaces publics à l'interface entre le centre hospitalier et la rue Robert-Schuman.

### **La Grande Allée**

En tant que telle, elle constituera un axe de liaison paysager transversal au quartier. Elle présentera un gabarit conséquent (environ 25 m), permettant d'accueillir de manière confortable une voirie à double sens de 6 m de large, accompagnée de trottoirs latéraux confortables (3,50 m), de bande de stationnement paysager longitudinal (2x2 m) et d'une piste cyclable à double sens de 3 m. Elle sera complétée par une forte végétalisation (plantations d'alignement et noues paysagères). En termes de composition urbaine, elle présentera des abords privilégiant des hauteurs relativement limitées. En dehors de l'aspect massif de la "cathédrale" Lepoutre et des tours ponctuant son parcours, les constructions aux abords de la Grande Allée varieront entre R+1 et R+3.

### **L'esplanade Lepoutre**

Espace public majeur connectant, en "élargissement de la Grande Allée", le site économique Lepoutre au cœur du quartier, sera le secteur privilégié d'implantation de programmes d'activités (notamment aux rez-de-chaussée – services, commerces et équipements) et de programmations de logements collectifs ou intermédiaires plus hauts (jusqu'à R+3). Partout ailleurs, les gabarits privilégieront des hauteurs plus réduites, (R+1), davantage liées à des morphologies individuelles ou intermédiaires.

### **Le site Pont de Neuville**

Il est aujourd'hui occupé par l'école Claudel et la salle de sport. Il s'agit d'un site très étendu (près de 3 hectares), propriété de la Ville de Tourcoing, occupé en front à boulevard par un bâtiment en rez-de-chaussée (la maternelle). Il en ressort un effet d'isolement renforcé du quartier de la Bourgogne par rapport à la ville historique de Tourcoing. Le projet vise à renforcer les usages sur ce site dont la programmation est encore à l'étude. Les éléments potentiels de programme (de type logements en diversification, équipement à rayonnement) devront contribuer à créer un effet d'adressage du nouveau quartier de la Bourgogne sur le boulevard Industriel, à intégrer les éléments de patrimoine paysager, à redéfinir un maillage des voies prenant en compte le voisinage avec les maisons existantes (allée piétonne Féron-Vrau) et à clarifier les tracés des rues du Roitelet, du docteur Schweitzer en privilégiant des ambiances plus urbaines. La perspective d'un potentiel tramway s'interconnectant avec la station du métro Pont de Neuville est également une donnée à anticiper et à valoriser.

### **Le secteur Peintres/Utrillo/Marlière**

C'est la partie la plus au sud du quartier rénové de la Bourgogne. Elle fera l'objet de mesures d'aménagement visant à améliorer la mise en sécurité du site (lisibilité des parcours, maillage des voies, adressage des résidences), et les transitions entre patrimoine collectif et maisons individuelles. Dans ce secteur, il s'agira de :

- veiller à une résidentialisation cohérente des résidences Renoir, puis Manet, Sisley, Vandendriessche, en découpant l'îlot aujourd'hui très étendu par une nouvelle rue,
- identifier précisément les espaces à vocation et gestion privées et les espaces publics. Sur ce point, les éléments ne sont pas entièrement arrêtés. Mais il existe une vraie opportunité d'organiser un jardin public le long de la rue Renoir, sur la partie issue de la déconstruction partielle de Renoir il y a quelques années (entre Renoir 1 et Renoir 2),
- assurer le percement complet de la rue Vandendriessche entre la rue du Maréchal-Juin et la rue Auguste-Renoir. Ce qui permettra une clarification des parcours et surtout contribuera à une meilleure mise en sécurité de ce secteur, aujourd'hui sensible,
- accompagner sur le plan paysager les espaces de stationnement des résidences, le long des rues Vandendriessche et Renoir,
- assurer une vocation plutôt privée et collective pour l'espace compris entre les barres Manet et Sisley,
- mettre en œuvre des opérations de diversification (sur les sites Utrillo et aux abords des écoles Kergomard/Descartes reconfigurées) en entrées de quartier, afin de tirer parti de l'attractivité potentiellement plus forte de ces sites, tout en améliorant les transitions entre Bourgogne et Marlière,
- articuler réhabilitation du patrimoine social (Vandendriessche, Manet, Sisley, Renoir dans un premier temps, puis les maisons individuelles LMH, s'il s'avère possible de contractualiser une réhabilitation) et opérations de diversification, dans une logique de complémentarité d'offres résidentielles et de continuité de l'effet de rénovation.

Le parti d'aménagement de référence constitue une vision de l'évolution du quartier à 15 ans. L'objectif de la convention de rénovation urbaine est de maximiser les interventions dans le cadre du NPNRU, notamment dans le cœur du quartier, afin d'atteindre un niveau d'intervention permettant un retournement

qualitatif durable du quartier, tout en préparant les engagements à venir pour les interventions à plus long terme, au-delà du NPNRU.

La mise en œuvre temporelle du projet de renouvellement urbain se décompose en quatre temps :

- Temps 0 (2018/2021) : enclencher le processus de rénovation du quartier à partir de son cœur,
- Temps 1 (2021/2025) : constituer la grande allée sud et arrimer le quartier rénové au boulevard industriel,
- Temps 2 (2025/2027) : consolider le quartier rénové et assurer le lien vers le CH Dron,
- Temps 3 (2027/2030) : conclure la mise œuvre de la convention de rénovation urbaine (sous réserve de l'examen par l'ANRU à l'horizon 2023),
- Au-delà : parachever la stratégie de diversification et de retournement durable du quartier de la Bourgogne.

## > Lille

### Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens

#### Concorde

Au regard des temporalités du relogement, de la maîtrise foncière et des opérations d'aménagement et de construction, la durée du programme est estimée à 15 ans, au moins. Le séquençage et la progressivité, inscrits dans le processus de transformation du plan guide, répond à l'enjeu d'atteindre un premier effet de seuil dans le temps du NPNRU.

Pour atteindre ce premier objectif, gage de la réussite du programme d'ensemble, il est nécessaire de conduire des actions à l'échelle du périmètre total (infrastructure structurante mais aussi gestion/traitement transitoire) et de manière radicale sur un premier secteur, dit "Beethoven", pour y rassembler les conditions d'une attractivité nouvelle. Le secteur dit "central" amorcera ensuite sa mue.

D'un point de vue opérationnel, cela suppose :

- **à l'échelle de tout le site :**
  - la mise en protection du site par la réalisation de l'écran acoustique, dont le caractère innovant constitue un atout pour le changement d'image et l'accompagnement au changement.
  - le réaménagement de l'avenue Beethoven de la place Tacq à la Porte des Postes afin de lui donner un statut plus urbain en entrée de ville et de connecter le site à son environnement.
  - le traitement intégral du boulevard de Metz, à travers l'espace public, les opérations de démolition-construction, ainsi qu'un traitement transitoire dans la programmation des secteurs en attente (centre commercial, jardins sériels à l'étude à l'est).
- **La réalisation du secteur Beethoven :**
  - l'intervention sur le patrimoine : la démolition de 543 logements (5 immeubles) et la restructuration de 248 logements, en diversification (Résidence Renoir).
  - la création du parc urbain et l'amorce des liaisons douces, éléments constitutifs de la trame finale et de l'ouverture du quartier, afin d'asseoir les conditions de réussite des premières opérations de diversification dans le temps du programme.
  - la mise à niveau des équipements publics par la reconstruction d'un pôle d'équipements (médiathèque, centre de la petite enfance et groupe scolaire) adossé au parc urbain et au boulevard de Metz, en lien avec la crèche.
  - la diversification des équipements à travers notamment la libération de l'école Chénier Séverine et sa reconversion en locaux artisanaux adossés à un hôtel d'entreprises.
  - le lancement des interventions en quartier ancien pour requalifier l'habitat dégradé et permettre la recomposition nécessaire à l'articulation avec Concorde.
- Le phasage de réalisation a été étudié pour permettre une livraison conjointe du parc et des équipements, vecteurs de retournement d'image, afin de faciliter la commercialisation et l'attractivité résidentielle.
- Le lancement du secteur central:
  - la démolition de 161 logements (2 immeubles : 26-28 bd de Metz et 64-74 bd de Metz).
  - l'accompagnement et la préparation de la défaisance du centre commercial actuel.

- La gestion transitoire sur le secteur de la Porte des Postes.

## **Lille Sud**

### **Sur le site Faubourg d'Arras :**

La nouvelle composition urbaine du site sera modifiée au travers des nouveaux profils d'espaces publics et du rapport à l'espace résidentiel.

### **Sur le site Jean-Baptiste Clément**

Le projet s'est dessiné à partir des caractéristiques du site : un site arboré à l'articulation entre l'axe d'entrée de ville et le cœur du sud de Lille Sud, constitué d'un tissu de petites maisons d'un côté, et de grands collectifs de l'autre. La composition urbaine conçue par l'urbaniste Atelier MA et son équipe propose :

1. de préserver le caractère paysager du site tout en retrouvant un fonctionnement plus urbain. Ainsi, une nouvelle rue paysagée est-elle créée, dont les inflexions permettent de préserver l'ensemble des beaux arbres et de valoriser les usages et déplacements doux. Une connexion vers le nord et le parvis du centre social de l'Arbrisseau complète le maillage de quartier ;
2. de donner un caractère urbain classique sur la rue du faubourg d'Arras, en reconstituant une façade en front-à-rue, constituée de collectifs, et en élargissant et en plantant son trottoir (principes développés plus au nord sur la ZAC Arras Europe) ;
3. de proposer une diversité de typologies de constructions, en écho aux bâtis existants contigus :
  - à la maison de ville en contact avec la rue Vaisseau le Vengeur constituée de petites maisons en R+1,
  - au logement, l'intermédiaire au cœur du site,
  - au collectif sur la rue du faubourg d'Arras.

L'intégralité du programme sera réalisée dans le cadre temporel et financier du NPRU

## **Quartiers anciens**

Les grands principes d'aménagement urbain à l'échelle des quartiers anciens de Lille seront inscrits dans la présente convention lors de la 2<sup>e</sup> étape de contractualisation.

## **Bois Blancs**

Le projet se structure autour des différentes strates urbaines qui se sont constituées au fil de l'histoire du secteur. S'appuyant au nord sur la figure de la rue ouvrière, héritage du développement industriel des Bois Blancs, la trame urbaine, d'abord très tenue, se distend ensuite progressivement jusqu'à s'ouvrir sur le canal. Le projet compose ainsi un tissu cohérent au sein duquel coexistent sans rupture les actuels immeubles collectifs et les futurs bâtiments.

Au sud, le quartier s'ouvre enfin pleinement sur la Deûle, respectant la trame verte et bleue du secteur, le projet préserve les masses boisées existantes et donne accès à une promenade le long des berges déclinant ainsi la figure de la ville-nature

## **> Loos**

### **Quartier des Oliveaux**

Les aménagements éligibles aux concours financiers de l'ANRU concernent essentiellement les deux axes principaux du quartier, à savoir le mail central programmé nord/sud et l'axe est/ouest concernant la prolongation de la rue Vincent-Auriol jusqu'à la Lino. Toutefois, la réalisation du projet des Oliveaux dépasse ces deux axes et traitera l'ensemble des secteurs indispensables à la réussite du projet, notamment pour accompagner l'ensemble des îlots de diversification qui le composent.

Au nord du quartier, le secteur du collège Descartes jusqu'à la rue des Frères-Lumière en passant par le secteur Salengro sera également traité du fait de son caractère stratégique pour le projet.

Le projet prévoit ainsi tout d'abord la création d'un parvis sécurisé pour les entrées et sorties des collégiens, le déplacement de l'arrêt de bus, la sécurisation du virage devant le collège, la requalification de la rue Édouard- Herriot. Il s'agira d'une rénovation de la voirie existante (revêtement et mobilier urbain), avec plantations du linéaire sur 4 046 m<sup>2</sup>. Cet axe requalifié permettra d'accompagner le secteur en diversification Salengro et la requalification du parvis du collège.

Enfin, le projet permettra le raccrochage au nord du quartier par l'intervention sur les garages des résidences Lavoisier et Verhaeren.

La traduction opérationnelle des objectifs urbains prioritaires a permis de définir une composition urbaine qui répond durablement aux dysfonctionnements du quartier afin de lui donner une véritable lisibilité et identité :

- un mail programmé nord/sud le long de l'actuelle rue de la paix. Celui-ci sera séquencé. Le profil de voirie a été modifié afin d'offrir un vaste espace piétonnier, de proposer une rue en double-sens plutôt qu'un espace public morcelé.
  - la séquence "nord" de ce mail concerne la reprise du mail planté existant et l'ouverture sur le reste de la ville, via la démolition des garages de Vilogia. Celle-ci permettra de créer une traverse nord pour raccrocher le quartier au tissu individuel existant. Ce mail planté sera également un espace de déambulation et de supports à de nouveaux usages avec la mise en place de jardins partagés et d'un parcours sportif notamment.
  - la séquence "centrale" concerne la place du marché, avec la création d'un espace de convivialité, plus minéral, qui viendra accueillir la halle du marché et raccrocher la nouvelle polarité commerciale et la nouvelle cité des enfants au cœur de quartier. Celle-ci est positionnée sur les flux, à la jonction des deux axes structurants.
  - la séquence "sud" de ce mail sera plus paysagère (verger et plantations) et plus résidentielle. Elle viendra accompagner les programmes en diversification, notamment avec l'implantation d'une maison des initiatives. Le mail nord/sud viendra à terme raccrocher également le sud du futur Espace Naturel Métropolitain au sud des Oliveaux.

Cet axe permet de créer une composition urbaine claire afin, tout d'abord, de raccrocher le quartier à ses franges et de créer les conditions de réussite au bon fonctionnement des futurs îlots de diversification et les équipements du quartier (existants et nouveaux). La bande sera longée par un alignement de bâtiments comme façades urbaines structurantes et perméables. Il s'agira de mettre en place de nouvelles typologies créant des espaces de convivialité propices à l'appropriation des espaces extérieurs par les usagers, tout en veillant à instaurer des porosités. Plus largement, une mixité sera privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

- Un axe est-ouest par le prolongement de la rue Vincent- Auriol à l'ouest et son raccrochement à la Lino par le barreau de desserte des Oliveaux, qui permettra le désenclavement du quartier et son ouverture sur la métropole.  
Cet axe, générateur de flux, offrira une place primordiale aux modes doux (pistes cyclables, repositionnement du terminus bus) et permettra d'offrir au quartier le bénéfice d'une vraie entrée. Il s'agit d'une deuxième façade avec une composition urbaine ambitieuse qui mixe à la fois du logement en diversification, du logement social et du commerce.
- Cinq îlots en diversification permettront de créer de la mixité fonctionnelle et sociale au sein du quartier, le long de ces deux axes :
  - l'îlot Salengro (au nord) qui viendra s'agréger dans le tissu mixte existant par la création de logements individuels et intermédiaires. Cet îlot sera le premier secteur qui devra être commercialisé pour démontrer la faisabilité du programme de diversification dans son ensemble. Ce secteur est réservé à l'opérateur d'Action Logement ;
  - l'îlot Forum (nord et sud), plus dense au cœur du quartier, qui viendra "tenir" la nouvelle centralité avec des programmes en R+4, des cœurs d'îlots, des commerces en RDC, et animer la jonction des deux axes forts ;
  - les îlots église et square au sud qui viendront accueillir de l'intermédiaire et du logement individuel dans un cadre paysager.

La stratégie de diversification va continuer de s'affiner dans le courant de l'année 2020, puis en 2021 avec l'arrivée du futur concessionnaire. Toutefois, les échanges nombreux avec les promoteurs vont se poursuivre afin d'affiner la stratégie temporelle, qui, aujourd'hui, s'entend du nord vers le sud, et de définir précisément les produits présentés dans l'article 4.1.

## > Mons-en-Barœul

### Quartier du Nouveau Mons

#### *L'axe central : résidence de l'Europe et ses abords, îlot Coty/Papin, station de métro Fort de Mons*

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 15 nov 2019

- Créer une liaison piétonne lisible et continue entre les tours "Europe" et le métro "Fort de Mons" à travers le mail Henri-Dunant et sa prolongation par l'arrière de la salle Allende jusqu'au sud des tours de l'Europe.
- Réaménager l'îlot Coty-Papin : démolition de la barre Coty et remplacement par un immeuble multifonctionnel destiné à accueillir des activités tertiaires et des logements, la réhabilitation de la barre Papin et l'élargissement de son porche, ainsi que la requalification du cœur de l'îlot Coty-Papin en maillant la restructuration des nappes de parkings en fonction de leurs usages.
- Renforcer la centralité en soutenant le commerce et en développant l'activité tertiaire.
- Réaménager les avenues Coty et Adenauer : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale.
- Réaménager l'espace de stationnement au sud de la résidence Europe et créer des cheminements piétons d'Est en Ouest ainsi que du Nord au Sud au regard des deux traversants de la résidence.

#### **Lamartine-Provinces**

- Remailler la rue du Languedoc pour en faire un axe structurant et lisible : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale, réaménagement du parking devant le bâtiment.
- Restructurer les écoles Lamartine et Province et désenclaver les équipements : démolition partielle de l'immeuble Languedoc (23 logements) afin de permettre un parvis pour l'école et pour le square.
- Mailler l'îlot en est/ouest par un square support des équipements : réorganisation du stationnement de la salle de sport et création d'un parvis.
- Réhabilitation du reste de la barre Languedoc.
- Intensifier et diversifier l'offre de logements : création de deux opérations de logement en diversification.

#### **Le secteur Nord : "Bourgogne"**

- Remailler la rive Nord de Mons en repensant le plan de circulation.
- Activer les plaines du Fort en créant/accentuant les liens avec le tissu environnant.
- Continuer la dynamique de l'ANRU1 vers l'Est.
- Intervenir sur le cadre bâti : démolition des barres Barry 2 et Brune, réhabilitation et résidentialisation des barres Barry 1, Provence et Béarn, création de logements en diversification, démolition partielle et réhabilitation de la barre Cèdres.
- Diversification fonctionnelle au sein du quartier par l'implantation d'un équipement sportif.

Afin de garantir un arrimage durable du Nouveau Mons aux dynamiques métropolitaines, la réalisation de l'ensemble de ce programme devra être menée dans la temporalité du NPNRU.

Il s'agira dans un premier temps de pérenniser les acquis du premier projet de renouvellement, notamment en termes de retournement d'image, en finalisant les travaux sur la centralité. Un effet levier est attendu pour l'ensemble du quartier prioritaire, offrant ainsi de meilleures capacités de diversification.

De manière opérationnelle, cela se traduirait d'abord par une intervention sur l'îlot Coty-Papin. Il est ensuite proposé de requalifier le secteur de la Bourgogne d'ouest en est, pour profiter également de l'effet levier du PNRU, en commençant par le groupe Barry et en terminant par la démolition de la barre Brune. Le programme sur Lamartines-Provinces sera ensuite engagé

#### **Phase 1**

- Réhabilitation des barres Sangnier, Barry 1
- Création EAJE dans le secteur Europe
- Démarrage des relogements sur Coty, Barry 2 et Languedoc, Sangnier et Brune

#### **Phase 2**

- Rénovation EAJE dans le secteur Lamartine
- Aménagement d'un dojo
- Réhabilitation des barres Pivoine et Papin
- Déconstruction partielle de la barre Languedoc
- Déconstruction de la barre Barry 2
- Réhabilitation du Groupe Scolaire Provinces
- Déconstruction de la barre Coty
- Réhabilitation des barres Provence 2, 4 6, 40-42, Gascogne et Béarn

- Réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance

### **Phase 3**

- Réhabilitation de la barre Languedoc
- Déconstruction de la barre Brune

## **> Hem**

### **Quartier 3 Baudets Lionderie**

Dans la continuité du PNRU et suivant les prescriptions du Plan Stratégique Local, le projet poursuivra la grande avenue des services publics traversant l'ensemble du QPV Hauts Champs Longchamp vers la Lionderie et les 3 Baudets soit 298 démolitions, 290 ménages relogés, dont 121 ménages dans des logements neufs ou réhabilités. Pour l'insertion : 184 bénéficiaires, 290 contrats, 69 624 heures ; dispositif de sortie de convention. La cité-jardin (3 Baudets) et la cité familiale (Lionderie) doivent garder leur caractère respectif. Le plan guide s'engage à construire deux grands espaces verts (9 000 m<sup>2</sup>) sur la Lionderie au centre de la diversification (116 logements en accession dont 48 en accession sociale).

Entre les 3 Baudets et la Lionderie, le projet vise à construire une nouvelle école primaire Jules-Ferry, associée à la réhabilitation de l'école maternelle La Fontaine, constituant une offre de service scolaire à proximité de l'offre de restauration scolaire.

Basée sur l'étude de redéploiement de l'offre socio-culturelle des centres sociaux de la ville et la signature de la Convention Territoriale des Services aux Familles, la Ville construira le nouvel Espace de Vie St Exupery (Lionderie) et son annexe Bournazel (3 Baudets) permettant des activités différentes en fonction des besoins de la population (crèche, halte-garderie, activités intergénérationnelles...).

L'offre sportive est un élément fort du projet pour chercher à capter l'attention des plus jeunes, notamment sur l'avenue Schweitzer. Plus qu'un "dojo", le site du Docteur Roux, site du PNRU issu d'une démolition mais sur lequel les constructions n'ont pas été réalisées, est une opportunité pour travailler sur un projet de fonctionnement d'équipement public sportif à proximité de l'école Saint Exupéry et du Centre social des 3 Villes, dans la droite ligne de l'avenue des Services Publics projetée.

Le projet urbain et social est global, ainsi, en accompagnement du NPNRU, les squares Nadaud (à requalifier), le square Jean-Moulin (à déconstruire et à diversifier en termes de logements), le terrain de l'ancien centre social Hauts Champs Longchamp sur l'avenue Laennec (production de logements en accession à la propriété), certaines résidentialisations de logements en cours de réhabilitation thermique sont des opérations incontournables sur lesquelles les partenaires doivent s'engager pour la réussite globale du projet.

Enfin, les grandes étapes de la mise en œuvre des projets sur 7 ans suivront les phases suivantes:

#### **Phase 1 : 2019 à 2022 :**

- Lionderie : démolition de la résidence Braille, site Okaidi (EPF), relogement cité familiale - lancement des AO Espace Publics (Braille) – lancement des 6 béguinages lot 4
- Nouvelle école Jules Ferry : démarrage relogement – AO espace publics fin 2020 – livraison école sept 2022,
- 3 Baudets : MOE Annexe Bournazel – lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement annexe Bournazel
- site Dr Roux : MOE Équipement Sportif – Lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement sportif

#### **Phase 2 : 2023 à 2025 :**

- Lionderie : commercialisation des logements site Braille – MOE centre social Espace de Vie St Exupery – fin de commercialisation des logements sur les sites Cité familiale et Site Okaidi,
- site Dr Roux : livraison de l'équipement sportif.

## **> Wattignies**

### **Quartier du Blanc Riez**

Les aménagements envisagés concernent prioritairement le secteur nord du quartier et la couture avec le secteur sud afin de redonner un équilibre au Blanc Riez, qui fait défaut aujourd'hui.

***Le projet prévoit la structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée :***

- **Le petit bois** : le dessin de petit bois a été conçu de manière à favoriser :
  - la restructuration du cheminement nord-sud continu,
  - le confortement des boisements existants avec des essences longévives et variées,
  - la création d'un parcours sportif, avec des agrès, de la plaine sportive au parkway,
  - la création de clairières et de prairies fleuries, propices à la détente.
- Des "seuils" viennent marquer ses accès (au débouché des venelles qui le traversent) depuis la rue Blériot. La résidentialisation douce des logements permet d'offrir une délimitation claire des espaces privés et publics, tout en conservant le cadre de "parc habité", qui est aujourd'hui un atout essentiel du cadre de vie que propose le quartier.
- **Le parkway (avenue Guillain)** : la requalification de l'avenue Guillain en parkway, sur l'ensemble de son linéaire, permet de conserver les atouts de la voie existante (fluidité du trafic et efficacité de ligne de bus à haut niveau de service - BHNS), tout en lui offrant une nouvelle identité. Parc linéaire, elle agrège les parvis des futurs équipements et de la polarité commerciale, ainsi que des usages divers tels que citystade, terrains de tennis, etc. La restructuration du bassin d'orage permet d'intégrer le système de stockage des eaux pluviales dans le dessin du parkway. Des stationnements sont créés à proximité de la polarité commerciale. Ils s'alternent avec des rythmes d'alignements d'arbres, venant compléter la trame des alignements existants (sur les terre-pleins).
- **La rue Fleming et ses coulisses**. Des parvis viennent rythmer la rue Fleming : le parvis de l'école, le débouché du mail planté ou encore l'esplanade du centre-commercial. Leur dessin est marqué par un travail de la matérialité du sol, avec un matériau unique, emblématique des espaces publics remarquables (dallage, pavés, béton qualitatif...), visant à leur conférer une véritable identité. Les aménagements proposés visent à favoriser la place du piéton (plateaux surélevés, continuité du sol de la place sur la chaussée...).
- **Les traverses piétonnes : "l'agrafe" centrale est conçue sous la forme d'un mail, principalement piéton**. Une voie de circulation, en sens unique, permet de proposer un accès simple et efficace, non seulement aux habitants, pour accéder aux parkings des résidentialisations, mais aussi à tous les véhicules d'entretien, de nettoyage et de pompiers. Son double alignement d'arbres lui offre un caractère spécifique, facilement identifiable dans le quartier, affirmant son rôle d'espace public structurant, du petit bois jusqu'au parvis du collège.
- **Les parcs sont créés en cœur d'îlot**. Ils forment de véritables jardins d'agrément visuels pour les logements. Le projet offre une délimitation claire des espaces publics et privés, permettant une meilleure appréhension de l'espace. Les arbres existants, qui forment un patrimoine végétal important, sont conservés. Des bosquets sont restructurés et de nouvelles essences sont plantées (aussi bien d'arbres que de végétation basse) pour diversifier le paysage des cœurs d'îlots. Les essences choisies, lumineuses et colorées, pourront agrémenter les espaces, tout au long de l'année, par des floraisons étalées. L'installation d'usages "pacifiques" (boulodromes, jeux pour enfants, etc.) permet de proposer un cadre de vie qualitatif pour tous les habitants (jeunes, familles, personnes âgées...).
- **Les espaces privés sont délimités**, avec des résidentialisations douces.

### 0-3 ans

- Acquisition des cellules commerciales au cœur de la résidence du parc
- Démolition d'une première partie du centre commercial
- Engager les réhabilitations des logements Partenord et Vilogia pour répondre à la demande locative et renouveler l'imager du quartier
- Créer les deux traverses est-ouest et en coordination avec les résidentialisations limitrophes
- Début de la procédure de relogement dans le cadre de la démolition de Bergeronnette
- Accompagnement des copropriétés

### 3-6 ans

- Développer l'opération mixte commerces et bureaux à l'angle de Guillain-Fleming
- Repositionnement des commerces et démolition de l'intégralité du centre commercial
- Créer la traverse est-ouest en coordination avec la résidentialisation et l'accompagnement de la copropriété Résidence du Parc
- Démolition de la barre Bergeronnette
- Aménagements et mise en valeur paysagère du petit bois

- Accompagnement des copropriétés

#### 6-9 ans

- Développer les opérations de logements en diversification autour du square et de Guillain requalifiés
- Engager la résidentialisation des immeubles Sarcelles
- Engager la réhabilitation des bâtiments Péguy
- Accompagnement des copropriétés

#### 9 ans et plus

- Développer les opérations de logements en diversification le long de Fleming requalifiée
- Accompagnement des copropriétés

### > Wattrelos

#### Quartier des Villas

Les principes qui ont guidé la composition urbaine sont :

- le percement d'une nouvelle liaison entre la rue du Moulin Tonton et la rue de l'Union où les liaisons douces sont favorisées, notamment par la création de sentes piétonnes en rapport avec les jardins familiaux ;
- un réseau viaire qui suscitera les déplacements actifs via : une piste cyclable, un système de boucle à sens unique pour les véhicules motorisés ;
- la réalisation d'une trame paysagère qui préserve et mette en valeur le patrimoine végétal du parc des Villas. Ce parc viendra s'adosser à celui du Moulin Tonton et sera annoncé par le parvis végétal (1 910 m<sup>2</sup>) constituant l'entrée du quartier ;
- un phasage du projet en corollaire des démolitions ;
- une programmation habitat qui privilégie une mixité de formes urbaines, du petit collectif au logement intermédiaire, permettant de maîtriser les coûts de construction ainsi que la production de logements abordables (ou logements capables) ;
- la constitution d'unités de voisinages de 8 à 10 logements afin de limiter les impacts sur les espaces publics du stationnement, de la gestion des ordures ménagères, etc.

Par ailleurs, les prescriptions architecturales visent un aménagement durable et exemplaire. Pour cela, il s'agit notamment :

- de maîtriser l'interface public/privé via le travail sur les limites, sur le traitement des clôtures,
- d'intégrer la question de la gestion durable de l'eau dès la conception du projet,
- de préconiser l'utilisation de matériaux biosourcés,
- de proposer un local commun pour chaque unité de voisinage permettant de gérer les ordures ménagères et le stationnement des vélos.

**Est modifié comme suit :**

#### « Article 4.2 La description de la composition urbaine

En amont des études urbaines, la MEL a élaboré une stratégie métropolitaine de renouvellement urbain. Le travail de composition urbaine de chaque quartier s'est appuyé sur cette stratégie et sur celles menées à l'échelle de certains quartiers. La composition urbaine des 13 sites devait s'inscrire dans cette double stratégie. La MEL a régulièrement affiché sa volonté de voir émerger des projets urbains ambitieux et qualitatifs permettant le retournement d'image du quartier et l'arrivée de nouveaux habitants et usagers, et ce, quelle que soit la taille du quartier. Cette ambition nous a conduits à élaborer des projets dont la mise en œuvre, notamment pour les plus grands sites, se déclinera sur une temporalité allant au-delà du temps de la convention ANRU.

La conception des différents espaces publics devra être en cohérence avec les chartes et règlements existants au sein de la MEL et tout particulièrement la charte des espaces publics.

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Les plans fonciers présentés en annexe A11 pourront être ajustés en fonction des préconisations des urbanistes conseil établies lors des fiches de lots, des missions de maîtrise d'oeuvre, notamment des espaces publics, et des projets de gestion de site.

## > Roubaix : quartiers de l'Alma, de l'Épeule et Secteur Est

### **Secteur Est : Quartier des Trois Ponts**

Le projet s'inscrit dans la continuité des programmes engagés dans le cadre du premier Programme de Renouvellement Urbain (PRU1). De la même manière qu'au Pile il apparaît essentiel d'aller au bout de l'intention initiale du projet, condition indispensable de pérennisation des investissements effectués. Les investissements considérables réalisés n'ont pas encore rencontré le retournement escompté.

Les Trois Ponts sont actuellement au milieu du gué avec des opérations qui ont profondément impacté le cadre de vie au Nord mais le Sud du quartier n'est pas terminé. L'objectif est de parachever le PRU 1 en accentuant la mixité fonctionnelle.

A l'opposé du Pile, même si à proximité directe, le NPRU sur ce secteur se focalise exclusivement sur un secteur en habitat social.

Le projet se décline en trois phases :

#### **Phase 1 –Préparatoire :**

- Engagement des démolitions des deux dernières tours du quartier (172 logements) ;
- Finalisation du programme équipementier, du prolongement de la rue de Liège et gestion transitoire de l'ensemble des espaces en attente ;
- Engagement des opérations de diversification initialement prévues dans le PRU 1 par Foncière Logement sur l'îlot 1.

#### **Phase 2 – Consolidation :**

- Désenclavement et structuration de la connexion au canal via notamment la restructuration complète de l'avenue Brame et la création du mail
- Réhabilitation d'une résidence sociale en site non occupé (70 logements) et démolition du foyer de travailleurs Adoma (155 chambres).

#### **Phase 3 - Post NPRU**

- Poursuite des opérations de diversification sur les franges (avec, phase 1 comprise, un objectif de 83 constructions neuves sur la temporalité du NPNRU) ;
- Le quartier sera totalement prêt à accueillir la restructuration lourde de la desserte en transports en commun sur l'avenue de Verdun.

### Secteur Est : **Quartier du Pile**

Le projet du Pile s'inscrit dans une logique de pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du premier Programme de Renouvellement Urbain (PRU1) ou en cours dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Malgré l'importance des investissements force est de constater que ces projets sont pour le moment insuffisants pour insuffler un réel effet levier. Il est donc essentiel de les conforter pour donner de la solidité au projet d'ensemble et *in fine* d'améliorer sensiblement la dynamique d'évolution du quartier.

Le NPRU dans ce secteur porte sur l'habitat ancien exclusivement. Ceci explique qu'il n'est pas phasé et dépendra du rythme d'acquisition. C'est pourquoi la dimension gestion transitoire sera essentielle pour traiter l'attente.

### **Poursuite et finalisation du PNRQAD**

La pérennisation des investissements, qui rentrent dans leur phase finale pour ce qui est du PNRQAD, se traduit au Sud par une ouverture du centre du quartier vers le centre-ville. Structurée par la rue Pierre de Roubaix, l'intervention est multiple et comprend tout un panel d'outils de reconversion de l'habitat ancien dégradé (îlot de démolition/reconstruction, ouvertures, élargissement des rues et des placettes, mise en perspective de l'entrée du parc).

La priorisation d'intervention s'est faite sur trois îlots :

- au Nord de la rue, en lien avec La Condition publique ;
- au Sud de la rue, en lien avec le square Destombes et le quartier de la Fraternité ;
- et au Centre de la rue, en lien avec le cœur d'intervention du PNRQAD, la création du parc de la Teinturerie et les constructions de logements.

Cette priorisation a été déterminée par le caractère dégradé des îlots et les potentiels urbains complémentaires aux interventions réalisées dans le PNRQAD

L'ouverture du quartier sera complétée au Nord par la création d'un parc en lien avec le canal et permettra de compléter la stratégie de développement des espaces verts dans ce quartier qui souffre d'une densité extrême.

### **Quartier de l'Epeule :**

Sur les 4 quartiers que compte le NPRU Roubaisien, le potentiel de retournement du quartier de l'Epeule est ici beaucoup tangible et peut déjà se faire ressentir en frange du quartier sur le secteur de la gare de Roubaix. Ceci guide l'intervention mais aussi le rythme du projet.

Les opérations constitutives du NPRU sont partagées entre des secteurs d'habitat ancien et d'habitat social, structurés sur un axe commercial de premier ordre, mais qui nécessite un renouveau, la rue de l'Epeule. Elles se déclinent en deux phases progressives en termes d'opérationnalité qui visent à établir une meilleure connexion du quartier avec le reste de la ville et à consolider considérablement sa capacité d'attraction.

### **Phase 1- Renouveau des entrées Nord et Sud du quartier et préparation des conditions de la réalisation de la centralité :**

- Sur l'entrée sud, l'intervention débutera par le secteur Bell dans un objectif d'ouverture et de mise en valeur du couvent des Clarisses, édifice patrimonial remarquable au cœur du quartier qui sera transformé en un tiers lieu de l'économie circulaire et du zéro déchet.
- L'aménagement et l'ouverture du quartier depuis le boulevard de la Limite en direction du Nord couplée à la requalification du parc du Brondeloire, seront également engagés afin de rendre visible le changement d'image.
- En parallèle seront enclenchées la démolition de deux immeubles du groupe Bell, ainsi que la maîtrise foncière et la démolition de la surface commerciale du Triangle et de l'îlot 8 pour permettre la création de la centralité sud.
- Sur l'entrée Nord, la démolition du site Canifrance laissera place à un programme de diversification. La réfection de la place du Colisée ainsi que l'aménagement de la place du marché, élément central de la consolidation du commerce sur la rue seront réalisés. En parallèle, sera engagée une intervention sur l'habitat privé de la rue de l'Epeule dans une logique de curetage des cœurs d'îlot très denses et de restructuration du bâti générant la production de logements de diversification.

### **Phase 2 : Réalisation d'une centralité renouvelée pour la Ville :**

- Extension du parc sur les emprises démolies afin de lui permettre de s'étendre au sud et de finir la trame verte et bleue ;
- Réhabilitation des îlots en quartier anciens le long de la rue de l'Epeule et des résidences sociales restantes du groupe Bell ;
- Construction de la nouvelle centralité équipementière, avec le centre social du Nautilus et l'agrandissement de l'école Condorcet. L'aménagement de la place centrale du quartier en fin du NPRU constituera un renouveau puissant et attractif pour le quartier.

### **Quartier de l'Alma :**

Laboratoire d'un véritable urbanisme de transition, le quartier de l'Alma n'a eu de cesse de suivre une dynamique de contraction de son emprise bâtie soulignée par la présence de nombreuses friches. Malgré ces difficultés le quartier dispose d'atouts et de points d'appui non négligeables (Campus Gare, Union et Blanchemaille) qui guident le projet via une armature du Sud vers le Nord ayant comme trait d'union la rue de l'Alma.

Pour assoir une dynamique de projet qui s'adapte au contexte local, il est essentiel d'occuper le terrain d'autant plus que le projet induit d'autres démolitions et que le potentiel de construction est au point mort actuellement.

La transition suppose une stratégie d'aménagement transitoire porteuse de création de valeurs à travers :

- l'engagement dès la phase 0 des investissements portés par le PIA Ville Durable,
- une réalisation rapide des espaces publics afin de donner à voir un quartier renouvelé porteur de transformation d'image ;
- une intervention mixte sur des secteurs d'habitat ancien en frange du cœur de quartier et une restructuration complète du secteur d'habitat social ;
- et un phasage des constructions neuves dans une logique de valorisation préalable du quartier qui interviendra seulement dans un temps post NPRU via trois phases distinctes.

Par ailleurs la stratégie de transformation du quartier de l'Alma portée par le NPRU

### **Phase 0 - Créer un appel et assumer la transition.**

Cette phase induit :

- Le programme de démolition le plus important du NPRU comprenant 428 logements (4 résidences) et la restructuration de 347 logements en site non occupé pour l'essentiel. Ces interventions sur la partie Ouest de la rue de l'Alma sont des plus essentiels, les phases de relogements sont déjà largement engagées ;
- Engagement des aménagements en direction du campus gare et engagement des opérations de démolition de l'habitat privé pour permettre la réalisation de la place du marché.
- La création, dans le cadre du PIA Ville durable, d'équipements structurants qui entrent en résonance avec l'activité économique en place : micro-plateforme de logistique, plateforme de réemploi et maison de l'autonomie et des initiatives locales.

### **Phase 1 - Une réouverture du quartier sur lui-même et avec son voisinage : (horizon 2027)**

- Le renforcement, la mise à niveau et la diversification des équipements publics existants avec la relocalisation du centre social, la réhabilitation des écoles Blaise Pascal et Elsa Triolet et la construction d'un nouveau complexe sportif.
- Dans la même logique s'inscrit l'ouverture du pôle économique de Blanchemaille sur le reste du quartier via une place centrale reconnectant les aménagements et le verdissement des rues en peigne ;
- La clarification des espaces publics aujourd'hui marqués par une omniprésence routière : affirmation d'axes traversants Est/Ouest pour désenclaver le quartier, mise en paysage des axes Nord/Sud pour diffuser le paysage du canal de Roubaix dans le tissu urbain et renforcer la sécurité du quartier ;
- La restructuration du stationnement aérien, en superstructure comme en souterrain pour rééquilibrer l'offre dans le quartier ;
- La Restructuration profonde de l'îlot Fontenoy avec le renouvellement de la Place de la Grand'mère ;
- Le renforcement des centralités existantes par une relocalisation des commerces et la création de nouveaux espaces publics dont la place du marché en cœur de quartier ;
- Une production de logements limitée et calibrée sur un potentiel de 79 logements en diversification et 35 logements sociaux. Le séquençage et la progressivité, inscrits dans le processus de transformation du quartier, répond à l'enjeu d'atteindre un premier effet de seuil dans le temps du NPRU.
- Mise en œuvre d'une démarche d'occupation temporaire des espaces « en attente » qui accompagne la transformation des espaces publics et évite la transformation en friches des emprises libérées par les démolitions.

### **Phase 2 - Installer des conditions favorable et durable pour un retournement à terme du quartier – horizon 2040 - POST NPRU**

Afin de faciliter la commercialisation et l'attractivité résidentielle à plus long terme le projet se poursuivra post contractualisation sur 20 ans. Il s'agira de conforter les fondations engagées dans le cadre du NPRU et d'accompagner l'arrivée du tramway sur la rue de Tourcoing venant parachever la mise en connexion du quartier vers les polarités environnantes. Ainsi est envisagée la poursuite du réaménagement des

espaces publics en lien avec l'évolution des axes structurants : le canal de Roubaix, l'avenue des Nations Unies et la rue de Tourcoing.

Cette seconde phase du projet permettra la poursuite de la diversification en neuf du parc immobilier avec la construction de nouveaux logements.

Enfin les démarches d'occupations temporaires engagées au NPRU seront pérennisées là où elles auront fonctionné et le projet se poursuivra par l'ouverture du quartier vers Cul-de-Four et le canal de Roubaix.

## > Tourcoing

### Quartier de la Bourgogne

En matière de composition urbaine, le scénario du projet de rénovation repose sur des interventions massives et transversales à l'échelle de l'ensemble du quartier :

- s'appuyer sur les "univers" relevés au sein du quartier, en confortant les entités résidentielles (notamment l'habitat individuel) qui fonctionnent bien, et en favorisant une approche différenciée au sein de ce quartier de 99 hectares des ensembles bâtis et des vocations ;
- tirer parti des polarités du quartier : reconverter le site Lepoutre pour en faire le site pivot d'une filière d'excellence en matière de rénovation énergétique (en lien avec la stratégie REV3), améliorer l'insertion du CH Dron dans le quartier et restructurer l'offre de services et de commerces en cœur de quartier (et ce dès la phase d'amorçage du projet) ;
- révéler les qualités paysagères d'une cité jardin : créer des liens paysagers au sein du quartier, installer la plaine sportive en interface transfrontalière ;
- intervenir sur les immeubles présentant les plus forts dysfonctionnements (tels que repérés en priorité 1 dans la grille d'analyse urbaine et patrimoniale (GAUP), sans toutefois limiter les démolitions et restructurations lourdes à ces seuls immeubles ;
- constituer un maillage viaire hiérarchisé, réorganisant le quartier autour d'une trame viaire régulière, connectée aux axes limitrophes, et formant des îlots urbains plus réguliers et pouvant accueillir chacun des opérations de renouvellement urbain ;
- traiter les entrées et façades du quartier : en requalifiant les interfaces avec le boulevard Industriel, la rue de l'Yser et avec la Marlière : espaces publics, paysage, programmations.

À ce socle transversal, s'ajoutent des orientations d'aménagement qui reposent sur un parti pris d'aménagement urbanistique. Ce dernier consiste en la création d'une grande allée paysagère qui structure transversalement, à partir du boulevard Industriel et sur toute la profondeur, le quartier, et qui joue le rôle de trait d'union en son sein, entre Lepoutre, le cœur du quartier et la Belgique. Cet espace, constituant une esplanade entre Lepoutre et le centre de quartier, propose un lieu attractif favorisant l'installation d'une mixité - implantation de programmes de développement économique le long de cet axe - vecteur de transformation du quartier.

La Grande Allée devra s'appuyer sur trois secteurs clés, révélés pour leurs potentiels dans le diagnostic stratégique.

### Le cœur de la Bourgogne

Il concentre quelques équipements susceptibles de rayonner sur l'ensemble du quartier et au-delà (métro, ludomédiathèque, crèche). Il s'agit de le reconfigurer et d'y favoriser les pratiques de proximité par une conception et un aménagement adapté.

L'actuelle place de la Bourgogne (couvrant une surface de près d'un hectare) sera transformée en un square largement paysager, d'une surface réduite à 3 500 m<sup>2</sup>. Sera adressé sur ce square l'ensemble des équipements envisagés dans le projet - le centre social, le nouveau groupe scolaire, la halle commerciale et de services, la crèche, la maison des services, la mosquée, la ludomédiathèque, le centre d'affaires de quartier, l'église de la Bourgogne ainsi que les accès vers la station de métro. À terme, les activités et services implantés en rez-de-chaussée d'immeubles viendront amplifier ces effets d'animation de l'espace public central. Ce square de la Bourgogne constituera une dilatation paysagère de la Grande Allée, et recevra des capacités de stationnement et d'accueil d'événementiels comme le marché hebdomadaire, au cœur des flux du nouveau quartier de la Bourgogne.

En termes de composition urbaine, le cœur de la Bourgogne sera bordé d'immeubles, dont les hauteurs oscilleront entre un rez-de-chaussée "signal", comme la halle commerciale et de services, et deux étages (afin d'intégrer au mieux l'immeuble existant de la ludomédiathèque).

## **Le site Lepoutre**

Le parti d'aménagement propose de faire du site Lepoutre un vecteur de transformation et d'invention du quartier. Il s'agit de retourner ce site pour créer une continuité affirmée avec la polarité du cœur de quartier bordée de programmations mixtes (habitat, activités sportives, équipements, développement économique).

En termes de composition urbaine, le site Lepoutre sera maillé par des voies et rues, assurant des liaisons directes entre le quartier et le boulevard, et des liaisons transversales entre la Bourgogne et la Marlière. Ces voies auront un statut public, ouvertes à tous les modes de déplacement (piétons, vélos, voiture, stationnement, et dessertes locales). Seul le site "historique" du tissage Lepoutre sera géré de manière semi-privative. En effet, en dehors des heures de fonctionnement des activités économiques présentes, le site sera fermé au public (comme les pôles d'excellence économique de la Plaine Images ou d'Euratechnologies). Ainsi, le mail Lepoutre compris entre la conciergerie et la filature aura ce statut semi-privatif, ouvert aux fréquentations piétonnes le jour et fermé la nuit.

Les opérations de logement envisagées sur le cœur du site pourront présenter un gradient de hauteur en fonction de leur proximité avec le boulevard Industriel : il pourrait être envisagé des immeubles collectifs (R+2 à R+3) en front à boulevard et des programmations plus résidentielles en progressant dans le quartier (logements intermédiaires et individuels pour des hauteurs R+1, avec des émergences à R+2).

## **Le centre hospitalier Dron**

Premier employeur du territoire tourquennois, il devra nécessairement retrouver une inscription dans le quartier de la Bourgogne, par un travail de redéfinition de ses façades et de ses interfaces avec les espaces publics du quartier et par l'accueil de nouveaux programmes.

Dans le temps de la convention de rénovation urbaine, il est prévu le bouclage de la grande allée jusqu'au centre hospitalier Dron, de manière à inscrire définitivement le quartier rénové de la Bourgogne sur les flux d'échanges communaux et intercommunaux. La convention intègre également des mesures de résidentialisation des immeubles du secteur dit de "la frange Coty-Schumann", qui permettront d'améliorer les conditions de sécurité et de gestion urbaine de proximité dans ce secteur sensible. En marge du projet de rénovation urbaine, il est attendu du bailleur LMH un niveau significatif de GEGR (gros entretien, grosse réparation) et une programmation à moyen terme, afin d'améliorer les conditions de vie dans ce secteur du quartier de la Bourgogne. Dans le même temps, le centre hospitalier pourra réfléchir à l'implantation d'équipements médicaux, d'hébergement, d'équipements ou de stationnement sur son foncier, en bordure de la rue René-Coty. À plus long terme, le projet de rénovation rend possible la requalification des espaces publics à l'interface entre le centre hospitalier et la rue Robert-Schuman.

## **La Grande Allée**

En tant que telle, elle constituera un axe de liaison paysager transversal au quartier. Elle présentera un gabarit conséquent (environ 25 m), permettant d'accueillir de manière confortable une voirie à double sens de 6 m de large, accompagnée de trottoirs latéraux confortables (3,50 m), de bande de stationnement paysager longitudinal (2x2 m) et d'une piste cyclable à double sens de 3 m. Elle sera complétée par une forte végétalisation (plantations d'alignement et noues paysagères). En termes de composition urbaine, elle présentera des abords privilégiant des hauteurs relativement limitées. En dehors de l'aspect massif de la "cathédrale" Lepoutre et des tours ponctuant son parcours, les constructions aux abords de la Grande Allée varieront entre R+1 et R+3.

## **L'esplanade Lepoutre**

Espace public majeur connectant, en "élargissement de la Grande Allée", le site économique Lepoutre au cœur du quartier, sera le secteur privilégié d'implantation de programmes d'activités (notamment aux rez-de-chaussée – services, commerces et équipements) et de programmations de logements collectifs ou intermédiaires plus hauts (jusqu'à R+3). Partout ailleurs, les gabarits privilégieront des hauteurs plus réduites, (R+1), davantage liées à des morphologies individuelles ou intermédiaires.

## **Le site Pont de Neuville**

Il est aujourd'hui occupé par l'école Claudel et la salle de sport. Il s'agit d'un site très étendu (près de 3 hectares), propriété de la Ville de Tourcoing, occupé en front à boulevard par un bâtiment en rez-de-chaussée (la maternelle). Il en ressort un effet d'isolement renforcé du quartier de la Bourgogne par rapport à la ville historique de Tourcoing. Le projet vise à renforcer les usages sur ce site dont la programmation est encore à l'étude. Les éléments potentiels de programme (de type logements en

diversification, équipement à rayonnement) devront contribuer à créer un effet d'adressage du nouveau quartier de la Bourgogne sur le boulevard Industriel, à intégrer les éléments de patrimoine paysager, à redéfinir un maillage des voies prenant en compte le voisinage avec les maisons existantes (allée piétonne Féron-Vrau) et à clarifier les tracés des rues du Roitelet, du docteur Schweitzer en privilégiant des ambiances plus urbaines. La perspective d'un potentiel tramway s'interconnectant avec la station du métro Pont de Neuville est également une donnée à anticiper et à valoriser.

### **Le secteur Peintres/Utrillo/Marlière**

C'est la partie la plus au sud du quartier rénové de la Bourgogne. Elle fera l'objet de mesures d'aménagement visant à améliorer la mise en sécurité du site (lisibilité des parcours, maillage des voies, adressage des résidences), et les transitions entre patrimoine collectif et maisons individuelles. Dans ce secteur, il s'agira de :

- veiller à une résidentialisation cohérente des résidences Renoir, puis Manet, Sisley, Vandendriessche, en découpant l'îlot aujourd'hui très étendu par une nouvelle rue,
- identifier précisément les espaces à vocation et gestion privées et les espaces publics. Sur ce point, les éléments ne sont pas entièrement arrêtés. Mais il existe une vraie opportunité d'organiser un jardin public le long de la rue Renoir, sur la partie issue de la déconstruction partielle de Renoir il y a quelques années (entre Renoir 1 et Renoir 2),
- assurer le percement complet de la rue Vandendriessche entre la rue du Maréchal-Juin et la rue Auguste-Renoir. Ce qui permettra une clarification des parcours et surtout contribuera à une meilleure mise en sécurité de ce secteur, aujourd'hui sensible,
- accompagner sur le plan paysager les espaces de stationnement des résidences, le long des rues Vandendriessche et Renoir,
- assurer une vocation plutôt privée et collective pour l'espace compris entre les barres Manet et Sisley,
- mettre en œuvre des opérations de diversification (sur les sites Utrillo et aux abords des écoles Kergomard/Descartes reconfigurées) en entrées de quartier, afin de tirer parti de l'attractivité potentiellement plus forte de ces sites, tout en améliorant les transitions entre Bourgogne et Marlière,
- articuler réhabilitation du patrimoine social (Vandendriessche, Manet, Sisley, Renoir dans un premier temps, puis les maisons individuelles LMH, s'il s'avère possible de contractualiser une réhabilitation) et opérations de diversification, dans une logique de complémentarité d'offres résidentielles et de continuité de l'effet de rénovation.

Le parti d'aménagement de référence constitue une vision de l'évolution du quartier à 15 ans. L'objectif de la convention de rénovation urbaine est de maximiser les interventions dans le cadre du NPNRU, notamment dans le cœur du quartier, afin d'atteindre un niveau d'intervention permettant un retournement qualitatif durable du quartier, tout en préparant les engagements à venir pour les interventions à plus long terme, au-delà du NPNRU.

La mise en œuvre temporelle du projet de renouvellement urbain se décompose en quatre temps :

- Temps 0 (2018/2021) : enclencher le processus de rénovation du quartier à partir de son cœur,
- Temps 1 (2021/2025) : constituer la grande allée sud et arrimer le quartier rénové au boulevard industriel,
- Temps 2 (2025/2027) : consolider le quartier rénové et assurer le lien vers le CH Dron,
- Temps 3 (2027/2030) : conclure la mise œuvre de la convention de rénovation urbaine (sous réserve de l'examen par l'ANRU à l'horizon 2023),
- Au-delà : parachever la stratégie de diversification et de retournement durable du quartier de la Bourgogne.

## **> Lille**

### **Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens**

#### **Concorde**

Au regard des temporalités du relogement, de la maîtrise foncière et des opérations d'aménagement et de construction, la durée du programme est estimée à 15 ans, au moins. Le séquençage et la

progressivité, inscrits dans le processus de transformation du plan guide, répond à l'enjeu d'atteindre un premier effet de seuil dans le temps du NPNRU.

Pour atteindre ce premier objectif, gage de la réussite du programme d'ensemble, il est nécessaire de conduire des actions à l'échelle du périmètre total (infrastructure structurante mais aussi gestion/traitement transitoire) et de manière radicale sur un premier secteur, dit "Beethoven", pour y rassembler les conditions d'une attractivité nouvelle. Le secteur dit "central" amorcera ensuite sa mue.

D'un point de vue opérationnel, cela suppose :

- **à l'échelle de tout le site :**
  - la mise en protection du site par la réalisation de l'écran acoustique, dont le caractère innovant constitue un atout pour le changement d'image et l'accompagnement au changement.
  - le réaménagement de l'avenue Beethoven de la place Tacq à la Porte des Postes afin de lui donner un statut plus urbain en entrée de ville et de connecter le site à son environnement.
  - le traitement intégral du boulevard de Metz, à travers l'espace public, les opérations de démolition-construction, ainsi qu'un traitement transitoire dans la programmation des secteurs en attente (centre commercial, jardins sériels à l'étude à l'est).
- **La réalisation du secteur Beethoven :**
  - l'intervention sur le patrimoine : la démolition de 543 logements (5 immeubles) et la restructuration de 248 logements, en diversification (Résidence Renoir).
  - la création du parc urbain et l'amorce des liaisons douces, éléments constitutifs de la trame finale et de l'ouverture du quartier, afin d'asseoir les conditions de réussite des premières opérations de diversification dans le temps du programme.
  - la mise à niveau des équipements publics par la reconstruction d'un pôle d'équipements (médiathèque, centre de la petite enfance et groupe scolaire) adossé au parc urbain et au boulevard de Metz, en lien avec la crèche.
  - la diversification des équipements à travers notamment la libération de l'école Chénier Séverine et sa reconversion en locaux artisanaux adossés à un hôtel d'entreprises.
  - le lancement des interventions en quartier ancien pour requalifier l'habitat dégradé et permettre la recomposition nécessaire à l'articulation avec Concorde.
- Le phasage de réalisation a été étudié pour permettre une livraison conjointe du parc et des équipements, vecteurs de retournement d'image, afin de faciliter la commercialisation et l'attractivité résidentielle.
- Le lancement du secteur central:
  - la démolition de 161 logements (2 immeubles : 26-28 bd de Metz et 64-74 bd de Metz).
  - l'accompagnement et la préparation de la défaisance du centre commercial actuel.
- La gestion transitoire sur le secteur de la Porte des Postes.

## **Lille Sud**

### **Sur le site Faubourg d'Arras**

La nouvelle composition urbaine du site sera modifiée au travers des nouveaux profils d'espaces publics et du rapport à l'espace résidentiel.

### **Sur le site Jean-Baptiste Clément**

Le projet s'est dessiné à partir des caractéristiques du site : un site arboré à l'articulation entre l'axe d'entrée de ville et le cœur du sud de Lille Sud, constitué d'un tissu de petites maisons d'un côté, et de grands collectifs de l'autre. La composition urbaine conçue par l'urbaniste Atelier MA et son équipe propose :

4. de préserver le caractère paysager du site tout en retrouvant un fonctionnement plus urbain. Ainsi, une nouvelle rue paysagée est-elle créée, dont les inflexions permettent de préserver l'ensemble des beaux arbres et de valoriser les usages et déplacements doux. Une connexion vers le nord et le parvis du centre social de l'Arbrisseau complète le maillage de quartier ;
5. de donner un caractère urbain classique sur la rue du faubourg d'Arras, en reconstituant une façade en front-à-rue, constituée de collectifs, et en élargissant et en plantant son trottoir (principes développés plus au nord sur la ZAC Arras Europe) ;
6. de proposer une diversité de typologies de constructions, en écho aux bâtis existants contigus :

- à la maison de ville en contact avec la rue Vaisseau le Vengeur constituée de petites maisons en R+1,
- au logement, l'intermédiaire au cœur du site,
- au collectif sur la rue du faubourg d'Arras.

L'intégralité du programme sera réalisée dans le cadre temporel et financier du NPRU

### Quartiers anciens

Outre la nécessité de retrouver une armature urbaine cohérente et qualitative, les projets d'espaces publics répondent à un souci de cohérence et complémentarité avec les opérations habitat, commerces et activités, gestion de proximité et de transition. C'est pourquoi, la programmation est limitée aux seuls périmètres de recyclage.

- A Wazemmes :
  - La rue Jules Guesdes a fait l'objet d'un réaménagement d'ensemble au titre du droit commun. Les démolitions à venir permettent de développer des liaisons avec les axes structurants et la qualité paysagère.
  - la requalification de la place de la Solidarité vise à accompagner les efforts de revitalisation commerciale et de traitement de l'habitat privé dégradé au sud de la rue des Postes. Il s'agit non seulement d'affirmer le rôle de la place en tant que polarité secondaire de Wazemmes mais aussi de faire le lien avec le quartier de Moulins.
  - Le secteur Lena Mexico appelle une restructuration plus profonde qui vise à développer des espaces de respiration, retrouver la trame urbaine originelle et asseoir les conditions de mutabilité à moyen et longs termes dans une logique d'accroche à Concorde.
- A Moulins :
  - L'accès nord du quartier est traité à l'issue des démolitions sur le secteur Plaine Trévise pour assurer le lien vers le vaste projet urbain Saint-Sauveur. Les emprises libérées permettent la création d'un square qui permettra également de développer les aménités résidentielles.
  - L'accès principal que constitue la place Jacques Fébvrier, au sud, est traité dans une logique d'ensemble qui vise à développer des aménagements qui accompagnent la réappropriation des locaux d'activité et le traitement de l'habitat. Ces derniers visent à préfigurer un aménagement de plus grande envergure, à l'échelle de la Porte d'Arras, à l'issue du NPRU.
  - La Place Vanhoenacker est requalifiée pour lui redonner son statut de centralité de quartier, accompagner le commerce et les activités. Le traitement de la rue Bergot qui la relie à la place Jacques Fébvrier participe de cet effort et de l'affirmation d'un axe structurant du quartier.
  - La place Déliot est requalifiée afin de lui conférer un rôle de polarité secondaire et soutenir sa fonction commerciale d'appui, au pied de l'université.

### Bois Blancs

Le projet se structure autour des différentes strates urbaines qui se sont constituées au fil de l'histoire du secteur. S'appuyant au nord sur la figure de la rue ouvrière, héritage du développement industriel des Bois Blancs, la trame urbaine, d'abord très tenue, se distend ensuite progressivement jusqu'à s'ouvrir sur le canal. Le projet compose ainsi un tissu cohérent au sein duquel coexistent sans rupture les actuels immeubles collectifs et les futurs bâtiments.

Au sud, le quartier s'ouvre enfin pleinement sur la Deûle, respectant la trame verte et bleue du secteur, le projet préserve les masses boisées existantes et donne accès à une promenade le long des berges déclinant ainsi la figure de la ville-nature

Le projet prévoit :

- La création de la rue principale permettant le bouclage de la rue Mermoz à la gare d'eau et desservant l'ensemble du site. Elle reprend le tracé de l'allée Guynemer en l'élargissant.
- L'aménagement des parvis adressés sur la rue Mermoz.
- L'aménagement d'une traversée (au droit de l'allée Coli), un espace partagé et paysagé permettant la jonction du cœur de quartier vers la berge et l'accès aux équipements publics.

- La reprise des rues Pont à Fourchon et Mermoz (adaptation des réseaux).
- La valorisation des espaces paysagers sur le secteur des Aviateurs.
- La valorisation des espaces paysagers de la Pointe des Bois Blancs (sous-bois, verger...) et la création de la place du Séchoir (programme de développement économique).
- L'aménagement du quai de l'Ouest et du parc des berges.

## > Loos

### Quartier des Oliveaux

Les aménagements éligibles aux concours financiers de l'ANRU concernent essentiellement les deux axes principaux du quartier, à savoir le mail central programmé nord/sud et l'axe est/ouest concernant la prolongation de la rue Vincent-Auriol jusqu'à la Lino. Toutefois, la réalisation du projet des Oliveaux dépasse ces deux axes et traitera l'ensemble des secteurs indispensables à la réussite du projet, notamment pour accompagner l'ensemble des îlots de diversification qui le composent.

Au nord du quartier, le secteur du collège Descartes jusqu'à la rue des Frères-Lumière en passant par le secteur Salengro sera également traité du fait de son caractère stratégique pour le projet.

Le projet prévoit ainsi tout d'abord la création d'un parvis sécurisé pour les entrées et sorties des collégiens, le déplacement de l'arrêt de bus, la sécurisation du virage devant le collège, la requalification de la rue Édouard- Herriot. Il s'agira d'une rénovation de la voirie existante (revêtement et mobilier urbain), avec plantations du linéaire sur 4 046 m<sup>2</sup>. Cet axe requalifié permettra d'accompagner le secteur en diversification Salengro et la requalification du parvis du collège.

Enfin, le projet permettra le raccrochage au nord du quartier par l'intervention sur les garages des résidences Lavoisier et Verhaeren.

La traduction opérationnelle des objectifs urbains prioritaires a permis de définir une composition urbaine qui répond durablement aux dysfonctionnements du quartier afin de lui donner une véritable lisibilité et identité :

- un mail programmé nord/sud le long de l'actuelle rue de la paix. Celui-ci sera séquencé. Le profil de voirie a été modifié afin d'offrir un vaste espace piétonnier, de proposer une rue en double-sens plutôt qu'un espace public morcelé.
  - la séquence "nord" de ce mail concerne la reprise du mail planté existant et l'ouverture sur le reste de la ville, via la démolition des garages de Vilogia. Celle-ci permettra de créer une traverse nord pour raccrocher le quartier au tissu individuel existant. Ce mail planté sera également un espace de déambulation et de supports à de nouveaux usages avec la mise en place de jardins partagés et d'un parcours sportif notamment.
  - la séquence "centrale" concerne la place du marché, avec la création d'un espace de convivialité, plus minéral, qui viendra accueillir la halle du marché et raccrocher la nouvelle polarité commerciale et la nouvelle cité des enfants au cœur de quartier. Celle-ci est positionnée sur les flux, à la jonction des deux axes structurants.
  - la séquence "sud" de ce mail sera plus paysagère (verger et plantations) et plus résidentielle. Elle viendra accompagner les programmes en diversification, notamment avec l'implantation d'une maison des initiatives. Le mail nord/sud viendra à terme raccrocher également le sud du futur Espace Naturel Métropolitain au sud des Oliveaux.

Cet axe permet de créer une composition urbaine claire afin, tout d'abord, de raccrocher le quartier à ses franges et de créer les conditions de réussite au bon fonctionnement des futurs îlots de diversification et les équipements du quartier (existants et nouveaux). La bande sera longée par un alignement de bâtiments comme façades urbaines structurantes et perméables. Il s'agira de mettre en place de nouvelles typologies créant des espaces de convivialité propices à l'appropriation des espaces extérieurs par les usagers, tout en veillant à instaurer des porosités. Plus largement, une mixité sera privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

- Un axe est-ouest par le prolongement de la rue Vincent- Auriol à l'ouest et son raccrochement à la Lino par le barreau de desserte des Oliveaux, qui permettra le désenclavement du quartier et son ouverture sur la métropole. Cet axe, générateur de flux, offrira une place primordiale aux modes doux (pistes cyclables, repositionnement du terminus bus) et permettra d'offrir au quartier le bénéfice d'une vraie entrée.

Il s'agit d'une deuxième façade avec une composition urbaine ambitieuse qui mixe à la fois du logement en diversification, du logement social et du commerce.

- Cinq îlots en diversification permettront de créer de la mixité fonctionnelle et sociale au sein du quartier, le long de ces deux axes :
  - l'îlot Salengro (au nord) qui viendra s'agréger dans le tissu mixte existant par la création de logements individuels et intermédiaires. Cet îlot sera le premier secteur qui devra être commercialisé pour démontrer la faisabilité du programme de diversification dans son ensemble. Ce secteur est réservé à l'opérateur d'Action Logement ;
  - l'îlot Forum (nord et sud), plus dense au cœur du quartier, qui viendra "tenir" la nouvelle centralité avec des programmes en R+4, des cœurs d'îlots, des commerces en RDC, et animer la jonction des deux axes forts ;
  - les îlots église et square au sud qui viendront accueillir de l'intermédiaire et du logement individuel dans un cadre paysager.

La stratégie de diversification va continuer de s'affiner dans le courant de l'année 2020, puis en 2021 avec l'arrivée du futur concessionnaire. Toutefois, les échanges nombreux avec les promoteurs vont se poursuivre afin d'affiner la stratégie temporelle, qui, aujourd'hui, s'entend du nord vers le sud, et de définir précisément les produits présentés dans l'article 4.1.

## > Mons-en-Barœul

### Quartier du Nouveau Mons

#### *L'axe central : résidence de l'Europe et ses abords, îlot Coty/Papin, station de métro Fort de Mons*

- Créer une liaison piétonne lisible et continue entre les tours "Europe" et le métro "Fort de Mons" à travers le mail Henri-Dunant et sa prolongation par l'arrière de la salle Allende jusqu'au sud des tours de l'Europe.
- Réaménager l'îlot Coty-Papin : démolition de la barre Coty et remplacement par un immeuble multifonctionnel destiné à accueillir des activités tertiaires et des logements, la réhabilitation de la barre Papin et l'élargissement de son porche, ainsi que la requalification du cœur de l'îlot Coty-Papin en maillant la restructuration des nappes de parkings en fonction de leurs usages.
- Renforcer la centralité en soutenant le commerce et en développant l'activité tertiaire.
- Réaménager les avenues Coty et Adenauer : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale.
- Réaménager l'espace de stationnement au sud de la résidence Europe et créer des cheminements piétons d'Est en Ouest ainsi que du Nord au Sud au regard des deux traversants de la résidence.

#### *Lamartine-Provinces*

- Remailler la rue du Languedoc pour en faire un axe structurant et lisible : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale, réaménagement du parking devant le bâtiment.
- Restructurer les écoles Lamartine et Province et désenclaver les équipements : démolition partielle de l'immeuble Languedoc (23 logements) afin de permettre un parvis pour l'école et pour le square.
- Mailler l'îlot en est/ouest par un square support des équipements : réorganisation du stationnement de la salle de sport et création d'un parvis.
- Réhabilitation du reste de la barre Languedoc.
- Intensifier et diversifier l'offre de logements : création de deux opérations de logement en diversification.

#### *Le secteur Nord : "Bourgogne"*

- Remailler la rive Nord de Mons en repensant le plan de circulation.
- Activer les plaines du Fort en créant/accentuant les liens avec le tissu environnant.
- Continuer la dynamique de l'ANRU1 vers l'Est.
- Intervenir sur le cadre bâti : démolition des barres Barry 2 et Brune, réhabilitation et résidentialisation des barres Barry 1, Provence et Béarn, création de logements en diversification, démolition partielle et réhabilitation de la barre Cèdres.
- Diversification fonctionnelle au sein du quartier par l'implantation d'un équipement sportif.

Afin de garantir un arrimage durable du Nouveau Mons aux dynamiques métropolitaines, la réalisation de l'ensemble de ce programme devra être menée dans la temporalité du NPNRU.

Il s'agira dans un premier temps de pérenniser les acquis du premier projet de renouvellement, notamment en termes de retournement d'image, en finalisant les travaux sur la centralité. Un effet levier est attendu pour l'ensemble du quartier prioritaire, offrant ainsi de meilleures capacités de diversification.

De manière opérationnelle, cela se traduirait d'abord par une intervention sur l'îlot Coty-Papin. Il est ensuite proposé de requalifier le secteur de la Bourgogne d'ouest en est, pour profiter également de l'effet levier du PNRU, en commençant par le groupe Barry et en terminant par la démolition de la barre Brune. Le programme sur Lamartines-Provinces sera ensuite engagé

#### **Phase 1**

- Réhabilitation des barres Sangnier, Barry 1
- Création EAJE dans le secteur Europe
- Démarrage des relogements sur Coty, Barry 2 et Languedoc, Sangnier et Brune

#### **Phase 2**

- Rénovation EAJE dans le secteur Lamartine
- Aménagement d'un dojo
- Réhabilitation des barres Pivoine et Papin
- Déconstruction partielle de la barre Languedoc
- Déconstruction de la barre Barry 2
- Réhabilitation du Groupe Scolaire Provinces
- Déconstruction de la barre Coty
- Réhabilitation des barres Provence 2, 4 6, 40-42, Gascogne et Béarn
- Réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance

#### **Phase 3**

- Réhabilitation de la barre Languedoc
- Déconstruction de la barre Brune

### **> Hem**

#### **Quartier 3 Baudets Lionderie**

Dans la continuité du PNRU et suivant les prescriptions du Plan Stratégique Local, le projet poursuivra la grande avenue des services publics traversant l'ensemble du QPV Hauts Champs Longchamp vers la Lionderie et les 3 Baudets soit 298 démolitions, 290 ménages relogés, dont 121 ménages dans des logements neufs ou réhabilités. Pour l'insertion : 184 bénéficiaires, 290 contrats, 69 624 heures ; dispositif de sortie de convention. La cité-jardin (3 Baudets) et la cité familiale (Lionderie) doivent garder leur caractère respectif. Le plan guide s'engage à construire deux grands espaces verts (9 000 m<sup>2</sup>) sur la Lionderie au centre de la diversification (116 logements en accession dont 48 en accession sociale).

Entre les 3 Baudets et la Lionderie, le projet vise à construire une nouvelle école primaire Jules-Ferry, associée à la réhabilitation de l'école maternelle La Fontaine, constituant une offre de service scolaire à proximité de l'offre de restauration scolaire.

Basée sur l'étude de redéploiement de l'offre socio-culturelle des centres sociaux de la ville et la signature de la Convention Territoriale des Services aux Familles, la Ville construira le nouvel Espace de Vie St Exupéry (Lionderie) et son annexe Bournazel (3 Baudets) permettant des activités différentes en fonction des besoins de la population (crèche, halte-garderie, activités intergénérationnelles...).

L'offre sportive est un élément fort du projet pour chercher à capter l'attention des plus jeunes, notamment sur l'avenue Schweitzer. Plus qu'un "dojo", le site du Docteur Roux, site du PNRU issu d'une démolition mais sur lequel les constructions n'ont pas été réalisées, est une opportunité pour travailler sur un projet de fonctionnement d'équipement public sportif à proximité de l'école Saint Exupéry et du Centre social des 3 Villes, dans la droite ligne de l'avenue des Services Publics projetée.

Le projet urbain et social est global, ainsi, en accompagnement du NPNRU, les squares Nadaud (à requalifier), le square Jean-Moulin (à déconstruire et à diversifier en termes de logements), le terrain de l'ancien centre social Hauts Champs Longchamp sur l'avenue Laennec (production de logements en accession à la propriété), certaines résidentialisations de logements en cours de réhabilitation thermique

sont des opérations incontournables sur lesquelles les partenaires doivent s'engager pour la réussite globale du projet.

Enfin, les grandes étapes de la mise en œuvre des projets sur 7 ans suivront les phases suivantes:

#### **Phase 1 : 2019 à 2022**

- Lionderie : démolition de la résidence Braille, site Okaidi (EPF), relogement cité familiale - lancement des AO Espace Publics (Braille) – lancement des 6 béguinages lot 4
- Nouvelle école Jules Ferry : démarrage relogement – AO espace publics fin 2020 – livraison école sept 2022,
- 3 Baudets : MOE Annexe Bournazel – lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement annexe Bournazel
- site Dr Roux : MOE Équipement Sportif – Lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement sportif

#### **Phase 2 : 2023 à 2025**

- Lionderie : commercialisation des logements site Braille – MOE centre social Espace de Vie St Exupery – fin de commercialisation des logements sur les sites Cité familiale et Site Okaidi,
- site Dr Roux : livraison de l'équipement sportif.

### **> Wattignies**

#### **Quartier du Blanc Riez**

Les aménagements envisagés concernent prioritairement le secteur nord du quartier et la couture avec le secteur sud afin de redonner un équilibre au Blanc Riez, qui fait défaut aujourd'hui.

**Le projet prévoit la structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée :**

- **Le petit bois** : le dessin de petit bois a été conçu de manière à favoriser :
  - la restructuration du cheminement nord-sud continu,
  - le confortement des boisements existants avec des essences longévives et variées,
  - la création d'un parcours sportif, avec des agrès, de la plaine sportive au parkway,
  - la création de clairières et de prairies fleuries, propices à la détente.
- Des "seuils" viennent marquer ses accès (au débouché des venelles qui le traversent) depuis la rue Blériot. La résidentialisation douce des logements permet d'offrir une délimitation claire des espaces privés et publics, tout en conservant le cadre de "parc habité", qui est aujourd'hui un atout essentiel du cadre de vie que propose le quartier.
- **Le parkway (avenue Guillain)** : la requalification de l'avenue Guillain en parkway, sur l'ensemble de son linéaire, permet de conserver les atouts de la voie existante (fluidité du trafic et efficacité de ligne de bus à haut niveau de service - BHNS), tout en lui offrant une nouvelle identité. Parc linéaire, elle agrège les parvis des futurs équipements et de la polarité commerciale, ainsi que des usages divers tels que citystade, terrains de tennis, etc. La restructuration du bassin d'orage permet d'intégrer le système de stockage des eaux pluviales dans le dessin du parkway. Des stationnements sont créés à proximité de la polarité commerciale. Ils s'alternent avec des rythmes d'alignements d'arbres, venant compléter la trame des alignements existants (sur les terre-pleins).
- **La rue Fleming et ses coulisses**. Des parvis viennent rythmer la rue Fleming : le parvis de l'école, le débouché du mail planté ou encore l'esplanade du centre-commercial. Leur dessin est marqué par un travail de la matérialité du sol, avec un matériau unique, emblématique des espaces publics remarquables (dallage, pavés, béton qualitatif...), visant à leur conférer une véritable identité. Les aménagements proposés visent à favoriser la place du piéton (plateaux surélevés, continuité du sol de la place sur la chaussée...).
- **Les traverses piétonnes : "l'agrafe" centrale est conçue sous la forme d'un mail, principalement piéton**. Une voie de circulation, en sens unique, permet de proposer un accès simple et efficace, non seulement aux habitants, pour accéder aux parkings des résidentialisations, mais aussi à tous les véhicules d'entretien, de nettoyage et de pompiers. Son double alignement d'arbres lui offre un caractère spécifique, facilement identifiable dans le quartier, affirmant son rôle d'espace public structurant, du petit bois jusqu'au parvis du collège.
- **Les parcs sont créés en cœur d'îlot**. Ils forment de véritables jardins d'agrément visuels pour les logements. Le projet offre une délimitation claire des espaces publics et privés, permettant

une meilleure appréhension de l'espace. Les arbres existants, qui forment un patrimoine végétal important, sont conservés. Des bosquets sont restructurés et de nouvelles essences sont plantées (aussi bien d'arbres que de végétation basse) pour diversifier le paysage des cœurs d'îlots. Les essences choisies, lumineuses et colorées, pourront agrémenter les espaces, tout au long de l'année, par des floraisons étalées. L'installation d'usages "pacifiques" (boulodromes, jeux pour enfants, etc.) permet de proposer un cadre de vie qualitatif pour tous les habitants (jeunes, familles, personnes âgées...).

- **Les espaces privés sont délimités**, avec des résidentialisations douces.

### 0-3 ans

- Acquisition des cellules commerciales au cœur de la résidence du parc
- Démolition d'une première partie du centre commercial
- Engager les réhabilitations des logements Partenord et Vilogia pour répondre à la demande locative et renouveler l'imager du quartier
- Créer les deux traverses est-ouest et en coordination avec les résidentialisations limitrophes
- Début de la procédure de relogement dans le cadre de la démolition de Bergeronnette
- Accompagnement des copropriétés

### 3-6 ans

- Développer l'opération mixte commerces et bureaux à l'angle de Guillain–Fleming
- Repositionnement des commerces et démolition de l'intégralité du centre commercial
- Créer la traverse est-ouest en coordination avec la résidentialisation et l'accompagnement de la copropriété Résidence du Parc
- Démolition de la barre Bergeronnette
- Aménagements et mise en valeur paysagère du petit bois
- Accompagnement des copropriétés

### 6-9 ans

- Développer les opérations de logements en diversification autour du square et de Guillain requalifiés
- Engager la résidentialisation des immeubles Sarcelles
- Engager la réhabilitation des bâtiments Péguy
- Accompagnement des copropriétés

### 9 ans et plus

- Développer les opérations de logements en diversification le long de Fleming requalifiée
- Accompagnement des copropriétés

## > Wattrelos

### Quartier des Villas

Les principes qui ont guidé la composition urbaine sont :

- le percement d'une nouvelle liaison entre la rue du Moulin Tonton et la rue de l'Union où les liaisons douces sont favorisées, notamment par la création de sentes piétonnes en rapport avec les jardins familiaux ;
- un réseau viaire qui suscitera les déplacements actifs via : une piste cyclable, un système de boucle à sens unique pour les véhicules motorisés ;
- la réalisation d'une trame paysagère qui préserve et met en valeur le patrimoine végétal du parc des Villas. Ce parc viendra s'adosser à celui du Moulin Tonton et sera annoncé par le parvis végétal (1 910 m<sup>2</sup>) constituant l'entrée du quartier ;
- un phasage du projet en corollaire des démolitions ;
- une programmation habitat qui privilégie une mixité de formes urbaines, du petit collectif au logement intermédiaire, permettant de maîtriser les coûts de construction ainsi que la production de logements abordables (ou logements capables) ;
- la constitution d'unités de voisinages de 8 à 10 logements afin de limiter les impacts sur les espaces publics du stationnement, de la gestion des ordures ménagères, etc.

Par ailleurs, les prescriptions architecturales visent un aménagement durable et exemplaire. Pour cela, il s'agit notamment :

- de maîtriser l'interface public/privé via le travail sur les limites, sur le traitement des clôtures,
- d'intégrer la question de la gestion durable de l'eau dès la conception du projet,
- de préconiser l'utilisation de matériaux biosourcés,
- de proposer un local commun pour chaque unité de voisinage permettant de gérer les ordures ménagères et le stationnement des vélos.

### **Article 3.8 – Modifications du titre II – article 4.3 de la convention**

L'article 4.3 de la convention relatif à la description de la reconstitution de l'offre de logements sociaux rédigé comme suit :

#### **« Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux**

##### **Un volume de 2 976 logements sociaux à reconstituer**

La MEL, les communes et les organismes de logement social concernés s'accordent sur la nécessité d'une reconstitution de l'offre locative sociale démolie à l'échelle métropolitaine en 1 pour 1. À un premier volume de 96 démolitions validées par le protocole de préfiguration s'ajoutent 3 086 démolitions au titre de la présente convention, soit un total de 3 182 logements. 206 logements en reconstitution ayant été validés dans le Protocole de préfiguration, le volume de reconstitution dans la présente convention s'élève à 2 976.

Le second temps de contractualisation devrait permettre de prendre en compte un volume de reconstitution complémentaire correspondant aux volumes prévisionnels de démolitions de logements sociaux suivants :

- 180 à Lille dans le quartier des Aviateurs validés en CE de juin 2019 ;
- un volume additionnel de démolition d'environ 400 logements sociaux à Roubaix, en plus de ceux inscrits dans la présente convention

À ces volumes s'ajouteront 78 logements en reconstitution issus de la démolition du foyer de travailleurs migrants Adoma des Trois Ponts.

Au titre de la reconstitution de l'habitat ancien privé dégradé recyclé, un volume complémentaire sera également pris en compte dans le 2e temps de conventionnement. Le CE de juin 2019 a déjà validé un volume de 132 au titre de Lille et 154 au titre de Roubaix (Épeule et Pile – Trois Ponts). Ces volumes pourront être complétés à l'issue des prochaines phases de validation en CE.

Enfin, un volume de reconstitution correspondant à la 3e phase de démolitions à Tourcoing - La Bourgogne pourra être ajoutée à l'issue de la clause de revoyure prévue en 2023, soit 278 logements.

Près de la moitié du volume de reconstitution contractualisé fait l'objet de FAT à l'adresse :

- 206 logements validés dans le protocole de préfiguration (dont 43 en QPV simple et QPV hors secteur d'intervention NPNRU),
- 683 logements dans des FAT à l'adresse présentées par les bailleurs maîtres d'ouvrages (dont 62 en QPV simple, en QPV hors secteur d'intervention NPNRU et en secteur d'intervention NPNRU),
- 601 logements dans des FAT à l'adresse avec la MEL comme maître d'ouvrage (dont 344 en QPV simple, en QPV hors secteur d'intervention NPNRU et en secteur d'intervention NPNRU),
- 1 692 logements répartis entre les macro-FAT des bailleurs démolisseurs (LMH, Vilogia, Partenord, INA 3F).

Ces volumes pourront être complétés lors du deuxième temps de convention pour prendre en compte une part de reconstitution sur site des logements du parc privé ancien dégradé à Roubaix (Pile, Épeule) et Lille (secteur sud – Moulins et Wazemmes)

##### **La mobilisation de la politique foncière de la MEL**

La capacité à atteindre ces objectifs de production est basée sur les objectifs actualisés des organismes démolisseurs – qui restent dynamiques sur le territoire métropolitain – ainsi que sur la mobilisation de la politique foncière de la MEL.

Sur les fonciers qu'elle maîtrise, la MEL a recensé un potentiel de 2147 logements sociaux fléchables à des organismes démolisseurs. Il s'agit de fonciers dont la MEL est propriétaire, ceux sous convention avec l'EPF ou ceux sous concession d'aménagement. Dans le cadre du protocole foncier annexé à la présente convention, la MEL s'engage à céder des fonciers à ces organismes à hauteur de 25 % des objectifs de reconstitution contractualisés. En accord avec les communes concernées, les bailleurs seront tirés au plus tard en 2024, afin de permettre l'engagement juridique des opérations avant le 31 décembre 2024, conformément au règlement financier du NPNRU. Dans les opérations 100 % logement social, la MEL pourra leur céder les fonciers de gré à gré. Dans le cas d'opérations mixtes logement libre et

logement social réalisées par des promoteurs, la MEL pourra définir en amont de la mise en concurrence l'organisme HLM avec lequel l'opérateur retenu devra signer la vente en l'état futur d'achèvement.

### **Le soutien financier à LMH**

Afin d'assurer la soutenabilité financière de Lille Métropole Habitat, fortement engagé dans le NPNRU et impacté par la Réduction de Loyer de Solidarité, la MEL et son office métropolitain ont signé en 2019 une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à hauteur de 70 M€ en investissement sur 10 ans et 13,8 M€ en fonctionnement sur 8 ans. Ce soutien s'accompagne d'objectifs et d'indicateurs de production, de réhabilitation et de gestion ainsi que d'une place renforcée de la MEL au sein de la gouvernance. Le versement des aides est conditionné à l'atteinte des objectifs. Pour leur part, les partenaires de l'ANRU ont validé une majoration de l'aide complémentaire allouée à la reconstitution en PLAI, à hauteur de 12 500 € pour 375 PLAI, soit 4,7 M €.

### **Une reconstitution au service du rééquilibrage territorial et de la mixité sociale**

La reconstitution de l'offre s'inscrit dans le cadre de la stratégie de rééquilibrage territorial et de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat.

À ce titre, l'objectif est de faire porter la reconstitution sur l'ensemble du territoire métropolitain en orientant celle-ci vers les communes situées en territoire centre d'agglomération et en fonction du respect des obligations de la loi SRU. La reconstitution se fera à hauteur :

- d'un tiers environ sur les communes NPNRU (1 081 logements environ),
- d'un tiers environ dans des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU (1 081 logements environ),
- d'un tiers environ sur les autres communes de la MEL (1 081 logements environ).

Pour la part de reconstitution qui aura lieu au sein des communes NPNRU, l'objectif est d'orienter celle-ci vers les quartiers (IRIS) où le taux de logement social et l'indice de fragilité sociale sont moindres.

Les cartographies, en annexe A10, représentant les secteurs de reconstitution aux échelles métropolitaine et infra-communales, permettront d'assurer le suivi régulier sur la durée de la convention de l'atteinte de ces objectifs de territorialisation.

### **Géographie prioritaire**

Les opérations de reconstitution ne seront pas situées en QPV, sauf cas exceptionnels. Ces dernières, qui restent en proportion marginale dans la programmation annuelle de logements sociaux, se répartissent essentiellement entre des opérations d'aménagement permettant d'engager une diversification du peuplement et des sites d'intervention NPNRU faisant l'objet de la convention de renouvellement urbain. Quelques sites se situent dans des quartiers d'habitat ancien dégradé au sein desquels une production limitée de logements sociaux peut contribuer à amorcer une reconquête urbaine et sociale tout en permettant un parcours résidentiel à des ménages issus du parc privé ancien dégradé. Le volume de reconstitution à terme dans les quartiers prioritaires est estimé à 6 % du volume total. Les demandes de dérogation sont accordées par les avis de Comité d'engagement.

Les partenaires ont validé un volume total, hors protocole de préfiguration, de 406 logements en QPV (QPV simples, QPV hors secteur d'intervention NPRU et QPV en secteur d'intervention NPRU), correspondant aux opérations suivantes :

- L'opération de LMH à Roubaix – Rue Pierre de Roubaix - Fonderie (Avis de CE 5/12/2018 - FAT pour 20 logements)
- Une liste de 122 logements sociaux (Avis de CE 12 juin 2019)
- L'opération de 3F Nord-Artois à Tourcoing – Rue de la Tossée – l'Union (courrier du Directeur général de l'ANRU du 14/10/2019 – soit +6 logements sur le site de l'Union)
- Les trois opérations en site d'intervention NPRU (220 à Lille-Concorde, 23 à Lille-JB Clément, 15 à Hem-Lionderie)

Le nombre de logements dans les FAT en QPV à l'adresse des bailleurs et de la MEL correspond à ce volume autorisé.

### **Mixité sociale**

Afin de maintenir une mixité sociale au sein des opérations, les opérations de reconstitution respecteront les principes du PLH en matière de taux minimum de PLAI (30 % de PLAI au sein de la programmation PLUS PLAI). Le taux de 60 % de PLAI financés par l'ANRU au titre de la reconstitution est lissé au sein de l'ensemble de la programmation.

## **Articulation avec la production de droit commun et inscription dans les objectifs du PLH métropolitain**

- un objectif de 6 000 logements par an répartis en 33 % de logements sociaux, 33 % de logements intermédiaires, 33 % de logements libres ;
- un objectif de production de 2 000 logements sociaux par an renforcé à 2 300 pour intégrer l'effort de reconstitution ;
- un volume annuel de reconstitution de 400 à 450 par an environ par les bailleurs en charge de la démolition ;
- un objectif de taux de PLAI renforcé de 20 % à 30 %.

### **Méthode d'identification annuelle des sites de reconstitution et de suivi des objectifs**

Le suivi partenarial de la mise en œuvre de la stratégie de reconstitution sera effectué dans le cadre des revues de projets prévues à l'article 12.2 de la présente convention.

Celles-ci pourront donner lieu à des réunions préparatoires spécifiquement dédiées à la stratégie de reconstitution.

### **Est modifié comme suit :**

#### **« Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux**

##### **Un volume de 3 853 logements sociaux à reconstituer**

La MEL, les communes et les organismes de logement social concernés s'accordent sur la nécessité d'une reconstitution de l'offre locative sociale démolie à l'échelle métropolitaine en 1 pour 1. Les structures de logements-foyers génèrent une reconstitution de 1 logement pour 2 places. La démolition de logements privés dégradés occupés donne lieu à une reconstitution en logements sociaux en volume équivalent. Enfin les logements sociaux vacants faisant l'objet de réhabilitations en vue d'une remise en location sont considérés comme contribuant à la reconstitution d'une offre locative sociale. Ainsi, les différentes interventions ouvrent un droit de reconstitution total à l'échelle métropolitaine de 4 059 logements dont la répartition par volet territorial est détaillée en annexe D.

À un premier volume de 96 démolitions validées par le protocole de préfiguration s'ajoutent au titre de la présente convention : la démolition de 3 766 démolitions logement sociaux, de 199 logements-foyers et 247 logements privés dégradés occupés. 54 logements sociaux vacants seront réhabilités.

206 logements en reconstitution ayant été validés dans le protocole de préfiguration, le volume de reconstitution dans la présente convention s'élève à 3 853, soit 4 059 logements contractualisés.

Un volume de reconstitution correspondant à la 3e phase de démolitions à Tourcoing - La Bourgogne pourra être ajoutée à l'issue de la clause de revoyure prévue en 2023, soit 278 logements.

Les FAT contractualisés portent pour plus de la moitié du volume de reconstitution sur des opérations identifiées à l'adresse :

- 206 logements validés dans le protocole de préfiguration (dont 43 en QPV simple et QPV hors secteur d'intervention NPNRU),
- 930 logements dans des FAT à l'adresse présentées par les bailleurs maîtres d'ouvrages (dont 168 en QPV),
- 1000 logements dans des FAT à l'adresse avec la MEL comme maître d'ouvrage (dont 743 en QPV),
- 1 888 logements répartis entre les macro-FAT des bailleurs démolisseurs (LMH, Vilogia, Partenord, INA 3F), et 35 logements dans une macro FAT portée par la MEL.

##### **La mobilisation de la politique foncière de la MEL**

La capacité à atteindre ces objectifs de production est basée sur les objectifs actualisés des organismes démolisseurs – qui restent dynamiques sur le territoire métropolitain – ainsi que sur la mobilisation de la politique foncière de la MEL.

Sur les fonciers qu'elle maîtrise, la MEL a recensé un potentiel de 1200 logements sociaux environ fléchables à des organismes démolisseurs. Il s'agit de fonciers dont la MEL est propriétaire, ceux sous convention avec l'EPF ou ceux sous concession d'aménagement. Dans le cadre du protocole foncier annexé à la présente convention, la MEL s'engage à céder des fonciers à ces organismes à hauteur de 25 % des objectifs de reconstitution contractualisés. En accord avec les communes concernées, les bailleurs seront titrés au plus tard en 2024, afin de permettre l'engagement juridique des opérations avant le 31 décembre 2024, conformément au règlement financier du NPNRU. Dans les opérations 100 % logement social, la MEL pourra leur céder les fonciers de gré à gré. Dans le cas d'opérations mixtes logement libre et logement social réalisées par des promoteurs, la MEL pourra définir en amont de la mise en concurrence l'organisme HLM avec lequel l'opérateur retenu devra signer la vente en l'état futur d'achèvement. Dans le cas de sites ayant vocation à accueillir une offre locative sociale de type pension de famille, résidence sociale, ou autre structure de logements-foyers, la MEL pourra organiser la cession au bénéfice d'Adoma au titre de la reconstitution du foyer Constantin Floran à l'échelle métropolitaine – hors Roubaix – dont la démolition est prévue dans le quartier des Trois-Ponts au titre de la présente convention.

### **Le soutien financier à LMH**

Afin d'assurer la soutenabilité financière de Lille Métropole Habitat, fortement engagé dans le NPNRU et impacté par la Réduction de Loyer de Solidarité, la MEL et son office métropolitain ont signé en 2019 une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à hauteur de 70 M€ en investissement sur 10 ans et 13,8 M€ en fonctionnement sur 8 ans. Ce soutien s'accompagne d'objectifs et d'indicateurs de production, de réhabilitation et de gestion ainsi que d'une place renforcée de la MEL au sein de la gouvernance. Le versement des aides est conditionné à l'atteinte des objectifs. Pour leur part, les partenaires de l'ANRU ont validé une majoration de l'aide complémentaire allouée à la reconstitution en PLAI, à hauteur de 12 500 € pour 375 PLAI, soit 4,7 M €.

### **Une reconstitution au service du rééquilibrage territorial et de la mixité sociale**

La reconstitution de l'offre s'inscrit dans le cadre de la stratégie de rééquilibrage territorial et de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat.

À ce titre, l'objectif est de faire porter la reconstitution sur l'ensemble du territoire métropolitain en orientant celle-ci vers les communes situées en territoire centre d'agglomération et en fonction du respect des obligations de la loi SRU. La reconstitution se fera à hauteur :

- d'un tiers environ sur les communes NPNRU (1 353 logements environ),
- d'un tiers environ dans des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU (1 353 logements environ),
- d'un tiers environ sur les autres communes de la MEL (1 353 logements environ).

En l'état, 69% des logements à l'adresse sont situés dans les communes du NPNRU et 14% dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU. Le respect de cette répartition géographique sera l'objet d'une attention particulière lors des revues de projet.

Pour la part de reconstitution qui aura lieu au sein des communes NPNRU, l'objectif est d'orienter celle-ci vers les quartiers (IRIS) où le taux de logement social et l'indice de fragilité sociale sont moindres.

Les cartographies, en annexe A10, représentant les secteurs de reconstitution aux échelles métropolitaine et infra-communales, permettront d'assurer le suivi régulier sur la durée de la convention de l'atteinte de ces objectifs de territorialisation.

### **Géographie prioritaire**

Les opérations de reconstitution ne seront pas situées en QPV, sauf cas limités. Ces dernières, qui restent en proportion marginale dans la programmation annuelle de logements sociaux (droit commun et reconstitution), se répartissent essentiellement entre des opérations d'aménagement permettant d'engager une diversification du peuplement et des sites d'intervention NPNRU faisant l'objet de la convention de renouvellement urbain. Quelques sites se situent dans des quartiers d'habitat ancien dégradé au sein desquels une production limitée de logements sociaux peut contribuer à amorcer une reconquête urbaine et sociale tout en permettant un parcours résidentiel à des ménages issus du parc privé ancien dégradé. Au regard des FAT prévisionnelles établies pour des opérations en QPV, le taux d'opérations en QPV est estimé à environ 27%. Cette proportion s'explique par :

- Des opérations de construction neuve de logements sociaux visant à maintenir à terme une offre locative sociale dans des quartiers en renouvellement urbain avec un fort potentiel de valorisation (Aviateurs, Concorde à Lille).
- La nécessité de produire une offre locative sociale neuve en QPV sur Roubaix. Ce volume s'inscrit dans une stratégie habitat déclinée par quartier, présentée en Comité d'engagement le 15 janvier 2020, fixant des objectifs de production de logements en diversification et des volumes plafonds de logements sociaux (285 dont 141 dans des FAT à l'adresse et 144 en macro-FAT MEL). L'annexe D détaille pour chaque opération l'indice de fragilité et le taux de logement social à l'IRIS, le taux de parc privé potentiellement indigne à la section cadastrale et la localisation de logements sociaux existants à proximité.
- La règle de financement des opérations neuves de logements en QPV NPRU à 100% en reconstitution (contre 50% reconstitution - 50% droit commun hors QPV NPRU).

### **Mixité sociale**

Afin de maintenir une mixité sociale au sein des opérations, les sites de reconstitution respecteront les principes du PLH en matière de taux minimum de PLAI (30 % de PLAI au sein de la programmation PLUS PLAI). Le taux de 60 % de PLAI financés par l'ANRU au titre de la reconstitution est lissé au sein de l'ensemble de la programmation.

### **Articulation avec la production de droit commun et inscription dans les objectifs du PLH métropolitain**

- un objectif de 6 000 logements par an répartis en 33 % de logements sociaux, 33 % de logements intermédiaires, 33 % de logements libres ;
- un objectif de production de 2 000 logements sociaux par an renforcé à 2 300 pour intégrer l'effort de reconstitution ;
- un volume annuel de reconstitution de 400 à 450 par an environ par les bailleurs en charge de la démolition ;
- un objectif de taux de PLAI renforcé de 20 % à 30 %.

### **Méthode d'identification annuelle des sites de reconstitution et de suivi des objectifs**

Le suivi partenarial de la mise en œuvre de la stratégie de reconstitution sera effectué dans le cadre des revues de projets prévues à l'article 12.2 de la présente convention.

Celles-ci pourront donner lieu à des réunions préparatoires spécifiquement dédiées à la stratégie de reconstitution.

### **Reconstitution du foyer Adoma des Trois Ponts**

La démolition du Foyer de travailleurs migrants Adoma Constantin Florent (155 chambres) vise à la fois à répondre à la nécessité de faire évoluer cette offre de foyer devenue obsolète et d'accompagner la transformation urbaine et sociale du quartier des Trois Ponts. Adoma a réalisé une première analyse de la situation des locataires du foyer. Les travailleurs migrants âgés (« chibanis ») sont une trentaine de personnes. La Ville de Roubaix souhaite accompagner leur relogement dans la commune. Les autres locataires sont, en majorité, des ménages isolés en grande précarité, ou des ménages pour qui le logement dans le foyer est une solution très temporaire le temps de trouver mieux. L'enquête sociale qui sera réalisée permettra de préciser le profil des résidents ainsi que la part qui pourra être relogée dans le parc social existant, avec possibilité d'un accompagnement social. Les autres résidents seront orientés dans des structures spécialisées adaptées. La MEL mobilisera le partenariat avec l'ensemble des acteurs, DDCS, partenaires du PDALHPD, organismes HLM comme institutions et associations gérant des structures spécialisées afin de permettre un relogement sur les autres communes de la métropole, étant entendu que les sites de reconstitution n'ont pas vocation principale à reloger les résidents du foyer actuel.

La reconstitution du foyer des Trois Ponts, à réaliser sur les autres communes de la MEL, vise à recréer une offre dédiée à des ménages en grande précarité. La MEL s'engage à accompagner Adoma dans le développement de son offre en pension de famille et résidences sociales sur son territoire. L'enjeu est de développer celle-ci sur plusieurs sites à taille humaine et sur des communes offrant une desserte en

transports en commun, une présence de services publics et des possibilités d'accompagnement social. L'intégration d'Adoma au protocole foncier de reconstitution permettra, en accord avec les communes concernées, de flécher la cession de fonciers maîtrisés par la MEL à Adoma en vue de la reconstitution de cette offre financée en droit commun.

Le relogement et la reconstitution s'articuleront pour optimiser le calendrier de démolition : l'identification et la sécurisation progressive des sites de reconstitution par Adoma, qui constituent un préalable au relogement, doivent permettre d'arrêter au même rythme les remises en location du foyer des Trois-Ponts. L'objectif est d'identifier en accord avec les maires concernés les sites de reconstitution d'ici mi-2022 en vue d'une démolition du foyer effective au plus tard en 2027.

### **Reconstitution d'une offre locative sociale pour personnes âgées suite à la démolition du foyer de personnes âgées de l'Alma**

Le foyer de personnes âgées de l'Alma, propriété de LMH et géré par le CCAS compte, dans la partie qui sera démolie, 44 places dont 41 ménages encore résidents à septembre 2020 (43 personnes). Au regard du profil des occupants, le relogement sera réalisé sur la commune au sein de l'offre existante pour personnes âgées, dans des structures spécialisées et dans le parc social classique. Une offre locative sociale pour personnes âgées sera reconstituée sur l'îlot compris entre les rues de l'Alma - Archimède - Henri Carette et Blanchemaille suite à la démolition de la résidence de 3F Nord-Artois. Cette offre nouvelle s'inscrit dans un projet plus large de résidence intergénérationnelle de 35 logements locatifs sociaux avec RDC actif. La conception de l'opération et des logements prendra en compte la diversité des profils de ménages (personnes âgées, familles, personnes isolées) et pourra être accompagnée d'un projet social visant à encourager les liens intergénérationnels. L'opération sera financée au titre de la reconstitution. Elle est intégrée au volume de 285 logements sociaux autorisés en dérogation globale sur Roubaix par l'avis de CE du 15 janvier 2020.

**La reconstitution de ces deux foyers fera l'objet d'une vigilance particulière lors des revues de projet annuelles.**

### **Article 3.9 – Modifications du titre II – article 5.2 de la convention**

L'article 5.2 de la convention relatif à La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité rédigé comme suit :

#### **« Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité**

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à 47 492 m<sup>2</sup> qui se répartissent comme suit :

- 24 000 m<sup>2</sup> de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement .

Et :

- 23 492 m<sup>2</sup> de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Immobilière Nord Artois, filiale du groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.
- 708 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 15 % du nombre de logements locatifs sociaux, dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment Feder et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
  - 342 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
  - 79 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
  - 287 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV, dont le serait supérieur à 45 000 € par logement.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

**Est modifié comme suit :**

## **« Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité**

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à 50 852 m<sup>2</sup> qui se répartissent comme suit :

- 25 760 m<sup>2</sup> de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement .

Et :

- 25 092 m<sup>2</sup> de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Immobilière Nord Artois, filiale du groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.
- 994 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 15,9 % du nombre de logements locatifs sociaux, dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment Feder et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
  - 376 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
  - 215 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
  - 403 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV, dont le serait supérieur à 45 000 € par logement.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

### **Article 3.10 – Modifications du titre II – article 6 de la convention**

L'article 6 de la convention relatif à la stratégie de relogement et d'attribution rédigé comme suit :

#### **« Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions**

La MEL a adopté sa convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) en octobre 2016. Ce document, tel que défini par l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014 et de l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014, décline les orientations en matière d'attribution sur l'ensemble du territoire métropolitain. La CIET précise également les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

L'ensemble des modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain sont définies précisément dans la charte métropolitaine de relogement annexée à la CIET. Cette charte est par ailleurs déclinée en conventions locales d'application sur chacune des communes concernées par le NPNRU, de manière à prendre en compte les spécificités locales concernant notamment l'organisation partenariale autour de l'accompagnement social des ménages.

À l'occasion d'un bilan à mi-parcours et de la signature du troisième Plan Local pour l'Habitat, la CIET deviendra une Convention Intercommunale d'Attributions (fin 2020).

Dans le cadre de la CIET, la MEL et ses partenaires souscrivent aux obligations définies à l'article 70 de la Loi Égalité et Citoyenneté :

- dédier 25 % des attributions aux publics prioritaires tels que définis dans l'article L441-1 et ménages DALO,
- consacrer 25 % des logements libérés hors QPV aux demandeurs de logement social du 1<sup>er</sup> quartile,
- assurer 50 % des attributions en quartiers prioritaires aux ménages des trois autres quartiles.

L'ensemble du territoire métropolitain et le parc de tous les bailleurs de la métropole sont ouverts au relogement des ménages NPNRU, dans le respect de leur projet résidentiel et leurs capacités financières. Le reste-à-vivre et le taux d'effort sont vérifiés avant validation de toute proposition de relogement par tous les partenaires des instances de suivi des relogements, aux échelles métropolitaine et locales.

Par ailleurs, à la demande du Comité d'Engagement réuni le 12 juin 2019, l'engagement des bailleurs sera encore renforcé par la formalisation d'un "protocole d'accord opérationnel interbailleur" sur le relogement qui sera validé par les partenaires début 2020.

Tous les bailleurs s'engagent à participer à l'effort de relogement pour garantir le relogement à un niveau intercommunal et le rythme des relogements validé dans le PSR.

Ainsi, le relogement de 40 % des ménages concernés sera réalisé par la mobilisation de l'interbailleur au niveau métropolitain, sur la période 2018-2027 (avec un engagement de l'ensemble des opérations au 31 décembre 2024 et une réalisation des relogements d'ici fin 2027 au plus tard).

Il est convenu que les bailleurs démolisseurs assurent le relogement de 60 % de leurs relogements dans leur propre parc. Les 40 % restant, soit près de 1 522 ménages, seront confiés à l'interbailleur.

Le protocole de relogement interbailleurs du NPRU définira une clé de répartition, identique pour chacun des 11 bailleurs non démolisseurs, permettant ainsi une prise en charge de 1 522 relogements entre eux ; ainsi chaque organisme se verra fixer un nombre de relogements à effectuer par an.

La clé de répartition en cours de validation, propose à chacun des organismes non démolisseurs de dédier au relogement des ménages NPRU un taux compris entre 6 % et 7 % de leurs attributions annuelles (calcul basé sur le PSRM à jour et les attributions constatées pour 2018).

L'évaluation et la mise à jour annuelle de ces objectifs dans les différentes instances de suivi du relogement sont également prévues.

#### ***Définition du parcours résidentiel positif : principes et leviers***

Les opérations de démolition sont vues par les partenaires comme une opportunité d'améliorer les conditions de vie (dans le logement et/ou dans le quartier) voire la situation personnelle des membres de chaque famille relogée.

Ils s'engagent à reloger tous les locataires, et à réaliser des décohabitations si besoin.

Le travail sur le projet résidentiel, construit avec la famille, doit permettre l'accès à un logement de qualité, adapté à la composition et aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins, et à ouvrir le champ des possibles en termes de mobilité géographique (tous les quartiers, toutes les communes et tous les bailleurs sont potentiellement "accueillants").

- Accès au parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans : les partenaires visent 40 % des relogements qui se feront dans le parc neuf ou récent.
- Accès à un logement disponible, de qualité, adapté à la composition, aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins. Le seuil de 6,50 €/jour/personne constitue un seuil d'alerte. Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessus de ce seuil, il ne doit pas descendre au-dessous après relogement.

Et, lorsqu'il est au-dessous de ce seuil (avant relogement), sa situation ne doit pas être dégradée par le relogement.

Un document sur la qualification du parc social a été diffusé aux membres des instances et sera très prochainement consultable via le portail cartographique métropolitain du parc social.

Ce portail permettra également une meilleure connaissance interbailleurs et intercommunale du parc mobilisable.

Il est convenu également de ne pas faire de proposition dans des résidences devant subir une intervention prochaine, sauf exceptions. Dans tous les cas, le ménage devra être précisément informé de l'intervention à venir.

Les principes d'un parcours positif au niveau de la métropole passent également par :

- la résorption des situations de sur-occupation, par l'obtention d'un logement adapté à la composition familiale (ou plus grand que l'actuel) ou par la réalisation de décohabitations,
- la maîtrise de l'évolution des taux d'effort, reste à charge et reste à vivre. Le relogement tiendra compte de la situation financière des familles et ne l'aggraver pas. En outre, le relogement ne coûtera rien aux familles,
- l'accompagnement personnalisé, global et de qualité : les partenaires proposent une offre de service globale, qui permet aux personnes volontaires de résoudre certaines problématiques sociales, économiques ou professionnelles ou d'enclencher un accompagnement qui perdurera au-delà du déménagement,
- les actions collectives pour lever les freins à la mobilité et accompagner les ménages à l'ouverture de leurs souhaits (*action financée par l'ANRU - cf. article 9*),
- la mobilisation des contingents, (hors contingent préfectoral),
- enfin, les ménages eux-mêmes auront la possibilité d'évaluer leur relogement, et leur perception quant à l'évolution de leur parcours résidentiel, via la réalisation d'enquête de satisfaction 6 mois après la déménagement (*action financée par l'ANRU - cf. article 9*).

La grille d'entretien, validée par l'ensemble des partenaires du NPNRU, est annexée à la charte métropolitaine de relogement.

Cette enquête sera réalisée auprès de l'ensemble des ménages à partir du sixième mois après leur relogement. Elle vise à évaluer leur degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération de relogement, leur accompagnement au relogement, leur nouvelle occupation du logement, et leur intégration dans leur nouvel environnement.

Pour la réalisation des enquêtes de satisfaction, la MEL aura recours à un prestataire externe au moyen d'un marché public à bons de commande sous maîtrise d'ouvrage MEL, pour une durée de 18 semestres et un démarrage de la mission au premier trimestre 2020.

### **Les objectifs métropolitains de relogement**

- 40 % des relogements dans le parc locatif social neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans.
- Propositions de relogement en adéquation avec les objectifs d'équilibres territoriaux (vigilance forte entre le profil des ménages et l'indice de fragilité des immeubles et des IRIS de relogement).
- Les objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIET guident l'ensemble des flux, y compris les relogements du NPNRU.
- Maîtrise du reste à charge des ménages relogés.

- Maîtrise du reste à vivre par jour et par personne.
- Le bilan des attributions 2018 démontre une homogénéité dans la répartition des ménages selon leur quartile, entre l'ensemble des QPV métropolitains et ceux des huit communes NPNRU.

En effet, 18 % des attributions hors QPV se font à des ménages du 1<sup>er</sup> quartile CIET, tant dans les communes du NPNRU que sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans les QPV des communes du NPNRU, les attributions aux ménages des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles CIET, représentent 73 % du total des attributions ; ce chiffre est de 72 % sur l'ensemble des QPV de la MEL.

Les revues de projets annuelles permettront de vérifier les effets attendus en matière de localisation des relogements et de mesurer l'impact des relogements sur le rééquilibrage territorial. Des bilans sur la localisation des relogements en QPV et hors QPV seront réalisés.

### **Les instances de gestion du relogement sont à deux niveaux, locales et métropolitaines**

La MEL pilote la démarche globale de relogement et les instances de suivi, elle mobilise au niveau local et au niveau métropolitain dans les instances dédiées, l'ensemble des partenaires afin de présenter la situation de chacun des ménages et d'arrêter collectivement des orientations en matière de relogement et d'accompagnement social. La tenue des bases de données est assurée par la MEL ainsi que la traçabilité de l'ensemble des décisions prises collectivement.

- Les instances métropolitaines ont vocation à mobiliser les communes et l'interbailleur dans le cadre des relogements intercommunaux notamment. Les contingents réservataires, hors contingent préfectoral seront mis à contribution pour faciliter les relogements (bailleurs, MEL, Action Logement...).
- Les mesures d'accompagnement social des ménages à reloger sont pilotées localement au niveau des instances partenariales des groupes SSI (groupes de suivi social individuel).
- Les Groupes de Suivi du Peuplement (GSP) ont pour mission de suivre l'évolution du peuplement au sein de chacun des quartiers en renouvellement urbain.
- Les objectifs quantifiés et territorialisés d'attributions de logements locatifs sociaux (premier accès et mutations) contribuent au rééquilibrage du peuplement et à la mixité sociale dans les quartiers en renouvellement urbain, aux échelles globales et des différents secteurs, en cohérence avec les orientations du projet de renouvellement urbain et de sa stratégie habitat.

### **Un travail partenarial et des responsabilités partagées**

#### **Une démarche sous la coordination de la MEL**

La MEL pilote, anime et coordonne les instances de relogements. Elle est garante de la cohérence globale de la démarche. Pour rappel, les missions s'organisent de la façon suivante :

- 1. Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle métropolitaine**
  - qui sécurise et prépare la phase opérationnelle des relogements : garantit la mise en œuvre de la charte métropolitaine de relogement et pilote la construction et le suivi du Plan Stratégique du Relogement Métropolitain (gestion des volumes et des rythmes de relogement) dans le respect de la charte métropolitaine et de la CIET ;
  - qui anime la démarche métropolitaine de suivi des relogements :
  - assure le rôle d'animation et de coordination des partenaires (État, Bailleurs, URH, Communes, Action Logement, partenaires du suivi social) ;
  - prépare et anime le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM), qui réunit une fois par mois les bailleurs, communes, la DDTM, Action Logement et les comités de pilotage métropolitain des relogements, afin d'assurer le suivi des relogements intercommunaux et/ou interbailleur ;
  - apporte un appui en ingénierie et une aide méthodologique en phase opérationnelle des relogements (homogénéité et cohérence métropolitaine des rendus), produit les documents réglementaires attendus (RIME, bilan des engagements) et les bilans d'avancement ;
  - effectue le suivi du marché de réalisation des enquêtes de satisfaction permettant d'évaluer la qualité du dispositif de relogement mis en place, 6 mois après relogement ;
  - accompagne le lancement des démarches locales : participe à l'élaboration des chartes locales d'application de la charte métropolitaine de relogement en étant garante de la cohérence avec les principes métropolitains, sécurise la mise en place du dispositif de suivi des relogements à l'échelle locale.

L'ANRU accompagne la conduite du relogement à l'échelle métropolitaine à hauteur de 2 ETP sur 8 ans.

## **2. Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle locale**

Elle assure le suivi de l'ensemble des relogements sur les sites du NPNRU et, pour cela, elle effectue :

- la saisie des guides d'entretien préalables au relogement, réalisés par le bailleur, dans l'outil de suivi des relogements mis en place par la MEL, et leur analyse (par ville et par opération),
- le secrétariat des groupes de travail mis en place (préparation des tableaux de suivi de relogement nécessaires à la tenue de la réunion, comptes rendus des réunions), l'animation des réunions et la coordination des partenaires (deux groupes techniques par mois et par volet territorial),
- le suivi des propositions de relogement, vérification de la cohérence des propositions de relogement avec la CIET et les préconisations actées en groupe de suivi du peuplement,
- la mise à jour de la base de données tout au long de l'opération,
- la réalisation des bilans en phase opérationnelle de relogement, ainsi qu'un bilan de fin d'opération, avec leur présentation, notamment en comités de pilotage (2 fois par an par volet territorial),

Les interfaces sont fortes avec la mission métropolitaine pour les relogements hors commune (itération forte avec le GTRM), avec les directions de projet dans la gestion du planning de relogement, les instances de suivi social qui assurent le suivi social individualisé des ménages à reloger.

### **Le rôle clé des bailleurs sociaux qui assurent le lien avec le ménage relogé**

Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires et des principes de la charte de relogement.

Le chargé de relogement accompagne le ménage dans son parcours relogement dès l'annonce aux locataires du démarrage de l'opération de relogement, et jusqu'à 6 mois après son relogement.

Ils mobilisent pour cela l'aide forfaitaire de l'ANRU, pour :

- la réalisation des enquêtes préalables au relogement,
- la recherche d'un logement adapté (pour le relogement réalisé dans son parc),
- les propositions au ménage (après validation par les partenaires),
- la réalisation des visites du logement avec le ménage,
- le transfert de caution,
- l'ouverture/fermetures des compteurs énergie et abonnements,
- le transfert du courrier postal pendant 6 mois (+ plaques d'immatriculation le cas échéant),
- le suivi entreprise de déménagement,
- la réinstallation de cuisine équipée ou salle de bain, réaménagement de placards/penderies,
- les frais de garde-meubles (le cas échéant),
- accompagnement au besoin pour prise de contact avec le gestionnaire encombrant ou mise à disposition d'un local spécifique,
- les logements proposés aux ménages seront en bon état d'habitation et respecteront toutes les normes d'hygiène. Ils doivent répondre aux besoins de la famille du point de vue de l'adaptation du logement à la taille de la famille et peut, dans certains cas, tenir compte de son évolution,
- le débarrasage des logements,
- l'embellissement des logements/remise en blanc,
- la ou les visites de courtoisie après le relogement,
- la présence en Groupes de suivi social individualisés - thématiques (non exhaustives),
- l'accompagnement social lié au logement.

En complément, les bailleurs assurent un accompagnement social renforcé des ménages les plus fragiles dans le cadre d'une MOUS.

Pour les ménages les plus en difficulté, la réussite du relogement et d'une bonne insertion dans leur environnement est conditionnée par la mise en œuvre d'un accompagnement d'une forte intensité, dont la mise en place doit être coordonnée en amont et en aval de l'attribution du logement.

### **Un accompagnement social individualisé des ménages sous la coordination des villes**

En cohérence et en articulation avec les missions portées par la MEL et les bailleurs, les Villes assurent un travail en proximité avec les habitants et un travail de réseau en assurant la coordination et la

mobilisation des partenaires locaux (Département, État, CAF, Mission Locale, Pôle Emploi, CCAS, Club de prévention, centres sociaux, associations...) nécessaires à la mise en place d'un accompagnement individualisé et adapté des ménages qui le souhaitent. Ce travail doit permettre de lever les freins objectifs au relogement, à travers l'accompagnement social et vers l'emploi notamment, les freins psychologiques d'un changement de quartier et d'environnement.

Le Département, au titre de ses missions de prévention et de lutte contre les exclusions, de ses compétences sociales et en matière de logement s'engage à s'associer à la mise en œuvre de la charte (contrat/convention) pour les relogements NPNRU et à mettre en œuvre des interventions sociales de droit commun. Néanmoins, le Département rappelle qu'il n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà mis en œuvre et/ou prévus dans le cadre des projets NPNRU, notamment en matière financière.

Les professionnels du Département du Nord accompagneront les personnes et les familles, avec leur accord, dans le cadre de leurs missions. Ils veilleront à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privée et de ses choix.

Les représentants des services des Directions Territoriales de Prévention et d'Actions Sociales (DTPAS) participeront aux instances/groupes techniques de relogement pour assurer un accompagnement avec l'accord de la famille dans le cadre du droit commun. Les DTPAS organiseront cette représentation.

La CAF est également en mesure de mobiliser des moyens humains au travers de son équipe de chargés d'intervention sociale. Ces derniers qui accompagnent les familles allocataires participent aux commissions de relogement du NPNRU.

**Est modifié comme suit :**

#### **« Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions »**

La MEL a adopté sa convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) en octobre 2016. Ce document, tel que défini par l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014 et de l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014, décline les orientations en matière d'attribution sur l'ensemble du territoire métropolitain. La CIET précise également les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

L'ensemble des modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain sont définies précisément dans la charte métropolitaine de relogement annexée à la CIET. Cette charte est par ailleurs déclinée en conventions locales d'application sur chacune des communes concernées par le NPNRU, de manière à prendre en compte les spécificités locales concernant notamment l'organisation partenariale autour de l'accompagnement social des ménages.

À l'occasion d'un bilan à mi-parcours et de la signature du troisième Plan Local pour l'Habitat, la CIET deviendra une Convention Intercommunale d'Attributions (2021).

Dans le cadre de la CIET, la MEL et ses partenaires souscrivent aux obligations définies à l'article 70 de la Loi Égalité et Citoyenneté :

- dédier 25 % des attributions aux publics prioritaires tels que définis dans l'article L441-1 et ménages DALO,
- consacrer 25 % des logements libérés hors QPV aux demandeurs de logement social du 1<sup>er</sup> quartile,
- assurer 50 % des attributions en quartiers prioritaires aux ménages des trois autres quartiles.

L'ensemble du territoire métropolitain et le parc de tous les bailleurs de la métropole sont ouverts au relogement des ménages NPNRU, dans le respect de leur projet résidentiel et leurs capacités financières. Le reste-à-vivre et le taux d'effort sont vérifiés avant validation de toute proposition de relogement par tous les partenaires des instances de suivi des relogements, aux échelles métropolitaine et locales.

ar ailleurs, à la demande du Comité d'Engagement réuni le 12 juin 2019, l'engagement des bailleurs sera encore renforcé par la formalisation d'un "protocole d'accord opérationnel interbailleur" sur le relogement qui est présenté aux instances délibératives des organismes en 2020.

Tous les bailleurs s'engagent à participer à l'effort de relogement pour garantir le relogement à un niveau intercommunal et le rythme des relogements validé dans le PSR.

Ainsi, le relogement de 40 % des ménages concernés sera réalisé par la mobilisation de l'interbailleur au niveau métropolitain, sur la période 2018-2027 (avec un engagement de l'ensemble des opérations au 31 décembre 2024 et une réalisation des relogements d'ici fin 2027 au plus tard).

Il est convenu que les bailleurs démolisseurs assurent le relogement de 60 % de leurs relogements dans leur propre parc. Les 40 % restant, soit près de 2 012 ménages, seront confiés à l'interbailleur.

Le protocole de relogement interbailleurs du NPRU définit une clé de répartition, identique pour chacun des 11 bailleurs non démolisseurs, permettant ainsi une prise en charge de 40% des relogements entre eux ; ainsi chaque organisme se verra fixer un nombre de relogements à effectuer par an. Les objectifs chiffrés pour l'année 2020 sont définis en annexe 2 du protocole et représentent entre 6 et 7% de leurs attributions annuelles (calcul basé sur le PSRM au 31/12/2019 et les attributions constatées pour 2018). L'évaluation et la mise à jour annuelle de ces objectifs dans les différentes instances de suivi du relogement sont également prévues, au comité de pilotage métropolitain des relogements NPRU, qui se réunit une fois par an.

Par ailleurs, une convention de réservation est en cours de rédaction et le contingent métropolitain prendra en compte les ménages à reloger NPRU. Les travaux de rédaction de celle-ci sont engagés.

### **Définition du parcours résidentiel positif : principes et leviers**

Les opérations de démolition ainsi que les opérations de réhabilitations sont vues par les partenaires comme une opportunité d'améliorer les conditions de vie (dans le logement et/ou dans le quartier) voire la situation personnelle des membres de chaque famille relogée.

Ils s'engagent à reloger tous les locataires, et à réaliser des décohabitations si besoin.

Le travail sur le projet résidentiel, construit avec la famille, doit permettre l'accès à un logement de qualité, adapté à la composition et aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins, et à ouvrir le champ des possibles en termes de mobilité géographique (tous les quartiers, toutes les communes et tous les bailleurs sont potentiellement "accueillants").

- Accès au parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans : les partenaires visent 40 % des relogements qui se feront dans le parc neuf ou récent. Comme le Règlement Général de l'ANRU le permet, les bailleurs pourront mobiliser des forfaits pour minoration de loyer, afin de faciliter l'accès des ménages les plus modestes au parc neuf et conventionné de moins de 5 ans. La contractualisation des minorations est répartie entre les bailleurs et la MEL. La MEL assure le suivi régulier de la consommation de ces frais, via les instances locales et métropolitaines de relogement. Un bilan annuel est réalisé lors du Comité de Pilotage des relogements.
- Accès à un logement disponible, de qualité, adapté à la composition, aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins. Le seuil de 6,50€/jour/personne constitue un seuil d'alerte. Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessus de ce seuil, il ne doit pas descendre au-dessous après relogement. Lorsqu'il est au-dessous de ce seuil (avant relogement), sa situation ne doit pas être dégradée par le relogement

Un document sur la qualification du parc social a été diffusé aux membres des instances et est consultable via le portail cartographique métropolitain du parc social.

Ce portail permettra également une meilleure connaissance interbailleurs et intercommunale du parc mobilisable.

Il est convenu également de ne pas faire de proposition dans des résidences devant subir une intervention prochaine, sauf exceptions. Dans tous les cas, le ménage devra être précisément informé de l'intervention à venir.

Les principes d'un parcours positif au niveau de la métropole passent également par :

- la résorption des situations de sur-occupation, par l'obtention d'un logement adapté à la composition familiale (ou plus grand que l'actuel) ou par la réalisation de décohabitations,
- la maîtrise de l'évolution des taux d'effort, reste à charge et reste à vivre. Le relogement tiendra compte de la situation financière des familles et ne l'aggraver pas. En outre, le relogement ne coûtera rien aux familles,
- l'accompagnement personnalisé, global et de qualité : les partenaires proposent une offre de service globale, qui permet aux personnes volontaires de résoudre certaines problématiques sociales,

économiques ou professionnelles ou d'enclencher un accompagnement qui perdurera au-delà du déménagement,

- les actions collectives pour lever les freins à la mobilité et accompagner les ménages à l'ouverture de leurs souhaits (*action financée par l'ANRU - cf. article 9*),
- la mobilisation des contingents, (hors contingent préfectoral),
- enfin, les ménages eux-mêmes auront la possibilité d'évaluer leur logement, et leur perception quant à l'évolution de leur parcours résidentiel, via la réalisation d'enquête de satisfaction 6 mois après le déménagement (*action financée par l'ANRU - cf. article 9*).

La grille d'entretien, validée par l'ensemble des partenaires du NPNRU, est annexée à la charte métropolitaine de relogement.

Cette enquête sera réalisée auprès de l'ensemble des ménages à partir du sixième mois après leur relogement. Elle vise à évaluer leur degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération de relogement, leur accompagnement au relogement, leur nouvelle occupation du logement, et leur intégration dans leur nouvel environnement.

Pour la réalisation des enquêtes de satisfaction, la MEL aura recours à un prestataire externe au moyen d'un marché public à bons de commande sous maîtrise d'ouvrage MEL, pour une durée de 18 semestres et un démarrage de la mission au premier trimestre 2020.

#### Roubaix : une stratégie globale de peuplement déclinée opérationnellement

La stratégie de transformation des quartiers portée par le NPRU passera par une intervention forte sur le patrimoine sociale tant en démolition qu'en réhabilitation. Au-delà des interventions physiques, cela implique la mise en œuvre d'une stratégie globale de peuplement qui sera déclinée et suivie dans le cadre des instances de gestion du peuplement (Points relogements, GSP) puis déclinées opérationnellement par les Commissions d'Attribution Logement.

Cette stratégie se déploiera selon trois items :

1/ dans le cadre des réhabilitations en sites occupés, Lille Métropole Habitat favorisera les opportunités de parcours résidentiel des locataires en place afin de mobiliser les logements ainsi libérés au profit de la mise en œuvre de cette stratégie. Pour ces bâtiments, le traitement des mutations exprimées constitue donc une priorité en particulier afin de résoudre les problématiques de sous et sur occupation et de favoriser les décohabitations. Au-delà le bailleur mobilisera sa connaissance de proximité pour identifier des situations particulières et faire émerger des demandes de mobilité résidentielles. A cet effet, des forfaits relogement à hauteur de 50% du nombre de logements sont inscrits les FATS de requalification.

2/ dans le cadre des réhabilitations en sites inoccupés, il s'agira ici de mettre en œuvre une stratégie globale d'attribution à l'instar d'une résidence neuve, stratégie définie dans le cadre des instances du NPRU et s'inscrivant dans le respect des objectifs de la CIA. Ainsi la stratégie d'attribution de chacun de ces résidences respectera à minima l'objectif d'équilibre à 25% des quartiles complétés des objectifs spécifiques fixés partenarialement en GSP.

3/ dans le cadre du programme de réhabilitation des diffus vacants : De nombreux logements individuels sont actuellement non occupés et mobilisables après travaux. Ils constituent une véritable opportunité pour le relogement des ménages dans les NPNRU, en particulier pour répondre aux besoins de grandes typologies tel qu'identifié par le plan stratégique de relogement. Le NPRU intègre la requalification de 54 logements de type 4 ou plus (35 seront réalisés par LMH, 11 par Vilogia et 8 par Partenord Habitat). Ces logements seront mobilisés dans le cadre des démarches de relogement du NPRU.

Le suivi des attributions et du peuplement fera l'objet d'un point spécifique en revue de projet.

#### **Les objectifs métropolitains de relogement**

- 40 % des relogements dans le parc locatif social neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans.
- Propositions de relogement en adéquation avec les objectifs d'équilibres territoriaux (vigilance forte entre le profil des ménages et l'indice de fragilité des immeubles et des IRIS de relogement).
- Les objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIET guident l'ensemble des flux, y compris les relogements du NPNRU.
- Maîtrise du reste à charge des ménages relogés.
- Maîtrise du reste à vivre par jour et par personne.

- Le bilan des attributions 2018 démontre une homogénéité dans la répartition des ménages selon leur quartile, entre l'ensemble des QPV métropolitains et ceux des huit communes NPNRU. En effet, 18 % des attributions hors QPV se font à des ménages du 1<sup>er</sup> quartile CIET, tant dans les communes du NPNRU que sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans les QPV des communes du NPNRU, les attributions aux ménages des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles CIET, représentent 73 % du total des attributions ; ce chiffre est de 72 % sur l'ensemble des QPV de la MEL.

Les revues de projets annuelles permettront de vérifier les effets attendus en matière de localisation des relogements et de mesurer l'impact des relogements sur le rééquilibrage territorial. Des bilans sur la localisation des relogements en QPV et hors QPV seront réalisés.

### **Les instances de gestion du relogement sont à deux niveaux, locales et métropolitaines**

La MEL pilote la démarche globale de relogement et les instances de suivi, elle mobilise au niveau local et au niveau métropolitain dans les instances dédiées, l'ensemble des partenaires afin de présenter la situation de chacun des ménages et d'arrêter collectivement des orientations en matière de relogement et d'accompagnement social. La tenue des bases de données est assurée par la MEL ainsi que la traçabilité de l'ensemble des décisions prises collectivement.

- Les instances métropolitaines ont vocation à mobiliser les communes et l'interbailleur dans le cadre des relogements intercommunaux notamment. Les contingents réservataires, hors contingent préfectoral seront mis à contribution pour faciliter les relogements (bailleurs, MEL, Action Logement...).
- Les mesures d'accompagnement social des ménages à reloger sont pilotées localement au niveau des instances partenariales des groupes SSI (groupes de suivi social individuel).
- Les Groupes de Suivi du Peuplement (GSP) ont pour mission de suivre l'évolution du peuplement au sein de chacun des quartiers en renouvellement urbain.
- Les objectifs quantifiés et territorialisés d'attributions de logements locatifs sociaux (premier accès et mutations) contribuent au rééquilibrage du peuplement et à la mixité sociale dans les quartiers en renouvellement urbain, aux échelles globales et des différents secteurs, en cohérence avec les orientations du projet de renouvellement urbain et de sa stratégie habitat.

### **Un travail partenarial et des responsabilités partagées**

#### **Une démarche sous la coordination de la MEL**

La MEL pilote, anime et coordonne les instances de relogements. Elle est garante de la cohérence globale de la démarche. Pour rappel, les missions s'organisent de la façon suivante :

#### **3. Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle métropolitaine**

- qui sécurise et prépare la phase opérationnelle des relogements : garantit la mise en œuvre de la charte métropolitaine de relogement et pilote la construction et le suivi du Plan Stratégique du Relogement Métropolitain (gestion des volumes et des rythmes de relogement) dans le respect de la charte métropolitaine et de la CIET ;
- qui anime la démarche métropolitaine de suivi des relogements :
- assure le rôle d'animation et de coordination des partenaires (État, Bailleurs, URH, Communes, Action Logement, partenaires du suivi social) ;
- prépare et anime le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM), qui réunit une fois par mois les bailleurs, communes, la DDTM, Action Logement et les comités de pilotage métropolitain des relogements, afin d'assurer le suivi des relogements intercommunaux et/ou interbailleur ;
- apporte un appui en ingénierie et une aide méthodologique en phase opérationnelle des relogements (homogénéité et cohérence métropolitaine des rendus), produit les documents réglementaires attendus (RIME, bilan des engagements) et les bilans d'avancement ;
- effectue le suivi du marché de réalisation des enquêtes de satisfaction permettant d'évaluer la qualité du dispositif de relogement mis en place, 6 mois après relogement ;
- accompagne le lancement des démarches locales : participe à l'élaboration des chartes locales d'application de la charte métropolitaine de relogement en étant garante de la cohérence avec les principes métropolitains, sécurise la mise en place du dispositif de suivi des relogements à l'échelle locale.

L'ANRU accompagne la conduite du relogement à l'échelle métropolitaine à hauteur de 2 ETP sur 8 ans.

#### **4. Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle locale**

Elle assure le suivi de l'ensemble des relogements sur les sites du NPNRU et, pour cela, elle effectue :

- la saisie des guides d'entretien préalables au relogement, réalisés par le bailleur, dans l'outil de suivi des relogements mis en place par la MEL, et leur analyse (par ville et par opération),
- le secrétariat des groupes de travail mis en place (préparation des tableaux de suivi de relogement nécessaires à la tenue de la réunion, comptes rendus des réunions), l'animation des réunions et la coordination des partenaires (deux groupes techniques par mois et par volet territorial),
- le suivi des propositions de relogement, vérification de la cohérence des propositions de relogement avec la CIET et les préconisations actées en groupe de suivi du peuplement,
- la mise à jour de la base de données tout au long de l'opération,
- la réalisation des bilans en phase opérationnelle de relogement, ainsi qu'un bilan de fin d'opération, avec leur présentation, notamment en comités de pilotage (2 fois par an par volet territorial),

Les interfaces sont fortes avec la mission métropolitaine pour les relogements hors commune (itération forte avec le GTRM), avec les directions de projet dans la gestion du planning de relogement, les instances de suivi social qui assurent le suivi social individualisé des ménages à reloger.

#### **Le rôle clé des bailleurs sociaux qui assurent le lien avec le ménage relogé**

Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires et des principes de la charte de relogement.

Le chargé de relogement accompagne le ménage dans son parcours relogement dès l'annonce aux locataires du démarrage de l'opération de relogement, et jusqu'à 6 mois après son relogement.

Ils mobilisent pour cela l'aide forfaitaire de l'ANRU, pour :

- la réalisation des enquêtes préalables au relogement,
- la recherche d'un logement adapté (pour le relogement réalisé dans son parc),
- les propositions au ménage (après validation par les partenaires),
- la réalisation des visites du logement avec le ménage,
- le transfert de caution,
- l'ouverture/fermetures des compteurs énergie et abonnements,
- le transfert du courrier postal pendant 6 mois (+ plaques d'immatriculation le cas échéant),
- le suivi entreprise de déménagement,
- la réinstallation de cuisine équipée ou salle de bain, réaménagement de placards/penderies,
- les frais de garde-meubles (le cas échéant),
- accompagnement au besoin pour prise de contact avec le gestionnaire encombrant ou mise à disposition d'un local spécifique,
- les logements proposés aux ménages seront en bon état d'habitation et respecteront toutes les normes d'hygiène. Ils doivent répondre aux besoins de la famille du point de vue de l'adaptation du logement à la taille de la famille et peut, dans certains cas, tenir compte de son évolution,
- le débarrasage des logements,
- l'embellissement des logements/remise en blanc,
- la ou les visites de courtoisie après le relogement,
- la présence en Groupes de suivi social individualisé - thématiques (non exhaustives),
- l'accompagnement social lié au logement.

En complément, les bailleurs assurent un accompagnement social renforcé des ménages les plus fragiles dans le cadre d'une MOUS.

Pour les ménages les plus en difficulté, la réussite du relogement et d'une bonne insertion dans leur environnement est conditionnée par la mise en œuvre d'un accompagnement d'une forte intensité, dont la mise en place doit être coordonnée en amont et en aval de l'attribution du logement.

#### **Un accompagnement social individualisé des ménages sous la coordination des villes**

En cohérence et en articulation avec les missions portées par la MEL et les bailleurs, les Villes assurent un travail en proximité avec les habitants et un travail de réseau en assurant la coordination et la mobilisation des partenaires locaux (Département, État, CAF, Mission Locale, Pôle Emploi, CCAS, Club de prévention, centres sociaux, associations...) nécessaires à la mise en place d'un accompagnement

individualisé et adapté des ménages qui le souhaitent. Ce travail doit permettre de lever les freins objectifs au relogement, à travers l'accompagnement social et vers l'emploi notamment, les freins psychologiques d'un changement de quartier et d'environnement.

Le Département, au titre de ses missions de prévention et de lutte contre les exclusions, de ses compétences sociales et en matière de logement s'engage à s'associer à la mise en œuvre de la charte (contrat/convention) pour les relogements NPNRU et à mettre en œuvre des interventions sociales de droit commun. Néanmoins, le Département rappelle qu'il n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà mis en œuvre et/ou prévus dans le cadre des projets NPNRU, notamment en matière financière.

Les professionnels du Département du Nord accompagneront les personnes et les familles, avec leur accord, dans le cadre de leurs missions. Ils veilleront à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privée et de ses choix.

Les représentants des services des Directions Territoriales de Prévention et d'Actions Sociales (DTPAS) participeront aux instances/groupes techniques de relogement pour assurer un accompagnement avec l'accord de la famille dans le cadre du droit commun. Les DTPAS organiseront cette représentation.

La CAF est également en mesure de mobiliser des moyens humains au travers de son équipe de chargés d'intervention sociale. Ces derniers qui accompagnent les familles allocataires participent aux commissions de relogement du NPRU.

#### Une coordination sociale renforcée sur Roubaix

Avec un peu plus d'un millier de relogements dans un temps resserré sur le territoire communal, l'accompagnement social des familles constitue un enjeu majeur de réussite du projet et nécessite la mise en place d'une mission de coordination spécifique. Au-delà de la sécurisation de la faisabilité des relogements assurée par les bailleurs, il s'agit de travailler à la réinscription des familles dans une dynamique vertueuse et à la définition de leurs projets de vies. Avec l'adhésion des ménages et sur la base des diagnostics sociaux, il s'agira d'identifier les freins et problématiques à traiter et ainsi de mettre en place des programmes d'accompagnement social des ménages.

Ces programmes feront appels aux ressources des différents partenaires et acteurs de l'accompagnement et du développement social. Il s'agira prioritairement de mobiliser les moyens et dispositifs existants et de développer le cas échéant des dispositifs spécifiques face à des situations particulières. Ce dispositif mobilisera le Département, le CCAS au titre de ses missions d'action sociale, la MIE en tant que pilote de l'insertion professionnelle, les acteurs sociaux de terrains (centres sociaux, association d'insertion...). Cette démarche viendra accompagner et sécuriser la mobilité résidentielle pour l'ensemble des ménages NPRU. Par ailleurs, les relogements NPRU impacteront le fonctionnement des autres résidences sociales de la commune et risquent d'interdire la maîtrise des objectifs de peuplement partagés si un renfort du suivi social des familles d'ores et déjà locataires de ces résidences n'est pas mis en œuvre.

Compte tenu de la spécificité des enjeux rencontrés à Roubaix, les partenaires ont proposés que « cette sollicitation fasse l'objet d'une démarche d'expérimentation avec ses objectifs et indicateurs de suivi propres, sur la base d'1 ETP pendant 4 ans. La démarche et l'articulation avec les services de droit commun devant être davantage précisés d'ici la mise au point de la convention. » (CE 15 janvier 2020). Après un travail de définition de la mission et de la fiche de poste, la Ville de Roubaix, la MEL, l'Etat et les Bailleurs, ont actés d'intégrer, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Roubaix, une mission de coordination sociale.

Cette mission a donc la charge d'assurer la coordination des acteurs sur ce volet. Elle permettra, au niveau local de:

- Animer et coordonner les instances du volet « accompagnement des ménages » afin de créer un réseau d'acteurs efficace et durable
- Animer et mobiliser le réseau d'acteurs entre les chargés de relogement des bailleurs et les autres partenaires du volet humain
- Evaluer en continu l'accompagnement des ménages et proposer le cas échéant d'éventuelles pistes d'amélioration et/ou de réorientation de l'action publique

Le suivi de cette mission fera l'objet d'un point spécifique en revue de projet et en point d'étape au titre du bilan évaluatif.

### **Article 3.11 – Modifications du titre II - article 7.2 de la convention**

L'article 7.2 de la convention relatif à la conduite de projet du projet rédigé comme suit :

#### **« Article 7.2 La conduite de projet**

La MEL signe en février 2015 son contrat de ville. Il repose sur 3 piliers : l'économie et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la cohésion sociale. Il se décline en 21 conventions d'applications territoriales et 7 conventions d'applications thématiques, dont le NPNRU. Elle traite donc dans un cadre unique et partenarial des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique pour répondre aux situations des territoires en situation de décrochage. La MEL, créée en janvier 2015 le service politique de la ville afin de piloter la mise en œuvre du contrat.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, et pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la MEL conduit le pilotage opérationnel du projet.

Le pilotage et la conduite stratégique et opérationnelle du projet de renouvellement urbain se font de manière partenariale sous la responsabilité de la MEL. Celle-ci s'appuie sur une équipe dédiée, et a des missions de coordination stratégique et opérationnelle, de direction de projet et d'expertise thématique. Cette ingénierie veille à la mise en œuvre de la stratégie et des enjeux du projet métropolitain, en cohérence avec le contrat de ville et les politiques de développement métropolitaines, tout en répondant aux objectifs incontournables du NPNRU. Elle permet de répondre aux enjeux du projet aux échelles métropolitaine et locales ; les itérations entre ces deux échelles étant extrêmement fortes.

**Le dispositif d'ingénierie global bénéficie de l'accompagnement de l'ANRU pour 18 ETP (équivalents temps plein).**

#### **> La mise en œuvre globale du contrat de ville**

Les enjeux du contrat de ville métropolitain nécessitent une organisation spécifique et adaptée permettant à la MEL et ses communes de gérer la complexité d'un projet éminemment pluridisciplinaire, générant la mobilisation de nombreuses politiques publiques.

Le service Politique de la ville de la MEL pilote la mise en œuvre globale du contrat de ville à la recherche de stratégies d'intervention les plus intégrées possibles.

Il est composé des 4 unités suivantes :

- Les chargés de missions thématiques et les gestionnaires du contrat assurent le suivi global du contrat de ville sur les 26 quartiers prioritaires de la MEL.
- Les directeurs de projets "cohésion urbaine et sociale" et les chefs de projets "aménagement" assurent le suivi des 13 projets NPNRU.

Trois missions de coordination au sein du service ont été créées en janvier 2016 (coordination NPNRU stratégique, coordination NPNRU opérationnelle et coordination contrat de ville global) afin de permettre à la MEL d'assurer :

- son rôle de porteur de projet et de chef d'orchestre pilotant le contrat de ville et son volet NPNRU en posant les conditions de faisabilité et de soutenabilité du projet dans son ensemble ainsi que les priorités d'intervention,
- son rôle de maître d'ouvrage sur ses propres compétences, mobilisant à la fois ses moyens de droit commun et ses moyens spécifiques.

Chaque ville possède ses propres services Politiques ville et renouvellement urbain. Une organisation spécifique de conduite de projet entre la MEL et les communes co-pilotes des volets territoriaux a été mise en place.



## > Le pilotage stratégique et opérationnel du projet de renouvellement urbain

### **Les missions de coordination stratégique et opérationnelle**

Ces deux missions veillent à la bonne cohérence entre le renouvellement urbain et les grandes politiques de développement métropolitaines, posent et mettent en œuvre la stratégie et le cadre d'intervention métropolitain, s'assurent de la mobilisation et de la transversalité de l'ensemble des métiers assurés par la MEL au regard de ses compétences, et organisent les itérations entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales. La collaboration entre ces deux missions permet de rendre cohérent le pilotage stratégique et opérationnel du projet.

Ces deux missions sont financées par l'ANRU.

#### **La mission de coordination stratégique**

- Accompagne le projet métropolitain, veille au respect de la stratégie métropolitaine, est garante des objectifs fondamentaux du projet.
- Garantit la mise en œuvre du projet dans le respect des objectifs et du cadre contractuel.
- S'assure du respect du cadre d'intervention du NPNRU, porté par l'ANRU et fixé par les règlements général et financier.
- Pose et met en œuvre les conditions de réussite du projet métropolitain et s'assure de la mobilisation des leviers métropolitains conditionnant la réussite du projet.
- Mobilise les ressources et expertises thématiques en assurant la cohérence de leurs interventions.
- En articulation avec les missions de direction de projets, veille à la bonne cohérence entre les volets territoriaux et entre le volet métropolitain et les volets territoriaux.
- Prépare et négocie les différentes contractualisations métropolitaines : protocole, convention d'application métropolitaine, avenant à la convention.
- Prépare les instances décisionnelles du NPNRU.
- Fédère les partenaires, crée les conditions de leur coopération dans l'intérêt du projet métropolitain et veille à la cohérence de leurs pratiques avec les objectifs et la finalité du projet.

#### **La mission de coordination opérationnelle**

- Accompagne le suivi du volet urbain et aménagement des projets de renouvellement urbain.
- Coordonne les missions d'urbanisme conseil.
- Assure la mobilisation des compétences internes à la MEL pour déterminer les montages opérationnels adaptés au projet de renouvellement urbain et les mettre en œuvre.
- Coordonne le suivi des opérations d'aménagement.
- Veille à l'optimisation des financements des opérations d'aménagement, à la bonne gestion des bilans d'opération et leur fiscalité, à la mobilisation des crédits spécifiques de la MEL.
- Assure la préparation et le suivi budgétaire des projets d'aménagement dans le cadre du budget politique de la ville de la MEL.
- Veille à la prise en compte des contraintes techniques, opérationnelles et administratives inhérentes à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.
- Pose les conditions de réussite de la mise en œuvre des projets.

### **Les missions de direction de projet**

Une mission de direction de projet est affirmée sur chaque volet territorial. Elle est assurée par la MEL et chaque ville concernée. Elle est composée d'un binôme "directeur de projet cohésion urbaine et sociale MEL" – "directeur de projets NPNRU ville".

La direction de projet est garante de la déclinaison territoriale du projet métropolitain et elle assure le pilotage stratégique et opérationnel du volet territorial dont elle a la charge. Elle s'assure de la cohérence des orientations du volet territorial avec la stratégie métropolitaine du projet de renouvellement urbain, du contrat de ville, sa convention territoriale, et du projet de ville.

Les missions de direction de projet sont financées par l'ANRU à hauteur de :

- 3 ETP pour le projet d'intérêt national de Roubaix ;
- 2 ETP pour les autres projets d'intérêt national : Lille Sud, Tourcoing, Mons-en-Barœul et Loos ;
- 1 ETP pour les projets d'intérêt régional de Hem et Lille Bois Blancs ;
- 0,5 ETP pour les projets d'intérêt régional de Wattignies et Wattrelos.

La mission de direction de projet sur le volet territorial de Roubaix, s'agissant des missions portées par la Ville de Roubaix, sera stabilisée lors de la 2<sup>e</sup> phase de contractualisation.

La MEL et les Villes s'engagent à promouvoir une organisation plus intégrée et susceptible de plus de mutualisation pour porter l'ensemble des enjeux. Le schéma de l'ingénierie pourra être ajusté au cours de la convention pluriannuelle pour s'adapter au rythme de mise en œuvre des projets.

Les principales missions de la direction de projet sont les suivantes :

- porter les orientations stratégiques du projet :
  - s'assurer de la transversalité du projet,
  - s'assurer de sa faisabilité, son ambition, sa soutenabilité et faisabilité dans le respect du cadre d'intervention du NPNRU,
  - formaliser les engagements des partenaires à mener le volet territorial (collectivités, bailleurs sociaux, opérateurs privés...),
  - participer à la construction des arbitrages et des priorisations,
  - construire le planning opérationnel et financier de réalisation du projet en cohérence avec le calendrier métropolitain.
- Assurer la coordination partenariale du projet et animer le dispositif partenarial :
  - construire et faire fonctionner un système d'information et de décision relatif à la définition et à la mise en œuvre du volet territorial,
  - mettre en place et animer les instances locales décisionnelles copilotées par la MEL et la ville concernée,
  - assurer le rôle de conseil et d'aide à la décision auprès du porteur de projet et du maire concerné,
  - mettre en place et animer une équipe projet resserrée et élargie, transversale et partenariale,
  - créer les conditions de coopération entre les services de la MEL et de la ville,
  - veiller à la cohérence des pratiques des partenaires avec les objectifs et la finalité du projet.
- Assurer le suivi de la réalisation du projet au plan opérationnel :
  - préparer la mise en œuvre du projet,
  - finaliser les engagements des partenaires et les concrétiser dans le cadre de la mise en œuvre du projet,
  - finaliser les négociations avec les opérateurs privés,
  - construire la stratégie d'accompagnement au changement et la stratégie d'accompagnement des habitants (insertion, projet de gestion...),
  - piloter la rédaction et la formalisation des chartes thématiques (GUSP, relogement, insertion...),
  - préparer et concevoir les outils de reporting et de suivi du projet, en lien avec la définition des outils à l'échelle métropolitaine.

La direction de projet anime et coordonne les membres d'une équipe projet transversale, dont les missions sont cohérentes et articulées, dans un contexte où la complémentarité entre la MEL et les villes est préalablement définie, notamment au regard de leurs compétences.

Enfin, elle associe les services de la MEL, des Villes, des bailleurs et de l'État. L'équipe projet peut ainsi être élargie autant que de besoin en fonction des priorités et de l'avancement du projet.

### **Les missions de mise en œuvre opérationnelle**

Le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle est assurée par le chef de projet "aménagement" positionné au sein du service Politique de la Ville. Ils occupent ainsi une place particulière au sein de l'équipe projet resserrée.

Ces missions sont les suivantes :

- piloter les études urbaines ainsi que les études techniques, de faisabilité et réglementaires,
- piloter le travail sur le choix du montage opérationnel,
- mettre en œuvre les procédures d'aménagement,
- animer l'équipe projet partenariale dédiée au projet urbain,
- alerter les référents ville sur les arbitrages à solliciter sur le projet d'aménagement,
- mobiliser les compétences MEL relevant du projet d'aménagement,
- élaborer le budget prévisionnel de l'opération d'aménagement,
- piloter et assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement,
- collaborer aux réflexions concernant les projets communautaires et les stratégies à mettre en œuvre pour mener à bien les opérations de renouvellement urbain.

### **Les missions d'expertises thématiques**

Pour mener à bien le renouvellement urbain et assurer sa mission de pilotage du projet, des missions d'expertise thématique dédiée au projet ont été créées par la MEL et les Villes.

Au sein de la MEL, elles sont dédiées au contrat de ville et au projet de renouvellement urbain :

- une mission habitat et diversification,
- une mission métropolitaine d'accompagnement et de suivi du relogement,
- une mission de suivi des parcours résidentiels et du peuplement,
- une mission de développement économique et commercial,
- une mission de suivi et d'évaluation du projet métropolitain,
- une mission de communication et de marketing territorial,
- une mission de suivi administratif et financier du projet.

Les villes chapeautent des missions de pilotage du volet social des projets de renouvellement urbain et des missions de proximité, notamment de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), d'accompagnement au changement et d'accompagnement et de suivi social des ménages à reloger.

Dans ce cadre, la coordination et l'accompagnement des relogements fait l'objet d'une organisation dédiée mise en place par la MEL et les Villes, décrite dans l'article 6.

### **> Les modalités de collaboration partenariales pour assurer la conduite du projet**

#### ***Les modalités de collaboration au sein de la MEL***

- Coordination hebdomadaire interne au service Politique ville MEL.
- Revue de projets inter-services MEL bimensuelle permettant un accompagnement des projets par les directions MEL concernées (gouvernance territoriale, Habitat, Foncier, Patrimoine, Voirie, Sport, Culture, Économie, Emploi, Relation aux usagers, Jeunesse etc.).
- Pilotage de travaux thématiques spécifiques en lien avec nos partenaires (AMO éducation, charte d'insertion, feuille de route développement économique et emploi, travaux d'accompagnement au relogement, stratégie d'attractivité, gestion urbaine et sociale de proximité, feuille de route en matière de communication et de concertation).

#### ***Les modalités de collaboration MEL-ville-partenaires***

- Chaque direction de projets organise ses propres temps de coordination hebdomadaire.
- Les comités techniques et de pilotages locaux trimestriels ainsi que les revues de projets annuelles permettent de réaliser des points d'étapes réguliers et d'arbitrages nécessaires aux projets. Ils sont co-pilotés par le vice-président de la MEL en charge de la politique de la ville et le maire concerné. Le comité technique du NPNRU est co-piloté par la direction de projet MEL/Ville.
- Le comité intercommunal du contrat de ville et le comité de pilotage partenarial du contrat de ville (trimestriel) intègrent systématiquement les actualités et arbitrages métropolitains à traiter.

### **> Outils spécifiques mis en place pour la conduite de projet**

Afin d'assurer le pilotage opérationnel du projet, la MEL s'appuie sur des méthodes et outils lui permettant de garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de la mise en œuvre et plus particulièrement en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère, la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet.

**Les montages opérationnels envisagés et les dispositifs spécifiques confiant pilotage à un tiers du projet (aménagement)**

- Certains projets d'aménagement seront confiés à un aménageur par le biais de concessions d'aménagement, après une mise en consultation. L'aménageur assurera la maîtrise des opérations reprises dans le périmètre concédé. Il aura également à sa charge d'aller chercher les subventions à percevoir auprès de l'ANRU.
- L'aménageur reprendra, pour ce qui relève de son périmètre, la mission d'urbaniste en chef ainsi que toutes les missions nécessaires au bon déroulement de l'opération.
- La consultation engagée permettra de finaliser et stabiliser le traité de concession entre la MEL et le concessionnaire. Un bilan portant sur la durée de l'ensemble de l'opération est adossé au traité. L'élaboration en parallèle d'une convention tripartite permettra également d'acter les participations de la Ville au bilan financier de la concession d'aménagement.
- Des temps de coordination seront mis en place entre la MEL et l'aménageur, auxquels la Ville pourra être associée. Ces dispositions seront reprises dans les engagements entre la MEL et l'aménageur.
- Des comités de suivi techniques de la concession seront mis en place ainsi que des comités de pilotage.
- Les CRACL (Compte Rendus Annuels aux Collectivités Locales) seront produits chaque année et feront l'objet de délibérations les validant.
- Les modifications conséquentes entraîneront des avenants au traité de concession.

Des montages opérationnels sont envisagés sur l'ensemble des sites. Ils restent cependant en cours de validation :

Commune	Projet	Montage pressenti
Hem	Lionderie	Régie
Lille	Concorde	Concession
Lille	Bois Blancs	Régie (montage prévisionnel, en attente d'intégration définitive du programme opérationnel et financier correspondant dans la convention)
Lille	Faubourg d'Arras et JB Clément	Régie
Lille	Quartiers Anciens	Concession
Loos	Les Oliveaux	Concession
Mons	Nouveau Mons	En discussion concession + régie
Roubaix	Épeule	En discussion CNE janv.20 - Régie
Roubaix	Alma	En discussion CNE janv.20 Concession
Roubaix	Pile / Trois Ponts	En discussion CNE janv.20 - Régie
Roubaix	Quartiers anciens	En discussion CNE janv.20 - Concession
Tourcoing	La Bourgogne	Concession + régie
Wattignies	Blanc Riez	En discussion
Wattrelos	les Villas	Régie

**Les dispositifs mis en place pour le suivi des risques juridiques, financiers, opérationnels : une mission métropolitaine d'OPCU**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, chaque maître d'ouvrage a l'entière responsabilité de la mise en œuvre de ses opérations et la MEL assure la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet métropolitain.

Pour cela, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et pilote une mission métropolitaine d'OPCU qui sera externalisée. Cette mission permettra :

- l'identification et l'assistance à la mise en place des procédures nécessaires au déroulement du projet ;

- la mise au point du planning général du projet et des plannings détaillés des opérations établis en concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage ;
- la mise au point d'outils de suivi opérationnels destinés à éclairer les maîtres d'ouvrage sur l'avancement des opérations, leurs interactions, les risques identifiés et les propositions de solution ;
- le suivi régulier de l'avancement des opérations, la mise à jour des plannings et outils de suivi et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pendant toute la durée du marché ;
- à la demande, une assistance ponctuelle sur des points juridiques, stratégiques ou techniques.

Elle assure les itérations et cohérences nécessaires entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales.

***Les outils pour garantir la qualité, l'ambition du projet tout au long de sa mise en œuvre, en particulier en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère***

Des missions d'urbaniste conseil vont être lancées sur l'ensemble des sites. La MEL en assure le pilotage à l'échelle de chaque projet.

La mission porte sur le conseil en architecture et urbanisme afin d'assurer notamment le respect des principes, des plans directeurs de chaque site, ainsi que de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

- Les urbanistes conseils élaborent les cahiers de préconisations urbaines, architecturales et paysagères définissant les niveaux de qualité qui s'imposeront au projet, à l'ensemble des opérations des différents maîtres d'ouvrage. Ils veillent ensuite au respect de ces préconisations, au cours de la mise en œuvre du projet, dans les différentes opérations.
- Dans la continuité de ces prescriptions, ils produiront les fiches de lots sur les parcelles constructibles préalablement définies. Ces fiches comportent les recommandations à respecter par les futurs acquéreurs, en matière de volumétrie, de surfaces, d'implantation, d'orientations, d'organisation des logements, de programmation, d'architecture du bâtiment...
- Ils devront également mettre à jour le plan directeur global du quartier en fonction des évolutions et modifications du projet, afin d'intégrer les différents programmes de construction stabilisés. Cette mise à jour se fera à chaque évolution notable du projet dans le respect des principes initiaux.

La mission comporte également des missions complémentaires :

- mettre en place une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur l'ensemble des sites. Cet outil permet à la collectivité de fixer des orientations dans la déclinaison des études qui auront été réalisées et de les inscrire au PLU,
- accompagner des partenaires dans la négociation sur les projets privés,
- assister les maîtres d'ouvrage dans la conception des bâtiments publics,
- donner un avis sur les permis de construire par les urbanistes en chef.

Leur financement par l'ANRU est inscrit dans les opérations d'aménagement d'ensemble.

**Est modifié comme suit :**

**« Article 7.2. La conduite de projet**

La MEL signe en février 2015 son contrat de ville. Il repose sur 3 piliers : l'économie et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la cohésion sociale. Il se décline en 21 conventions d'applications territoriales et 7 conventions d'applications thématiques, dont le NPRU. Elle traite donc dans un cadre unique et partenarial des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique pour répondre aux situations des territoires en situation de décrochage. La MEL, créée en janvier 2015 le service politique de la ville afin de piloter la mise en œuvre du contrat.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, et pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la MEL conduit le pilotage opérationnel du projet.

Le pilotage et la conduite stratégique et opérationnelle du projet de renouvellement urbain se font de manière partenariale sous la responsabilité de la MEL. Celle-ci s'appuie sur une équipe dédiée, et a des missions de coordination stratégique et opérationnelle, de direction de projet et d'expertise thématique. Cette ingénierie veille à la mise en œuvre de la stratégie et des enjeux du projet métropolitain, en cohérence avec le contrat de ville et les politiques de développement métropolitaines, tout en répondant

aux objectifs incontournables du NPNRU. Elle permet de répondre aux enjeux du projet aux échelles métropolitaine et locales ; les itérations entre ces deux échelles étant extrêmement fortes.

**Le dispositif d'ingénierie global bénéficie de l'accompagnement de l'ANRU pour 18 ETP (équivalents temps plein).**

### > La mise en œuvre globale du contrat de ville

Les enjeux du contrat de ville métropolitain nécessitent une organisation spécifique et adaptée permettant à la MEL et ses communes de gérer la complexité d'un projet éminemment pluridisciplinaire, générant la mobilisation de nombreuses politiques publiques.

Le service Politique de la ville de la MEL pilote la mise en œuvre globale du contrat de ville à la recherche de stratégies d'intervention les plus intégrées possibles.

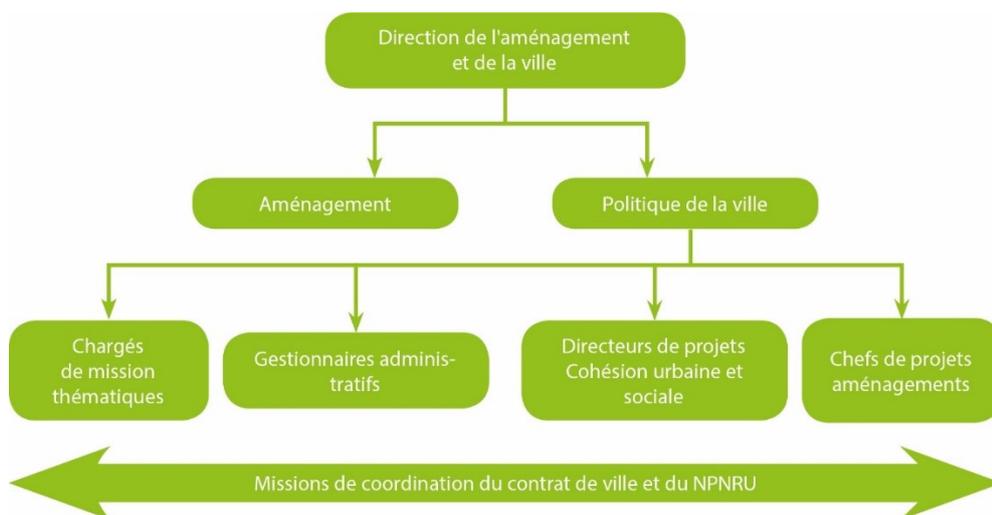
Il est composé des 4 unités suivantes :

- Les chargés de missions thématiques et les gestionnaires du contrat assurent le suivi global du contrat de ville sur les 26 quartiers prioritaires de la MEL.
- Les directeurs de projets "cohésion urbaine et sociale" et les chefs de projets "aménagement" assurent le suivi des 13 projets NPNRU.

Trois missions de coordination au sein du service ont été créées en janvier 2016 (coordination NPNRU stratégique, coordination NPNRU opérationnelle et coordination contrat de ville global) afin de permettre à la MEL d'assurer :

- son rôle de porteur de projet et de chef d'orchestre pilotant le contrat de ville et son volet NPNRU en posant les conditions de faisabilité et de soutenabilité du projet dans son ensemble ainsi que les priorités d'intervention,
- son rôle de maître d'ouvrage sur ses propres compétences, mobilisant à la fois ses moyens de droit commun et ses moyens spécifiques.

Chaque ville possède ses propres services Politiques ville et renouvellement urbain. Une organisation spécifique de conduite de projet entre la MEL et les communes co-pilotes des volets territoriaux a été mise en place.



### > Le pilotage stratégique et opérationnel du projet de renouvellement urbain

#### **Les missions de coordination stratégique et opérationnelle**

Ces deux missions veillent à la bonne cohérence entre le renouvellement urbain et les grandes politiques de développement métropolitaines, posent et mettent en œuvre la stratégie et le cadre d'intervention métropolitain, s'assurent de la mobilisation et de la transversalité de l'ensemble des métiers assurés par la MEL au regard de ses compétences, et organisent les itérations entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales. La collaboration entre ces deux missions permet de rendre cohérent le pilotage stratégique et opérationnel du projet.

Ces deux missions sont financées par l'ANRU.

#### **La mission de coordination stratégique**

- Accompagne le projet métropolitain, veille au respect de la stratégie métropolitaine, est garante des objectifs fondamentaux du projet.

- Garantit la mise en œuvre du projet dans le respect des objectifs et du cadre contractuel.
- S'assure du respect du cadre d'intervention du NPNRU, porté par l'ANRU et fixé par les règlements général et financier.
- Pose et met en œuvre les conditions de réussite du projet métropolitain et s'assure de la mobilisation des leviers métropolitains conditionnant la réussite du projet.
- Mobilise les ressources et expertises thématiques en assurant la cohérence de leurs interventions.
- En articulation avec les missions de direction de projets, veille à la bonne cohérence entre les volets territoriaux et entre le volet métropolitain et les volets territoriaux.
- Prépare et négocie les différentes contractualisations métropolitaines : protocole, convention d'application métropolitaine, avenant à la convention.
- Prépare les instances décisionnelles du NPNRU.
- Fédère les partenaires, crée les conditions de leur coopération dans l'intérêt du projet métropolitain et veille à la cohérence de leurs pratiques avec les objectifs et la finalité du projet.

#### **La mission de coordination opérationnelle**

- Accompagne le suivi du volet urbain et aménagement des projets de renouvellement urbain.
- Coordonne les missions d'urbanisme conseil.
- Assure la mobilisation des compétences internes à la MEL pour déterminer les montages opérationnels adaptés au projet de renouvellement urbain et les mettre en œuvre.
- Coordonne le suivi des opérations d'aménagement.
- Veille à l'optimisation des financements des opérations d'aménagement, à la bonne gestion des bilans d'opération et leur fiscalité, à la mobilisation des crédits spécifiques de la MEL.
- Assure la préparation et le suivi budgétaire des projets d'aménagement dans le cadre du budget politique de la ville de la MEL.
- Veille à la prise en compte des contraintes techniques, opérationnelles et administratives inhérentes à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.
- Pose les conditions de réussite de la mise en œuvre des projets.

#### **Les missions de direction de projet**

Une mission de direction de projet est affirmée sur chaque volet territorial. Elle est assurée par la MEL et chaque ville concernée. Elle est composée d'un binôme "directeur de projet cohésion urbaine et sociale MEL" – "directeur de projets NPNRU ville".

La direction de projet est garante de la déclinaison territoriale du projet métropolitain et elle assure le pilotage stratégique et opérationnel du volet territorial dont elle a la charge. Elle s'assure de la cohérence des orientations du volet territorial avec la stratégie métropolitaine du projet de renouvellement urbain, du contrat de ville, sa convention territoriale, et du projet de ville.

Les missions de direction de projet sont financées par l'ANRU à hauteur de :

- 5 ETP pour le projet d'intérêt national de Roubaix ;
- 2 ETP pour les autres projets d'intérêt national : Lille Sud, Tourcoing, Mons-en-Barœul et Loos ;
- 1 ETP pour les projets d'intérêt régional de Hem et Lille Bois Blancs ;
- 0,5 ETP pour les projets d'intérêt régional de Wattignies et Wattrelos.

La MEL et les Villes s'engagent à promouvoir une organisation plus intégrée et susceptible de plus de mutualisation pour porter l'ensemble des enjeux. Le schéma de l'ingénierie pourra être ajusté au cours de la convention pluriannuelle pour s'adapter au rythme de mise en œuvre des projets.

Les principales missions de la direction de projet sont les suivantes :

- porter les orientations stratégiques du projet :
  - s'assurer de la transversalité du projet,
  - s'assurer de sa faisabilité, son ambition, sa soutenabilité et faisabilité dans le respect du cadre d'intervention du NPNRU,
  - formaliser les engagements des partenaires à mener le volet territorial (collectivités, bailleurs sociaux, opérateurs privés...),
  - participer à la construction des arbitrages et des priorisations,
  - construire le planning opérationnel et financier de réalisation du projet en cohérence avec le calendrier métropolitain.
- Assurer la coordination partenariale du projet et animer le dispositif partenarial :
  - construire et faire fonctionner un système d'information et de décision relatif à la définition et à la mise en œuvre du volet territorial,

- mettre en place et animer les instances locales décisionnelles copilotées par la MEL et la ville concernée,
- assurer le rôle de conseil et d'aide à la décision auprès du porteur de projet et du maire concerné,
- mettre en place et animer une équipe projet resserrée et élargie, transversale et partenariale,
- créer les conditions de coopération entre les services de la MEL et de la ville,
- veiller à la cohérence des pratiques des partenaires avec les objectifs et la finalité du projet.
- Assurer le suivi de la réalisation du projet au plan opérationnel :
  - préparer la mise en œuvre du projet,
  - finaliser les engagements des partenaires et les concrétiser dans le cadre de la mise en œuvre du projet,
  - finaliser les négociations avec les opérateurs privés,
  - construire la stratégie d'accompagnement au changement et la stratégie d'accompagnement des habitants (insertion, projet de gestion...),
  - piloter la rédaction et la formalisation des chartes thématiques (GUSP, relogement, insertion...),
  - préparer et concevoir les outils de reporting et de suivi du projet, en lien avec la définition des outils à l'échelle métropolitaine.

La direction de projet anime et coordonne les membres d'une équipe projet transversale, dont les missions sont cohérentes et articulées, dans un contexte où la complémentarité entre la MEL et les villes est préalablement définie, notamment au regard de leurs compétences.

Enfin, elle associe les services de la MEL, des Villes, des bailleurs et de l'État. L'équipe projet peut ainsi être élargie autant que de besoin en fonction des priorités et de l'avancement du projet.

#### **Les missions de mise en œuvre opérationnelle**

Le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle est assurée par le chef de projet "aménagement" positionné au sein du service Politique de la Ville. Ils occupent ainsi une place particulière au sein de l'équipe projet resserrée.

Ces missions sont les suivantes :

- piloter les études urbaines ainsi que les études techniques, de faisabilité et réglementaires,
- piloter le travail sur le choix du montage opérationnel,
- mettre en œuvre les procédures d'aménagement,
- animer l'équipe projet partenariale dédiée au projet urbain,
- alerter les référents ville sur les arbitrages à solliciter sur le projet d'aménagement,
- mobiliser les compétences MEL relevant du projet d'aménagement,
- élaborer le budget prévisionnel de l'opération d'aménagement,
- piloter et assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement,
- collaborer aux réflexions concernant les projets communautaires et les stratégies à mettre en œuvre pour mener à bien les opérations de renouvellement urbain.

#### **Les missions d'expertises thématiques**

Pour mener à bien le renouvellement urbain et assurer sa mission de pilotage du projet, des missions d'expertise thématique dédiée au projet ont été créées par la MEL et les Villes.

Au sein de la MEL, elles sont dédiées au contrat de ville et au projet de renouvellement urbain :

- une mission habitat et diversification,
- une mission métropolitaine d'accompagnement et de suivi du relogement,
- une mission de suivi des parcours résidentiels et du peuplement,
- une mission de développement économique et commercial,
- une mission de suivi et d'évaluation du projet métropolitain,
- une mission de communication et de marketing territorial,
- une mission de suivi administratif et financier du projet.

Les villes chapeautent des missions de pilotage du volet social des projets de renouvellement urbain et des missions de proximité, notamment de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), d'accompagnement au changement et d'accompagnement et de suivi social des ménages à reloger.

Dans ce cadre, la coordination et l'accompagnement des relogements fait l'objet d'une organisation dédiée mise en place par la MEL et les Villes, décrite dans l'article 6.

## > Les modalités de collaboration partenariales pour assurer la conduite du projet

### **Les modalités de collaboration au sein de la MEL**

- Coordination hebdomadaire interne au service Politique ville MEL.
- Revue de projets inter-services MEL bimensuelle permettant un accompagnement des projets par les directions MEL concernées (gouvernance territoriale, Habitat, Foncier, Patrimoine, Voirie, Sport, Culture, Économie, Emploi, Relation aux usagers, Jeunesse etc.).
- Pilotage de travaux thématiques spécifiques en lien avec nos partenaires (AMO éducation, charte d'insertion, feuille de route développement économique et emploi, travaux d'accompagnement au relogement, stratégie d'attractivité, gestion urbaine et sociale de proximité, feuille de route en matière de communication et de concertation).

### **Les modalités de collaboration MEL-ville-partenaires**

- Chaque direction de projets organise ses propres temps de coordination hebdomadaire.
- Les comités techniques et de pilotages locaux trimestriels ainsi que les revues de projets annuelles permettent de réaliser des points d'étapes réguliers et d'arbitrages nécessaires aux projets. Ils sont co-pilotés par le vice-président de la MEL en charge de la politique de la ville et le maire concerné. Le comité technique du NPNRU est co-piloté par la direction de projet MEL/Ville.
- Le comité intercommunal du contrat de ville et le comité de pilotage partenarial du contrat de ville (trimestriel) intègrent systématiquement les actualités et arbitrages métropolitains à traiter.

## > Outils spécifiques mis en place pour la conduite de projet

Afin d'assurer le pilotage opérationnel du projet, la MEL s'appuie sur des méthodes et outils lui permettant de garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de la mise en œuvre et plus particulièrement en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère, la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet.

### **Les montages opérationnels envisagés et les dispositifs spécifiques confiant pilotage à un tiers du projet (aménageur)**

- Certains projets d'aménagement seront confiés à un aménageur par le biais de concessions d'aménagement, après une mise en consultation. L'aménageur assurera la maîtrise des opérations reprises dans le périmètre concédé. Il aura également à sa charge d'aller chercher les subventions à percevoir auprès de l'ANRU.
- L'aménageur reprendra, pour ce qui relève de son périmètre, la mission d'urbaniste en chef ainsi que toutes les missions nécessaires au bon déroulement de l'opération.
- La consultation engagée permettra de finaliser et stabiliser le traité de concession entre la MEL et le concessionnaire. Un bilan portant sur la durée de l'ensemble de l'opération est adossé au traité. L'élaboration en parallèle d'une convention tripartite permettra également d'acter les participations de la Ville au bilan financier de la concession d'aménagement.
- Des temps de coordination seront mis en place entre la MEL et l'aménageur, auxquels la Ville pourra être associée. Ces dispositions seront reprises dans les engagements entre la MEL et l'aménageur.
- Des comités de suivi techniques de la concession seront mis en place ainsi que des comités de pilotage.
- Les CRACL (Compte Rendus Annuels aux Collectivités Locales) seront produits chaque année et feront l'objet de délibérations les validant.
- Les modifications conséquentes entraîneront des avenants au traité de concession.

Des montages opérationnels sont envisagés sur l'ensemble des sites. Ils restent cependant en cours de validation :

Commune	Projet	Montage pressenti
Hem	Lionderie	Régie
Lille	Concorde	Concession
Lille	Bois Blancs	Projet Urbain Partenarial
Lille	Faubourg et JB Clément	d'Arras Régie

Lille	Quartiers Anciens	Concession
Loos	Les Oliveaux	Concession
Mons	Nouveau Mons	En discussion concession + régie
Roubaix	Épeule	Régie
Roubaix	Alma	Concession
Roubaix	Trois Ponts	Régie
Roubaix	Quartiers anciens dont Pile	Concession Multi site
Tourcoing	La Bourgogne	Concession + régie
Wattignies	Blanc Riez	En discussion
Wattrelos	les Villas	Régie

**Les dispositifs mis en place pour le suivi des risques juridiques, financiers, opérationnels : une mission métropolitaine d'OPCU**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, chaque maître d'ouvrage a l'entière responsabilité de la mise en œuvre de ses opérations et la MEL assure la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet métropolitain.

Pour cela, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et pilote une mission métropolitaine d'OPCU qui sera externalisée. Cette mission permettra :

- l'identification et l'assistance à la mise en place des procédures nécessaires au déroulement du projet ;
- la mise au point du planning général du projet et des plannings détaillés des opérations établis en concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage ;
- la mise au point d'outils de suivi opérationnels destinés à éclairer les maîtres d'ouvrage sur l'avancement des opérations, leurs interactions, les risques identifiés et les propositions de solution ;
- le suivi régulier de l'avancement des opérations, la mise à jour des plannings et outils de suivi et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pendant toute la durée du marché ;
- à la demande, une assistance ponctuelle sur des points juridiques, stratégiques ou techniques.

Elle assure les itérations et cohérences nécessaires entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales.

**Les outils pour garantir la qualité, l'ambition du projet tout au long de sa mise en œuvre, en particulier en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère**

Des missions d'urbaniste conseil vont être lancées sur l'ensemble des sites. La MEL en assure le pilotage à l'échelle de chaque projet.

La mission porte sur le conseil en architecture et urbanisme afin d'assurer notamment le respect des principes, des plans directeurs de chaque site, ainsi que de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

- Les urbanistes conseils élaborent les cahiers de préconisations urbaines, architecturales et paysagères définissant les niveaux de qualité qui s'imposeront au projet, à l'ensemble des opérations des différents maîtres d'ouvrage. Ils veillent ensuite au respect de ces préconisations, au cours de la mise en œuvre du projet, dans les différentes opérations.
- Dans la continuité de ces prescriptions, ils produiront les fiches de lots sur les parcelles constructibles préalablement définies. Ces fiches comportent les recommandations à respecter par les futurs acquéreurs, en matière de volumétrie, de surfaces, d'implantation, d'orientations, d'organisation des logements, de programmation, d'architecture du bâtiment...
- Ils devront également mettre à jour le plan directeur global du quartier en fonction des évolutions et modifications du projet, afin d'intégrer les différents programmes de construction stabilisés. Cette mise à jour se fera à chaque évolution notable du projet dans le respect des principes initiaux.

La mission comporte également des missions complémentaires :

- mettre en place une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur l'ensemble des sites. Cet outil permet à la collectivité de fixer des orientations dans la déclinaison des études qui auront été réalisées et de les inscrire au PLU,
- accompagner des partenaires dans la négociation sur les projets privés,

- assister les maîtres d'ouvrage dans la conception des bâtiments publics,
- donner un avis sur les permis de construire par les urbanistes en chef.

Leur financement par l'ANRU est inscrit dans les opérations d'aménagement d'ensemble.

## **Article 3.12 – Modifications du titre II - article 7.3 de la convention**

L'article 7.3 de la convention relatif à la participation des habitants et la mise en place des maisons du projet rédigé comme suit :

### **« Article 7.3. La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet**

Le porteur de projet, en lien avec les maîtres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain.

#### **Article 7.3.1. La participation des habitants à l'échelle métropolitaine**

Les habitants sont au cœur du projet de renouvellement urbain. À la fois les premiers impactés par les nuisances liés au projet, ils sont également les premiers ambassadeurs du changement et portent la réussite du projet.

C'est pourquoi, la MEL, les Villes et leurs partenaires s'engagent à "faire" le projet avec le territoire et les habitants pour imaginer le changement et une nouvelle vision du quartier, en mettant la communication et la concertation au service des enjeux du projet.

La MEL porte un plan de communication et de concertation métropolitain permettant la mise en œuvre d'actions à l'échelle métropolitaine, en complémentarité des actions locales, décrites à l'article 7.3.2, pour :

- accompagner les habitants dans les différentes phases du projet,
- favoriser l'adhésion des habitants au projet et aux changements induits par le projet,
- attirer de nouveaux investisseurs et de nouveaux résidents.

#### **Porter un plan d'actions de communication métropolitain**

Afin de répondre aux enjeux du projet de renouvellement urbain, la communication institutionnelle d'ores et déjà mise en place par la MEL est accompagnée par la mise en place d'une véritable communication de projet et de marketing, s'adressant aux :

- habitants et usagers des quartiers concernés : afin de les accompagner dans les différentes phases du projet, de favoriser l'adhésion et de développer leur sentiment d'appartenance et leur attachement au quartier pour en faire des ambassadeurs ;
- habitants et usagers de la métropole : afin de les intéresser à la question de la rénovation des quartiers prioritaires et d'améliorer leur perception de ces quartiers pour enrayer les stratégies d'évitement et les inciter à venir.

Cette communication s'appuie notamment sur la mémoire et l'histoire des quartiers sous la forme d'un "récit" de la transformation urbaine. L'événementiel et la culture seront les axes de la stratégie de communication, articulée à la temporalité et aux grandes étapes des projets.

L'ANRU accompagne la MEL dans la mise en place d'actions de communication à hauteur de 50 000 €.

#### **Porter des actions fortes en matière de concertation, levier pour engager et favoriser le changement**

La MEL porte la volonté politique de construire une métropole plus citoyenne, en renforçant la participation des habitants et des acteurs du territoire à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines. Il s'agit donc de consulter, concerter, co-élaborer des projets avec les habitants, usagers, citoyens du territoire métropolitain.

Cette volonté est affirmée dans le cadre du contrat de ville, avec notamment la participation des conseils citoyens à l'échelle métropolitaine : charte métropolitaine des conseils citoyens en avril 2015, délibération cadre citoyenneté (décembre 2015), assises des conseils citoyens (février 2017), lancement de la nouvelle plateforme de la participation citoyenne (février 2017).

Un certain nombre d'outils et d'actions est déployé sur les sites du NPNRU : organisation et animation d'ateliers thématiques (jeunesse, emploi-insertion, sécurité, équipement-aménagement...), diagnostics en marchant, séances de travail urbain... Les maisons du projet sont les lieux privilégiés pour diffuser les informations et créer les conditions d'échanges.

Par ailleurs, la MEL a fixé des modalités de concertation pour le projet de renouvellement urbain. Elles s'attachent à poursuivre les objectifs d'information et d'échange. Il s'agit de donner accès, à l'ensemble

des personnes concernées, à une information articulant contexte métropolitain et information de proximité sur les réalités locales du projet.

À chaque étape du projet, une synthèse du contenu de la concertation permettra de mettre en valeur les propositions qui auront émergé afin d'éclairer par l'expertise d'usage les réflexions techniques et budgétaires du projet. À l'issue, le bilan de la concertation, dressé par projet, est délibéré par le conseil métropolitain. Ainsi, il devra comporter les variables du projet définies en amont et soumises à la concertation, et les propositions issues de la consultation sur les sujets identifiés.

La première phase de concertation se déroule selon les modalités de mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueillir leurs avis, la tenue au moins d'une réunion publique permettant le débat entre les acteurs, et une présentation du projet au conseil de quartier et/ou conseil citoyen.

La MEL entend intensifier cette démarche, expérimenter et diversifier les outils de concertation pendant la phase de mise en œuvre des projets.

La MEL lance une mission d'AMO pour accompagner les missions d'architectes et de programmistes dans la prise en considération des besoins des usagers et notamment du genre dans la conception de l'espace public.

Cette mission concernera notamment les équipements scolaires, les équipements de loisirs en accès libre, et les espaces publics.

Elle sera externalisée et réalisée en lien avec la MEL et les communes qui assurent respectivement la maîtrise d'ouvrage des espaces publics et des équipements publics. Cette mission est accompagnée par l'ANRU.

### Article 7.3.2 La participation des habitants à l'échelle de chaque volet territorial

Territoires	Participation des habitants	Maisons du Projet
<b>Roubaix</b>	A compléter lors de la deuxième étape de contractualisation	
<b>Tourcoing</b>	<p>La Ville de Tourcoing a souhaité associer les habitants et les acteurs locaux du quartier dès 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entre 2016 et 2019, six assemblées de quartier dédiées au NPNRU ont été organisées afin de présenter le Projet de rénovation urbaine aux habitants. La fréquence de ces temps de rencontre a permis d'effectuer auprès des habitants un point d'étape régulier afin d'échanger avec eux sur le travail engagé. A chaque moment clé de la démarche, le projet a fait l'objet d'une présentation complète : ambition globale de l'opération (juin 2016), conclusions du diagnostic (septembre 2017), scénario d'aménagement (janvier 2018), relogement et opérations anticipées (juillet 2018), expression du projet et phasage (octobre 2018), retour à l'issue du premier CNE (février 2019). Une assemblée de quartier est programmée mi-octobre 2019 afin de présenter les conclusions du second CNE et le contenu de la convention de rénovation urbaine.</li> <li>○ En marge de ces temps d'information, les habitants du quartier de la Bourgogne ont été, dès la phase protocole, associés régulièrement dans le cadre de la création d'un groupe de travail NPNRU. Ce groupe est représenté de six collègues composés d'habitants (dont des représentants du conseil citoyen), de commerçants, d'acteurs de l'éducation, d'acteurs associatifs et d'élus. A l'occasion de l'organisation de cinq ateliers, ce groupe de travail a été accompagné par les cabinets d'étude Espacité en 2017 et Grands Ensemble en 2018 qui ont permis aux habitants de partager leur expérience du quartier et d'exprimer leurs attentes concernant le projet urbain. Entre septembre et novembre 2017, Grands Ensemble a mené 56 entretiens avec les habitants afin de réaliser l'étude de fonctionnement social nécessaire à la construction du projet urbain. Depuis 2016, le groupe de travail NPNRU s'est réuni trente fois (compte arrêté au 1er juillet 2019) afin de réfléchir collectivement à l'avenir du quartier. Ces temps de rencontre ont pris tour à tour la forme d'ateliers, de diagnostics en marchant ou encore de tables rondes sur des thèmes variés : la place des femmes dans l'espace public, la pratique du sport, le développement durable et la propreté. S'agissant d'encourager les habitants à s'approprier les futurs changements, la Ville a organisé des visites de quartiers "témoins" ayant fait l'objet du précédent PRU. Les membres du groupe</li> </ul>	<p>Installée au cœur du quartier de la Bourgogne dans les locaux de la maison des services, la Maison du Projet a ouvert ses portes en phase "test" en juin 2018 et a été inaugurée avec les habitants et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs le 22 septembre 2018. Elle accueille les habitants à l'occasion de trois permanences par semaine et une permanence mensuelle le samedi. Les habitants peuvent y trouver toutes les informations sur le calendrier et la nature des différentes opérations qui auront lieu dans le cadre du NPRNU et sur le processus de relogement quand ils sont concernés. Ils sont aussi informés sur les différentes instances de concertation existantes et sont invités à les intégrer. En l'espace de neuf mois d'ouverture, la Maison du Projet a accueilli près de 250 habitants.</p> <p>La résidence Vilogia Perrault 2 étant visée par une démolition à court terme, il est envisagé de créer une maison du projet mobile, garantissant une continuité de service sur toute la durée du projet de renouvellement urbain et une relocalisation flexible en cœur de quartier à mesure de l'avancée des travaux. À plus long terme et sous réserve que l'opportunité et la faisabilité soient confirmées, cet équipement pourrait trouver une solution de relocalisation pérenne.</p>

	<p>de travail ont ainsi pu rencontrer des habitants et échanger avec eux sur leur expérience de la rénovation urbaine. En 2018, deux visites ont été organisées (Belencontre à Tourcoing et Beaulieu à Wattrelos). Une nouvelle visite est programmée au dernier semestre 2019 (Nouveau Mons à Mons-en-Barœul).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Depuis 2017, chaque opération de relogement est lancée par une réunion locative, animée par le bailleur et soutenue par la ville, au cours de laquelle les habitants concernés sont collectivement informés sur le processus de relogement avant que n'ait lieu individuellement chez eux l'entretien préalable au relogement. Une réunion a été organisée en décembre 2017 (opérations anticipées) et quatre ont eu lieu au printemps 2019 concernant les opérations de déconstruction et de réhabilitation autorisées par l'ANRU lors de son CNE du 5 décembre 2018.</li> <li>○ La Ville a créé en avril 2018 le groupe "Défi ANRU Bourgogne", rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs sociaux, de l'emploi et de l'éducation et les acteurs économiques parmi lesquels les bailleurs présents dans le quartier. Ce groupe traduit l'ambition de la ville d'œuvrer, avec ses partenaires associatifs et institutionnels, à la résolution des problématiques sociales et à la construction du plan d'accompagnement au changement. Il doit permettre une coordination optimale des actions menées en phase opérationnelle, notamment dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité. Sollicité en juillet 2018 sur le plan d'accompagnement au changement, ce groupe a contribué à l'élaboration de propositions concourant à l'appropriation du projet, à la gestion urbaine et sociale de proximité, au recueil et à la mise en valeur de la mémoire du quartier et à l'insertion économique des habitants du quartier.</li> </ul> <p>Enfin, la Ville associera le conseil citoyen à l'ensemble des acteurs du quartier, afin de mettre en œuvre les projets d'aménagement locaux contribuant à la réussite du programme négocié avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires. Les actions participant de la coconstruction du projet urbain permettront d'intégrer et d'accompagner les acteurs et habitants du quartier, anciens et nouveaux, à la définition, la valorisation et la promotion du quartier rénové. Elles permettront une réappropriation effective et positive de leur quartier dans les principes de mixité sociale poursuivis par le projet et soutenus par l'ANRU et en favoriseront le retournement d'image.</p> <p>Dans le respect de la diversité des réalités sociales amenées à s'exprimer dans le cadre du NPNRU, ces actions poursuivront également l'objectif d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de relogement des bailleurs en y associant les habitants concernés. En favorisant l'appréhension et l'ouverture à de nouvelles perspectives de vie, les habitants relogés dans le futur participeront eux-mêmes à la définition d'un parcours résidentiel positif. Le processus d'élaboration du plan d'accompagnement au changement engagé dès 2017 permet de définir d'ores et déjà les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ateliers collectifs au relogement : il s'agira d'encourager le partage d'expérience sur le processus de relogement,</li> <li>○ outil mobile de communication : informer au plus près des habitants sur la diversité des opérations engagées dans le NPNRU (par des dispositifs mobiles de type tri porteur, panneaux mobiles...),</li> <li>○ construction de mobilier urbain : valoriser l'expertise d'usage des habitants en participant à leur insertion sociale et professionnelle,</li> <li>○ visites de quartier ou ville d'accueil : permettre l'ouverture des habitants à de nouvelles perspectives de vie,</li> <li>○ visite de quartier témoin NPNRU : aider à faire accepter les nuisances des chantiers en donnant à voir les futurs changements aux habitants.</li> </ul>	
<b>Lille</b>	Le processus de concertation se déploie tout au long du projet, à travers les phases réglementaires de concertation préalable ainsi qu'au quotidien	La Maison du projet située au 84/86 boulevard de Metz à Concorde se déploie sur le principe et la philosophie d'un lieu commun

<p>par une organisation renforcée des interactions avec les habitants et acteurs du quartier à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'institution de proximité qu'est la mairie de Quartier et ses agents de proximité mobilisés sur le cadre de vie, l'animation, les prestations administratives, l'action sociale...</li> <li>○ L'animation du réseau de partenaires institutionnels et associatifs locaux, permettant non seulement d'intégrer les enjeux du renouvellement urbains aux programmes d'actions, mais aussi de multiplier les relais d'information et de mobilisation des habitants ;</li> <li>○ La Maison du projet – équipe et lieu dédié à la concertation du projet dans toutes ses dimensions (information, consultation, co-construction), mais aussi lieu commun autour de la citoyenneté accueillant le conseil citoyen, des associations partenaires du quartier ou implantées plus largement. La Maison du projet permet ainsi de déployer des actions dans les murs et hors les murs pour toucher un public large au sein du quartier et lillois.</li> </ul> <p>La stratégie de concertation établie dans la phase du protocole de préfiguration vise à faire adhérer au projet en premier lieu les habitants du quartier et plus largement de Lille en l'expliquant et l'enrichissant de leur participation. Elle distingue 3 degrés de concertation (information, consultation et co-construction) et 5 grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dévoiler et partager les enjeux du projet de renouvellement urbain ;</li> <li>○ Recueillir les amertumes et les espoirs des habitants ;</li> <li>○ Accompagner les habitants au changement de leur environnement quotidien ;</li> <li>○ Accompagner les acteurs du quartier à la mutation du quartier (commerçants, institutions, associations) ;</li> <li>○ Co-construire largement le projet, ses composantes et son processus.</li> </ul> <p>Sur ces bases, se développe depuis 2018 un processus gradué dans le temps en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'avancée du projet et de opérations qui le composent (projet urbain, opérations de requalification, de démolition, création d'espaces publics, d'équipements publics, développement d'activités d'agriculture urbaine, projets de gestion transitoire ou temporaires...),</li> <li>✓ des besoins du territoire,</li> <li>✓ de la capacité/aisance progressive d'expression des habitants et de leurs représentants sur leurs besoins, leurs projections dans un nouveau quartier, leurs envies.</li> </ul> <p>De nombreux dispositifs de concertation sont ainsi mis en œuvre et seront déployés ou expérimentés tout au long du projet. Peuvent être cités à titre d'exemples : les cafés voisins (temps de rencontre et de parole des habitants autour du projet), les ateliers de création ou de concertation, des initiatives conviviales autour de projets artistiques, de mémoire ou encore de récupération, des diagnostics en marchant, des visites hors les murs... Ils sont accompagnés par un axe de montée en compétence à travers les programmes d'actions des associations, l'organisation de visites de projet et de sites, l'opportunité via le conseil citoyen de formation.</p> <p>La subvention de l'ANRU va permettre de cofinancer un accompagnement méthodologique pour construire la concertation tout au long du projet (ex. : AMO) et un marché de prestation pour la réalisation d'une maquette, ou d'une maquette 3 D du projet, interactive et support de concertation.</p>	<p>où associations et acteurs du quartier se rencontrent et échangent au quotidien, dans des espaces communs et de co-working de 600 m<sup>2</sup>. Cette maison du projet a été complètement réaménagée par la Ville au printemps 2018 avec le soutien de l'ANRU.</p> <p>Depuis l'été 2018, elle est au centre des dispositifs mis en place pour associer les habitants et les usagers du projet de renouvellement urbain.</p> <p>Trois objectifs principaux lui sont confiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ mettre en place les conditions pour accompagner le changement du quartier,</li> <li>○ favoriser le vivre ensemble, en lien avec les acteurs du quartier,</li> <li>○ être un outil au service de la qualité du projet.</li> </ul> <p>Le point de départ a été d'impulser un lieu commun et susciter une communauté participante avec :</p> <p>Une maison 100 % récup'</p> <p>Dans le cadre des aménagements de la Maison du Projet, les espaces ont été aménagés avec du mobilier de récupération, redéployé depuis d'autres équipements municipaux.</p> <p>Cet objectif est atteint à 100 %.</p> <p>Une équipe dédiée</p> <p>À partir de la mise à disposition d'un chargé de mission à temps plein, rattaché la Direction de la Démocratie Participative, une équipe s'est construite avec le temps, pour aboutir à un effectif de 5 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 responsable,</li> <li>○ 1 médiateur chargé de la relation avec les habitants, pour le moment en intérim,</li> <li>○ 1 médiateur, en contrat d'adulte relais,</li> <li>○ 2 volontaires en service civique, sur un contrat de 9 mois,</li> <li>○ 2 stagiaires, le premier en communication, la seconde en urbanisme.</li> </ul> <p>Des associations partenaires et pionnières d'un lieu commun :</p> <p>Dès l'ouverture il a été envisagé la démarche de construire un réseau de partenaires à partir du quartier et au-delà.</p> <p>Ces associations, grâce à des conventions de mise à disposition de locaux, renouvelées tous les 6 mois bénéficient des espaces de la maison du projet. Il s'agit de Seed ONG, Léo Lagrange, Des Jardins et des Hommes, LSI, Centre social projet, Espace Santé, Unis cités, Itinéraires, Perspectives.</p> <p>Le conseil citoyen bénéficie également de ce lieu pour mener à bien son action au plus</p>
--	---

		<p>proche du territoire et de la dynamique de mise en place du projet.</p> <p>Le lieu de l'élaboration du projet En plus d'être le lieu de la concertation et de la participation autour du projet, la Maison du projet accueille également les équipes en charge de son élaboration et de sa mise en œuvre. Au-delà de la symbolique, il s'agit aussi d'ancrer l'ensemble des partenaires du projet (opérationnel, institutionnel...) dans le territoire et son quotidien.</p>
<b>Loos</b>	<p>Depuis 2015, le projet des Oliveaux a organisé des moments d'échanges avec les habitants et les usagers pour co-construire le projet et les informer au fil de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 réunions publiques dans le quartier entre mars 2015 et décembre 2018,</li> <li>• 4 réunions dédiées au relogement,</li> <li>• 1 réunion publique aux loossois en mai 2019,</li> <li>• 6 ateliers participatifs dans le cadre des études,</li> <li>• environ 30 réunions avec les parents, usagers, commerçants et professionnels du quartier</li> <li>• le projet de renouvellement urbain des Oliveaux fait l'objet d'échanges lors de chaque comité de quartier, les réunions ayant lieu deux fois par an à l'Espace Mosaïque,</li> <li>• participation du Conseil Citoyen au COPIL NPNRU de Loos.</li> </ul>	<p>Inaugurée le 21 décembre 2017 L'actuelle maison du projet est installée dans la Cité des Enfants. Cet équipement sera démoli dans le cadre du projet pour être repositionnée dans le quartier. L'hypothèse la plus probable est de l'installer au sein de la maison des Initiatives.</p>
<b>Mons-en-Barœul</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2016 : évaluation du PRU</li> <li>• 2017 : Séminaire habitant dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique</li> <li>- Octobre 2017 : "Mon(s) quartier rêvé, place de Bourgogne (30 adultes et 20 enfants) - fresque réalisée par un artiste avec des enfants sur un mur dégradé + "dessine ton quartier rêvé"</li> <li>- Février 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", place Vauban, 40 adultes et 40 enfants (propositions d'aménagements - projets collectifs et appropriation de l'espace public - aménagements de confort à développer et gestion quotidienne à maintenir)</li> <li>- Avril 2018 : "Mon(s) quartier rêvé" "Coty-Papin" avec 40 adultes et 50 enfants (jeux, travaux manuels, chasse aux déchets, visite de la salle Allende, échange avec la Ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme...)</li> <li>- Octobre 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", "Barry – Provence" avec 35 adultes et 40 enfants (quelles initiatives pour mon quartier, chasse aux déchets, échange avec la ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme...)</li> <li>• Juin et juillet 2018 : moments d'information sur l'avancement du projet, organisés à la maison du projet "le lien" avec la participation des habitants</li> <li>• Septembre 2018 : 2 réunions publiques avec les habitants et usagers du secteur Coty-Papin</li> <li>• Mars 2019 : mise en place une boîte à idées au sein de la maison du projet (le lien), afin de recueillir les observations des habitants sur le projet</li> <li>• 27 mars 2019 : réunion publique autour du projet NPNRU</li> <li>• Avril 2019 : réunion publique avec les habitants du secteur Barry 2</li> <li>• Mai 2019 : diffusion du magazine "Transition" dédié à la rénovation urbaine</li> </ul> <p>La participation des habitants En tant que porteurs de projet, la Ville et la MEL, veillent à coordonner l'ensemble des actions de communication et de concertation. Elles assumeront toute la responsabilité de leur mission vis-à-vis des habitants en tant qu'incitateur et garant du respect de leur place, de leur parole à chaque étape du projet.</p>	<p>Inauguration de la salle "Le Lien" en juin 2009 dans le cadre du premier Projet de Rénovation Urbaine. Relocalisation, face à la mairie, en mars 2018, en tant que maison de projet dans le cadre du NPNRU. Cette relocalisation en cœur de ville conforte sa vocation première mais lui confère également de nouvelles dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par une fonction de vitrine de l'avenir de l'écoquartier et sur l'ensemble des projets urbains et des nouveaux aménagements de la ville (au-delà du renouvellement urbain) ;</li> <li>le lieu est labellisé "antenne régionale" avec la Cité de l'architecture,</li> <li>• d'attractivité des habitants de l'ensemble des quartiers,</li> <li>• de constitution d'un lieu de rencontre.</li> </ul> <p>Une nouvelle ambition a ainsi été donnée à la volonté de favoriser l'écoute et le dialogue et de donner du sens aux mots : participation, implication, écocitoyenneté, éducation populaire, initiatives locales et ou publiques, villes durables, villes en transition...</p> <p>Des jours d'ouverture "grand public" sont définis (du mercredi au samedi), moment également où des écoles et centres de loisir sont accueillis. Une animatrice du lieu a été recrutée à temps plein depuis l'ouverture afin d'assurer la gestion du lieu, l'accueil du public ainsi que l'élaboration et le suivi de la programmation annuelle.</p>

	<p>Les actions et les modalités de mises en œuvre de coproduction se déclinent en différentes phases sous différents supports :</p> <p>Phase d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Transition" : journal d'information municipale dédié au NPNRU ; page internet,</li> <li>• Maquette du projet,</li> <li>• Exposition,</li> <li>• "Concentré d'info" : réunions en petit groupe favorisant les échanges sur l'état d'avancement des projets (3 à 4 fois par an).</li> </ul> <p>Phase d'interaction : concertation et co-production sur certains aspects du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'information et de concertation : à l'annonce du projet, au début d'une phase importante du chantier par sous-secteur et lors de concertations réglementaires lié à la réhabilitation du patrimoine,</li> <li>• Registre de concertation et contribution libre,</li> <li>• Permanences à la Maison du Projet chaque semaine (du mercredi au samedi),</li> <li>• Atelier de travaux urbains.</li> </ul> <p>Phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches info-chantier : informe les riverains des nuisances liées à une opération pour rendre cette étape plus acceptable et plus confortable (diffusion en boîte aux lettres pour les personnes concernées et en structures locales),</li> <li>• Visite de chantier.</li> </ul>	
<b>Wattignies</b>	<p>Depuis 2014, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement eu lieu et permettent de maintenir le niveau d'information de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réunion citoyenne le 13 mai 2015 (présentation d'un premier diagnostic, enjeux et orientations du projet de renouvellement urbain du Blanc Riez),</li> <li>• cycle de qualification à la démocratie ascendante en partenariat avec l'IREV avec café citoyen dans le quartier du Blanc Riez,</li> <li>• création d'un journal de quartier "le petit monde du Blanc Riez" - action menée depuis 2015 par le centre social du Blanc Riez,</li> <li>• diagnostics en marchant réalisés entre février et avril 2016,</li> <li>• Mise en place des ateliers urbains,</li> <li>• naissance d'un conseil citoyen au Blanc Riez le 25 juin 2016 : mise en place de groupes de travail et participation aux instances de pilotage,</li> <li>• réunion de travail avec le conseil citoyen dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique (5 avril 2017),</li> <li>• réflexion sur l'embellissement des façades incendiées en avril 2017 : projet initialement intitulé "les kids habillent le Blanc Riez",</li> <li>• invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 4 juillet 2018 dans le cadre de l'étude urbaine du NPNRU du Blanc Riez ,</li> <li>• réunion publique organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le 11 décembre 2018,</li> <li>• mise en place d'un atelier de concertation Habitant le 30 avril 2019 sur les questions des résidentialisations et des espaces publics,</li> <li>• invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 16 mai 2019.</li> </ul>	<p>En cours d'élaboration au sein du quartier. Démarche de co-construction.</p>
<b>Hem</b>	<p>Participation des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Citoyen : création en janvier 2016 et participe au comité de pilotage local ;</li> <li>• délibération concertation préalable : 1 délibération Ville de Hem – 2 délibérations MEL</li> <li>• 11 diagnostics en marchant de 2010 à 2019</li> <li>• enquêtes individuelles : réalisées en juin / juillet 2015, auprès de 300 ménages du quartier sur des questions de parcours résidentiel / perception du quartier / fréquentation des commerces et services / pratiques de santé / modes de locomotion / souhaits de déménagement / composition familiale</li> <li>• 11 réunions publiques de 2011 à 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inauguration en mars 2019 - à la Maison du foot, rue de la Lionderie à Hem</li> <li>• Permanence une fois par mois assurée par le conseil citoyen</li> <li>• Présence sur place d'une maquette évolutive du quartier, de plans (avant/après), d'une vue aérienne...</li> </ul>

	Enquête publique : du 14 mai au 14 juin 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme)
<b>Wattrelos</b>	<p>Le conseil métropolitain a délibéré le 24/06/2016 sur le lancement de la concertation préalable au NPNRU. Puis, par la délibération n°17 C 0515 adoptée le 01 juin 2017, la MEL a précisé le cadre minimum des modalités de concertation relatives au NPNRU.</p> <p>Aussi, dès 2017, plusieurs actions de concertation sont-elles mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en septembre 2017, un temps d'échange avec les habitants du quartier, organisé avec les Conseillers Citoyens</li> <li>• la participation des représentants du Conseil citoyen aux comités de pilotage.</li> <li>• la mobilisation de financements pour un Atelier de Travail Urbain</li> <li>• des réunions de quartier publiques pour informer régulièrement sur l'avancement du projet.</li> <li>• la réunion d'échanges avec les riverains bénéficiant de la rénovation de la rue des Villas</li> <li>• une réunion avec les Conseillers Citoyens le 6 septembre 2018</li> <li>• une réunion publique d'information aux habitants le 13 septembre 2018</li> <li>• des images vidéo sur les transformations du quartier pour garder la mémoire du projet</li> <li>• la mise en œuvre d'un atelier de travail urbain de janvier à juillet 2019.</li> <li>• la réalisation de l'enquête publique: du 25 mars au 30 avril 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme).</li> </ul>

**Est modifié comme suit :**

### **Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet**

Le porteur de projet, en lien avec les maîtres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain.

#### **Article 7.3.1. La participation des habitants à l'échelle métropolitaine**

Les habitants sont au cœur du projet de renouvellement urbain. À la fois les premiers impactés par les nuisances liés au projet, ils sont également les premiers ambassadeurs du changement et portent la réussite du projet.

C'est pourquoi, la MEL, les Villes et leurs partenaires s'engagent à "faire" le projet avec le territoire et les habitants pour imaginer le changement et une nouvelle vision du quartier, en mettant la communication et la concertation au service des enjeux du projet.

La MEL porte un plan de communication et de concertation métropolitain permettant la mise en œuvre d'actions à l'échelle métropolitaine, en complémentarité des actions locales, décrites à l'article 7.3.2, pour :

- accompagner les habitants dans les différentes phases du projet,
- favoriser l'adhésion des habitants au projet et aux changements induits par le projet,
- attirer de nouveaux investisseurs et de nouveaux résidents.

#### **Porter un plan d'actions de communication métropolitain**

Afin de répondre aux enjeux du projet de renouvellement urbain, la communication institutionnelle d'ores et déjà mise en place par la MEL est accompagnée par la mise en place d'une véritable communication de projet et de marketing, s'adressant aux :

- habitants et usagers des quartiers concernés : afin de les accompagner dans les différentes phases du projet, de favoriser l'adhésion et de développer leur sentiment d'appartenance et leur attachement au quartier pour en faire des ambassadeurs ;
- habitants et usagers de la métropole : afin de les intéresser à la question de la rénovation des quartiers prioritaires et d'améliorer leur perception de ces quartiers pour enrayer les stratégies d'évitement et les inciter à venir.

Cette communication s'appuie notamment sur la mémoire et l'histoire des quartiers sous la forme d'un "récit" de la transformation urbaine. L'événementiel et la culture seront les axes de la stratégie de communication, articulée à la temporalité et aux grandes étapes des projets.

L'ANRU accompagne la MEL dans la mise en place d'actions de communication à hauteur de 50 000 €.

#### **Porter des actions fortes en matière de concertation, levier pour engager et favoriser le changement**

La MEL porte la volonté politique de construire une métropole plus citoyenne, en renforçant la participation des habitants et des acteurs du territoire à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines. Il s'agit donc de consulter, concerter, co-élaborer des projets avec les habitants, usagers, citoyens du territoire métropolitain.

Cette volonté est affirmée dans le cadre du contrat de ville, avec notamment la participation des conseils citoyens à l'échelle métropolitaine : charte métropolitaine des conseils citoyens en avril 2015, délibération cadre citoyenneté (décembre 2015), assises des conseils citoyens (février 2017), lancement de la nouvelle plateforme de la participation citoyenne (février 2017).

Un certain nombre d'outils et d'actions est déployé sur les sites du NPNRU : organisation et animation d'ateliers thématiques (jeunesse, emploi-insertion, sécurité, équipement-aménagement...), diagnostics en marchant, séances de travail urbain... Les maisons du projet sont les lieux privilégiés pour diffuser les informations et créer les conditions d'échanges.

Par ailleurs, la MEL a fixé des modalités de concertation pour le projet de renouvellement urbain. Elles s'attachent à poursuivre les objectifs d'information et d'échange. Il s'agit de donner accès, à l'ensemble des personnes concernées, à une information articulant contexte métropolitain et information de proximité sur les réalités locales du projet.

À chaque étape du projet, une synthèse du contenu de la concertation permettra de mettre en valeur les propositions qui auront émergé afin d'éclairer par l'expertise d'usage les réflexions techniques et budgétaires du projet. À l'issue, le bilan de la concertation, dressé par projet, est délibéré par le conseil métropolitain. Ainsi, il devra comporter les variables du projet définies en amont et soumises à la concertation, et les propositions issues de la consultation sur les sujets identifiés.

La première phase de concertation se déroule selon les modalités de mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueillir leurs avis, la tenue au moins d'une réunion publique permettant le débat entre les acteurs, et une présentation du projet au conseil de quartier et/ou conseil citoyen.

La MEL entend intensifier cette démarche, expérimenter et diversifier les outils de concertation pendant la phase de mise en œuvre des projets.

La MEL lance une mission d'AMO pour accompagner les missions d'architectes et de programmistes dans la prise en considération des besoins des usagers et notamment du genre dans la conception de l'espace public.

Cette mission concernera notamment les équipements scolaires, les équipements de loisirs en accès libre, et les espaces publics.

Elle sera externalisée et réalisée en lien avec la MEL et les communes qui assurent respectivement la maîtrise d'ouvrage des espaces publics et des équipements publics. Cette mission est accompagnée par l'ANRU.

### Article 7.3.2 La participation des habitants à l'échelle de chaque volet territorial

Territoires	Participation des habitants	Maisons du Projet
<p><b>Roubaix</b></p>	<p>Le dialogue sur le projet de renouvellement urbain de Roubaix ne part pas d'une page blanche. Des études stratégiques menées entre le printemps 2017 et la fin 2018 ont permis de définir des orientations par quartier pour répondre aux objectifs que se sont fixés la MEL et la Ville. Ces orientations ont été partagées avec les acteurs locaux et les habitants à l'occasion de réunions dans les quartiers.</p> <p>Sur cette base, après négociation avec les partenaires, chacun des projets a donné lieu à des réunions publiques de présentation et d'échanges. Ces réunions ont été complétées par une marche urbaine support à l'échange et au dialogue.</p> <p>L'ensemble des supports et compte rendu de ces temps a été rendu public via la mise en place d'un site internet dédié et en en parallèle un guide de la concertation a été co-construit avec les habitants.</p> <p>Aujourd'hui le projet entre dans sa phase de concertation réglementaire qui se traduira à minima par, pour chaque quartier, une réunion avec le conseil citoyen et une réunion publique mise en œuvre dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.</p> <p>Au-delà, le NPRU développera une véritable stratégie de communication porteuse de visibilité et de mobilisation. En effet, Compte tenu de la multiplicité des opérateurs de la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires, il est important de rendre lisible la dynamique d'ensemble.</p>	<p>Le territoire de Roubaix dispose d'ores et déjà de maisons de projet adaptées à l'information des usagers vis-à-vis du projet. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le quartier des Trois Ponts dispose d'une maison des services requalifiée dans le cadre du PNRU 1 et accueillant la mairie de quartier</li> <li>• Le quartier du Pile dispose d'une maison du projet installée dans le cadre du PNRAD</li> <li>• Le quartier de l'Epeule dispose d'une mairie de quartier implantée dans le cadre du PNRU 1 à proximité du cœur du projet NPRU</li> </ul> <p>En ce qui concerne le quartier de l'Alma, l'implantation dans l'ex bâtiment de la MIE aujourd'hui désaffecté, du centre social de l'Alma constituera pour la ville l'opportunité de développer une maison du projet qui pourra si nécessaire déployer certaines de ses activités dans le cadre de la Maisons des Association et Initiatives Locales mise en œuvre sur l'actuel</p>

	<p>C'est pourquoi le choix a été fait de réunir ces projets sous une unique appellation qui communiquera via une identité propre soutenue par les logos des principaux financeurs. Cette stratégie de communication s'orientera vers une communication essentiellement visuelle et événementiel. Une attention particulière sera apportée à la communication in situ en optant pour un chantier communicant et animé. Le volet pédagogique est essentiel pour mener à bien ce projet : l'information et l'implication des différents publics sont en effet la clé pour susciter l'adhésion autour du NPRU. Par ailleurs, un effort particulier sera fait en direction de l'accompagnement aux NTIC, vecteurs d'images, de contenus et de projection. Future Smart City, la Ville de Roubaix a d'ores et déjà adopté une communication digitale qu'il conviendra de déployer également en matière de rénovation urbaine en complémentarité des supports abordables par tous à savoir notamment l'affichage urbain. La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par la Ville de Roubaix qui mobilise un poste dédié à cet effet.</p>	<p>bâtiment Wagnon dans le cadre du PIA Ville durable.</p>
<p><b>Tourcoing</b></p>	<p>La Ville de Tourcoing a souhaité associer les habitants et les acteurs locaux du quartier dès 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entre 2016 et 2019, six assemblées de quartier dédiées au NPRU ont été organisées afin de présenter le Projet de rénovation urbaine aux habitants. La fréquence de ces temps de rencontre a permis d'effectuer auprès des habitants un point d'étape régulier afin d'échanger avec eux sur le travail engagé. A chaque moment clé de la démarche, le projet a fait l'objet d'une présentation complète : ambition globale de l'opération (juin 2016), conclusions du diagnostic (septembre 2017), scénario d'aménagement (janvier 2018), relogement et opérations anticipées (juillet 2018), expression du projet et phasage (octobre 2018), retour à l'issue du premier CNE (février 2019). Une assemblée de quartier est programmée mi-octobre 2019 afin de présenter les conclusions du second CNE et le contenu de la convention de rénovation urbaine.</li> <li>○ En marge de ces temps d'information, les habitants du quartier de la Bourgogne ont été, dès la phase protocole, associés régulièrement dans le cadre de la création d'un groupe de travail NPRU. Ce groupe est représenté de six collègues composés d'habitants (dont des représentants du conseil citoyen), de commerçants, d'acteurs de l'éducation, d'acteurs associatifs et d'élus. A l'occasion de l'organisation de cinq ateliers, ce groupe de travail a été accompagné par les cabinets d'étude Espacité en 2017 et Grands Ensemble en 2018 qui ont permis aux habitants de partager leur expérience du quartier et d'exprimer leurs attentes concernant le projet urbain. Entre septembre et novembre 2017, Grands Ensemble a mené 56 entretiens avec les habitants afin de réaliser l'étude de fonctionnement social nécessaire à la construction du projet urbain. Depuis 2016, le groupe de travail NPRU s'est réuni trente fois (compte arrêté au 1er juillet 2019) afin de réfléchir collectivement à l'avenir du quartier. Ces temps de rencontre ont pris tour à tour la forme d'ateliers, de diagnostics en marchant ou encore de tables rondes sur des thèmes variés : la place des femmes dans l'espace public, la pratique du sport, le développement durable et la propreté. S'agissant d'encourager les habitants à s'approprier les futurs changements, la Ville a organisé des visites de quartiers "témoins" ayant fait l'objet du précédent PRU. Les membres du groupe de travail ont ainsi pu rencontrer des habitants et échanger avec eux sur leur expérience de la rénovation urbaine. En 2018, deux visites ont été organisées (Belencontre à Tourcoing et Beaulieu à Wattrelos). Une nouvelle visite est programmée au dernier semestre 2019 (Nouveau Mons à Mons-en-Barœul).</li> <li>○ Depuis 2017, chaque opération de relogement est lancée par une réunion locative, animée par le bailleur et soutenue par la ville, au cours de laquelle les habitants concernés sont collectivement informés sur le processus de relogement avant que n'ait lieu individuellement chez eux l'entretien préalable au relogement. Une réunion a été organisée en décembre 2017 (opérations anticipées) et quatre ont eu lieu au printemps 2019 concernant les opérations de déconstruction et de</li> </ul>	<p>Installée au cœur du quartier de la Bourgogne dans les locaux de la maison des services, la Maison du Projet a ouvert ses portes en phase "test" en juin 2018 et a été inaugurée avec les habitants et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs le 22 septembre 2018. Elle accueille les habitants à l'occasion de trois permanences par semaine et une permanence mensuelle le samedi. Les habitants peuvent y trouver toutes les informations sur le calendrier et la nature des différentes opérations qui auront lieu dans le cadre du NPRU et sur le processus de relogement quand ils sont concernés. Ils sont aussi informés sur les différentes instances de concertation existantes et sont invités à les intégrer. En l'espace de neuf mois d'ouverture, la Maison du Projet a accueilli près de 250 habitants.</p> <p>La résidence Vilogia Perrault 2 étant visée par une démolition à court terme, il est envisagé de créer une maison du projet mobile, garantissant une continuité de service sur toute la durée du projet de renouvellement urbain et une relocalisation flexible en cœur de quartier à mesure de l'avancée des travaux. À plus long terme et sous réserve que l'opportunité et la faisabilité soient confirmées, cet équipement pourrait trouver une solution de relocalisation pérenne.</p>

	<p>réhabilitation autorisées par l'ANRU lors de son CNE du 5 décembre 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Ville a créé en avril 2018 le groupe "Défi ANRU Bourgogne", rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs sociaux, de l'emploi et de l'éducation et les acteurs économiques parmi lesquels les bailleurs présents dans le quartier. Ce groupe traduit l'ambition de la ville d'œuvrer, avec ses partenaires associatifs et institutionnels, à la résolution des problématiques sociales et à la construction du plan d'accompagnement au changement. Il doit permettre une coordination optimale des actions menées en phase opérationnelle, notamment dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité. Sollicité en juillet 2018 sur le plan d'accompagnement au changement, ce groupe a contribué à l'élaboration de propositions concourant à l'appropriation du projet, à la gestion urbaine et sociale de proximité, au recueil et à la mise en valeur de la mémoire du quartier et à l'insertion économique des habitants du quartier.</li> </ul> <p>Enfin, la Ville associera le conseil citoyen à l'ensemble des acteurs du quartier, afin de mettre en œuvre les projets d'aménagement locaux contribuant à la réussite du programme négocié avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires. Les actions participant de la coconstruction du projet urbain permettront d'intégrer et d'accompagner les acteurs et habitants du quartier, anciens et nouveaux, à la définition, la valorisation et la promotion du quartier rénové. Elles permettront une réappropriation effective et positive de leur quartier dans les principes de mixité sociale poursuivis par le projet et soutenus par l'ANRU et en favoriseront le retournement d'image.</p> <p>Dans le respect de la diversité des réalités sociales amenées à s'exprimer dans le cadre du NPNRU, ces actions poursuivront également l'objectif d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de relogement des bailleurs en y associant les habitants concernés. En favorisant l'appréhension et l'ouverture à de nouvelles perspectives de vie, les habitants relogés dans le futur participeront eux-mêmes à la définition d'un parcours résidentiel positif. Le processus d'élaboration du plan d'accompagnement au changement engagé dès 2017 permet de définir d'ores et déjà les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ateliers collectifs au relogement : il s'agira d'encourager le partage d'expérience sur le processus de relogement,</li> <li>○ outil mobile de communication : informer au plus près des habitants sur la diversité des opérations engagées dans le NPNRU (par des dispositifs mobiles de type tri porteur, panneaux mobiles...),</li> <li>○ construction de mobilier urbain : valoriser l'expertise d'usage des habitants en participant à leur insertion sociale et professionnelle,</li> <li>○ visites de quartier ou ville d'accueil : permettre l'ouverture des habitants à de nouvelles perspectives de vie,</li> <li>○ visite de quartier témoin NPNRU : aider à faire accepter les nuisances des chantiers en donnant à voir les futurs changements aux habitants.</li> </ul>	
<p><b>Lille</b></p>	<p>Le processus de concertation se déploie tout au long du projet, à travers les phases réglementaires de concertation préalable ainsi qu'au quotidien par une organisation renforcée des interactions avec les habitants et acteurs du quartier à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'institution de proximité qu'est la mairie de Quartier et ses agents de proximité mobilisés sur le cadre de vie, l'animation, les prestations administratives, l'action sociale...</li> <li>○ L'animation du réseau de partenaires institutionnels et associatifs locaux, permettant non seulement d'intégrer les enjeux de renouvellement urbains aux programmes d'actions, mais aussi de multiplier les relais d'information et de mobilisation des habitants ;</li> <li>○ La Maison du projet – équipe et lieu dédié à la concertation du projet dans toutes ses dimensions (information, consultation, co-construction), mais aussi lieu commun autour de la citoyenneté accueillant le conseil citoyen, des associations partenaires du quartier ou implantées plus</li> </ul>	<p>La Maison du projet située au 84/86 boulevard de Metz à Concorde se déploie sur le principe et la philosophie d'un lieu commun où associations et acteurs du quartier se rencontrent et échangent au quotidien, dans des espaces communs et de co-working de 600 m<sup>2</sup>. Cette maison du projet a été complètement réaménagée par la Ville au printemps 2018 avec le soutien de l'ANRU.</p> <p>Depuis l'été 2018, elle est au centre des dispositifs mis en place pour associer les habitants et les usagers du projet de renouvellement urbain.</p>

<p>largement. La Maison du projet permet ainsi de déployer des actions dans les murs et hors les murs pour toucher un public large au sein du quartier et lillois.</p> <p>La stratégie de concertation établie dans la phase du protocole de préfiguration vise à faire adhérer au projet en premier lieu les habitants du quartier et plus largement de Lille en l'expliquant et l'enrichissant de leur participation. Elle distingue 3 degrés de concertation (information, consultation et co-construction) et 5 grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dévoiler et partager les enjeux du projet de renouvellement urbain ;</li> <li>○ Recueillir les amertumes et les espoirs des habitants ;</li> <li>○ Accompagner les habitants au changement de leur environnement quotidien ;</li> <li>○ Accompagner les acteurs du quartier à la mutation du quartier (commerçants, institutions, associations) ;</li> <li>○ Co-construire largement le projet, ses composantes et son processus.</li> </ul> <p>Sur ces bases, se développe depuis 2018 un processus gradué dans le temps en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'avancée du projet et de opérations qui le composent (projet urbain, opérations de requalification, de démolition, création d'espaces publics, d'équipements publics, développement d'activités d'agriculture urbaine, projets de gestion transitoire ou temporaires...),</li> <li>✓ des besoins du territoire,</li> <li>✓ de la capacité/aisance progressive d'expression des habitants et de leurs représentants sur leurs besoins, leurs projections dans un nouveau quartier, leurs envies.</li> </ul> <p>De nombreux dispositifs de concertation sont ainsi mis en œuvre et seront déployés ou expérimentés tout au long du projet. Peuvent être cités à titre d'exemples : les cafés voisins (temps de rencontre et de parole des habitants autour du projet), les ateliers de création ou de concertation, des initiatives conviviales autour de projets artistiques, de mémoire ou encore de récupération, des diagnostics en marchant, des visites hors les murs... Ils sont accompagnés par un axe de montée en compétence à travers les programmes d'actions des associations, l'organisation de visites de projet et de sites, l'opportunité via le conseil citoyen de formation.</p> <p>La subvention de l'ANRU va permettre de cofinancer un accompagnement méthodologique pour construire la concertation tout au long du projet (ex. : AMO) et un marché de prestation pour la réalisation d'une maquette, ou d'une maquette 3 D du projet, interactive et support de concertation.</p>	<p>Trois objectifs principaux lui sont confiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ mettre en place les conditions pour accompagner le changement du quartier,</li> <li>○ favoriser le vivre ensemble, en lien avec les acteurs du quartier,</li> <li>○ être un outil au service de la qualité du projet.</li> </ul> <p>Le point de départ a été d'impulser un lieu commun et susciter une communauté participante avec :</p> <p>Une maison 100 % récup'  Dans le cadre des aménagements de la Maison du Projet, les espaces ont été aménagés avec du mobilier de récupération, redéployé depuis d'autres équipements municipaux.  Cet objectif est atteint à 100 %.</p> <p>Une équipe dédiée  À partir de la mise à disposition d'un chargé de mission à temps plein, rattaché à la Direction de la Démocratie Participative, une équipe s'est construite avec le temps, pour aboutir à un effectif de 5 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 responsable,</li> <li>○ 1 médiateur chargé de la relation avec les habitants, pour le moment en intérim,</li> <li>○ 1 médiateur, en contrat d'adulte relais,</li> <li>○ 2 volontaires en service civique, sur un contrat de 9 mois,</li> <li>○ 2 stagiaires, le premier en communication, la seconde en urbanisme.</li> </ul> <p>Des associations partenaires et pionnières d'un lieu commun :  Dès l'ouverture il a été envisagé la démarche de construire un réseau de partenaires à partir du quartier et au-delà. Ces associations, grâce à des conventions de mise à disposition de locaux, renouvelées tous les 6 mois bénéficient des espaces de la maison du projet. Il s'agit de Seed ONG, Léo Lagrange, Des Jardins et des Hommes, LSI, Centre social projet, Espace Santé, Unis cités, Itinéraires, Perspectives.</p> <p>Le conseil citoyen bénéficie également de ce lieu pour mener à bien son action au plus proche du territoire et de la dynamique de mise en place du projet.</p> <p>Le lieu de l'élaboration du projet  En plus d'être le lieu de la concertation et de la participation autour du projet, la Maison du projet accueille également les équipes en charge de son élaboration et de</p>
--	---

		<p>sa mise en œuvre. Au-delà de la symbolique, il s'agit aussi d'ancrer l'ensemble des partenaires du projet (opérationnel, institutionnel...) dans le territoire et son quotidien.</p> <p>La Maison du projet du NPRU est donc à la fois un équipement et une équipe mobilisée au quotidien dans la médiation et la concertation du projet de renouvellement urbain. Cette mobilisation au quotidien se traduit dans la programmation du lieu (expositions, rencontres, ateliers, accueil d'association oeuvrant dans la logique du projet), mais surtout au plus près des habitants et des structures concernées à travers des temps de proximité en dehors de la maison du projet : cafés voisins, interventions dans les écoles, des visites de site...</p> <p>Cette dynamique de terrain sera étendue aux autres secteurs de projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le secteur des Aviateurs en particulier, elle viendra appuyer la présence en proximité de la Ville : mairie de quartier située à 250m des résidences Aviateurs , salle de concertation ou salle d'évolution de l'école primaire en face de la résidence, associations mobilisées dans la médiation autour du projet.</li> <li>- Pour le volet Quartiers Anciens, la stratégie de concertation combine des cibles différentes en fonction des natures d'opération. Ainsi, une articulation forte entre la Maison du projet et la Maison de l'Habitat Durable garantira une bonne atteinte des objectifs de la concertation : l'adhésion des habitants, propriétaires, usagers, futurs propriétaires au projet.</li> </ul>
<p><b>Loos</b></p>	<p>Depuis 2015, le projet des Oliveaux a organisé des moments d'échanges avec les habitants et les usagers pour co-construire le projet et les informer au fil de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 réunions publiques dans le quartier entre mars 2015 et décembre 2018,</li> <li>• 4 réunions dédiées au logement,</li> <li>• 1 réunion publique aux loossois en mai 2019,</li> <li>• 6 ateliers participatifs dans le cadre des études,</li> <li>• environ 30 réunions avec les parents, usagers, commerçants et professionnels du quartier</li> <li>• le projet de renouvellement urbain des Oliveaux fait l'objet d'échanges lors de chaque comité de quartier, les réunions ayant lieu deux fois par an à l'Espace Mosaïque,</li> <li>• participation du Conseil Citoyen au COPIL NPNRU de Loos.</li> </ul>	<p>Inaugurée le 21 décembre 2017</p> <p>L'actuelle maison du projet est installée dans la Cité des Enfants. Cet équipement sera démoli dans le cadre du projet pour être repositionnée dans le quartier.</p> <p>L'hypothèse la plus probable est de l'installer au sein de la maison des Initiatives.</p>
<p><b>Mons-en-Barœul</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2016 : évaluation du PRU</li> <li>• 2017 : Séminaire habitant dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique</li> <li>- Octobre 2017 : "Mon(s) quartier rêvé", place de Bourgogne (30 adultes et 20 enfants) - fresque réalisée par un artiste avec des enfants sur un mur dégradé + "dessine ton quartier rêvé"</li> <li>- Février 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", place Vauban, 40 adultes et 40 enfants (propositions d'aménagements - projets collectifs et appropriation</li> </ul>	<p>Inauguration de la salle "Le Lien" en juin 2009 dans le cadre du premier Projet de Renovation Urbaine.</p> <p>Relocalisation, face à la mairie, en mars 2018, en tant que maison de projet dans le cadre du NPNRU. Cette relocalisation en cœur de ville conforte sa vocation première</p>

	<p>de l'espace public - aménagements de confort à développer et gestion quotidienne à maintenir)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avril 2018 : "Mon(s) quartier rêvé" "Coty-Papin" avec 40 adultes et 50 enfants (jeux, travaux manuels, chasse aux déchets, visite de la salle Allende, échange avec la Ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme...)</li> <li>- Octobre 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", "Barry – Provence" avec 35 adultes et 40 enfants (quelles initiatives pour mon quartier, chasse aux déchets, échange avec la ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme...)</li> <li>• Juin et juillet 2018 : moments d'information sur l'avancement du projet, organisés à la maison du projet "le lien" avec la participation des habitants</li> <li>• Septembre 2018 : 2 réunions publiques avec les habitants et usagers du secteur Coty-Papin</li> <li>• Mars 2019 : mise en place une boîte à idées au sein de la maison du projet (le lien), afin de recueillir les observations des habitants sur le projet</li> <li>• 27 mars 2019 : réunion publique autour du projet NPNRU</li> <li>• Avril 2019 : réunion publique avec les habitants du secteur Barry 2</li> <li>• Mai 2019 : diffusion du magazine "Transition" dédié à la rénovation urbaine</li> </ul> <p>La participation des habitants</p> <p>En tant que porteurs de projet, la Ville et la MEL, veillent à coordonner l'ensemble des actions de communication et de concertation. Elles assumeront toute la responsabilité de leur mission vis-à-vis des habitants en tant qu'incitateur et garant du respect de leur place, de leur parole à chaque étape du projet.</p> <p>Les actions et les modalités de mises en œuvre de coproduction se déclinent en différentes phases sous différents supports :</p> <p>Phase d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Transition" : journal d'information municipale dédié au NPNRU ; page internet,</li> <li>• Maquette du projet,</li> <li>• Exposition,</li> <li>• "Concentré d'info" : réunions en petit groupe favorisant les échanges sur l'état d'avancement des projets (3 à 4 fois par an).</li> </ul> <p>Phase d'interaction : concertation et co-production sur certains aspects du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'information et de concertation : à l'annonce du projet, au début d'une phase importante du chantier par sous-secteur et lors de concertations réglementaires lié à la réhabilitation du patrimoine,</li> <li>• Registre de concertation et contribution libre,</li> <li>• Permanences à la Maison du Projet chaque semaine (du mercredi au samedi),</li> <li>• Atelier de travaux urbains.</li> </ul> <p>Phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches info-chantier : informe les riverains des nuisances liées à une opération pour rendre cette étape plus acceptable et plus confortable (diffusion en boîte aux lettres pour les personnes concernées et en structures locales),</li> <li>• Visite de chantier.</li> </ul>	<p>mais lui confère également de nouvelles dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par une fonction de vitrine de l'avenir de l'écoquartier et sur l'ensemble des projets urbains et des nouveaux aménagements de la ville (au-delà du renouvellement urbain) ; le lieu est labellisé "antenne régionale" avec la Cité de l'architecture,</li> <li>• d'attractivité des habitants de l'ensemble des quartiers,</li> <li>• de constitution d'un lieu de rencontre.</li> </ul> <p>Une nouvelle ambition a ainsi été donnée à la volonté de favoriser l'écoute et le dialogue et de donner du sens aux mots : participation, implication, écocitoyenneté, éducation populaire, initiatives locales et ou publiques, villes durables, villes en transition...</p> <p>Des jours d'ouverture "grand public" sont définis (du mercredi au samedi), moment également où des écoles et centres de loisir sont accueillis.</p> <p>Une animatrice du lieu a été recrutée à temps plein depuis l'ouverture afin d'assurer la gestion du lieu, l'accueil du public ainsi que l'élaboration et le suivi de la programmation annuelle.</p>
<b>Wattignies</b>	<p>Depuis 2014, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement eu lieu et permettent de maintenir le niveau d'information de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réunion citoyenne le 13 mai 2015 (présentation d'un premier diagnostic, enjeux et orientations du projet de renouvellement urbain du Blanc Riez),</li> <li>• cycle de qualification à la démocratie ascendante en partenariat avec l'IREV avec café citoyen dans le quartier du Blanc Riez,</li> <li>• création d'un journal de quartier "le petit monde du Blanc Riez" - action menée depuis 2015 par le centre social du Blanc Riez,</li> <li>• diagnostics en marchant réalisés entre février et avril 2016,</li> </ul>	<p>En cours d'élaboration au sein du quartier. Démarche de co-construction.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des ateliers urbains</li> <li>• naissance d'un conseil citoyen au Blanc Riez le 25 juin 2016 : mise en place de groupes de travail et participation aux instances de pilotage,</li> <li>• réunion de travail avec le conseil citoyen dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique (5 avril 2017),</li> <li>• réflexion sur l'embellissement des façades incendiées en avril 2017 : projet initialement intitulé "les kids habillent le Blanc Riez",</li> <li>• invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 4 juillet 2018 dans le cadre de l'étude urbaine du NPNRU du Blanc Riez ,</li> <li>• réunion publique organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le 11 décembre 2018,</li> <li>• mise en place d'un atelier de concertation Habitant le 30 avril 2019 sur les questions des résidentialisations et des espaces publics,</li> <li>• invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 16 mai 2019.</li> </ul>	
<b>Hem</b>	<p>Participation des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Citoyen : création en janvier 2016 et participe au comité de pilotage local ;</li> <li>• délibération concertation préalable : 1 délibération Ville de Hem – 2 délibérations MEL</li> <li>• 11 diagnostics en marchant de 2010 à 2019</li> <li>• enquêtes individuelles : réalisées en juin / juillet 2015, auprès de 300 ménages du quartier sur des questions de parcours résidentiel / perception du quartier / fréquentation des commerces et services / pratiques de santé / modes de locomotion / souhaits de déménagement / composition familiale</li> <li>• 11 réunions publiques de 2011 à 2019</li> </ul> <p>Enquête publique : du 14 mai au 14 juin 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inauguration en mars 2019 - à la Maison du foot, rue de la Lionderie à Hem</li> <li>• Permanence une fois par mois assurée par le conseil citoyen</li> <li>• Présence sur place d'une maquette évolutive du quartier, de plans (avant/après), d'une vue aérienne...</li> </ul>
<b>Wattrelos</b>	<p>Le conseil métropolitain a délibéré le 24/06/2016 sur le lancement de la concertation préalable au NPNRU. Puis, par la délibération n°17 C 0515 adoptée le 01 juin 2017, la MEL a précisé le cadre minimum des modalités de concertation relatives au NPNRU.</p> <p>Aussi, dès 2017, plusieurs actions de concertation sont-elles mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en septembre 2017, un temps d'échange avec les habitants du quartier, organisé avec les Conseillers Citoyens</li> <li>• la participation des représentants du Conseil citoyen aux comités de pilotage.</li> <li>• la mobilisation de financements pour un Atelier de Travail Urbain</li> <li>• des réunions de quartier publiques pour informer régulièrement sur l'avancement du projet.</li> <li>• la réunion d'échanges avec les riverains bénéficiant de la rénovation de la rue des Villas</li> <li>• une réunion avec les Conseillers Citoyens le 6 septembre 2018</li> <li>• une réunion publique d'information aux habitants le 13 septembre 2018</li> <li>• des images vidéo sur les transformations du quartier pour garder la mémoire du projet</li> <li>• la mise en œuvre d'un atelier de travail urbain de janvier à juillet 2019.</li> <li>• la réalisation de l'enquête publique: du 25 mars au 30 avril 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme).</li> </ul>	

### Article 3.13. – Modifications du titre II - article 7.4 de la convention

L'article 7.4 de la convention relatif à l'organisation des maîtres d'ouvrages rédigé comme suit :

#### Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrages (ancienne rédaction)

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

##### > L'organisation de la MEL

La MEL est concernée à plusieurs titres par le NPRU. Elle est le pilote du NPRU, suite à sa prise de compétence politique de la ville et possède de longue date la compétence aménagement. C'est pour cette raison que la MEL a fait le choix il y a quelques années d'intégrer au service politique de la ville, les personnes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des NPRU, afin de gagner en efficacité.

Cependant les projets viennent également interroger d'autres compétences de la MEL, Habitat, voirie et espaces publics, assainissement, résidus urbains.... De ce fait une organisation en mode projet, mise en place depuis de nombreuses années au sein de la MEL, prend tout son sens au regard des nombreuses directions concernées par ces projets. Cependant le nombre important de partenaires impliqués dans ces projets vient complexifier le travail.

En complément du comité de pilotage métropolitain, des comités de pilotage ont également été mis en place pour chacun des volets territoriaux. Les comités de pilotage sont généralement précédés d'un comité technique.

Le co-pilotage est assuré par la vice-présidente Politique de la ville de la MEL et les maires de chaque commune concernée.

La mise en œuvre des différents projets d'aménagement devra se faire dans la continuité des décisions prises dans les comités de pilotage métropolitain et locaux. Cependant il conviendra de veiller à ce que les décisions relevant de la MEL en tant que maître d'ouvrage soient bien en cohérence avec les règlements et décisions des instances métropolitaines en particulier le comité d'engagement métropolitain.

##### > L'organisation des villes

Les Villes concernées par le NPNRU assurent la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations inscrites dans la présente convention, notamment des équipements publics et des travaux d'accompagnement de voiries, espaces verts, éclairage et mobilier urbain.

Pour assurer la réalisation et le suivi de ces opérations, elles sont organisées de la manière suivante :

<b>Ville de Roubaix</b>	A compléter lors de la deuxième étape de contractualisation
<b>Ville de Tourcoing</b>	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de La Bourgogne, la Ville de Tourcoing suivra les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la réalisation des équipements publics,</li><li>• la réalisation des espaces verts,</li><li>• la réalisation du mobilier urbain,</li><li>• la réalisation de l'éclairage public.</li></ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Tourcoing et de Monsieur le Premier Adjoint chargé de l'urbanisme, Monsieur l'Adjoint chargé des Grands Projets et de la Rénovation Urbaine pilote le NPNRU de la Bourgogne. Au niveau technique, la réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité de la Direction des Grands Projets (au sein de la DGST) qui assurera la coordination avec les autres directions de la Ville de Tourcoing :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la DGST et ses différentes directions techniques : aménagement, habitat et développement économique / architecture / parcs et jardins et développement durable</li><li>• la Direction des relations aux habitants,</li><li>• la Direction des écoles et des familles,</li><li>• la Direction de la jeunesse, des sports et des territoires,</li><li>• ainsi que les directions fonctionnelles et l'ensemble des directions impactées par le NPRU (Direction des finances et du contrôle de gestion, Direction de la commande publique et des affaires juridiques et immobilières, Direction de la communication et de l'événementiel...).</li></ul> <p>Pour assurer la réussite du projet de renouvellement urbain, la Ville de Tourcoing a également renforcé ses moyens communaux en mobilisant un poste de chef de projet social et une mission d'ingénierie sociale du relogement. Par ailleurs, une équipe transversale et pilotée par la Direction de projet a été mise au service du projet de renouvellement urbain. Celle-ci réunit une assistante à la mission de rénovation urbaine, un chef de projet social/politique de la ville, une chargée de mission accompagnement au changement, un chargé de mission de proximité et un chargé de mission démocratie participative.</p>

<b>Ville de Lille</b>	<p>Les services de la Ville sont largement mobilisés dans le NPNRU : à l'échelle stratégique, opérationnelle, de gestion, ou encore, de proximité auprès des habitants.</p> <p>1- Le volet urbain et habitat est co-piloté par les directions de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville, en lien étroit avec les directions homologues métropolitaines. Il consiste en l'élaboration et la mise en œuvre des opérations urbaines et d'habitat sur le territoire lillois.</p> <p>Le pilotage du projet urbain est confié à l'urbaniste territorialisé (4 urbanistes mobilisés), afin d'assurer la cohérence du projet avec les dynamiques et stratégies territoriales. Les directions gestionnaires de l'espace public (nature en ville, espace public, éclairage, propreté...) ainsi que les directions en expertise (Risques urbains par exemple) sont mobilisées dès la phase conception.</p> <p>La direction de l'habitat est mobilisée dans les programmations et le suivi des opérations logement au sein des projets et en reconstitution de l'offre.</p> <p>2- Le volet équipement est piloté par la direction de la Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération (MOCO) pour la programmation, la réalisation, la mise en service des équipements publics de compétences communales.</p> <p>Les directions thématiques concernées (éducation, petite enfance, sport, jeunesse, senior...) assurent la déclinaison la déclinaison des stratégies communales dans les projets ainsi que la mobilisation des équipes de terrain et des partenaires institutionnels (Éducation Nationale, Département, CAF, DRAC...). La direction de la Maintenance des bâtiments est étroitement associée dès la phase conception.</p> <p>3- Le volet social est animé par la direction de projet Renouvellement urbain (chargé de mission dédié) et mobilise les services autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnement au relogement co-piloté avec le bailleur : 5 ETP au sein de la Ville sont mobilisés au sein de la direction de projet (0,2 ETP), du service interbailleurs de la direction de l'habitat (1 ETP), de la direction de la proximité (0,8 ETP) et surtout du CCAS de la ville avec 3 intervenants sociaux dédiés au NPRU ;</li> <li>• l'insertion professionnelle, déclinant à l'échelle communale les stratégies métropolitaines et le suivi des clauses d'insertion ;</li> <li>• l'observation et l'évaluation de l'impact social du projet tout au long du NPRU sur les habitants, la structure et les équilibres communaux : mobilisation auprès de la direction de projet des observatoires de la Ville et des directions thématiques (habitat, éducation...) et de la proximité.</li> </ul> <p>4- Le volet accompagnement au changement est animé par la direction de la Proximité à l'échelle de chaque quartier (5 directions de quartier mobilisées) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la concertation mise en œuvre par la direction de la Démocratie participative en lien avec la direction de l'urbanisme</li> <li>• le travail de mémoire dans le quartier</li> <li>• le maintien et l'adaptation des services de proximité (équipements, commerces, associations...) tout au long du projet, avec l'appui de la direction de projet ;</li> <li>• la gestion de proximité, contractualisée avec le bailleur et la métropole à travers un contrat de site et mobilisant largement les acteurs de la gestion communaux et de la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• l'articulation avec le contrat de Ville dans lequel s'inscrit le NPRU (concernant à l'échelle lilloise 60 000 habitants).</li> </ul> <p>La direction de projet (4ETP) anime ces 4 pôles et veille également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la valorisation et au rayonnement du projet ;</li> <li>• l'impulsion des dynamiques d'innovation dans le projet et de leur financement.</li> </ul>
<b>Ville de Loos</b>	<p>Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain des Oliveaux, la Ville de Loos assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations de sa compétence.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics,</li> <li>• la réalisation des espaces verts,</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain,</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques qui tiendra la Direction du Projet informée de l'avancement des opérations. Plus particulièrement, une coordination sera assurée par un ingénieur détaché sur ces missions et le Chef de Projet Ville. Il s'agira de travailler en étroite concertation avec les Directions concernées : Marchés Publics / Finances, Enfance Famille, Restauration Municipale, Urbanisme, Économie, notamment.</p>
<b>Ville de Mons-en-Barœul</b>	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Nouveau Mons, la Ville de Mons-en-Barœul suivra les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics,</li> <li>• la réalisation des espaces verts,</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain,</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Mons-en-Barœul et de Madame l'Adjointe au Maire chargée de la Rénovation urbaine, Cadre de vie, Logement.</p> <p>Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la Direction de Projet NPNRU, sous la responsabilité du Directeur Général des Services qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet.</p>
<b>Ville de Hem</b>	<p>Dans le cadre du projet de développement urbain et social de la ville de Hem via le NPNRU et le droit commun, la commune pilotera les opérations relevant de sa compétence, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics (en régie ou MOE externe),</li> <li>• la réalisation des espaces verts (en régie ou groupement de commande),</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain (en régie ou groupement de commande),</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public (en régie ou groupement de commande),</li> <li>• la Mise en œuvre de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Hem et de Monsieur l'Adjoint à la Solidarité entre les Générations, à l'Habitat et au Logement, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux Travaux, aux Infrastructures et à l'Aménagement.</li> </ul> <p>Le suivi administratif/technique/financier sera assuré par le chef de projet renouvellement urbain de la Ville qui veillera à la coordination avec les autres services municipaux concernés, et principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la direction des services techniques et de l'aménagement (bâtiments, voirie, urbanisme, foncier),</li> <li>• la direction générale des services (incluant les marchés publics et le développement économique),</li> <li>• la direction solidarité et cohésion sociale (CCAS, logement, petite enfance, gérontologie),</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la direction Finances, Ressources, Moyens (dépenses, recettes, PPI de la Ville),</li> <li>• la direction Education, Jeunesse (écoles maternelles et primaires, pour la participation aux études de programmation des équipements),</li> <li>• le cabinet du Maire (relations avec les élus, sécurité, communication, GUSP, fonctionnement du quartier).</li> </ul> <p>A été constituée une Direction de projet associant le chef de projet ville, le directeur de projet MEL, la cheffe de projet opérationnel MEL, les principaux élus concernés, les directeurs de pôles et les chefs de services concernés. Cette direction de projet se réunit de façon hebdomadaire.</p>
<b>Ville de Wattignies</b>	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Blanc-Riez, la Ville de Wattignies suivra les opérations de sa compétence, c'est-à-dire la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des équipements publics,</li> <li>• des espaces verts,</li> <li>• du mobilier urbain,</li> <li>• de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Wattignies. Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la direction général des services, qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet. Il tiendra informé la direction de projet NPNRU de l'avancement des opérations.</p>
<b>Ville de Watrelos</b>	<p>Pour mettre en œuvre et suivre le projet de renouvellement urbain en collaboration avec la MEL, la Ville s'est organisée de la manière suivante afin d'accompagner la direction de projet confiée à la MEL.</p> <p>Le volet urbain et habitat est suivi par la direction de la coordination des politiques contractuelles, qui mobilise la direction des services techniques et la direction habitat en fonction des nécessités. La Ville, en tant que maître d'ouvrage, pilotera et suivra les opérations qui relèvent de sa compétence : espaces verts, mobilier urbain, éclairage public.</p> <p>Le volet social est piloté par la direction de la coordination des politiques contractuelles, en lien avec les directions thématiques (insertion professionnelle, éducation, jeunesse, économie-emploi santé, prévention...). L'inscription du NPNRU dans le contrat de ville constitue un axe fort de la déclinaison territoriale du contrat de ville pour Watrelos. À ce titre, on y retrouve l'accompagnement au changement, la concertation, la mémoire des quartiers.</p> <p>Plus particulièrement, sur l'accompagnement social au logement, la Ville en tant que copilote aux côtés du bailleur, mobilise les personnes ressources au sein de GRAR (groupe de ressource et d'accompagnement composé du CCAS et de travailleurs sociaux intervenant sur le territoire) et fait le lien entre le groupe technique logement (GTR) et les commissions d'attribution logement (CAL).</p>

### > L'organisation des bailleurs

<b>LMH Vilogia</b>	<p>Lille Métropole Habitat et Vilogia ont décidé de créer un GIE, La Méta, à qui ils ont donné la mission de piloter les projets de renouvellement urbain, de la conception à l'exécution. Chaque bailleur garde la maîtrise d'ouvrage de ses opérations. Ainsi, la direction de projet est assurée par la META avec les 2 chefs de projets et les 5 chargés de mission (relogement, insertion &amp; GUSP, programmation, OPCU, finance) pour le compte de Lille Métropole Habitat et de Vilogia.</p> <p>Lille Métropole Habitat et Vilogia ont également confié l'accompagnement au logement à La Méta. Une équipe de 10 chargés de relogement et d'une coordinatrice a été créée pour prendre en charge les relogements des 2 bailleurs sur la durée du NPNRU. La Méta mobilise 17 équivalents temps plein sur le projet de la Métropole Européenne de Lille.</p> <p>Les chefs de projets animent les équipes projet composées des chargés de missions de La Méta et des intervenants opérationnels des bailleurs (Chargés d'opérations, responsables d'agence et de patrimoine, chargés de mission sécurité...).</p> <p>8 équipes projets sont créées : Lille Concorde, Lille Bois Blancs, Lille JB Clément/ Wattignies/Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing, Hem, Watrelos. Au sein de ces équipes projet,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Lille Métropole Habitat mobilise auprès de ses 2 directeurs de territoire 3 chefs de projet et 3 responsables de programmes de la maîtrise d'ouvrage, 3 responsables d'agence, 3 responsables de patrimoine et 2 chargés de développement social pour animer les équipes opérationnelles et de terrain.</li> <li>· Vilogia mobilise auprès de la directrice territoriale de la MEL 6 responsables de programmes du GIE de maîtrise d'ouvrage Hauts-de-France, 4 responsables d'agence Territoriale, 4 responsables d'agence, 4 responsables de patrimoine pour animer les équipes opérationnelles et de terrain.</li> </ul> <p>Les chefs de projets de La Méta représentent Lille Métropole Habitat et Vilogia dans l'ensemble des instances de pilotage du projet mises en œuvre par la Métropole Européenne de Lille et les Villes. Ils sont les interlocuteurs des partenaires du NPNRU et organisent les interventions des membres des équipes projets.</p>
<b>Partenord Habitat</b>	<p>Sur l'ensemble des territoires du département du Nord, Partenord Habitat a déployé une organisation territoriale ayant pour objet de renforcer la proximité. Cette organisation assure une décision et une action au plus près des clients locataires, accédants ou copropriétaires, comme des partenaires de l'office, Villes et intercommunalités, notamment.</p> <p>Dans ce cadre, la direction territoriale Lille Métropole de Partenord Habitat assure la direction de projet pour les PRU de Loos-Les Oliveaux, de Mons-en-Barœul-Nouveau Mons, et de Wattignies-Blanc Riez. Le directeur territorial rassemble à cette fin une équipe projet à laquelle sont principalement associés les directeurs des 3 agences de Partenord Habitat à Loos, Mons-en-Barœul et Wattignies.</p> <p>Il est assisté par les services de sa direction territoriale (DT), spécialisés dans les fonctions commerciale, sociale et exploitation (2 directeurs de service, des commerciaux de territoire, 1 responsable et 1 développeur social, pour le relogement piloté en agence et l'accompagnement social, notamment).</p> <p>La direction technique de la DT est mobilisée, quant à elle, sur les opérations de démolition, de construction, de réhabilitation et de résidentialisation (directrice, responsable des programmes immobiliers, 2 responsables d'entité patrimoine et les responsables d'opérations). Le directeur territorial et ses services disposent aussi de l'appui des services support du siège (assistance au réseau, expertise métiers, contrôle interne et reporting).</p>

<b>INA 3F</b>	<p>Pour le projet de son patrimoine su le quartier de l'Alma à Roubaix, 3F Nord Artois mobilise spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 1 gérant qui anime 2 ETP , une assistante de gestion et un chargé d'accompagnement social. Ces collaborateurs sont plus particulièrement chargés du relogement et du suivi social des locataires concernés par la démolition,</li> <li>· 1 chef de projet construction et son assistante en charge de la démolition, de la reconstitution de l'offre locative et du suivi administratif dans Agora.</li> </ul>
<b>Logis Métropole</b>	<p>La nature et l'envergure des projets de renouvellement urbain portés par Logis Métropole (206 logements en requalification avec ou sans résidentialisation) ne nécessitent pas une organisation ad hoc. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est-elle effectuée par les équipes habituelles de la direction immobilière de Logis Métropole et plus particulièrement par 1 à 2 responsables de programme immobilier. Le responsable de programme immobilier réalise les études et diagnostics techniques, définit le programme de travaux, coordonne la concertation auprès des locataires, dépose le permis de construire, suit et réceptionne le chantier. Le pôle accompagnement social, et plus particulièrement une conseillère sociale et une chargée de GUSP, vient en soutien de la direction immobilière pour réaliser les études sociales, identifier et accompagner les locataires les plus fragiles avant, pendant et après la phase de travaux, et faire le lien si besoin entre les locataires et l'entreprise en charge du chantier ou les autres services de Logis Métropole. Le pôle accompagnement social contribue également, dans le cadre de la démarche inter-bailleurs, au relogement des locataires concernés par les opérations de démolitions du NPNRU. La responsable administratif et financement assure l'élaboration et le suivi des FAT et participe aux comités techniques et de pilotage NPNRU de la MEL.</p>

### >L'organisation des autres maîtres d'ouvrage

<b>ANCT</b>	<p>Les opérations de construction sous maîtrise d'ouvrage directe ainsi que les acquisitions de locaux commerciaux en rez de chaussée d'immeubles de Logement sont portées par la Direction des Programmes. Le Responsable de Programme est en charge de l'entièreté du projet. En cette qualité, il fait appel à différentes expertises au sein de l'établissement : direction technique, service juridique, direction de l'exploitation afin que l'opération soit conduite de manière efficiente. En lien constant avec ses partenaires (villes, MEL, financeurs), le Responsable de Programme est le référent unique pour toute information et arbitrage relatifs au projet.</p>
<b>Département du Nord</b>	<p>L'opération de restructuration du collège Descartes à Loos se fera sous maîtrise d'ouvrage directe du Département. Elle sera portée intégralement par la Direction des Bâtiments de la collectivité de sa programmation jusqu'à la réalisation. En lien avec ses partenaires (Ville et MEL), la Direction des Bâtiments assurera la coordination de ses travaux dans une cohérence d'exécution, et en tenant compte des travaux complémentaires de réaménagement du parvis sous maîtrise d'ouvrage de la MEL.</p>

### Est modifié comme suit :

#### « Article 7.4. L'organisation des maîtres d'ouvrages

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

#### > L'organisation de la MEL

La MEL est concernée à plusieurs titres par le NPRU. Elle est le pilote du NPRU, suite à sa prise de compétence politique de la ville et possède de longue date la compétence aménagement. C'est pour cette raison que la MEL a fait le choix il y a quelques années d'intégrer au service politique de la ville, les personnes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des NPRU, afin de gagner en efficacité.

Cependant les projets viennent également interroger d'autres compétences de la MEL, Habitat, voirie et espaces publics, assainissement, résidus urbains.... De ce fait une organisation en mode projet, mise en place depuis de nombreuses années au sein de la MEL, prend tout son sens au regard des nombreuses directions concernées par ces projets. Cependant le nombre important de partenaires impliqués dans ces projets vient complexifier le travail.

En complément du comité de pilotage métropolitain, des comités de pilotage ont également été mis en place pour chacun des volets territoriaux. Les comités de pilotage sont généralement précédés d'un comité technique.

Le co-pilotage est assuré par la vice-présidente Politique de la ville de la MEL et les maires de chaque commune concernée.

La mise en œuvre des différents projets d'aménagement devra se faire dans la continuité des décisions prises dans les comités de pilotage métropolitain et locaux. Cependant il conviendra de veiller à ce que les décisions relevant de la MEL en tant que maître d'ouvrage soient bien en cohérence avec les

règlements et décisions des instances métropolitaines en particulier le comité d'engagement métropolitain.

### > L'organisation des villes

Les Villes concernées par le NPNRU assurent la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations inscrites dans la présente convention, notamment des équipements publics et des travaux d'accompagnement de voiries, espaces verts, éclairage et mobilier urbain.

Pour assurer la réalisation et le suivi de ces opérations, elles sont organisées de la manière suivante :

<p><b>Ville de Roubaix</b></p>	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain Roubaix, la Ville assurera les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics,</li> <li>• la réalisation des espaces verts,</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain,</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire et de Monsieur le Premier Adjoint chargé de l'urbanisme, de la rénovation urbaine, de l'aménagement des espaces publics NPNRU, de la Politique de la Ville et des finances.</p> <p>Au niveau technique, la réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité de la Direction de projet NPRU qui assurera la mobilisation et coordination, à cet effet, des services de la ville et en particulier des services techniques agissant sur le champ de l'aménagement des espaces publics et de la programmation des équipements ; mais aussi de la direction des finances, du service des marchés publics et des services thématiques futurs gestionnaires des équipements.</p>
<p><b>Ville de Tourcoing</b></p>	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de La Bourgogne, la Ville de Tourcoing suivra les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics,</li> <li>• la réalisation des espaces verts,</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain,</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Tourcoing et de Monsieur le Premier Adjoint chargé de l'urbanisme, Monsieur l'Adjoint chargé des Grands Projets et de la Rénovation Urbaine pilote le NPNRU de la Bourgogne. Au niveau technique, la réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité de la Direction des Grands Projets (au sein de la DGST) qui assurera la coordination avec les autres directions de la Ville de Tourcoing :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la DGST et ses différentes directions techniques : aménagement, habitat et développement économique / architecture / parcs et jardins et développement durable</li> <li>• la Direction des relations aux habitants,</li> <li>• la Direction des écoles et des familles,</li> <li>• la Direction de la jeunesse, des sports et des territoires,</li> <li>• ainsi que les directions fonctionnelles et l'ensemble des directions impactées par le NPRU (Direction des finances et du contrôle de gestion, Direction de la commande publique et des affaires juridiques et immobilières, Direction de la communication et de l'événementiel...).</li> </ul> <p>Pour assurer la réussite du projet de renouvellement urbain, la Ville de Tourcoing a également renforcé ses moyens communaux en mobilisant un poste de chef de projet social et une mission d'ingénierie sociale du relogement. Par ailleurs, une équipe transversale et pilotée par la Direction de projet a été mise au service du projet de renouvellement urbain. Celle-ci réunit une assistante à la mission de rénovation urbaine, un chef de projet social/politique de la ville, une chargée de mission accompagnement au changement, un chargé de mission de proximité et un chargé de mission démocratie participative.</p>
<p><b>Ville de Lille</b></p>	<p>Les services de la Ville sont largement mobilisés dans le NPNRU : à l'échelle stratégique, opérationnelle, de gestion, ou encore, de proximité auprès des habitants.</p> <p>1- Le volet urbain et habitat est co-piloté par les directions de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville, en lien étroit avec les directions homologues métropolitaines. Il consiste en l'élaboration et la mise en œuvre des opérations urbaines et d'habitat sur le territoire lillois. Le pilotage du projet urbain est confié à l'urbaniste territorialisé (4 urbanistes mobilisés), afin d'assurer la cohérence du projet avec les dynamiques et stratégies territoriales. Les directions gestionnaires de l'espace public (nature en ville, espace public, éclairage, propreté...) ainsi que les directions en expertise (Risques urbains par exemple) sont mobilisées dès la phase conception. La direction de l'habitat est mobilisée dans les programmations et le suivi des opérations logement au sein des projets et en reconstitution de l'offre.</p> <p>2- Le volet équipement est piloté par la direction de la Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération (MOCO) pour la programmation, la réalisation, la mise en service des équipements publics de compétences communales. Les directions thématiques concernées (éducation, petite enfance, sport, jeunesse, senior...) assurent la déclinaison la déclinaison des stratégies communales dans les projets ainsi que la mobilisation des équipes de terrain et des partenaires institutionnels (Éducation Nationale, Département, CAF, DRAC...). La direction de la Maintenance des bâtiments est étroitement associée dès la phase conception.</p> <p>3- Le volet social est animé par la direction de projet Renouvellement urbain (chargé de mission dédié) et mobilise les services autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnement au relogement co-piloté avec le bailleur : 5 ETP au sein de la Ville sont mobilisés au sein de la direction de projet (0,2 ETP), du service interbailleurs de la direction de l'habitat (1 ETP), de la direction de la proximité (0,8 ETP) et surtout du CCAS de la ville avec</li> <li>3 intervenants sociaux dédiés au NPRU ;</li> <li>• l'insertion professionnelle, déclinant à l'échelle communale les stratégies métropolitaines et le suivi des clauses d'insertion ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'observation et l'évaluation de l'impact social du projet tout au long du NPRU sur les habitants, la structure et les équilibres communaux : mobilisation auprès de la direction de projet des observatoires de la Ville et des directions thématiques (habitat, éducation...) et de la proximité.</li> </ul> <p>4- Le volet accompagnement au changement est animé par la direction de la Proximité à l'échelle de chaque quartier (5 directions de quartier mobilisées) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la concertation mise en œuvre par la direction de la Démocratie participative en lien avec la direction de l'urbanisme</li> <li>• le travail de mémoire dans le quartier</li> <li>• le maintien et l'adaptation des services de proximité (équipements, commerces, associations...) tout au long du projet, avec l'appui de la direction de projet ;</li> <li>• la gestion de proximité, contractualisée avec le bailleur et la métropole à travers un contrat de site et mobilisant largement les acteurs de la gestion communaux et de la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• l'articulation avec le contrat de Ville dans lequel s'inscrit le NPRU (concernant à l'échelle lilloise 60 000 habitants).</li> </ul> <p>La direction de projet (4ETP) anime ces 4 pôles et veille également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la valorisation et au rayonnement du projet ;</li> <li>• l'impulsion des dynamiques d'innovation dans le projet et de leur financement.</li> </ul>
<b>Ville de Loos</b>	<p>Dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain des Oliveaux, la Ville de Loos assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations de sa compétence.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics,</li> <li>• la réalisation des espaces verts,</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain,</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques qui tiendra la Direction du Projet informée de l'avancement des opérations. Plus particulièrement, une coordination sera assurée par un ingénieur détaché sur ces missions et le Chef de Projet Ville. Il s'agira de travailler en étroite concertation avec les Directions concernées : Marchés Publics / Finances, Enfance Famille, Restauration Municipale, Urbanisme, Économie, notamment.</p>
<b>Ville de Mons-en-Barœul</b>	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Nouveau Mons, la Ville de Mons-en-Barœul suivra les opérations de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics,</li> <li>• la réalisation des espaces verts,</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain,</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Mons-en-Barœul et de Madame l'Adjointe au Maire chargée de la Rénovation urbaine, Cadre de vie, Logement.</p> <p>Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la Direction de Projet NPNRU, sous la responsabilité du Directeur Général des Services qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet.</p>
<b>Ville de Hem</b>	<p>Dans le cadre du projet de développement urbain et social de la ville de Hem via le NPNRU et le droit commun, la commune pilotera les opérations relevant de sa compétence, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation des équipements publics (en régie ou MOE externe),</li> <li>• la réalisation des espaces verts (en régie ou groupement de commande),</li> <li>• la réalisation du mobilier urbain (en régie ou groupement de commande),</li> <li>• la réalisation de l'éclairage public (en régie ou groupement de commande),</li> <li>• la Mise en œuvre de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Hem et de Monsieur l'Adjoint à la Solidarité entre les Générations, à l'Habitat et au Logement, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux Travaux, aux Infrastructures et à l'Aménagement.</li> </ul> <p>Le suivi administratif/technique/financier sera assuré par le chef de projet renouvellement urbain de la Ville qui veillera à la coordination avec les autres services municipaux concernés, et principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la direction des services techniques et de l'aménagement (bâtiments, voirie, urbanisme, foncier),</li> <li>• la direction générale des services (incluant les marchés publics et le développement économique),</li> <li>• la direction solidarité et cohésion sociale (CCAS, logement, petite enfance, gérontologie),</li> <li>• la direction Finances, Ressources, Moyens (dépenses, recettes, PPI de la Ville),</li> <li>• la direction Education, Jeunesse (écoles maternelles et primaires, pour la participation aux études de programmation des équipements),</li> <li>• le cabinet du Maire (relations avec les élus, sécurité, communication, GUSP, fonctionnement du quartier).</li> </ul> <p>A été constituée une Direction de projet associant le chef de projet ville, le directeur de projet MEL, la cheffe de projet opérationnel MEL, les principaux élus concernés, les directeurs de pôles et les chefs de services concernés. Cette direction de projet se réunit de façon hebdomadaire.</p>
<b>Ville de Wattignies</b>	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Blanc-Riez, la Ville de Wattignies suivra les opérations de sa compétence, c'est-à-dire la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des équipements publics,</li> <li>• des espaces verts,</li> <li>• du mobilier urbain,</li> <li>• de l'éclairage public.</li> </ul> <p>La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Wattignies.</p> <p>Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la direction général des services, qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet. Il tiendra informé la direction de projet NPNRU de l'avancement des opérations.</p>
<b>Ville de Wattrelos</b>	<p>Pour mettre en œuvre et suivre le projet de renouvellement urbain en collaboration avec la MEL, la Ville s'est organisée de la manière suivante afin d'accompagner la direction de projet confiée à la MEL.</p> <p>Le volet urbain et habitat est suivi par la direction de la coordination des politiques contractuelles, qui mobilise la direction des services techniques et la direction habitat en fonction des nécessités. La Ville, en tant que maître d'ouvrage, pilotera et suivra les opérations qui relèvent de sa compétence : espaces verts, mobilier urbain, éclairage public.</p> <p>Le volet social est piloté par la direction de la coordination des politiques contractuelles, en lien avec les directions thématiques (insertion professionnelle, éducation, jeunesse, économie-emploi santé, prévention...). L'inscription du NPNRU dans le contrat de ville</p>

	constitue un axe fort de la déclinaison territoriale du contrat de ville pour Wattrelos. À ce titre, on y retrouve l'accompagnement au changement, la concertation, la mémoire des quartiers. Plus particulièrement, sur l'accompagnement social au logement, la Ville en tant que copilote aux côtés du bailleur, mobilise les personnes ressources au sein de GRAR (groupe de ressource et d'accompagnement composé du CCAS et de travailleurs sociaux intervenant sur le territoire) et fait le lien entre le groupe technique logement (GTR) et les commissions d'attribution logement (CAL).
--	--

## > L'organisation des bailleurs

<b>LMH Vilogia</b>	<p>Lille Métropole Habitat et Vilogia ont décidé de créer un GIE, La Méta, à qui ils ont donné la mission de piloter les projets de renouvellement urbain, de la conception à l'exécution. Chaque bailleur garde la maîtrise d'ouvrage de ses opérations. Ainsi, la direction de projet est assurée par la META avec les 2 chefs de projets et les 5 chargés de mission (relogement, insertion &amp; GUSP, programmation, OPCU, finance) pour le compte de Lille Métropole Habitat et de Vilogia.</p> <p>Lille Métropole Habitat et Vilogia ont également confié l'accompagnement au logement à La Méta. Une équipe de 10 chargés de relèvement et d'une coordinatrice a été créée pour prendre en charge les relogements des 2 bailleurs sur la durée du NPNRU. La Méta mobilise 17 équivalents temps plein sur le projet de la Métropole Européenne de Lille.</p> <p>Les chefs de projets animent les équipes projet composées des chargés de missions de La Méta et des intervenants opérationnels des bailleurs (Chargés d'opérations, responsables d'agence et de patrimoine, chargés de mission sécurité...).</p> <p>8 équipes projets sont créées : Lille Concorde, Lille Bois Blancs, Lille JB Clément/ Wattignies/Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing, Hem, Wattrelos. Au sein de ces équipes projet,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Lille Métropole Habitat mobilise auprès de ses 2 directeurs de territoire 3 chefs de projet et 3 responsables de programmes de la maîtrise d'ouvrage, 3 responsables d'agence, 3 responsables de patrimoine et 2 chargés de développement social pour animer les équipes opérationnelles et de terrain.</li> <li>· Vilogia mobilise auprès de la directrice territoriale de la MEL 6 responsables de programmes du GIE de maîtrise d'ouvrage Hauts-de-France, 4 responsables d'agence Territoriale, 4 responsables d'agence, 4 responsables de patrimoine pour animer les équipes opérationnelles et de terrain.</li> </ul> <p>Les chefs de projets de La Méta représentent Lille Métropole Habitat et Vilogia dans l'ensemble des instances de pilotage du projet mises en œuvre par la Métropole Européenne de Lille et les Villes. Ils sont les interlocuteurs des partenaires du NPNRU et organisent les interventions des membres des équipes projets.</p>
<b>Partenord Habitat</b>	<p>Sur l'ensemble des territoires du département du Nord, Partenord Habitat a déployé une organisation territoriale ayant pour objet de renforcer la proximité. Cette organisation assure une décision et une action au plus près des clients locataires, accédants ou copropriétaires, comme des partenaires de l'office, Villes et intercommunalités, notamment.</p> <p>Dans ce cadre, la direction territoriale Lille Métropole de Partenord Habitat assure la direction de projet pour les PRU de Loos-Les Oliveaux, de Mons-en-Barœul-Nouveau Mons, et de Wattignies-Blanc Riez. Le directeur territorial rassemble à cette fin une équipe projet à laquelle sont principalement associés les directeurs des 3 agences de Partenord Habitat à Loos, Mons-en-Barœul et Wattignies.</p> <p>Il est assisté par les services de sa direction territoriale (DT), spécialisés dans les fonctions commerciale, sociale et exploitation (2 directeurs de service, des commerciaux de territoire, 1 responsable et 1 développeur social, pour le relèvement piloté en agence et l'accompagnement social, notamment).</p> <p>La direction technique de la DT est mobilisée, quant à elle, sur les opérations de démolition, de construction, de réhabilitation et de résidentialisation (directrice, responsable des programmes immobiliers, 2 responsables d'entité patrimoine et les responsables d'opérations). Le directeur territorial et ses services disposent aussi de l'appui des services support du siège (assistance au réseau, expertise métiers, contrôle interne et reporting).</p>
<b>INA 3F</b>	<p>Pour le projet de son patrimoine sur le quartier de l'Alma à Roubaix, 3F Nord Artois mobilise spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 1 gérant qui anime 2 ETP, une assistante de gestion et un chargé d'accompagnement social. Ces collaborateurs sont plus particulièrement chargés du relèvement et du suivi social des locataires concernés par la démolition,</li> <li>· 1 chef de projet construction et son assistante en charge de la démolition, de la reconstitution de l'offre locative et du suivi administratif dans Agora.</li> </ul>
<b>Logis Métropole</b>	<p>La nature et l'envergure des projets de renouvellement urbain portés par Logis Métropole (206 logements en requalification avec ou sans résidentialisation) ne nécessitent pas une organisation ad hoc. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est-elle effectuée par les équipes habituelles de la direction immobilière de Logis Métropole et plus particulièrement par 1 à 2 responsables de programme immobilier. Le responsable de programme immobilier réalise les études et diagnostics techniques, définit le programme de travaux, coordonne la concertation auprès des locataires, dépose le permis de construire, suit et réceptionne le chantier.</p> <p>Le pôle accompagnement social, et plus particulièrement une conseillère sociale et une chargée de GUSP, vient en soutien de la direction immobilière pour réaliser les études sociales, identifier et accompagner les locataires les plus fragiles avant, pendant et après la phase de travaux, et faire le lien si besoin entre les locataires et l'entreprise en charge du chantier ou les autres services de Logis Métropole. Le pôle accompagnement social contribue également, dans le cadre de la démarche inter-bailleurs, au relèvement des locataires concernés par les opérations de démolitions du NPNRU.</p> <p>La responsable administrative et financement assure l'élaboration et le suivi des FAT et participe aux comités techniques et de pilotage NPNRU de la MEL.</p>
<b>ADOMA</b>	<p>Pour le projet de démolition du foyer Constantin Floran situé dans le quartier des 3 Ponts à ROUBAIX, Adoma mobilise <b>pour le relèvement</b> et le suivi social des résidents concernés par la démolition une équipe interne d'intervenants composée d'un responsable de résidence, d'un responsable d'Insertion Sociale et d'un ouvrier de Maintenance. A cela s'ajoute la mobilisation externalisée d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, composée de 4 personnes. <b>Pour le suivi opérationnel de l'opération</b> de démolition et des opérations de reconstitution de l'offre locative mais aussi pour le suivi administratif dans Agora, Adoma mobilise un responsable de programme et son assistante qui viendront ainsi compléter l'équipe mise en œuvre pour le relèvement.</p>

## >L'organisation des autres maîtres d'ouvrage

<b>ANCT</b>	Les opérations de construction sous maîtrise d'ouvrage directe ainsi que les acquisitions de locaux commerciaux en rez de chaussée d'immeubles de Logement sont portées par la Direction des Programmes. Le Responsable de Programme est en charge de l'entièreté du projet. En cette qualité, il fait appel à différentes expertises au sein de l'établissement : direction technique, service juridique, direction de l'exploitation afin que l'opération soit conduite de manière efficiente. En lien constant avec ses partenaires (villes, MEL, financeurs), le Responsable de Programme est le référent unique pour toute information et arbitrage relatifs au projet.
<b>Département du Nord</b>	L'opération de restructuration du collège Descartes à Loos se fera sous maîtrise d'ouvrage directe du Département. Elle sera portée intégralement par la Direction des Bâtiments de la collectivité de sa programmation jusqu'à la réalisation. En lien avec ses partenaires (Ville et MEL), la Direction des Bâtiments assurera la coordination de ses travaux dans une cohérence d'exécution, et en tenant compte des travaux complémentaires de réaménagement du parvis sous maîtrise d'ouvrage de la MEL.
<b>SPLA Fabrique des Quartiers</b>	Les pilotages du volet quartiers anciens des NPNRU de Lille et de Roubaix seront placés chacun sous la responsabilité d'une chargée de programme dédiée. Elle pourra s'appuyer sur les compétences métiers présentes à l'interne de l'entreprise en matière de procédures d'urbanisme et d'aménagement, d'action foncière, de relogement et d'accompagnement social, de gestion transitoire et de maîtrise d'ouvrage en matière de réhabilitation de logements anciens, de commercialisation (y/c en VIR, en VEFA ou au travers de montages spécifiques avec l'OFS de Lille ou encore au travers du dispositifs « maisons à 1€ avec travaux »), de gestion et d'urbanisme transitoires, de gestion locative. Les volets acquisitions et gestion transitoire ainsi que le curage et les démolitions seront réalisées en articulation étroite avec les équipes de l'EPF. Des BET externes – architectes, urbanistes, spécialistes en matière de développement durables, OPCU, coproduction .../... seront mobilisés autant que de besoin.

### **Article 3.14 – Modifications du titre II - article 8.1 de la convention**

L'article 8.1 de la convention relatif au projet de gestion rédigé comme suit :

#### **« Article 8.1 Le projet de gestion**

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet, en lien avec les acteurs concernés, s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et co-construit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Le projet de gestion interroge ainsi la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

Sur l'expérience acquise lors des précédents PNRU, le porteur de projet s'engage à proposer localement, projet par projet, dans le cadre posé par la Métropole, et à présenter lors de la 1<sup>re</sup> revue de projet, associant l'ANRU et sa délégation territoriale, un modèle de convention de gestion des sites en NPNRU pour les espaces publics et privés. La convention constitue un outil particulièrement utile et efficace à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants dans les secteurs de résidence sociale nécessitant un surinvestissement, une coordination des actions et des organisations des bailleurs sociaux, de la commune et de la MEL. Cet outil permet d'agir en phase de conception, de gestion transitoire durant et après le chantier et permet de réguler les surcoûts de gestion par des aménagements transitoires ou définitifs adaptés, mais également de coordonner les interventions de chacun. Aussi, le porteur de projet s'engage-t-il à mettre en place un cadre méthodologique de gestion des chantiers NPNRU. Les partenaires s'engagent sur chaque opération dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage à mener de manière très rigoureuse, le travail préparatoire au lancement du chantier. Ils veilleront à suffisamment anticiper ce travail préparatoire et à bien associer toutes les parties prenantes et partenaires concernés.

Cette démarche a vocation :

- à s'appliquer aux sites urbains connaissant des dysfonctionnements organisationnels pour les maintenir dans un état de fonctionnement acceptable par les habitants et usagers,
- à outiller l'ensemble des maîtres d'ouvrages en conception (prendre en compte l'avis du futur gestionnaire), gestion transitoire et entretien pour mieux communiquer (alerte), mieux se coordonner et mieux se connaître.

En d'autres termes, l'aménagement, l'entretien et la maintenance préventive/proactive des espaces publics et privés doivent permettre d'apporter sur le secteur un réel sentiment de sécurité et de bien-être aux habitants du quartier. Cette convention formalise certaines pratiques et vient en modifier d'autres, elle reprend également les différentes thématiques concernées.

Pour en assurer la conduite, les conventions déclinées localement intègrent des modalités de coordination, de suivi et d'évaluation, dont le bilan est établi annuellement. Pour que cette coordination soit opérationnelle, les signataires des conventions locales de gestion de site désigneront un référent unique en charge de la coordination institutionnelle interne. Afin qu'elle puisse être suivie localement, la Ville assure la coordination générale de la convention et le compte-rendu auprès des élus et habitants.

L'objet de la convention, dont le bilan sera présenté à chaque revue de projet, est :

- d'identifier et programmer des actions permettant la mise en œuvre de pratiques de gestion économes et efficaces,
- de définir les responsabilités, obligations et charges des parties en matière d'exploitation, d'entretien/maintenance, et de renouvellement des ouvrages, d'équipements urbains et d'installations,
- de définir les pratiques à mettre en place dans le quartier en fonction de la domanialité.

Dans ce cadre, la MEL pilotera une mission métropolitaine d'accompagnement à la construction de ces projets de gestion de site. Cette mission apporte à la MEL et à ses partenaires une expertise fine et précise sur des thématiques données à l'échelle métropolitaine, notamment sur des champs stratégiques innovants : gestion transitoire, recyclage des déchets de chantiers, sécurité des chantiers, expertise

juridique sur le partage des compétences au regard de la domanialité.... Cette mission est accompagnée par l'ANRU afin de garantir l'amélioration du fonctionnement et de la gestion urbaine des quartiers à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

**Est modifié comme suit :**

### **Article 8.1 Le projet de gestion (nouvelle rédaction)**

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet, en lien avec les acteurs concernés, s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et co-construit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Le projet de gestion interroge ainsi la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

Sur l'expérience acquise lors des précédents PNRU, le porteur de projet s'engage à proposer localement, projet par projet, dans le cadre posé par la Métropole, et à présenter lors de la 1<sup>re</sup> revue de projet, associant l'ANRU et sa délégation territoriale, un modèle de convention de gestion des sites en NPNRU pour les espaces publics et privés. La convention constitue un outil particulièrement utile et efficace à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants dans les secteurs de résidence sociale nécessitant un surinvestissement, une coordination des actions et des organisations des bailleurs sociaux, de la commune et de la MEL. Cet outil permet d'agir en phase de conception, de gestion transitoire durant et après le chantier et permet de réguler les surcoûts de gestion par des aménagements transitoires ou définitifs adaptés, mais également de coordonner les interventions de chacun. Aussi, le porteur de projet s'engage-t-il à mettre en place un cadre méthodologique de gestion des chantiers NPNRU. Les partenaires s'engagent sur chaque opération dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage à mener de manière très rigoureuse, le travail préparatoire au lancement du chantier. Ils veilleront à suffisamment anticiper ce travail préparatoire et à bien associer toutes les parties prenantes et partenaires concernés.

Cette démarche a vocation :

- à s'appliquer aux sites urbains connaissant des dysfonctionnements organisationnels pour les maintenir dans un état de fonctionnement acceptable par les habitants et usagers,
- à outiller l'ensemble des maîtres d'ouvrages en conception (prendre en compte l'avis du futur gestionnaire), gestion transitoire et entretien pour mieux communiquer (alerte), mieux se coordonner et mieux se connaître.

En d'autres termes, l'aménagement, l'entretien et la maintenance préventive/proactive des espaces publics et privés doivent permettre d'apporter sur le secteur un réel sentiment de sécurité et de bien-être aux habitants du quartier. Cette convention formalise certaines pratiques et vient en modifier d'autres, elle reprend également les différentes thématiques concernées.

Pour en assurer la conduite, les conventions déclinées localement intègrent des modalités de coordination, de suivi et d'évaluation, dont le bilan est établi annuellement. Pour que cette coordination soit opérationnelle, les signataires des conventions locales de gestion de site désigneront un référent unique en charge de la coordination institutionnelle interne. Afin qu'elle puisse être suivie localement, la Ville assure la coordination générale de la convention et le compte-rendu auprès des élus et habitants.

L'objet de la convention, dont le bilan sera présenté à chaque revue de projet, est :

- d'identifier et programmer des actions permettant la mise en œuvre de pratiques de gestion économes et efficaces,
- de définir les responsabilités, obligations et charges des parties en matière d'exploitation, d'entretien/maintenance, et de renouvellement des ouvrages, d'équipements urbains et d'installations,
- de définir les pratiques à mettre en place dans le quartier en fonction de la domanialité.

Dans ce cadre, la MEL pilotera une mission métropolitaine d'accompagnement à la construction de ces projets de gestion de site, pour une durée de deux ans. Cette mission apporte à la MEL et à ses

partenaires une expertise fine et précise sur des thématiques données à l'échelle métropolitaine, notamment sur des champs stratégiques innovants : gestion transitoire, recyclage des déchets de chantiers, sécurité des chantiers, expertise juridique sur le partage des compétences au regard de la domanialité.... Cette mission est accompagnée par l'ANRU afin de garantir l'amélioration du fonctionnement et de la gestion urbaine des quartiers à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

### **Article 3.15 – Modifications du titre II - article 8.2 de la convention**

L'article 8.2 de la convention relatif aux mesures d'insertion par l'activité économique des habitants rédigé comme suit :

#### **Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants**

Depuis 2012, la clause sociale d'insertion professionnelle profite annuellement à environ 1 000 résidents de la MEL, dont la moitié en quartiers prioritaires. Partenaires du territoire, bailleurs sociaux, Département, Région, communes, Pôle emploi, PLIE, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, fédérations d'entreprises, chambres consulaires, etc, font preuve d'une implication forte dans cette démarche grâce à l'appui technique menée par le réseau territorial des facilitateurs (MDE et PLIE).

Depuis le début de l'année 2018, la MEL a engagé un travail de réactualisation de sa charte métropolitaine d'insertion. Une démarche de concertation et de co-construction avec les partenaires a abouti à son adoption à l'unanimité en conseil métropolitain en décembre 2018.

Le nouveau document a pour objectif de cadrer la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion du point de vue réglementaire (liée au NPRU) et de manière volontariste en donnant des objectifs communs de travail à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Ainsi, cette charte est-elle, pour sa partie réglementaire, une déclinaison adaptée aux spécificités locales de la charte nationale d'insertion, rédigée par l'ANRU pour la période 2014-2024.

#### **Elle se structure autour de 4 grands objectifs :**

- contribuer à l'accès à l'emploi des habitants fragilisés ou éloignés du marché du travail de la métropole, notamment des quartiers prioritaires, en exploitant les possibilités de la commande publique ;
- impulser une dynamique partenariale auprès de tous les acteurs mobilisés sur le sujet des clauses sociales dans les contrats de la commande publique, afin de multiplier les opportunités d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi ;
- participer à la construction de parcours professionnalisant pour les habitants en termes de durée et de montée en compétences notamment ;
- organiser un dispositif de suivi et de pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

La MEL et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte sur :

- la réalisation des objectifs d'insertion ;
- l'utilisation de la procédure de mise en œuvre, via les facilitateurs ;
- la participation des instances de suivi et de pilotage ;
- la transmission des éléments nécessaires à l'évaluation.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à appliquer les dispositions de la charte relative au NPRU en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

Pour cela, la MEL et les maîtres d'ouvrage fixent, à travers la présente convention, des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant sur les modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, sur le partenariat avec les entreprises et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

#### ***Rappel sur les publics éligibles***

Pour rappel, les publics éligibles aux clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi sont les suivants :

- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi) ;
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou d'autres minima sociaux, notamment l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité... ;
- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, orientés en milieu ordinaire et demandeur d'emploi ;
- les personnes de plus de 50 ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle ;
- les personnes en parcours au sein de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- les personnes relevant des dispositifs de l'Insertion par l'Activité Économique définies à l'article L5132-4 du Code du travail.

En outre, les facilitateurs peuvent valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), acteurs sociaux (Département, centres sociaux...).

L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à leur mise à l'emploi et validée par les facilitateurs mobilisés sur le contrat. La question d'éligibilité se définit par rapport à la personne et non par le contrat de travail support.

La mobilisation des publics s'appuiera sur les politiques dédiées mises en place par les partenaires.

Depuis 2017, le Département mène une stratégie renforcée qui conduit à intensifier les politiques de mise à l'emploi qu'il a déjà engagées. Elle se décline par la création de 2 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) situées à Lille et à Roubaix-Tourcoing. L'ambition étant de couvrir rapidement l'ensemble du territoire métropolitain.

Parallèlement, des appels à projets (AAP) "*De l'insertion à l'Emploi*" permettent de disposer d'une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée.

Enfin, en complément des dispositifs "Initiative pour l'Emploi des Jeunes" (IEJ) existants qui ciblent plus particulièrement les jeunes âgés de moins de 25 ans, le Département a engagé une action innovante en direction des allocataires du RSA âgés de moins de 30 ans (9 600 allocataire à l'échelle de la métropole) dans le cadre d'appels à projets (2018/2020 – "*Repérer et accompagner les jeunes NEET vers l'emploi – un parcours de réussite vers l'apprentissage*"). Il s'agit de repérer 2 220 jeunes en 3 ans et de travailler sur leur employabilité, lever leurs difficultés, construire avec eux un parcours, etc. Le Département est pilote de ce dispositif. La Région Hauts-de-France, Pôle Emploi, la Chambre des métiers et le tissu associatif sont partenaires de ce projet.

### **Objectifs quantitatifs**

#### **Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements**

La définition des objectifs quantitatifs a fait l'objet d'un groupe de travail dédié pour s'arrêter collectivement sur une méthode de calcul.

Le volume des heures d'insertion généré par les contrats de travaux et d'ingénierie liée aux travaux au titre des projets de renouvellement urbain sera calculé de la manière suivante :

**Montant HT des travaux X taux de main-d'œuvre X taux d'insertion**

**Coût horaire du travail (charges comprises)**

A cette formule, dans le cadre du calcul des objectifs d'insertion du présent programme de renouvellement urbain, s'ajoute l'application d'un coefficient de complexité prenant en compte les problématiques suivantes :

- la stabilisation progressive des opérations de l'ensemble des sites métropolitains : en termes de programmation, de temporalité, de types d'opérations, etc,
- l'analyse précise des opérations lors du lancement des marchés et des contrats, qui n'est pas encore réalisée, afin de définir précisément les potentiels en termes d'insertion (taux de main-d'œuvre, activités propices, difficultés techniques, etc.),
- les situations où l'inclusion d'heures d'insertion relève d'un montage complexe, notamment lorsque les donneurs d'ordre/maîtres d'ouvrage interviennent en tant qu'acheteurs (VEFA).

De fait, ce coefficient de complexité n'a vocation à n'être appliqué qu'en amont du lancement des marchés. Le volume d'heures calculé et affiché dans les pièces des marchés sera défini en application de la formule citée ci-dessus.

Ainsi, les valeurs retenues pour le calcul des objectifs d'heures d'insertion sont-elles les suivantes :

Taux de main-d'œuvre	Aménagement (dont résidentialisations et VRD) : 35 %	Démolitions : 40 %	Constructions neuves et réhabilitations : 40 %
Taux d'insertion	5 %		
Coût horaire du travail* (CC)	Construction : 33 €		
Coefficient de complexité	0,8		

\*EUROSTAT, "Coût de la main-d'œuvre dans l'UE", communiqué de presse d'avril 2019 sur des données datant de 2018

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion sont les suivants, conformément à la méthode de calcul exposée précédemment :

Maîtres d'ouvrage	Montant d'investissement (en euros)	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
ANCT	9 790 339	5	4 747
Hem	12 296 652	5	5 743
INA-3F	21 109 621	5	10 168
Lille	23 646 956	5	10 506
LMH	197 551 673	5	94 901
Logis Métropole	13 260 001	5	6 375
Loos	13 187 981	5	5 837
MEL	308 194 368	5	128 711
Mons-en-Barœul	15 893 098	5	7 051
Partenord	121 594 954	5	58 094
SRCJ	903 959	5	438
Tourcoing	26 851 978	5	12 406
Vilogia	207 765 097	5	99 993
Wattignies	8 425 443	5	4 085
Wattrelos	698 766	5	296
<b>Total général</b>	<b>981 170 884</b>	<b>5</b>	<b>449 351</b>

Les objectifs d'heures d'insertion dans le cadre de la reconstitution de l'offre tiendront compte des opérations en VEFA.

Par ailleurs, ces objectifs d'insertion affichés par les différents donneurs d'ordre pourront évoluer lors du lancement des opérations et de la rédaction des pièces des marchés et doivent être perçus comme des objectifs minimaux à atteindre, donc pouvant être dépassés en fonction des projections des résultats.

### Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité et modalités de mise en œuvre

En matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), la charte nationale d'insertion établit un objectif d'au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre de ces marchés à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi.

De plus, l'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la GUSP est appliqué au fur et à mesure du lancement des marchés concernés pendant la durée de la convention de renouvellement urbain.

Il s'agit alors de s'appuyer sur la programmation annuelle des opérations GUSP métropolitaine, portées par la MEL, les Villes et les bailleurs, afin d'intégrer des heures d'insertion dès lors que les conditions sont réunies, dans le respect de l'objectif de 10 % des heures travaillées.

Il sera notamment possible de valoriser tous les contrats et marchés GUSP effectués par les structures d'insertion par l'activité économique, dans la mesure où les heures travaillées soient réalisées par des publics éligibles.

### **Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain**

Tous les marchés et contrats de services (prestations de médiation, d'enquête) liées au renouvellement urbain seront étudiés.

#### **Objectifs qualitatifs**

Cette démarche métropolitaine continuera à monter en puissance par un travail chemin faisant sur la qualité des parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi, dont les habitants QPV, et par le partage de bonnes pratiques.

La MEL et ses partenaires s'engagent ainsi à porter notamment une attention particulière aux thématiques suivantes :

- le suivi dans l'emploi des bénéficiaires ;
- la qualité des parcours : opportunités, durée, globalisation ;
- la diversification dans le recours aux clauses d'insertion : nouveaux métiers, nouveaux dispositifs mobilisés, nouveaux publics bénéficiaires (dont les femmes) ;
- la mobilisation des publics : développement des actions de sensibilisation, d'orientation, de préparation, etc. ;
- la coordination des actions d'insertion à destination des publics éligibles.

Par ailleurs, la MEL poursuit des actions de partenariat avec les acteurs territoriaux des services publics de l'emploi, afin de garantir la qualité des opportunités proposées et des parcours vers l'emploi des bénéficiaires. Des travaux sont notamment en cours par le biais du volet économie et emploi du contrat de ville avec les maisons de l'emploi, les PLIE, les missions locales, Pôle Emploi et les porteurs de projets soutenus lors de l'appel à projets annuel du contrat de ville.

Des groupes de travail pourront être engagés pour avancer sur le sujet et ainsi permettre une évaluation des évolutions des parcours d'insertion mis en place dans le cadre des clauses sociales.

#### **> Organisation opérationnelle**

Le territoire est doté de postes de facilitateurs au sein des MDE/PLIE, sur lesquels s'appuieront les donneurs d'ordre pour mettre en place leur marché. Avoir un interlocuteur unique permet de disposer d'une vision globale et la plus exhaustive possible afin de pouvoir évaluer le travail fourni.

Les facilitateurs interviendront auprès des donneurs d'ordre sur les aspects suivants :

- identifier des marchés propices à l'inscription de clauses sociales ;
- calibrer l'effort d'insertion dans le marché public ;
- rédiger des pièces clauses sociales dans le marché public.

Plus globalement, les facilitateurs ont pour mission :

- d'assister les entreprises soumissionnaires dans leur réponse à la clause liée à l'action d'insertion ;
- de valider l'éligibilité de tous les candidats relevant de l'action d'insertion ;
- de proposer aux entreprises adjudicataires des personnes éligibles à l'action d'insertion, en lien avec les prescripteurs de candidats du territoire ;
- de fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par le marché ;
- d'étudier et de valider les demandes de globalisation des entreprises pour les candidats éligibles déjà en poste et pour lesquels une plus-value (type de contrat, élément de formation...) est à noter en cas de poursuite du contrat ;
- de suivre l'application de la clause par les entreprises et d'en faire un retour auprès du maître d'ouvrage.

Il est important voire nécessaire pour les facilitateurs de bien connaître en amont les marchés à venir afin de mobiliser au mieux les candidats potentiels mais aussi les dispositifs de formation adaptés.

Un comité technique organisationnel se réunira régulièrement pour favoriser la bonne mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPRU.

### **Pilotage**

Le pilotage de la charte métropolitaine d'Insertion et donc de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPNRU sera pilotée au sein d'instances existantes telles que le comité de pilotage Contrat de Ville, le comité de pilotage NPNRU et les instances de pilotage du Schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Il sera possible, en cas de besoin, de mettre en place un comité de pilotage spécifique dédié, rassemblant tous les partenaires engagés dans la démarche.

### **Suivi et évaluation**

Lors de revues de projet semestrielles avec les maîtres d'ouvrage, parallèlement à la transmission au délégué territorial de l'ANRU, l'avancée du projet d'insertion sera exposée. Les indicateurs suivants seront renseignés et communiqués, en accord avec la charte nationale d'insertion :

- nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation...) ;
- typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...) ;
- nombre de bénéficiaires ;
- typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
- embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

Par ailleurs, des actions de mobilisation et d'accompagnement pour les clauses sociales sont en cours d'élaboration par la MEL et ses partenaires, telles que des ateliers d'orientation, de mobilisation et de préparation à l'emploi. Les actions du volet économie et emploi du contrat de ville sont également un levier de mobilisation et d'accompagnement.

Tous les éléments qui restent à travailler et à formaliser tels que les objectifs qualitatifs, les objectifs en matière de GUSP, les critères d'évaluation... seront définis dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Les conclusions de ces réflexions seront alors formalisées et annexés à la charte métropolitaine d'insertion.

### **Est modifié comme suit :**

#### **« Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants**

Depuis 2012, la clause sociale d'insertion professionnelle profite annuellement à environ 1 000 résidents de la MEL, dont la moitié en quartiers prioritaires. Partenaires du territoire, bailleurs sociaux, Département, Région, communes, Pôle emploi, PLIE, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, fédérations d'entreprises, chambres consulaires, etc, font preuve d'une implication forte dans cette démarche grâce à l'appui technique menée par le réseau territorial des facilitateurs (MDE et PLIE).

Depuis le début de l'année 2018, la MEL a engagé un travail de réactualisation de sa charte métropolitaine d'insertion. Une démarche de concertation et de co-construction avec les partenaires a abouti à son adoption à l'unanimité en conseil métropolitain en décembre 2018.

Le nouveau document a pour objectif de cadrer la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion du point de vue réglementaire (liée au NPNRU) et de manière volontariste en donnant des objectifs communs de travail à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Ainsi, cette charte est-elle, pour sa partie réglementaire, une déclinaison adaptée aux spécificités locales de la charte nationale d'insertion, rédigée par l'ANRU pour la période 2014-2024.

#### **Elle se structure autour de 4 grands objectifs :**

- contribuer à l'accès à l'emploi des habitants fragilisés ou éloignés du marché du travail de la métropole, notamment des quartiers prioritaires, en exploitant les possibilités de la commande publique ;
- impulser une dynamique partenariale auprès de tous les acteurs mobilisés sur le sujet des clauses sociales dans les contrats de la commande publique, afin de multiplier les opportunités d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi ;
- participer à la construction de parcours professionnalisant pour les habitants en termes de durée et de montée en compétences notamment ;
- organiser un dispositif de suivi et de pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

La MEL et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte sur :

- la réalisation des objectifs d'insertion ;
- l'utilisation de la procédure de mise en œuvre, via les facilitateurs ;
- la participation des instances de suivi et de pilotage ;
- la transmission des éléments nécessaires à l'évaluation.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à appliquer les dispositions de la charte relative au NPNRU en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

Pour cela, la MEL et les maîtres d'ouvrage fixent, à travers la présente convention, des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilants sur les modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, sur le partenariat avec les entreprises et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

### **Rappel sur les publics éligibles**

Pour rappel, les publics éligibles aux clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi sont les suivants :

- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi) ;
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou d'autres minima sociaux, notamment l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité... ;
- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, orientés en milieu ordinaire et demandeur d'emploi ;
- les personnes de plus de 50 ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle ;
- les personnes en parcours au sein de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- les personnes relevant des dispositifs de l'Insertion par l'Activité Économique définies à l'article L5132-4 du Code du travail.

En outre, les facilitateurs peuvent valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), acteurs sociaux (Département, centres sociaux...).

L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à leur mise à l'emploi et validée par les facilitateurs mobilisés sur le contrat. La question d'éligibilité se définit par rapport à la personne et non par le contrat de travail support.

La mobilisation des publics s'appuiera sur les politiques dédiées mises en place par les partenaires.

Depuis 2017, le Département mène une stratégie renforcée qui conduit à intensifier les politiques de mise à l'emploi qu'il a déjà engagées. Elle se décline par la création de 2 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) situées à Lille et à Roubaix-Tourcoing. L'ambition étant de couvrir rapidement l'ensemble du territoire métropolitain.

Parallèlement, des appels à projets (AAP) "*De l'insertion à l'Emploi*" permettent de disposer d'une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée.

Enfin, en complément des dispositifs "Initiative pour l'Emploi des Jeunes" (IEJ) existants qui ciblent plus particulièrement les jeunes âgés de moins de 25 ans, le Département a engagé une action innovante en direction des allocataires du RSA âgés de moins de 30 ans (9 600 allocataires à l'échelle de la métropole) dans le cadre d'appels à projets (2018/2020 – "*Repérer et accompagner les jeunes NEET vers l'emploi – un parcours de réussite vers l'apprentissage*"). Il s'agit de repérer 2 220 jeunes en 3 ans et de travailler sur leur employabilité, lever leurs difficultés, construire avec eux un parcours, etc. Le Département est pilote de ce dispositif. La Région Hauts-de-France, Pôle Emploi, la Chambre des métiers et le tissu associatif sont partenaires de ce projet.

### **Objectifs quantitatifs**

#### **Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements**

---

Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 15 nov 2019

La définition des objectifs quantitatifs a fait l'objet d'un groupe de travail dédié pour s'arrêter collectivement sur une méthode de calcul.

Le volume des heures d'insertion généré par les contrats de travaux et d'ingénierie liée aux travaux au titre des projets de renouvellement urbain sera calculé de la manière suivante :

**Montant HT des travaux X taux de main-d'œuvre X taux d'insertion**

**Coût horaire du travail (charges comprises)**

A cette formule, dans le cadre du calcul des objectifs d'insertion du présent programme de renouvellement urbain, s'ajoute l'application d'un coefficient de complexité prenant en compte les problématiques suivantes :

- la stabilisation progressive des opérations de l'ensemble des sites métropolitains : en termes de programmation, de temporalité, de types d'opérations, etc,
- l'analyse précise des opérations lors du lancement des marchés et des contrats, qui n'est pas encore réalisée, afin de définir précisément les potentiels en termes d'insertion (taux de main-d'œuvre, activités propices, difficultés techniques, etc.),
- les situations où l'inclusion d'heures d'insertion relève d'un montage complexe, notamment lorsque les donneurs d'ordre/maîtres d'ouvrage interviennent en tant qu'acheteurs (VEFA).

De fait, ce coefficient de complexité n'a vocation à n'être appliqué qu'en amont du lancement des marchés. Le volume d'heures calculé et affiché dans les pièces des marchés sera défini en application de la formule citée ci-dessus.

Ainsi, les valeurs retenues pour le calcul des objectifs d'heures d'insertion sont-elles les suivantes :

Taux de main-d'œuvre	Aménagement (dont résidentialisations et VRD) : 35 %	Démolitions : 40 %	Constructions neuves et réhabilitations : 40 %
Taux d'insertion	5 %		
Coût horaire du travail* (CC)	Construction : 33 €		
Coefficient de complexité	0,8		

\*EUROSTAT, "Coût de la main-d'œuvre dans l'UE", communiqué de presse d'avril 2019 sur des données datant de 2018

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion sont les suivants, conformément à la méthode de calcul exposée précédemment :

Maîtres d'ouvrage	Montant (en euros) d'investissement	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
Adoma	3 957 801 €	5	1919
EPARECA	9 790 339 €	5	4747
Fabrique des quartiers	24 475 215 €	5	10383
Hem	12 296 652 €	5	5743
ICF NORD EST	4 930 692 €	5	2391
INA-3F	20 644 039 €	5	9942
Lille	23 646 956 €	5	10506
LMH	292 618 305 €	5	140281
Logis Métropole	13 260 001 €	5	6375
Loos	13 187 981 €	5	5837
MEL	463 664 305 €	5	200083
Mons-en-Baroeul	15 893 098 €	5	7051
Partenord	113 569 114 €	5	54203

SRCJ	903 959 €	5	438
Tourcoing	26 851 978 €	5	12406
Ville de Roubaix	51 930 694 €	5	23270
Villogia	217 909 440 €	5	104891
Wattignies	8 425 443 €	5	4085
Wattrelos	698 766 €	5	296
<b>Total général</b>	<b>1 318 654 779 €</b>		<b>604 847</b>

Les objectifs d'heures d'insertion dans le cadre de la reconstitution de l'offre tiendront compte des opérations en VEFA.

Par ailleurs, ces objectifs d'insertion affichés par les différents donneurs d'ordre pourront évoluer lors du lancement des opérations et de la rédaction des pièces des marchés et doivent être perçus comme des objectifs minimaux à atteindre, donc pouvant être dépassés en fonction des projections des résultats.

Les donneurs d'ordre signataires de la convention NPRU, pourront, dans le cadre d'opérations non financées par l'ANRU et effectuées sur les sites NPRU, valoriser les heures d'insertion menés dans ces marchés si ceux-ci sont traités de la même manière que les marchés financés par l'ANRU (contact avec les facilitateurs en amont de la publication du marché, etc.).

Ces heures effectuées permettront de favoriser des parcours longs et qualitatifs du fait de l'application des principes de mutualisation et de globalisation.

Ces heures seront présentées de manière séparée lors des bilans afin de distinguer l'atteinte des objectifs dans le cadre des marchés financés par l'ANRU et dont les objectifs chiffrés sont précisés ci-dessus et cette démarche volontariste bénéficiant au territoire.

### **Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité et modalités de mise en œuvre**

En matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), la charte nationale d'insertion établit un objectif d'au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre de ces marchés à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi.

De plus, l'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la GUSP est appliqué au fur et à mesure du lancement des marchés concernés pendant la durée de la convention de renouvellement urbain.

Il s'agit alors de s'appuyer sur la programmation annuelle des opérations GUSP métropolitaine, portées par la MEL, les Villes et les bailleurs, afin d'intégrer des heures d'insertion dès lors que les conditions sont réunies, dans le respect de l'objectif de 10 % des heures travaillées.

Il sera notamment possible de valoriser tous les contrats et marchés GUSP effectués par les structures d'insertion par l'activité économique, dans la mesure où les heures travaillées soient réalisées par des publics éligibles.

### **Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain**

Tous les marchés et contrats de services (prestations de médiation, d'enquête) liées au renouvellement urbain seront étudiés.

### **Objectifs qualitatifs**

Cette démarche métropolitaine continuera à monter en puissance par un travail chemin faisant sur la qualité des parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi, dont les habitants QPV, et par le partage de bonnes pratiques.

La MEL et ses partenaires s'engagent ainsi à porter notamment une attention particulière aux thématiques suivantes :

- le suivi dans l'emploi des bénéficiaires ;
- la qualité des parcours : opportunités, durée, globalisation ;
- la diversification dans le recours aux clauses d'insertion : nouveaux métiers, nouveaux dispositifs mobilisés, nouveaux publics bénéficiaires (dont les femmes) ;
- la mobilisation des publics : développement des actions de sensibilisation, d'orientation, de préparation, etc. ;

- la coordination des actions d'insertion à destination des publics éligibles.

Par ailleurs, la MEL poursuit des actions de partenariat avec les acteurs territoriaux des services publics de l'emploi, afin de garantir la qualité des opportunités proposées et des parcours vers l'emploi des bénéficiaires. Des travaux sont notamment en cours par le biais du volet économie et emploi du contrat de ville avec les maisons de l'emploi, les PLIE, les missions locales, Pôle Emploi et les porteurs de projets soutenus lors de l'appel à projets annuel du contrat de ville.

Des groupes de travail pourront être engagés pour avancer sur le sujet et ainsi permettre une évaluation des évolutions des parcours d'insertion mis en place dans le cadre des clauses sociales.

### **> Organisation opérationnelle**

Le territoire est doté de postes de facilitateurs au sein des MDE/PLIE, sur lesquels s'appuieront les donneurs d'ordre pour mettre en place leur marché. Avoir un interlocuteur unique permet de disposer d'une vision globale et la plus exhaustive possible afin de pouvoir évaluer le travail fourni.

Les facilitateurs interviendront auprès des donneurs d'ordre sur les aspects suivants :

- identifier des marchés propices à l'inscription de clauses sociales ;
- calibrer l'effort d'insertion dans le marché public ;
- rédiger des pièces clauses sociales dans le marché public.

Plus globalement, les facilitateurs ont pour mission :

- d'assister les entreprises soumissionnaires dans leur réponse à la clause liée à l'action d'insertion ;
- de valider l'éligibilité de tous les candidats relevant de l'action d'insertion ;
- de proposer aux entreprises adjudicataires des personnes éligibles à l'action d'insertion, en lien avec les prescripteurs de candidats du territoire ;
- de fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par le marché ;
- d'étudier et de valider les demandes de globalisation des entreprises pour les candidats éligibles déjà en poste et pour lesquels une plus-value (type de contrat, élément de formation...) est à noter en cas de poursuite du contrat ;
- de suivre l'application de la clause par les entreprises et d'en faire un retour auprès du maître d'ouvrage.

Il est important voire nécessaire pour les facilitateurs de bien connaître en amont les marchés à venir afin de mobiliser au mieux les candidats potentiels mais aussi les dispositifs de formation adaptés.

Un comité technique organisationnel se réunira régulièrement pour favoriser la bonne mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPRU.

### ***Pilotage***

Le pilotage de la charte métropolitaine d'Insertion et donc de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPNRU sera pilotée au sein d'instances existantes telles que le comité de pilotage Contrat de Ville, le comité de pilotage NPNRU et les instances de pilotage du Schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Il sera possible, en cas de besoin, de mettre en place un comité de pilotage spécifique dédié, rassemblant tous les partenaires engagés dans la démarche.

### ***Suivi et évaluation***

Lors de revues de projet semestrielles avec les maîtres d'ouvrage, parallèlement à la transmission au délégué territorial de l'ANRU, l'avancée du projet d'insertion sera exposée. Les indicateurs suivants seront renseignés et communiqués, en accord avec la charte nationale d'insertion :

- nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation...);
- typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...);
- nombre de bénéficiaires ;
- typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
- embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

Par ailleurs, des actions de mobilisation et d'accompagnement pour les clauses sociales sont en cours d'élaboration par la MEL et ses partenaires, telles que des ateliers d'orientation, de mobilisation et de

préparation à l'emploi. Les actions du volet économie et emploi du contrat de ville sont également un levier de mobilisation et d'accompagnement.

Tous les éléments qui restent à travailler et à formaliser tels que les objectifs qualitatifs, les objectifs en matière de GUSP, les critères d'évaluation... seront définis dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Les conclusions de ces réflexions seront alors formalisées et annexés à la charte métropolitaine d'insertion.

## Article 3.16 – Modifications du titre II - article 8.3 de la convention

L'article 8.3 de la convention relatif à la valorisation de la mémoire du quartier rédigé comme suit :

### « Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/ leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et, dans la mesure du possible, en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

Territoires	Mémoire des quartiers
<b>Roubaix</b>	À compléter lors de la deuxième étape de contractualisation
<b>Tourcoing</b>	<p>La Ville de Tourcoing a souhaité que soit mené un travail de recueil et de valorisation autour de la mémoire du quartier. Dans l'objectif de transmettre au plus grand nombre l'histoire singulière de ce quartier, ce travail s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des expériences de vie individuelles et collectives des habitants,</li> <li>- de l'évolution urbaine et sociale de la Bourgogne, depuis la création du quartier et l'arrivée des premiers habitants à la fin des années 1960,</li> <li>- des éléments d'archives et de mémoire, en provenance de fonds privés, personnels ou familiaux et de fonds publics (archives municipales, centre d'histoire local...).</li> </ul> <p>Le Centre social Bourgogne mène déjà depuis 2015 cette démarche par le biais d'entretiens filmés d'une vingtaine d'habitants, intitulé "Bourgogne, mémoire partagée". Dans la continuité de cette action, il souhaite poursuivre dès 2020, aidé par un collectif de sociologues et une cinéaste, un travail d'analyse sociologique, historique et documentaire qui fera ensuite l'objet d'une restitution à travers l'organisation d'expositions, de projections des films réalisés et d'une publication. D'autres actions pourront être mises en œuvre afin de mettre à l'honneur les habitants du quartier, notamment dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.</p>
<b>Lille</b>	<p>Les objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser le quartier et son histoire collective comme individuelle aux yeux de ses habitants et des Lillois</li> <li>- récolter de la matière sur l'histoire publique et privée du quartier : témoignage, documents, photographies</li> <li>- sensibiliser les habitants à l'histoire de leur quartier pour favoriser le vivre-ensemble</li> <li>- accompagner les habitants vers la transformation du quartier en replaçant ces changements dans une continuité</li> <li>- constituer un espace de rencontres et d'échanges pour les habitants autour des questions de mémoire, de patrimoine commun et de transformation urbaine</li> <li>- accompagner et favoriser l'expression des habitants sur leur quotidien, leur ressenti, leur histoire dans le quartier, ainsi que sur le projet et le relogement, via des modes d'expression alternatifs et artistiques</li> </ul> <p>Ces objectifs ont été retranscrits avec l'association Histoire de Savoir(s) (présente depuis 2013 sur le quartier) dans un programme annuel composé de 3 actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'action mémoire, rassemblant mensuellement un "groupe mémoire" composé d'habitants et acteurs du quartier pour récolter du "matériel" étoffant la connaissance et les fonds d'archives sur l'histoire du quartier. Des supports de médiation (exposition ou plaquette) sont créés à partir de cette matière et diffusés auprès du grand public et des publics scolaires du quartier (écoles et collèges). Les Journées du Patrimoine sont un des temps forts de restitution, de partage et d'échange dans le quartier. Une approche thématique est développée année après année – en 2019 par exemple le sujet de culture et du jardinage. Cette action est réalisée en collaboration avec le travail doctoral d'Arthur Pinta sur l'histoire du quartier "Faubourg de Béthune de 1858 à nos jours : Histoire(s) d'une vie de quartier", département d'Histoire, Lille 3.</li> <li>2. Les ateliers organisés autour du relogement, visant à mettre en image avec les habitants leur trajectoire de vie et leur donner des outils pour parler de leur relogement. Il s'agit ainsi de rassembler mensuellement les ménages concernés et volontaires des résidences en cours de relogement avec des formats qui pourront évoluer. En 2019 a par exemple été mis en place une "résidence participative", impliquant 3 artistes (illustrateur, plasticien, photographe, vidéaste) aux pratiques complémentaires dans un processus de résidence faisant participer les habitants.</li> <li>3. Les cartes imaginaires, ateliers de création avec différents publics (enfants, collégiens et adultes) pour mettre en image les représentations imaginaires des habitants de leur quartier et ainsi d'évoquer des souvenirs, des lieux de vie... Ces ateliers se font dans le cadre de partenariat avec l'école du quartier, le collège de secteur et l'association Perspective.</li> </ol>
<b>Loos</b>	<p>Les Oliveaux est un quartier historique de la politique de la ville et, dans la perspective de la mise en œuvre du NPNRU, le volet territorial du contrat de ville loosois prévoit de mettre en place des actions mémorielles.</p> <p>Ainsi, en 2018 et 2019, une action en direction de la population du quartier a-t-elle été mise en place sur la thématique de la mémoire du quartier. Cette action a été soutenue financièrement par le contrat de ville et une première phase a été menée avec le concours d'un historien public et de différents artistes. Il a donné lieu à un vernissage le 26/06/2019 et à une déambulation théâtrale le 29/06/2019.</p> <p>Cette action a été un succès et a permis de mobiliser beaucoup d'habitants et a donné lieu à la publication d'un livret, dans le cadre des journées du patrimoine le 21 septembre 2019.. Afin de poursuivre cette dynamique, la Ville de Loos pérennisera ce volet pendant le temps de la mise en œuvre du projet. Il permettra de partager avec tous la mémoire du quartier, mais aussi des temps collectifs sur le passé et le futur du quartier des Oliveaux.</p>
<b>Mons-en-Barœul</b>	<p>Dans le volet territorial de Mons-en-Barœul du contrat de ville est souligné l'opportunité des actions mémorielles menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain comme un levier pour construire une histoire collective à transmettre, en prenant appui sur le vécu des populations qui habitent ces territoires.</p> <p>Lors du premier PRU, un important travail de collecte de la mémoire d'habitants a été réalisé par un historien. Pour le second volet de la rénovation urbaine, la Ville souhaite poursuivre cette démarche et renouveler les moyens d'actions en s'orientant vers une restitution "vivante" de la mémoire collectée.</p>

	Des créations participatives aboutissant à des représentations théâtrales sont à ce jour une piste privilégiée d'action sur cette thématique. L'envie est également de prendre appui sur les lieux culturels de grande qualité se trouvant au sein ou à proximité immédiate du QPV : la salle Allende et le Fort Mac Donald. Ces deux lieux se situent aux abords d'opérations de déconstructions envisagées et constitueraient des endroits privilégiés pour partager des moments autour d'instantanés passés et construire ensemble le futur.
<b>Hem</b>	La Ville de Hem a engagé ce travail de mémoire avec les habitants en s'appuyant sur les acteurs locaux (théâtre de l'Aventure, antenne sociale de la Lionderie, espace de vie Saint-Exupéry, éducateurs...). Il a notamment permis d'intégrer au projet de rénovation urbaine une dimension culturelle favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles. Concrètement, des actions de différentes natures ont été menées : créations artistiques, représentations de spectacles à l'image de "cité Babel", co-écrit et mis en scène par Rachid Bouali, artiste ayant passé son enfance dans le quartier de la Lionderie, expositions à l'occasion d'un musée éphémère. De même, des collectages de paroles sur "les petites et grandes histoires" témoignant de l'attachement des habitants à leur quartier ont été organisés. Ils ont été repris dans des ouvrages ou des vidéos présentés lors de fêtes de quartiers et autres moments de convivialité animés par la mise en scène d'anecdotes ou de vécus. Ce travail avec les habitants a vocation à se poursuivre afin de sauvegarder la mémoire des lieux, de ceux qui y vivent et surtout de la transmettre. Avec la Maison du Projet animée par le Conseil citoyen, la commune va continuer d'offrir un espace pour créer des liens, des repères et enrichir le projet des témoignages du passé. Les phases d'animation, de concertation et de communication, de travail sur la mémoire du quartier continueront ainsi à s'appuyer sur la culture et s'accompagneront de la réalisation d'une maquette évolutive dès 2019, afin de permettre une meilleure compréhension du projet et d'ouvrir à chacun la possibilité de le faire sien.
<b>Wattignies</b>	
<b>Wattrelos</b>	A Wattrelos, la question mémorielle est traitée via la participation des habitants aux travaux de concertation sur le PRU. La mobilisation de l'association Hors Cadre par la ville a permis d'animer la participation habitante via la réalisation de films reposant majoritairement sur les témoignages des habitants. 4 films ont ainsi été réalisés à ce jour inscrits dans une collection appelée "Le renouveau des Villas" : "Premières démolitions", film qui fait appel aux souvenirs des habitants du quartier face à la disparition des premières petites barres marquant l'entrée du quartier, mais qui laisse place aussi à l'expression des désirs des habitants et du maire face aux enjeux de la rénovation à venir. "La visite du quartier", film qui permet de découvrir le quartier, guidé par ses habitants et les conseillers citoyens. L'occasion d'échanges avec l'urbaniste conseil du PRU. "Premières concertations", film qui met à l'honneur les habitants au premier chef, mobilisés par le conseil citoyen, la ville et la MEL. Échanges de souvenirs et nombreuses discussions avec les acteurs du projet (architecte urbaniste, bailleur, conseillers citoyens, agents des collectivités...) "Concertation avec le Conseil Citoyen", film qui pose l'entrée dans la programmation du PRU en concertation avec les conseillers citoyens qui échangent avec les élus et les techniciens sur les phases de démolitions et de constructions. Ces 4 films sont publiés sur une plateforme libre d'accès et permettant le partage, la plateforme NotrAgora. Une page est spécialement dédiée au travail mené sur Wattrelos : <a href="http://www.notragora.com/#organization.detail.id.5bbe18bbdd0452f41e55eed6">www.notragora.com/#organization.detail.id.5bbe18bbdd0452f41e55eed6</a> Les films réalisés seront également diffusés au sein de la maison du projet avec la bienveillante complicité des conseillers citoyens. La démarche devrait se poursuivre sur l'ensemble du projet et permettre ainsi aux spectateurs de faire "un bout de route" entre passé et futur, avec les habitants des Villas.

Est modifié comme suit :

### Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/ leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et, dans la mesure du possible, en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

Territoires	Mémoire des quartiers
<b>Roubaix</b>	Au titre de la conservation de la mémoire des quartiers un travail sera engagé par la Ville de Roubaix en lien avec les habitants tout au long du processus de rénovation urbaine pour : <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Recueillir les témoignages</b> d'acteurs (commerçants, associations, institutions...) et d'habitants historiques des quartiers (enregistrements audio et vidéo, retranscription sous forme de témoignages écrits...).</li> <li><b>Participer à la mémoire</b> du quartier en prenant des photographies du quartier et de ses habitants mais aussi des photographies aériennes permettant de comprendre l'évolution que vont vivre ces quartiers avant et après requalification</li> <li><b>Organiser des temps de présentation</b> de ces éléments sous forme d'expositions</li> <li><b>Rendre accessible</b> ces éléments de mémoire via le site dédié à la rénovation urbaine des quartiers de Roubaix et via la réalisation d'éléments documentaires et journalistiques communiqués aux habitants.</li> <li><b>Conserver ces éléments</b> dans les archives municipales via la Bibliothèque Numérique de Roubaix</li> <li></li> </ol>

<b>Tourcoing</b>	<p>La Ville de Tourcoing a souhaité que soit mené un travail de recueil et de valorisation autour de la mémoire du quartier. Dans l'objectif de transmettre au plus grand nombre l'histoire singulière de ce quartier, ce travail s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des expériences de vie individuelles et collectives des habitants,</li> <li>- de l'évolution urbaine et sociale de la Bourgogne, depuis la création du quartier et l'arrivée des premiers habitants à la fin des années 1960,</li> <li>- des éléments d'archives et de mémoire, en provenance de fonds privés, personnels ou familiaux et de fonds publics (archives municipales, centre d'histoire local...).</li> </ul> <p>Le Centre social Bourgogne mène déjà depuis 2015 cette démarche par le biais d'entretiens filmés d'une vingtaine d'habitants, intitulé "Bourgogne, mémoire partagée". Dans la continuité de cette action, il souhaite poursuivre dès 2020, aidé par un collectif de sociologues et une cinéaste, un travail d'analyse sociologique, historique et documentaire qui fera ensuite l'objet d'une restitution à travers l'organisation d'expositions, de projections des films réalisés et d'une publication. D'autres actions pourront être mises en œuvre afin de mettre à l'honneur les habitants du quartier, notamment dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.</p>
<b>Lille</b>	<p>Les objectifs fixés à Concorde :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser le quartier et son histoire collective comme individuelle aux yeux de ses habitants et des Lillois</li> <li>- récolter de la matière sur l'histoire publique et privée du quartier : témoignage, documents, photographies</li> <li>- sensibiliser les habitants à l'histoire de leur quartier pour favoriser le vivre-ensemble</li> <li>- accompagner les habitants vers la transformation du quartier en remplaçant ces changements dans une continuité</li> <li>- constituer un espace de rencontres et d'échanges pour les habitants autour des questions de mémoire, de patrimoine commun et de transformation urbaine</li> <li>- accompagner et favoriser l'expression des habitants sur leur quotidien, leur ressenti, leur histoire dans le quartier, ainsi que sur le projet et le relogement, via des modes d'expression alternatifs et artistiques</li> </ul> <p>Ces objectifs ont été retranscrits avec l'association Histoire de Savoir(s) (présente depuis 2013 sur le quartier) dans un programme annuel composé de 3 actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'action mémoire, rassemblant mensuellement un "groupe mémoire" composé d'habitants et acteurs du quartier pour récolter du "matériel" étoffant la connaissance et les fonds d'archives sur l'histoire du quartier. Des supports de médiation (exposition ou plaquette) sont créés à partir de cette matière et diffusés auprès du grand public et des publics scolaires du quartier (écoles et collèges). Les Journées du Patrimoine sont un des temps forts de restitution, de partage et d'échange dans le quartier. Une approche thématique est développée année après année – en 2019 par exemple le sujet de culture et du jardinage. Cette action est réalisée en collaboration avec le travail doctoral d'Arthur Pinta sur l'histoire du quartier "Faubourg de Béthune de 1858 à nos jours : Histoire(s) d'une vie de quartier", département d'Histoire, Lille 3.</li> <li>2. Les ateliers imaginaires autour du logement, visant à mettre en image avec les habitants leur trajectoire de vie et leur donner des outils pour parler de leur relogement. Il s'agit ainsi de rassembler mensuellement les ménages concernés et volontaires des résidences en cours de relogement avec des formats qui pourront évoluer. En 2019 a par exemple été mis en place une "résidence participative", impliquant 3 artistes (illustrateur, plasticien, photographe, vidéaste) aux pratiques complémentaires dans un processus de résidence faisant participer les habitants.</li> <li>3. Les cartes de création avec différents publics (enfants, collégiens et adultes) pour mettre en image les représentations imaginaires des habitants de leur quartier et ainsi d'évoquer des souvenirs, des lieux de vie... Ces ateliers se font dans le cadre de partenariat avec l'école du quartier, le collège de secteur et l'association Perspective.</li> </ol> <p>Les enjeux de mémoire ne sont pas les mêmes sur les différents secteurs de projet.</p> <p>Tant d'un point de vue urbain qu'humain, l'intervention en quartiers anciens, dans l'intra-muros lillois, n'appelle pas les mêmes efforts qu'à Concorde ou aux Bois Blancs. A Wazemmes et Moulins, le projet ne bouleverse pas l'identité du quartier.</p> <p>Aux Bois Blancs, l'intervention dans le cadre du NPNRU s'inscrit dans un large processus de transformation engagé depuis de nombreuses années. Cette métamorphose a pris en compte et mis en valeur la mémoire collective du quartier dans son histoire moderne et contemporaine (des usines, à l'habitat ouvrier en passant par l'usage des voies d'eau). Dans le cadre du NPRU, il s'agira d'intégrer le secteurs des Aviateurs à ce travail mémoriel du quartier et de ses habitants.</p>
<b>Loos</b>	<p>Les Oliveaux est un quartier historique de la politique de la ville et, dans la perspective de la mise en œuvre du NPNRU, le volet territorial du contrat de ville loossois prévoit de mettre en place des actions mémorielles.</p> <p>Ainsi, en 2018 et 2019, une action en direction de la population du quartier a-t-elle été mise en place sur la thématique de la mémoire du quartier. Cette action a été soutenue financièrement par le contrat de ville et une première phase a été menée avec le concours d'un historien public et de différents artistes. Il a donné lieu à un vernissage le 26/06/2019 et à une déambulation théâtrale le 29/06/2019.</p> <p>Cette action a été un succès et a permis de mobiliser beaucoup d'habitants et a donné lieu à la publication d'un livret, dans le cadre des journées du patrimoine le 21 septembre 2019.. Afin de poursuivre cette dynamique, la Ville de Loos pérennisera ce volet pendant le temps de la mise en œuvre du projet. Il permettra de partager avec tous la mémoire du quartier, mais aussi des temps collectifs sur le passé et le futur du quartier des Oliveaux.</p>
<b>Mons-en-Barœul</b>	<p>Dans le volet territorial de Mons-en-Barœul du contrat de ville est souligné l'opportunité des actions mémorielles menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain comme un levier pour construire une histoire collective à transmettre, en prenant appui sur le vécu des populations qui habitent ces territoires.</p> <p>Lors du premier PRU, un important travail de collecte de la mémoire d'habitants a été réalisé par un historien. Pour le second volet de la rénovation urbaine, la Ville souhaite poursuivre cette démarche et renouveler les moyens d'actions en s'orientant vers une restitution "vivante" de la mémoire collectée.</p> <p>Des créations participatives aboutissant à des représentations théâtrales sont à ce jour une piste privilégiée d'action sur cette thématique. L'envie est également de prendre appui sur les lieux culturels de grande qualité se trouvant au sein ou à proximité immédiate du QPV : la salle Allende et le Fort Mac Donald.</p> <p>Ces deux lieux se situent aux abords d'opérations de déconstructions envisagées et constitueraient des endroits privilégiés pour partager des moments autour d'instant passés et construire ensemble le futur.</p>
<b>Hem</b>	<p>La Ville de Hem a engagé ce travail de mémoire avec les habitants en s'appuyant sur les acteurs locaux (théâtre de l'Aventure, antenne sociale de la Lionderie, espace de vie Saint-Exupéry, éducateurs...). Il a notamment permis d'intégrer au projet de rénovation urbaine une dimension culturelle favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles. Concrètement, des actions de différentes natures ont été menées : créations artistiques, représentations de spectacles à l'image de "cité Babel", co-écrit et mis en scène par Rachid Bouali, artiste ayant passé son enfance dans le quartier de la Lionderie, expositions à l'occasion d'un musée éphémère. De même, des collectages de paroles sur "les petites et grandes histoires" témoignent de l'attachement des habitants à leur quartier ont été organisés. Ils ont été repris dans des ouvrages ou des vidéos présentés lors de fêtes de quartiers et autres moments de convivialité animés par la mise en scène d'anecdotes ou de vécus.</p> <p>Ce travail avec les habitants a vocation à se poursuivre afin de sauvegarder la mémoire des lieux, de ceux qui y vivent et surtout de la transmettre. Avec la Maison du Projet animée par le Conseil citoyen, la commune va continuer</p>

	d'offrir un espace pour créer des liens, des repères et enrichir le projet des témoignages du passé. Les phases d'animation, de concertation et de communication, de travail sur la mémoire du quartier continueront ainsi à s'appuyer sur la culture et s'accompagneront de la réalisation d'une maquette évolutive dès 2019, afin de permettre une meilleure compréhension du projet et d'ouvrir à chacun la possibilité de le faire sien.
<b>Wattignies</b>	
<b>Wattrelos</b>	<p>A Wattrelos, la question mémorielle est traitée via la participation des habitants aux travaux de concertation sur le PRU. La mobilisation de l'association Hors Cadre par la ville a permis d'animer la participation habitante via la réalisation de films reposant majoritairement sur les témoignages des habitants.</p> <p>4 films ont ainsi été réalisés à ce jour inscrits dans une collection appelée "Le renouveau des Villas" :</p> <p>"Premières démolitions", film qui fait appel aux souvenirs des habitants du quartier face à la disparition des premières petites barres marquant l'entrée du quartier, mais qui laisse place aussi à l'expression des désirs des habitants et du maire face aux enjeux de la rénovation à venir.</p> <p>"La visite du quartier", film qui permet de découvrir le quartier, guidé par ses habitants et les conseillers citoyens. L'occasion d'échanges avec l'urbaniste conseil du PRU.</p> <p>"Premières concertations", film qui met à l'honneur les habitants au premier chef, mobilisés par le conseil citoyen, la ville et la MEL. Échanges de souvenirs et nombreuses discussions avec les acteurs du projet (architecte urbaniste, bailleur, conseillers citoyens, agents des collectivités...).</p> <p>"Concertation avec le Conseil Citoyen", film qui pose l'entrée dans la programmation du PRU en concertation avec les conseillers citoyens qui échangent avec les élus et les techniciens sur les phases de démolitions et de constructions. Ces 4 films sont publiés sur une plateforme libre d'accès et permettant le partage, la plateforme NotrAgora. Une page est spécialement dédiée au travail mené sur Wattrelos : <a href="http://www.notragora.com/#organization_detail.id.5bbe18bbdd0452f41e55eed6">www.notragora.com/#organization_detail.id.5bbe18bbdd0452f41e55eed6</a></p> <p>Les films réalisés seront également diffusés au sein de la maison du projet avec la bienveillante complicité des conseillers citoyens.</p> <p>La démarche devrait se poursuivre sur l'ensemble du projet et permettre ainsi aux spectateurs de faire "un bout de route" entre passé et futur, avec les habitants des Villas.</p>

### Article 3.17 – Modifications du titre III - article 9.1 de la convention

L'article 9.1 de la convention relatif aux opérations cofinancées par l'ANRU rédigé comme suit :

#### Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

##### Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet "quartiers" de l'action T1 (par conséquent hors concours financiers du NPNRU), pour le territoire de Roubaix, seront identifiés à titre d'information et listés dans l'article 9.3 dans la deuxième phase de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-après. Par défaut, si elle n'est pas renseignée, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

##### Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Actions de participation / co-construction du Projet	685-6059087-14-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	42 857,14 €	70%	30 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Actions mémoire du quartier	685-6059087-14-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	71 428,57 €	70%	50 000 €	12/06/2019
HEM - Mémoire des quartiers	685-6059071-14-0002-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	50 000 €	50%	25 000 €	12/11/2018

LILLE - Mémoire des quartiers	685-6059074-14-0003-003	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	50 000 €	50%	25 000 €	12/06/2019
MEL - AMO métropolitaine d'évaluation	685-6999999-14-0004-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	200 000 €	50%	100 000 €	12/06/2019
MEL - AMO prise en compte des besoins des usagers dans la conception de l'espace public	685-6999999-14-0004-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019
MEL - AMO métropolitaine - accompagnement à la construction des projets de gestion	685-6999999-14-0004-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	120 000 €	50%	60 000 €	12/06/2019
MEL - Actions de communication et marketing territorial	685-6999999-14-0004-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019
MONS - Mémoire de quartier	685-6059080-14-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	200 000 €	25%	50 000 €	04/12/2019
LOOS - Actions de communication projet des Oliveaux	685-6059077-14-0006-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	100 000 €	50%	50 000 €	09/10/2019
LOOS - Mémoire du Quartier des Oliveaux	685-6059077-14-0006-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	100 000 €	50%	50 000 €	09/10/2019

- **L'accompagnement des ménages**

- **Les actions et les missions d'accompagnement des ménages**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
MEL - Réalisation d'enquêtes de satisfaction post-relogement	685-6999999-14-0004-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	372 000 €	50%	186 000 €	12/06/2019
MEL - Action d'accompagnement à la mobilité des ménages à reloger à l'échelle intercommunale	685-6999999-14-0004-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019

- **Le relogement des ménages avec minoration de loyer**

Les volumes de minoration de loyer ont été attribués par le Comité d'Engagement pour chaque volet territorial concerné par le NPNRU.

Elles sont regroupées dans une même opération par bailleur concerné par le relogement. Les fiches descriptives en annexe C3 les détaillent.

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Relogement 209 ménages avec minoration de loyer	685-6059087-15-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	130	956 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	3		
				T1/T2	9		
WATTIGNIES - Relogement 25 ménages avec minoration de loyer	685-6059089-15-0001-002	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	8	130 000 €	12/06/2019
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	15		
HEM - Relogement 30 Ménages avec Minoration de Loyers	685-6059071-15-0001-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	7	136 000 €	12/11/2018
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	10		
MONS - Relogement 32 Ménages avec Minoration de Loyers	685-6059080-15-0001-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	12	172 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	10		
				T4/T5 et +	11		
LOOS- MONS EN BAROEUL Relogement 217 ménages avec minoration de loyer	685-6999999-15-0002-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	T3	117	968 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	11		
				T1/T2	89		
		59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne		T3	51	450 000 €	05/12/2018

TOURCOING - Relogement 99 ménages avec minoration de loyer	685-6059087-15-0003-001		LILLE METROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	T4/T5 et +	8		
				T1/T2	80		
LILLE Concorde - Relogement 180 ménages avec minoration de loyer	685-6059074-15-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE METROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	T3	75	810 000 €	12/11/2018
				T4/T5 et +	25		
				T1/T2	76		
ROUBAIX - ALMA GARE - Relogement 25 ménages avec minoration de Loyer	685-6059082-15-0004-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	T3	7	138 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	10		
				T1/T2	89		

▪ **La conduite du projet de renouvellement urbain**

Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Sont reprises, dans le tableau ci-dessous, les missions de conduite du projet métropolitain : les missions de coordination opérationnelle et stratégique, les missions de coordination du relogement et les missions de direction de projet, financées par l'ANRU.

Ces missions sont sous la maîtrise d'ouvrage de la MEL ou des villes concernées par le NPNRU.

L'ensemble des missions portées par la Métropole Européenne de Lille et cofinancées par l'ANRU sont regroupées dans une même opération. La fiche descriptive en annexe C3 les détaille.

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Directeur de Projet Ville de Tourcoing	685-6059087-14-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	1 150 000 €	50%	575 000 €	01/01/2018
HEM - Chef de projet Ville	685-6059071-14-0002-001	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	402 500 €	50%	201 250 €	12/11/2018
LILLE - Bois Blancs - Chef de projet	685-6059073-14-0003-001	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	COMMUNE DE LILLE	665 000 €	50%	332 500 €	12/06/2019
LILLE - Directeur de projet	685-6059074-14-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	1 150 000 €	50%	575 000 €	01/01/2018
MEL - Conduite de projet - 11,5 ETP	685-6999999-14-0004-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	11 727 500 €	50%	5 863 750 €	01/01/2018
MONS - Directeur de projet Ville	685-6059080-14-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	1 150 000 €	50%	575 000 €	07/10/2018
LOOS - Chef de projet	685-6059077-14-0006-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	950 000 €	50%	475 000 €	05/12/2018

• **Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain**

Sans objet

Toutefois, la MEL porte une mission d'OPCU financée par la Caisse des Dépôts, inscrite dans l'article 9.2.

- **La coordination interne des organismes HLM**  
Sans objet

#### Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
MONS - Démolition Sangnier (8LLS)	685-6059080-21-0001-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	965 327,63 €	80%	772 262,10 €	05/12/2018
MONS- Démolition Languedoc(23 LLS)	685-6059080-21-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 147 158,20 €	80%	917 726,56 €	05/12/2018
MONS - Démolition Coty (96 LLS)	685-6059080-21-0001-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 827 886,51 €	80%	3 062 309,21 €	29/06/2018
HEM - Démolition résidence Braille (18 LLS)	685-6059071-21-0001-004	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	660 945,81 €	80%	528 756,65 €	29/06/2018
HEM - Démolition - 46 - 48 rue Jules Watteuw (2 LLS)	685-6059071-21-0001-005	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	150 062,10 €	80%	120 049,68 €	12/11/2018
HEM - Démolition - 107-113-119 rue Blaise Pascal (3 LLS)	685-6059071-21-0001-006	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	141 017,26 €	80%	112 813,81 €	12/11/2018
HEM - Démolition Cité Familiale (64 LLS)	685-6059071-21-0001-007	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 219 687,54 €	80%	975 750,03 €	07/05/2018
HEM - Démolition 33-35-46-48-50 rue Branly (5 LLS)	685-6059071-21-0001-008	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	111 959,90 €	80%	89 567,92 €	12/11/2018

		Hautchamps Longchamp - Londerie - 3 Baudets					
TOURCOING - Démolition de Perrault 2 (59 LLS)	685-6059087-21-0001-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	2 687 884,29 €	80%	2 150 307,43 €	28/02/2017
TOURCOING - Démolition de Scève (54 LLS)	685-6059087-21-0001-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	3 737 051,43 €	80%	2 989 641,14 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Nobel (132 LLS)	685-6059087-21-0001-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	3 915 509,62 €	80%	3 132 407,70 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Bocage 1 (15 LLS)	685-6059087-21-0001-012	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	812 369,79 €	80%	649 895,83 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Paré (36 LLS)	685-6059087-21-0001-013	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	1 112 911,81 €	80%	890 329,45 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Marot (48 LLS)	685-6059087-21-0001-014	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	1 469 023,76 €	80%	1 175 219,01 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de d'Aubigné (36 LLS)	685-6059087-21-0001-015	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	1 105 978,56 €	80%	884 782,85 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Perrault 1 (23 LLS)	685-6059087-21-0001-016	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	614 875,68 €	80%	491 900,54 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Montaigne (120 LLS)	685-6059087-21-0001-017	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	3 274 636,63 €	80%	2 619 709,30 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Dr Schweitzer (48 LLS)	685-6059087-21-0001-018	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	1 272 971,99 €	80%	1 018 377,59 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Villon (36 LLS)	685-6059087-21-0001-019	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	937 714,14 €	80%	750 171,31 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de La Boétie (47 LLS)	685-6059087-21-0001-020	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	1 234 589,97 €	80%	987 671,98 €	12/06/2019
LILLE - Démolition Tour 1 JB Clément (20 LLS)	685-6059074-21-0001-021	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	406 626,23 €	80%	325 300,98 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Démolition Bergeronnette (80 LLS)	685-6059089-21-0001-022	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	3 242 539,35 €	80%	2 594 031,48 €	12/06/2019
WATTRELOS - Démolition Bâtiment Dufy (40 LLS)	685-6059090-21-0001-023	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	1 101 762,88 €	80%	881 410,30 €	29/06/2018
WATTRELOS - Démolition bâtiment Ardoise (40 LLS)	685-6059090-21-0001-024	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	1 096 606,93 €	80%	877 285,54 €	07/12/2018
LOOS - Démolition Tour Kennedy (220 LLS)	685-6059077-21-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	11 079 210,53 €	80%	8 863 368,42 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Pavillon Roosevelt (84 LLS)	685-6059077-21-0002-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	3 384 866,53 €	80%	2 707 893,22 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Tour Mermoz (52 LLS)	685-6059077-21-0002-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 336 853,70 €	80%	1 869 482,96 €	05/12/2018

LOOS - Démolition Tour Vigny (52 LLS)	685-6059077-21-0002-004	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 198 409,58 €	80%	1 758 727,66 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Pavillon Bretagne (16 LLS)	685-6059077-21-0002-005	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	573 724,56 €	80%	458 979,65 €	05/12/2018
MONS Démolition Brune (172 LLS)	685-6059080-21-0002-006	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	6 912 701,14 €	80%	5 530 160,91 €	05/12/2018
MONS - Démolition Barry 2 (59 LLS)	685-6059080-21-0002-007	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 376 065,30 €	80%	1 900 852,24 €	05/12/2018
ROUBAIX - ÉPEULE - Démolition 24E et 24F (102 LLS)	685-6059082-21-0003-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 694 041,51 €	100%	4 694 041,51 €	05/12/2018
LILLE - Concorde - Démolition 22-24 Boulevard de Metz (40 LLS)	685-6059074-21-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 614 805,90 €	100%	1 614 805,90 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 1-3 rue du Professeur Lamaze (40 LLS)	685-6059074-21-0003-003	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 546 744,14 €	100%	1 546 744,14 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 14-16 Boulevard de Metz (101 LLS)	685-6059074-21-0003-004	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 828 050,89 €	100%	3 828 050,89 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 18-20 Boulevard de Metz (39 LLS)	685-6059074-21-0003-005	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 423 459,32 €	100%	1 423 459,32 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 8-40 rue Léon Blum (150 LLS)	685-6059074-21-0003-006	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	5 467 463,77 €	100%	5 467 463,77 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 64-74 bd de Metz (56 LLS)	685-6059074-21-0003-007	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 022 654,27 €	100%	2 022 654,27 €	12/06/2019
LILLE - Concorde - Démolition 26-28 bd de Metz (105 LLS)	685-6059074-21-0003-008	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 900 414,98 €	100%	3 900 414,98 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Bottrop (116 LLS)	685-6059087-21-0003-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 371 855,97 €	100%	4 371 855,97 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Caporal Delroex (132 LLS)	685-6059087-21-0003-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 864 306,18 €	100%	4 864 306,18 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition du bâtiment 5 (45 LLS)	685-6059087-21-0003-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 528 804,83 €	100%	2 528 804,83 €	28/02/2017

LILLE - Concorde - Démolition 2-4 rue du Professeur Lamaze (117 LLS)	685-6059074-21-0003-012	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 170 077,69 €	100%	4 170 077,69 €	12/11/2018
ROUBAIX - 3 PONTS - Démolition Tours D et E (172 LLS)	685-6059082-21-0003-013	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattlelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	6 715 864,73 €	100%	6 715 864,73 €	05/12/2018
ROUBAIX - Alma Gare - Démolition Alma et Médicis (163 LLS)	685-6059082-21-0004-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattlelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	7 369 924,81 €	80%	5 895 939,85 €	05/12/2018

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Les opérations seront inscrites dans la présente convention lors de la deuxième étape de contractualisation.

- **L'aménagement d'ensemble**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LILLE - Concorde - Aménagement d'ensemble - démolition équipements	685-6059074-24-0001-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	899 847 €	50%	449 923,50 €	12/11/2018
LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux	685-6059077-24-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	23 262 482,25 €	50%	11 631 241,13 €	11/04/2017
Mons - Aménagement quartier du Nouveau Mons	685-6059080-24-0002-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	25 077 741,74 €	50%	12 538 870,87 €	05/12/2018
HEM - Aménagement Secteurs LionderieJ Ferry, Bournazel et Dr Roux	685-6059071-24-0002-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hauts Champs Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	9 051 970,88 €	45%	4 073 386,90 €	12/11/2018
LILLE - Aménagement secteur Concorde	685-6059074-24-0002-004	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	40 805 179,78 €	50%	20 402 589,89 €	12/11/2018
LILLE - Aménagement secteur Faubourg d'Arras	685-6059074-24-0002-005	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	5 152 503,55 €	50%	2 576 251,78 €	12/06/2019
TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	685-6059087-24-0002-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	32 599 999,47 €	50%	16 299 999,74 €	02/11/2016

WATTIGNIES - Aménagement quartier du Blanc Riez	685-6059089-24-0002-007	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	10 400 000 €	50%	5 200 000 €	04/04/2017
LILLE - Aménagement secteur JB Clément	685-6059074-24-0002-008	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 491 842,97 €	50%	745 921,49 €	12/06/2019
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - MEL	685-6059090-24-0002-009	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Épidème Villas Couteau	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	673 263,22 €	50%	336 631,61 €	07/12/2018
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - Ville	685-6059090-24-0003-001	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Épidème Villas Couteau	COMMUNE WATTRELOS DE	654 740,13 €	70%	458 318,09 €	07/12/2018

### Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

Volumes de RO conventionnés (hors protocole de préfiguration)	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Dont en QPV - Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	630	275	113	242	
PLUS AA	0	0	0	0	
Total PLUS	30	275	113	242	
% PLUS sur le total programmation	49%	21%	9%	19%	
PLAI neuf	654	337	153	164	
PLAI AA	0	0	0	0	
Total PLAI	654	337	153	164	
% PLAI sur le total programmation	51%	26%	12%	13%	
<b>Total programmation</b>	<b>1284 identifiés (FAT) + 1692 à identifier (macro-FAT) = 2976 RO conventionnés (hors protocole de préfiguration)</b>	<b>612</b>	<b>266</b>	<b>406</b>	

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier	
MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 570 LLS (387 PLAI / 183 PLUS)	685-6999999-31-0001-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS	183	2 250 900 €		2 250 900 €	12/06/2019
				PLAI	387	3 792 600 €	3 018 600 €	6 811 200 €	
				total	570	6 043 500 €	3 018 600 €	9 062 100 €	
MONS - Reconstitution 43 LLS (26PLAI / 17PLUS) - Van Der Meersch	685-6999999-31-0001-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS	17	209 100 €		209 100 €	05/12/2018
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	43	463 900 €	202 800 €	666 700 €	
HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI / 11 PLUS) - Hall'Ys	685-6999999-31-0001-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS	11	135 300 €		135 300 €	12/06/2019
				PLAI	12	117 600 €	93 600 €	211 200 €	
				total	23	252 900 €	93 600 €	346 500 €	
HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - Salengro IZIDOM	685-6999999-31-0001-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS					12/06/2019
				PLAI	32	313 600 €	249 600 €	563 200 €	
				total	32	313 600 €	249 600 €	563 200 €	
LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI / 32 PLUS) - Lille Carnot Mc DO	685-6999999-31-0001-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS	32	393 600 €		393 600 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	47	540 600 €	117 000 €	657 600 €	
LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - Lot 1 Allée des Tilleuls	685-6999999-31-0001-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS					12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 LLS (6 PLAI / 13 PLUS) - Rue Lavoisier-Becquerel - VEFA Projectim	685-6999999-31-0001-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS	13	159 900 €		159 900 €	12/06/2019
				PLAI	6	58 800 €	46 800 €	105 600 €	
				total	19	218 700 €	46 800 €	265 500 €	
FACHES THUMESNIL - Reconstitution 41 LLS (25 PLAI / 16 PLUS)	685-6999999-31-0001-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
				total	41	441 800 €	195 000 €	636 800 €	
LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI / 35 PLUS) - Multi Lomme VEFA NEXITY	685-6999999-31-0001-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA ANONYME D'HLM SOCIÉTÉ	PLUS	35	430 500 €		430 500 €	12/06/2019
				PLAI	16	156 800 €	124 800 €	281 600 €	
				total	51	587 300 €	124 800 €	712 100 €	

HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Rue Chobourdin	685-6999999-31-0002-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	3	29 400 €	23 400 €	52 800 €	
				total	6	66 300 €	23 400 €	89 700 €	
LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3 PLUS) - rue du Château et rue des jardins Caulier	685-6999999-31-0002-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	2	19 600 €	15 600 €	35 200 €	
				total	5	56 500 €	15 600 €	72 100 €	
LOMME - reconstitution 22 LLS ( 8 PLAI / 14 PLUS) - MULTILOM - rues Jules-Guesde & Albert-Thomas	685-6999999-31-0002-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	14	172 200 €		172 200 €	12/06/2019
				PLAI	8	78 400 €	62 400 €	140 800 €	
				total	22	250 600 €	62 400 €	313 000 €	
MONS-EN-BARCEUL - Reconstitution 9 LLS (4 PLAI / 5 PLUS) - Rue Becquerel	685-6999999-31-0002-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	5	61 500 €		61 500 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	9	100 700 €	31 200 €	131 900 €	
MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLAI / 17 PLUS) - Rue Jean-Jaurès	685-6999999-31-0002-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	17	209 100 €		209 100 €	12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	26	297 300 €	70 200 €	367 500 €	
SAINT-ANDRÉ-LE- LILLE - Reconstitution 53 LLS ( 37 PLAI / 16 PLUS) - Rue de Lambersart	685-6999999-31-0002-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	37	362 600 €	288 600 €	651 200 €	
				total	53	559 400 €	288 600 €	848 000 €	
TEMPLEMARS -Reconstitution 10 LLS (4 PLAI / 6 PLUS) -Rue Voltaire	685-6999999-31-0002-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	6	73 800 €		73 800 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	10	113 000 €	31 200 €	144 200 €	
TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 PLAI) - Chêne Houpline	685-6999999-31-0002-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS					12/06/2019
				PLAI	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
				total	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean-Macé	685-6999999-31-0002-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	9	110 700 €		110 700 €	12/06/2019
				PLAI	5	49 000 €	39 000 €	88 000 €	
				total	14	159 700 €	39 000 €	198 700 €	
MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 359 LLS Multisitess (237 PLAI/122 PLUS)	685-6999999-31-0002-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	122	1 500 600 €		1 500 600 €	12/06/2019
				PLAI	237	2 322 600 €	1 848 600 €	4 172 200 €	
				total	359	3 823 200 €	1 848 600 €	5 671 800 €	
				PLUS	231	2 841 300 €		2 841 300 €	12/06/2019

MACRO FAT LMH - Reconstitution 430 LLS (199 PLAI / 231 PLUS)	685-6999999-31-0003-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLAI	199	1 950 200 €	1 552 200 €	3 502 400 €	
				total	426	4 791 500 €	1 552 200 €	6 343 700 €	
LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAI / 29 PLUS) - RHD 2 - Îlot 11B Quai Hegel	685-6999999-31-0003-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	29	356 700 €		356 700 €	05/12/2018
				PLAI	14	137 200 €	284 200 €	421 400 €	
				total	43	493 900 €	284 200 €	778 100 €	
HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Chemin de Lassus II	685-6999999-31-0003-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (8 PLAI / 12 PLUS) - La Fonderie rue Pierre de Roubaix	685-6999999-31-0003-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	12	80 400 €		80 400 €	12/06/2019
				PLAI	8	63 200 €	50 400 €	113 600 €	
				total	20	143 600 €	50 400 €	194 000 €	
SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAI / 2 PLUS) - Friche Danone Îlot 1B	685-6999999-31-0003-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	2	13 400 €		13 400 €	12/06/2019
				PLAI	3	23 700 €	18 900 €	42 600 €	
				total	5	37 100 €	18 900 €	56 000 €	
SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Friche Danone Îlot 5	685-6999999-31-0003-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	4	26 800 €		26 800 €	12/06/2019
				PLAI	7	55 300 €	44 100 €	99 400 €	
				total	11	82 100 €	44 100 €	126 200 €	
TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAI / 4 PLUS) - Rue des Mésanges	685-6999999-31-0003-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	4	49 200 €		49 200 €	12/06/2019
				PLAI	7	68 600 €	142 100 €	210 700 €	
				total	11	117 800 €	142 100 €	259 900 €	
TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 PLAI / 10 PLUS) - rue d'Armentières	685-6999999-31-0003-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	10	123 000 €		123 000 €	12/06/2019
				PLAI	16	156 800 €	324 800 €	481 600 €	
				total	26	279 800 €	324 800 €	604 600 €	
TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLAI / 1 PLUS) - Rue de Mouscron	685-6999999-31-0003-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	1	12 300 €		12 300 €	12/06/2019
				PLAI	2	19 600 €	40 600 €	60 200 €	
				total	3	31 900 €	40 600 €	72 500 €	
TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Tilleul	685-6999999-31-0003-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue du Vieux Bureau	685-6999999-31-0003-011	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	1	12 300 €		12 300 €	12/06/2019
				PLAI	3	29 400 €	60 900 €	90 300 €	

				total	4	41 700 €	60 900 €	102 600 €	
LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAI / 9 PLUS) - Rue Albert-Thomas	685-6999999-31-0003-012	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	9	110 700 €		110 700 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	304 500 €	451 500 €	
				total	24	257 700 €	304 500 €	562 200 €	
QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 12 LLS (8 PLAI / 4 PLUS) - Chemin de l'ange gardien	685-6999999-31-0003-013	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	4	49 200 €		49 200 €	12/06/2019
				PLAI	8	78 400 €	162 400 €	240 800 €	
				total	12	127 600 €	162 400 €	290 000 €	
VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 LLS (4 PLAI / 2 PLUS) - 12 rue du chemin vert	685-6999999-31-0003-014	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	2	24 600 €		24 600 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	6	63 800 €	81 200 €	145 000 €	
WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Boulevard André Cambrai	685-6999999-31-0003-015	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
MACRO FAT LMH - Reconstitution 294 LLS (294 PLAI)	685-6999999-31-0003-016	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS					12/06/2019
				PLAI	294	2 881 200 €	5 968 200 €	8 849 400 €	
				total	294	2 881 200 €	5 968 200 €	8 849 400 €	
LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 12 PLUS) - 1 rue Michel Servet	685-6999999-31-0004-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	12	147 600 €		147 600 €	12/06/2019
				PLAI	19	186 200 €	148 200 €	334 400 €	
				total	31	333 800 €	148 200 €	482 000 €	
LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL, 1 rue du Ballon	685-6999999-31-0004-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	42	451 600 €	202 800 €	654 400 €	
LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLAI / 6 PLUS) - Rue de la vignette	685-6999999-31-0004-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	6	73 800 €		73 800 €	12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	15	162 000 €	70 200 €	232 200 €	
LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau	685-6999999-31-0004-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	10	123 000 €		123 000 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	25	270 000 €	117 000 €	387 000 €	
QUESNOY-SUR-DEÛLE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien	685-6999999-31-0004-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	42	451 600 €	202 800 €	654 400 €	

ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo	685-6999999-31-0004-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	20	236 000 €	31 200 €	267 200 €	
WATTRELOS - Reconstitution 82 LLS (50 PLAI / 32 PLUS) - ZAC du centre-ville - Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Edouard Vaillant	685-6999999-31-0004-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	32	393 600 €		393 600 €	12/06/2019
				PLAI	50	490 000 €	390 000 €	880 000 €	
				total	82	883 600 €	390 000 €	1 273 600 €	
ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Friches Industrielles Phase 1 - Rue des Déportés, rue Victor-Hugo - en QPV	685-6999999-31-0004-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	19	127 300 €		127 300 €	12/06/2019
				PLAI	29	229 100 €	182 700 €	411 800 €	
				total	48	356 400 €	182 700 €	539 100 €	
HEM - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Site NPRU Lionderie Trois Baudets - en QPV	685-6999999-31-0004-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS					12/11/2018
				PLAI	15	118 500 €	94 500 €	213 000 €	
				total	15	118 500 €	94 500 €	213 000 €	
LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) - Site NPRU JB Clément - en QPV	685-6999999-31-0004-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	107 200 €		107 200 €	12/06/2019
				PLAI	7	55 300 €	44 100 €	99 400 €	
				total	23	162 500 €	44 100 €	206 600 €	
LILLE - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAI / 154 PLUS) - Site NPRU Concorde - en QPV	685-6999999-31-0004-011	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	154	1 031 800 €		1 031 800 €	12/11/2018
				PLAI	66	521 400 €	415 800 €	937 200 €	
				total	220	1 553 200 €	415 800 €	1 969 000 €	
ROUBAIX - Reconstitution 5 LLS Roubaix (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue Jean Moulin - en QPV	685-6999999-31-0004-012	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	3	20 100 €		20 100 €	12/06/2019
				PLAI	2	15 800 €	12 600 €	28 400 €	
				total	5	35 900 €	12 600 €	48 500 €	
TOURCOING - Reconstitution 10 LLS (6PLAI / 4PLUS) - Censerie - en QPV	685-6999999-31-0004-013	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	4	26 800 €		26 800 €	12/06/2019
				PLAI	6	47 400 €	37 800 €	85 200 €	
				total	10	74 200 €	37 800 €	112 000 €	
WATTRELOS - Reconstitution 23 LLS Wattrelos (13 PLAI / 10 PLUS) - La Lainière - en QPV	685-6999999-31-0004-014	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	10	67 000 €		67 000 €	12/06/2019
				PLAI	13	102 700 €	81 900 €	184 600 €	
				total	23	169 700 €	81 900 €	251 600 €	
TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Rue de l'Épine	685-6999999-31-0005-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS					12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				PLUS	14	172 200 €		172 200 €	12/06/2019

LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar	685-6999999-31-0005-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLAI	7	68 600 €	54 600 €	123 200 €
				total	21	240 800 €	54 600 €	295 400 €
TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PLAI / 18 PLUS) - Rue de la Tossée	685-6999999-31-0005-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS	18	120 600 €		120 600 €
				PLAI	8	63 200 €	50 400 €	113 600 €
				total	26	183 800 €	50 400 €	234 200 €
MACRO FAT 3FNA- Reconstitution 39 LLS (39 PLAI / 0 PLUS)	685-6999999-31-0005-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS				
				PLAI	39	382 200 €	304 200 €	686 400 €
				total	39	382 200 €	304 200 €	686 400 €

▪ **La production d'une offre de relogement temporaire**  
Sans objet.

▪ **La requalification de logements locatifs sociaux**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU		Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Requalification Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	685-6059077-33-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 616 870,59 €	20%	volume de prêt bonifié	1 572 351,28 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 988 855,33 €		Subvention	597 771,07 €	
							Total concours financier	2 170 122,35 €	
MONS - Requalification - Languedoc (46 LLS)	685-6059080-33-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 761 018,18 €	20%	volume de prêt bonifié	1 196 407,27 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 301 018,18 €		Subvention	460 203,64 €	
							Total concours financier	1 656 610,91 €	
MONS -Requalification Papin (88 LLS)	685-6059080-33-0001-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	4 371 000 €	20%	volume de prêt bonifié	1 924 400 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 491 000 €		Subvention	698 200 €	
							Total concours financier	2 622 600 €	
MONS EN BAROEUL -Requalification Sangnier (119 LLS)	685-6059080-33-0001-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	6 302 500 €		volume de prêt bonifié	2 759 000 €	05/12/2018

		6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski		Assiette subvention	5 112 500 €	20%	Subvention	1 022 500 €	
							Total concours financier	3 781 500 €	
TOURCOING - Requalification de Bocage 3 (22 LLS)	685-6059087-33-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 408 000,40 €		volume de prêt bonifié	607 200,16 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 188 000,40 €	20%	Subvention	237 600,08 €	
							Total concours financier	844 800,24 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Vandendriessche (40 LLS)	685-6059087-33-0001-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20%	Subvention	400 000,02 €	
							Total concours financier	1 440 000,06 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Mansart (40 LLS)	685-6059087-33-0001-007	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 599 999,90 €		volume de prêt bonifié	1 119 999,96 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 199 999,90 €	20%	Subvention	439 999,98 €	
							Total concours financier	1 559 999,94 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Mortagne (40 LLS)	685-6059087-33-0001-008	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20%	Subvention	400 000,02 €	
							Total concours financier	1 440 000,06 €	
TOURCOING - Requalification de Renoir (72 LLS)	685-6059087-33-0001-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	4 320 000,30 €		volume de prêt bonifié	1 872 000,12 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 600 000,30 €	20%	Subvention	720 000,06 €	
							Total concours financier	2 592 000,18 €	
TOURCOING - Requalification de La Clairière-Schuman (52 LLS)	685-6059087-33-0001-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 120 000,80 €		volume de prêt bonifié	1 352 000,32 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 600 000,80 €	20%	Subvention	520 000,16 €	
							Total concours financier	1 872 000,48 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 1 (37 LLS)	685-6059087-33-0001-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 220 000,60 €		volume de prêt bonifié	962 000,24 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 850 000,60 €	20%	Subvention	370 000,12 €	
							Total concours financier	1 332 000,36 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 3 (40 LLS)	685-6059087-33-0001-012	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,20 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,08 €	05/12/2018

				Assiette subvention	2 000 000,20 €	20%	Subvention	400 000,04 €	
							Total concours financier	1 440 000,12 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 2 (50 LLS)	685-6059087-33-0001-013	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 000 000,70 €		volume de prêt bonifié	1 300 000,28 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 500 000,70 €	20%	Subvention	500 000,14 €	
							Total concours financier	1 800 000,42 €	
TOURCOING - Requalification de Bocage 1 (18 LLS)	685-6059087-33-0001-014	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 152 000,70 €		volume de prêt bonifié	496 800,28 €	12/06/2019
				Assiette subvention	972 000,70 €	20%	Subvention	194 400,14 €	
							Total concours financier	691 200,42 €	
TOURCOING - Requalification de Manet (36 LLS)	685-6059087-33-0001-015	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20%	Subvention	324 000 €	
							Total concours financier	1 187 999,99 €	
TOURCOING - Requalification de Sisley (36 LLS)	685-6059087-33-0001-016	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20%	Subvention	324 000 €	
							Total concours financier	1 187 999,99 €	
LILLE - Requalification des Tours 3 et 5 JB Clément (40 LLS)	685-6059074-33-0001-017	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 200 000 €		volume de prêt bonifié	1 360 000 €	18/05/2017
				Assiette subvention	2 800 000 €	20%	Subvention	560 000 €	
							Total concours financier	1 920 000 €	
LOOS - Requalification Tours St-Exupéry et Musset (104 LLS)	685-6059077-33-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	6 240 000 €		volume de prêt bonifié	2 704 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	5 200 000 €	20%	Subvention	1 040 000 €	
							Total concours financier	3 744 000 €	
MONS Requalification Barry 1 (88 LLS)	685-6059080-33-0002-002	59413 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	5 280 000 €		volume de prêt bonifié	2 288 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	4 400 000 €	20%	Subvention	880 000 €	
							Total concours financier	3 168 000 €	
MONS - Requalification Pivoine (38 LLS)	685-6059080-33-0002-003	59413 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq		Assiette prêt bonifié	1 976 000 €		volume de prêt bonifié	866 400 €	05/12/2018

		6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette subvention	1 596 000 €	20%	Subvention	319 200 €	
							Total concours financier	1 185 600 €	
TOURCOING - Requalification de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	685-6059087-33-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	Assiette prêt bonifié	180 000,50 €		volume de prêt bonifié	78 000,20 €	05/12/2018
				Assiette subvention	150 000,50 €	20%	Subvention	30 000,10 €	
							Total concours financier	108 000,30 €	
LILLE - Concorde - Requalification 1-7 Renoir en résidence intergénérationnelle (135 LLS )	685-6059074-33-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	Assiette prêt bonifié	10 885 064,41 €		volume de prêt bonifié	4 630 825,77 €	12/06/2019
				Assiette subvention	9 501 064,41 €	20%	Subvention	1 900 212,88 €	
							Total concours financier	6 531 038,65 €	
LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS)	685-6059077-33-0004-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES CITÉS JARDINS	Assiette prêt bonifié	903 958,87 €		volume de prêt bonifié	407 438,72 €	05/12/2018
				Assiette subvention	674 683,01 €	20%	Subvention	134 936,60 €	
							Total concours financier	542 375,32 €	
MONS - Requalification de Gascogne (90LLS)	685-6059080-33-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	5 400 000 €		volume de prêt bonifié	2 340 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	4 500 000 €	20%	Subvention	900 000 €	
							Total concours financier	3 240 000 €	
MONS - Requalification de Provence 2-4-6 (72 LLS)	685-6059080-33-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	4 320 000 €		volume de prêt bonifié	1 872 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 600 000 €	20%	Subvention	720 000 €	
							Total concours financier	2 592 000 €	
MONS - Requalification de Provence 40-42 (16LLS)	685-6059080-33-0005-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	960 000 €		volume de prêt bonifié	416 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	800 000 €	20%	Subvention	160 000 €	
							Total concours financier	576 000 €	
MONS - Requalification Béarn (28 LLS)	685-6059080-33-0005-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	1 680 000 €		volume de prêt bonifié	728 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 400 000 €	20%	Subvention	280 000 €	
							Total concours financier	1 008 000 €	

▪ **La résidentialisation de logements**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Résidentialisation Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	685-6059077-34-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	497 024,69 €	40%	198 809,88 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 1 (37 LLS)	685-6059087-34-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	361 675 €	40%	144 670 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 2 (50 LLS)	685-6059087-34-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	488 750 €	40%	195 500 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 3 (40 LLS)	685-6059087-34-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	391 000 €	40%	156 400 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 1 (18 LLS)	685-6059087-34-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	180 000 €	40%	72 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 3 (22 LLS)	685-6059087-34-0001-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	212 960 €	40%	85 184 €	05/12/2018
LOOS - Résidentialisation Tours Musset et Saint Exupéry (104 LLS)	685-6059077-34-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	624 000,01 €	40%	249 600 €	05/12/2018
LOOS - Résidentialisation de 29 Bâtiments (789 LLS)	685-6059077-34-0002-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	4 734 000 €	40%	1 893 600 €	05/12/2018
MONS - Résidentialisation Barry 1 (88 LLS)	685-6059080-34-0002-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	879 396 €	40%	351 758,40 €	05/12/2018
MONS - Résidentialisation Pivoine (38LLS)	685-6059080-34-0002-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	228 000 €	40%	91 200 €	04/12/2019
LILLE - Résidentialisation Faubourg d'Arras (300 LLS)	685-6059074-34-0003-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 200 000 €	40%	480 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de Coty-Schuman (323 LLS)	685-6059087-34-0003-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 230 000 €	40%	1 292 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	685-6059087-34-0003-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	30 000 €	40%	12 000 €	12/06/2019
MONS - Résidentialisation Béarn (28 LLS)	685-6059080-34-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	252 000,55 €	40%	100 800,22 €	05/12/2018
MONS - Résidentialisation Provence 2/4/6 (72 LLS)	685-6059080-34-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	648 000,02 €	40%	259 200,01 €	05/12/2018

• **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
WATTIGNIES - Résidentialisation copropriétés (461 logements)	685-6059089-34-0004-001	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	3 675 400 €	43,53%	1 600 000,01 €	12/06/2019

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet.

▪ **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques "acquéreur" des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« *Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU :*

*La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.*

*Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le ... entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain ..., l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :*

- *L'ACQUÉREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,*
- *La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).*
- *La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de ... €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.*

*L'ACQUÉREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »*

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Accession 75 logements	685-6059077-36-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	750 000 €	05/12/2018
MONS - Accession 60 logements	685-6059080-36-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	600 000 €	05/12/2018
HEM - Accession 48 logements	685-6059071-36-0001-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hauts Champs Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	480 000 €	12/11/2018
TOURCOING - Accession 150 logements	685-6059087-36-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 500 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Accession 15 logements	685-6059089-36-0001-005	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	150 000 €	12/06/2019
LILLE - Accession 150 logements	685-6059074-36-0001-006	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 500 000 €	12/11/2018

WATTRELOS - Accession 12 logements	685-6059090-36-0001-007	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	120 000 €	07/12/2018
------------------------------------	-------------------------	---	-------------------------------	-----------	------------

▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	685-6059087-37-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	12 354 537,88 €	70%	8 648 176,52 €	05/12/2018
TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	685-6059087-37-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	1 783 887,01 €	70%	1 248 720,91 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition et reconstruction de la crèche Câlin - Câlina	685-6059087-37-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	2 771 971,12 €	70%	1 940 379,78 €	12/06/2019
TOURCOING - Réalisation d'une Maison du Projet	685-6059087-37-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	142 857,14 €	70%	100 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Reconstruction des écoles Kergomard et Descartes	685-6059087-37-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	8 419 039 €	70%	5 893 327,30 €	12/06/2019
HEM - Construction Salle multisports et Dojo - site Dr Roux	685-6059071-37-0002-001	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	3 213 550 €	20%	642 710 €	12/11/2018
HEM - Construction école Jules-Ferry	685-6059071-37-0002-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	4 200 472 €	19,46%	817 411,85 €	18/04/2016
HEM - Construction Centre Social Espace de Vie Saint Exupéry - Lionderie	685-6059071-37-0002-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	3 396 750 €	20%	679 350 €	12/11/2018
HEM - Nouvelle Annexe Espace de vie Saint Exupéry - Place Bournazel	685-6059071-37-0002-004	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	2 252 000 €	16%	360 320 €	12/11/2018
LILLE-Concorde - Construction d'une cité des équipements	685-6059074-37-0003-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	19 571 269 €	50%	9 785 634,50 €	12/11/2018
MONS - Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Province	685-6059080-37-0004-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	6 000 000 €	25%	1 500 000 €	05/12/2018
MONS - Création d'un dojo	685-6059080-37-0004-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	3 500 000 €	25%	875 000 €	05/12/2018
MONS EAJE Création d'un EAJE - Galerie de l'Europe	685-6059080-37-0004-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	2 025 980 €	25%	506 495 €	07/05/2018
MONS - Réhabilitation de l'EAJE Lamartine	685-6059080-37-0004-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	600 000 €	25%	150 000 €	05/12/2018

MONS - Réhabilitation et extension de la Maison de la petite enfance	685-6059080-37-0004-005	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	1 300 000 €	25%	325 000 €	05/12/2018
LOOS - Création d'une Cuisine Centrale	685-6059077-37-0005-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	2 899 260 €	50%	1 449 630 €	05/12/2018
LOOS - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Education, Jeunesse, etc)	685-6059077-37-0005-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	4 842 194,67 €	50%	2 421 097,34 €	05/12/2018
LOOS - Démolition/Reconstruction Vestiaires et Clubhouse	685-6059077-37-0005-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	619 177,31 €	50%	309 588,66 €	05/12/2018
LOOS - Création d'un local jeunes Espace Mosaïque	685-6059077-37-0005-004	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	220 896 €	50%	110 448 €	05/12/2018
LOOS - Création d'une Maison des initiatives	275-6059077-37-0005-005	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	2 737 356 €	50%	1 368 678 €	05/12/2018
WATTIGNIES - Démolition/reconstruction salle de sport Roland Garros	685-6059089-37-0006-001	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	5 714 285,70 €	35%	2 000 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Réalisation Maison du projet	685-6059089-37-0006-002	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	160 000 €	35%	56 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Réhabilitation et Extension GS Bracke Desrousseaux	685-6059089-37-0006-003	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	2 571 428,56 €	35%	900 000 €	12/06/2019

▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LILLE - Concorde - Réalisation d'une extension commerciale - 1-7 rue Renoir	685-6059074-38-0001-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 155 768,75 €	50%	577 884,38 €	12/06/2019
LILLE - Concorde - Réalisation d'une RHVS - 1-7 rue Renoir	685-6059074-38-0001-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 807 526,35 €	50%	1 403 763,18 €	12/06/2019
TOURCOING - Création d'un Centre d'Affaires de Quartier	685-6059087-38-0002-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	115 850 €	70%	81 095 €	05/12/2018
TOURCOING - Construction du village artisanal 1	685-6059087-38-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	2 198 200 €	50%	1 099 100 €	12/06/2019
MONS - Restructuration de cellules commerciales - Galerie de l'Europe	685-6059080-38-0004-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	767 818,05 €	25%	191 954,51 €	05/12/2018
LOOS - Réalisation de Rez de chaussée commerciaux	685-6059077-38-0005-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 453 579 €	46,46%	675 332,80 €	05/12/2018
HEM - Réalisation de Six Cellules commerciales - site Blanchisserie	685-6059071-38-0005-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 446 480,15 €	22,16%	320 522,01 €	09/07/2018
TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	685-6059087-38-0005-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 981 964,50 €	48,94%	970 000 €	05/12/2018
WATTIGNIES - Reconstitution centre commercial	685-6059089-38-0005-004	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 771 440 €	48,55%	860 000 €	12/06/2019

**Article 9.1.2 Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU**

Sans objet.

**Est modifié comme suit :**

**« Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle**

### Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet "quartiers" de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU), pour le territoire de Roubaix, seront identifiés à titre d'information et listés dans l'article 9.3 dans la deuxième phase de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-après. Par défaut, si elle n'est pas renseignée, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

#### Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Actions de participation / co-construction du Projet	685-6059087-14-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	42 857,14 €	70%	30 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Actions mémoire du quartier	685-6059087-14-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	71 428,57 €	70%	50 000 €	12/06/2019
HEM - Mémoire des quartiers	685-6059071-14-0002-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	50 000 €	50%	25 000 €	12/11/2018

LILLE - Mémoire des quartiers	685-6059074-14-0003-003	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	50 000 €	50%	25 000 €	12/06/2019
MEL - AMO métropolitaine d'évaluation	685-6999999-14-0004-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	200 000 €	50%	100 000 €	12/06/2019
MEL - AMO prise en compte des besoins des usagers dans la conception de l'espace public	685-6999999-14-0004-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019
MEL - AMO métropolitaine - accompagnement à la construction des projets de gestion	685-6999999-14-0004-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	120 000 €	50%	60 000 €	12/06/2019
MEL - Actions de communication et marketing territorial	685-6999999-14-0004-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019
MONS - Mémoire de quartier	685-6059080-14-0005-002	59410 Mons-en-Barçoul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARÇEUL	200 000 €	25%	50 000 €	04/12/2019
LOOS - Actions de communication projet des Oliveaux	685-6059077-14-0006-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	100 000 €	50%	50 000 €	09/10/2019
LOOS - Mémoire du Quartier des Oliveaux	685-6059077-14-0006-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	100 000 €	50%	50 000 €	09/10/2019

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - MULTISITES - Diversification approfondissement en phase opérationnelle	685-6059082-14-0004-008	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	80 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	15/01/2020
ROUBAIX - MULTISITES - programme de communication/concertation/mémoire des quartiers	685-6059082-14-0007-003	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	338 438,00 €	50,00%	169 219,00 €	15/01/2020

- **L'accompagnement des ménages**

- **Les actions et les missions d'accompagnement des ménages**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
MEL - Réalisation d'enquêtes de satisfaction post-relogement	685-6999999-14-0004-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	372 000 €	50%	186 000 €	12/06/2019
MEL - Action d'accompagnement à la mobilité des ménages à reloger à l'échelle intercommunale	685-6999999-14-0004-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019

- **Le relogement des ménages avec minoration de loyer**

Les volumes de minorations de loyer ont été attribués par le Comité d'Engagement pour chaque volet territorial concerné par le NPNRU.

Elles sont regroupées dans une même opération par bailleur concerné par le relogement. Les fiches descriptives en annexe C3 les détaillent.

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Relogement 209 ménages avec minoration de loyer	685-6059087-15-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	130	956 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	3		
				T1/T2	9		
WATTIGNIES - Relogement 25 ménages avec minoration de loyer	685-6059089-15-0001-002	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	8	130 000 €	12/06/2019
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	15		

HEM - Relogement 30 Ménages avec Minoration de Loyers	685-6059071-15-0001-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	7	136 000 €	12/11/2018
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	10		
MONS - Relogement 32 Ménages avec Minoration de Loyers	685-6059080-15-0001-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	12	172 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	10		
				T4/T5 et +	11		
LOOS- MONS EN BAROEUL Relogement 217 ménages avec minoration de loyer	685-6999999-15-0002-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	T3	117	968 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	11		
				T1/T2	89		
TOURCOING - Relogement 99 ménages avec minoration de loyer	685-6059087-15-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE METROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	T3	51	450 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	80		
LILLE Concorde - Relogement 180 ménages avec minoration de loyer	685-6059074-15-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE METROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	T3	75	810 000 €	12/11/2018
				T4/T5 et +	25		
				T1/T2	76		
ROUBAIX - ALMA GARE - Relogement 25 ménages avec minoration de Loyer	685-6059082-15-0004-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	T3	7	138 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	10		
				T1/T2	89		

#### Lignes ajoutées

LILLE - BOIS BLANCS - Relogement 50 Ménages avec minoration de loyers	685-6059073-15-0003-003	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	T1/T2	8	300 000,00 €	12/06/19
				T3	26		
				T4/T5 et +	16		
ROUBAIX - Relogement 10 ménages avec minoration de loyer	685-6059082-15-0001-005	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	T1/T2	5	42 000,00 €	15/01/2020
				T3	4		
				T4/T5 et +	1		
ROUBAIX - Relogement 57 Ménages avec minoration de loyers	685-6059082-15-0003-004	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	T1/T2	12	324 000,00 €	15/01/2020
				T3	30		
				T4/T5 et +	15		

ROUBAIX - Relogement 220 Ménages avec minoration de loyer	685-6059082-15-0005-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	T1/T2	99	1 004 000,00 €	15/01/2020
				T3	81		
				T4/T5 et +	40		

▪ **La conduite du projet de renouvellement urbain**

Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Sont reprises, dans le tableau ci-dessous, les missions de conduite du projet métropolitain : les missions de coordination opérationnelle et stratégique, les missions de coordination du relogement et les missions de direction de projet, financées par l'ANRU.

Ces missions sont sous la maîtrise d'ouvrage de la MEL ou des villes concernées par le NPNRU.

L'ensemble des missions portées par la Métropole Européenne de Lille et cofinancées par l'ANRU sont regroupées dans une même opération. La fiche descriptive en annexe C3 les détaille.

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Directeur de Projet Ville de Tourcoing	685-6059087-14-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	1 150 000 €	50%	575 000 €	01/01/2018
HEM - Chef de projet Ville	685-6059071-14-0002-001	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	402 500 €	50%	201 250 €	12/11/2018
LILLE - Bois Blancs - Chef de projet	685-6059073-14-0003-001	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	COMMUNE DE LILLE	665 000 €	50%	332 500 €	12/06/2019
LILLE - Directeur de projet	685-6059074-14-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	1 150 000 €	50%	575 000 €	01/01/2018
MEL - Conduite de projet - 11,5 ETP	685-6999999-14-0004-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	11 727 500 €	50%	5 863 750 €	01/01/2018
MONS - Directeur de projet Ville	685-6059080-14-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	1 150 000 €	50%	575 000 €	07/10/2018

LOOS - Chef de projet	685-6059077-14-0006-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	950 000 €	50%	475 000 €	05/12/2018
-----------------------	-------------------------	---------------------------------	-----------------	-----------	-----	-----------	------------

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - MULTISITES - Conduite de projet-volet Ville-2 ETP	685-6059082-14-0007-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE ROUBAIX DE	2 100 000,00 €	50%	1 050 000,00 €	15/01/2020
ROUBAIX - MULTISITES - VILLE - coordination sociale - 1 ETP	685-6059082-14-0007-002	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE ROUBAIX DE	380 000,00 €	50,00%	190 000,00 €	15/01/2020

- **Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain**

Sans objet

Toutefois, la MEL porte une mission d'OPCU financée par la Caisse des Dépôts, inscrite dans l'article 9.2.

- **La coordination interne des organismes HLM**

Sans objet

#### Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
----------------	-------	--	-----------------------------------	---	-------------------------	---	--------------------------------------

MONS - Démolition Sangnier (8LLS)	685-6059080-21-0001-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	965 327,63 €	80%	772 262,10 €	05/12/2018
MONS- Démolition Languedoc(23 LLS)	685-6059080-21-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 147 158,20 €	80%	917 726,56 €	05/12/2018
MONS - Démolition Coty (96 LLS)	685-6059080-21-0001-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 827 886,51 €	80%	3 062 309,21 €	29/06/2018
HEM - Démolition résidence Braille (18 LLS)	685-6059071-21-0001-004	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	660 945,81 €	80%	528 756,65 €	29/06/2018
HEM - Démolition - 46 - 48 rue Jules Watteuw (2 LLS)	685-6059071-21-0001-005	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	150 062,10 €	80%	120 049,68 €	12/11/2018
HEM - Démolition - 107-113-119 rue Blaise Pascal (3 LLS)	685-6059071-21-0001-006	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	141 017,26 €	80%	112 813,81 €	12/11/2018
HEM - Démolition Cité Familiale (64 LLS)	685-6059071-21-0001-007	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 219 687,54 €	80%	975 750,03 €	07/05/2018
HEM - Démolition 33-35-46-48-50 rue Branly (5 LLS)	685-6059071-21-0001-008	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	111 959,90 €	80%	89 567,92 €	12/11/2018
TOURCOING - Démolition de Perrault 2 (59 LLS)	685-6059087-21-0001-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	2 687 884,29 €	80%	2 150 307,43 €	28/02/2017
TOURCOING - Démolition de Scève (54 LLS)	685-6059087-21-0001-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 737 051,43 €	80%	2 989 641,14 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Nobel (132 LLS)	685-6059087-21-0001-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 915 509,62 €	80%	3 132 407,70 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Bocage 1 (15 LLS)	685-6059087-21-0001-012	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	812 369,79 €	80%	649 895,83 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Paré (36 LLS)	685-6059087-21-0001-013	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 112 911,81 €	80%	890 329,45 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Marot (48 LLS)	685-6059087-21-0001-014	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 469 023,76 €	80%	1 175 219,01 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de d'Aubigné (36 LLS)	685-6059087-21-0001-015	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 105 978,56 €	80%	884 782,85 €	05/12/2018

TOURCOING - Démolition de Perrault 1 (23 LLS)	685-6059087-21-0001-016	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	614 875,68 €	80%	491 900,54 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Montaigne (120 LLS)	685-6059087-21-0001-017	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 274 636,63 €	80%	2 619 709,30 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Dr Schweitzer (48 LLS)	685-6059087-21-0001-018	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 272 971,99 €	80%	1 018 377,59 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Villon (36 LLS)	685-6059087-21-0001-019	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	937 714,14 €	80%	750 171,31 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de La Boétie (47 LLS)	685-6059087-21-0001-020	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 234 589,97 €	80%	987 671,98 €	12/06/2019
LILLE - Démolition Tour 1 JB Clément (20 LLS)	685-6059074-21-0001-021	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	406 626,23 €	80%	325 300,98 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Démolition Bergeronnette (80 LLS)	685-6059089-21-0001-022	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 242 539,35 €	80%	2 594 031,48 €	12/06/2019
WATTRELOS - Démolition Bâtiment Dufy (40 LLS)	685-6059090-21-0001-023	59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 101 762,88 €	80%	881 410,30 €	29/06/2018
WATTRELOS - Démolition bâtiment Ardoise (40 LLS)	685-6059090-21-0001-024	59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 096 606,93 €	80%	877 285,54 €	07/12/2018
LOOS - Démolition Tour Kennedy (220 LLS)	685-6059077-21-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	11 079 210,53 €	80%	8 863 368,42 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Pavillon Roosevelt (84 LLS)	685-6059077-21-0002-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	3 384 866,53 €	80%	2 707 893,22 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Tour Mermoz (52 LLS)	685-6059077-21-0002-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 336 853,70 €	80%	1 869 482,96 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Tour Vigny (52 LLS)	685-6059077-21-0002-004	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 198 409,58 €	80%	1 758 727,66 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Pavillon Bretagne (16 LLS)	685-6059077-21-0002-005	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	573 724,56 €	80%	458 979,65 €	05/12/2018
MONS Démolition Brune (172 LLS)	685-6059080-21-0002-006	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	6 912 701,14 €	80%	5 530 160,91 €	05/12/2018
MONS - Démolition Barry 2 (59 LLS)	685-6059080-21-0002-007	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 376 065,30 €	80%	1 900 852,24 €	05/12/2018
ROUBAIX - ÉPEULE - Démolition 24E et 24F (102 LLS)	685-6059082-21-0003-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 694 041,51 €	100%	4 694 041,51 €	05/12/2018

LILLE - Concorde - Démolition 22-24 Boulevard de Metz (40 LLS)	685-6059074-21-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 614 805,90 €	100%	1 614 805,90 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 1-3 rue du Professeur Lamaze (40 LLS)	685-6059074-21-0003-003	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 546 744,14 €	100%	1 546 744,14 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 14-16 Boulevard de Metz (101 LLS)	685-6059074-21-0003-004	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 828 050,89 €	100%	3 828 050,89 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 18-20 Boulevard de Metz (39 LLS)	685-6059074-21-0003-005	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 423 459,32 €	100%	1 423 459,32 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 8-40 rue Léon Blum (150 LLS)	685-6059074-21-0003-006	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	5 467 463,77 €	100%	5 467 463,77 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 64-74 bd de Metz (56 LLS)	685-6059074-21-0003-007	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 022 654,27 €	100%	2 022 654,27 €	12/06/2019
LILLE - Concorde - Démolition 26-28 bd de Metz (105 LLS)	685-6059074-21-0003-008	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 900 414,98 €	100%	3 900 414,98 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Bottrop (116 LLS)	685-6059087-21-0003-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 371 855,97 €	100%	4 371 855,97 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Caporal Delroeux (132 LLS)	685-6059087-21-0003-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 864 306,18 €	100%	4 864 306,18 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition du bâtiment 5 (45 LLS)	685-6059087-21-0003-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 528 804,83 €	100%	2 528 804,83 €	28/02/2017
LILLE - Concorde - Démolition 2-4 rue du Professeur Lamaze (117 LLS)	685-6059074-21-0003-012	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 170 077,69 €	100%	4 170 077,69 €	12/11/2018
ROUBAIX - 3 PONTS - Démolition Tours D et E (172 LLS)	685-6059082-21-0003-013	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	6 715 864,73 €	100%	6 715 864,73 €	05/12/2018
ROUBAIX - Alma Gare - Démolition Alma et Médicis (163 LLS)	685-6059082-21-0004-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	7 369 924,81 €	80%	5 895 939,85 €	05/12/2018

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - ALMA - DEMOLITION DE 32 LLS - CLOS DES TISSERANDS	685-6059082-21-0001-025	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	1 471 609,48 €	80,00%	1 177 287,58 €	05/12/18
ROUBAIX - ALMA - DEMOLITION DE 147 LOGEMENTS - LES TISSERANDS	685-6059082-21-0001-026	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	5 187 304,44 €	80,00%	4 149 843,55 €	05/12/18
LILLE - BOIS BLANCS - Démolition 53 LLS 1-3-5 Rue Coli	685-6059073-21-0003-014	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	2 135 481,26 €	80,00%	1 708 385,01 €	12/06/19
LILLE - BOIS BLANCS - Démolition 55 LLS 2-4-6 Rue Coli	685-6059073-21-0003-015	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	1 622 934,62 €	80,00%	1 298 347,70 €	12/06/19
LILLE - BOIS BLANCS - Démolition 72 LLS 2-4-6-8 Rue Guynemer	685-6059073-21-0003-016	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	2 982 546, 28 €	80,00%	2 386 037,02 €	12/06/19
ROUBAIX - EPEULE - Démolition 3 LLS - 13 A-B-C rue des Ogiers (Rez de Chaussée)	685-6059082-21-0003-017	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	119 329,63 €	100,00%	119 329,63 €	15/01/20
ROUBAIX - ALMA - Démolition Partielle 4 LLS - 68 Rue Archimède	685-6059082-21-0003-018	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	265 835,98 €	100,00%	265 835,98 €	15/01/20
ROUBAIX - ALMA - Démolition Partielle 4 LLS -94-96 Rue Archimède	685-6059082-21-0003-019	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	294 550,06 €	100,00%	294 550,06 €	15/01/20
ROUBAIX- ALMA - Démolition de 13 LLS - 93 au 105 rue archimède	685-6059082-21-0003-020	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	797 967,95 €	100,00%	797 967,95 €	15/01/20
ROUBAIX - ALMA - DEMOLITION 21 LLS ET LOCAL D'ACTIVITE AU RDC - 165 et 155 Rue de l'Alma	685-6059082-21-0003-021	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	1 824 600,00 €	100,00%	1 824 600,00 €	05/12/18
ROUBAIX - ALMA - Démolition Partielle 44 LLS - foyer personnes âgées place de la grand-mère	685-6059082-21-0003-022	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	3 343 430,58 €	100,00%	3 343 430,58 €	15/01/20

ROUBAIX - EPEULE - Démolition 154 LLS - 24B-C-D rue de Wasquehal	685-6059082-21-0003-023	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	5 510 758,38 €	100,00%	5 510 758,38 €	15/01/20
ROUBAIX - TROIS PONTS - Constantin Floran - Reconstruction Démolition d'un FTM en résidence sociale de 155 logements	685-6059082-21-0005-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	ADOMA	4 035 210,05 €	80,00%	3 272 538,44 €	15/01/20

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Lignes ajoutées :

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ROUBAIX - EPEULE - Recyclage Habitat Ancien dégradé (ilots 1,2,3,8 & triangle)	685-6059082-23-0001-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	11 438 212,89 €	31,35%	3 585 999,96 €	15/01/2020
ROUBAIX - PILE - Recyclage Habitat Ancien dégradé (ilots 16-1)	685-6059082-23-0001-002	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	17 235 318,43 €	41,35%	7 126 000,14 €	15/01/2020
LILLE - LQA - Recyclage de l'habitat dégradé - Febvrier-Vanhoenacker	685-6059074-23-0002-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	FABRIQUE QUARTIERS LILLE METROPOLE SPLA	6 258 395,56 €	50,00%	3 129 197,78 €	12/06/2019

- **L'aménagement d'ensemble**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses

LILLE - Concorde - Aménagement d'ensemble - démolition équipements	685-6059074-24-0001-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	899 847 €	50%	449 923,50 €	12/11/2018
LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux	685-6059077-24-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	23 262 482,25 €	50%	11 631 241,13 €	11/04/2017
Mons - Aménagement quartier du Nouveau Mons	685-6059080-24-0002-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	25 077 741,74 €	50%	12 538 870,87 €	05/12/2018
HEM - Aménagement Secteurs LionderieJ Ferry, Bournazel et Dr Roux	685-6059071-24-0002-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hauts Champs Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	9 051 970,88 €	45%	4 073 386,90 €	12/11/2018
LILLE - Aménagement secteur Concorde	685-6059074-24-0002-004	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	40 805 179,78 €	50%	20 402 589,89 €	12/11/2018
LILLE - Aménagement secteur Faubourg d'Arras	685-6059074-24-0002-005	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	5 152 503,55 €	50%	2 576 251,78 €	12/06/2019
TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	685-6059087-24-0002-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	32 599 999,47 €	50%	16 299 999,74 €	02/11/2016
WATTIGNIES - Aménagement quartier du Blanc Riez	685-6059089-24-0002-007	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	10 400 000 €	50%	5 200 000 €	04/04/2017
LILLE - Aménagement secteur JB Clément	685-6059074-24-0002-008	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 491 842,97 €	50%	745 921,49 €	12/06/2019
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas – MEL	685-6059090-24-0002-009	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Épidème Villas Couteau	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	673 263,22 €	50%	336 631,61 €	07/12/2018
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas – Ville	685-6059090-24-0003-001	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Épidème Villas Couteau	COMMUNE DE WATTRELOS	654 740,13 €	70%	458 318,09 €	07/12/2018

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - TROIS PONTS - Amenagement des espaces publics	685-6059082-24-0002-010	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	2 929 999,99 €	50,00%	1 465 000,00 €	15/01/2020
ROUBAIX - ALMA - Amenagement d'ensemble - cœur de projet	685-6059082-24-0002-011	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	14 999 999,99 €	50,00%	7 500 000,00 €	15/01/2020
ROUBAIX - EPEULE - Amenagement des espaces publics	685-6059082-24-0002-012	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal	MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	13 665 953,48 €	50,00%	6 832 976,74 €	15/01/2020

		Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre					
LILLE - BOIS BLANCS - Aménagement secteur Bois Blancs	685-6059073-24-0002-013	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	4 990 614,22 €	50,00%	2 495 307,11 €	12/06/2019
ROUBAIX - TROIS PONTS - Aménagement des espaces Paysagers et transitoires	685-6059082-24-0004-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	857 142,86 €	70,00%	600 000,00 €	15/01/2020
ROUBAIX - EPEULE - Aménagement Parc Brondeloire Nord - Volet financé ANRU	685-6059082-24-0004-002	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	7 922 857,14 €	70,00%	5 546 000,00 €	15/01/2020
LILLE - LQA - Aménagement d'ensemble - Febvrier-Vanhoenacker	685-6059074-24-0005-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	FABRIQUE QUARTIERS LILLE METROPOLE SPLA	3 741 597,50 €	50,00%	1 870 798,75 €	12/06/2019

### Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (1 à 5)
PLUS neuf	<b>1517</b>	301	538	678	
PLUS AA	0	0	0	0	
<b>Total PLUS</b>	<b>1517</b>	<b>301</b>	<b>538</b>	<b>678</b>	
% PLUS sur le total programmation	39%	8%	14%	18%	
PLAI neuf	2336	377	1625	334	
PLAI AA	0	0	0	0	
<b>Total PLAI</b>	<b>2336</b>	<b>377</b>	<b>1625</b>	<b>334</b>	
% PLAI sur le total programmation	61%	10%	42%	9%	
Total programmation	<b>3853</b>	<b>678</b>	<b>2163</b>	<b>1012</b>	

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier	
MONS - Reconstitution 43 LLS (26PLAI / 17PLUS) - Van Der Meersch	685-6999999-31-0001-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	17	209 100 €		209 100 €	05/12/2018
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	

				total	43	463 900 €	202 800 €	666 700 €	
HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI / 11 PLUS) - Hall'Ys	685-6999999-31-0001-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	11	135 300 €		135 300 €	12/06/2019
				PLAI	12	117 600 €	93 600 €	211 200 €	
				total	23	252 900 €	93 600 €	346 500 €	
HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - Salengro IZIDOM	685-6999999-31-0001-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS					12/06/2019
				PLAI	32	313 600 €	249 600 €	563 200 €	
				total	32	313 600 €	249 600 €	563 200 €	
LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI / 32 PLUS) - Lille Carnot Mc DO	685-6999999-31-0001-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	32	393 600 €		393 600 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	47	540 600 €	117 000 €	657 600 €	
LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - Lot 1 Allée des Tilleuls	685-6999999-31-0001-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS					12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 LLS (6 PLAI / 13 PLUS) - Rue Lavoisier-Becquerel - VEFA Projectim	685-6999999-31-0001-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	13	159 900 €		159 900 €	12/06/2019
				PLAI	6	58 800 €	46 800 €	105 600 €	
				total	19	218 700 €	46 800 €	265 500 €	
FACHES THUMESNIL - Reconstitution 41 LLS ( 25 PLAI / 16 PLUS)	685-6999999-31-0001-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
				total	41	441 800 €	195 000 €	636 800 €	
LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI / 35 PLUS) - Multi Lomme VEFA NEXITY	685-6999999-31-0001-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	35	430 500 €		430 500 €	12/06/2019
				PLAI	16	156 800 €	124 800 €	281 600 €	
				total	51	587 300 €	124 800 €	712 100 €	
HALLUIN_reconstitution10LLS-(4PLUS/6PLAI)-Hors QPV	685-6999999-31-0001-010	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €	
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €	
HELLEMMES_reconstitution10LLS-(4PLUS/6PLAI)-Hors QPV	685-6999999-31-0001-011	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €	
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €	
LEERS_Reconstitution 12 LLS_(12 PLAI)_Hors QPV	685-6999999-31-0001-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS					12/06/2019
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	

				total	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	
LILLE - Reconstitution 12 LLS (10 PLUS 2 PLAI) - En QPV	685-6999999-31-0001-013	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS	10	67 000,00 €		67 000,00 €	12/06/2019
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €	
				total	12	82 800,00 €	12 600,00 €	95 400,00 €	
MARQUETTE LEZ LILLE_reconstitution de l'offre 5LLS-(2PLUS/3PLAI)- Hors QPV	685-6999999-31-0001-014	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €	
				total	5	54 000,00 €	23 400,00 €	77 400,00 €	
MONS-EN-BAROEUL_reconstitution7LLS-(3PLUS/4PLAI)-Hors QPV	685-6999999-31-0001-015	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	
				total	7	76 100,00 €	31 200,00 €	107 300,00 €	
MONS EN BAROEUL_reconstitution de l'offre 5LLS-(2PLUS/3PLAI)- Hors QPV	685-6999999-31-0001-016	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	12/06/2019
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €	
				total	5	54 000,00 €	23 400,00 €	77 400,00 €	
HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Rue Chobourdin	685-6999999-31-0002-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	3	29 400 €	23 400 €	52 800 €	
				total	6	66 300 €	23 400 €	89 700 €	
LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3 PLUS) - rue du Château et rue des jardins Caulier	685-6999999-31-0002-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	2	19 600 €	15 600 €	35 200 €	
				total	5	56 500 €	15 600 €	72 100 €	
LOMME - reconstitution 22 LLS ( 8 PLAI / 14 PLUS) - MULTILOM - rues Jules-Guesde & Albert-Thomas	685-6999999-31-0002-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	14	172 200 €		172 200 €	12/06/2019
				PLAI	8	78 400 €	62 400 €	140 800 €	
				total	22	250 600 €	62 400 €	313 000 €	
MONS-EN-BAROEUL - Reconstitution 9 LLS (4 PLAI / 5 PLUS) - Rue Becquerel	685-6999999-31-0002-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	5	61 500 €		61 500 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	9	100 700 €	31 200 €	131 900 €	
MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLAI / 17 PLUS) - Rue Jean-Jaurès	685-6999999-31-0002-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	17	209 100 €		209 100 €	12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	26	297 300 €	70 200 €	367 500 €	
SAINT-ANDRÉ-LE- LILLE - Reconstitution 53 LLS ( 37 PLAI / 16 PLUS) - Rue de Lambersart	685-6999999-31-0002-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	37	362 600 €	288 600 €	651 200 €	

				total	53	559 400 €	288 600 €	848 000 €	
TEMPLEMARS -Reconstitution 10 LLS (4 PLAI / 6 PLUS) -Rue Voltaire	685-6999999-31-0002-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	6	73 800 €		73 800 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	10	113 000 €	31 200 €	144 200 €	
TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 PLAI) - Chêne Houpline	685-6999999-31-0002-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS					12/06/2019
				PLAI	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
				total	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean-Macé	685-6999999-31-0002-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	9	110 700 €		110 700 €	12/06/2019
				PLAI	5	49 000 €	39 000 €	88 000 €	
				total	14	159 700 €	39 000 €	198 700 €	
ARMENTIERES_Reconstitution 20 LLS - (8 PLUS/12 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0002-011	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	12/06/2019
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	
				total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €	
ARMENTIERES_Reconstitution 20 LLS - (8 PLUS/12 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0002-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	12/06/2019
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	
				total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €	
BAUVIN_Reconstitution 18LLS - (7 PLUS/11 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0002-013	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	12/06/2019
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €	
				total	18	193 900,00 €	85 800,00 €	279 700,00 €	
LOOS_Reconstitution 16LLS - (6 PLUS/10 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0002-014	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	12/06/2019
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €	
RONCHIN_Reconstitution 10 LLS - (4 PLUS/6 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0002-015	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	12/06/2019
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €	
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €	
LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAI / 29 PLUS) - RHD 2 - Îlot 11B Quai Hegel	685-6999999-31-0003-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	29	356 700 €		356 700 €	05/12/2018
				PLAI	14	137 200 €	284 200 €	421 400 €	
				total	43	493 900 €	284 200 €	778 100 €	
	685-6999999-31-0003-003			PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019

HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Chemin de Lassus II		66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
					total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAI / 2 PLUS) - Friche Danone Îlot 1B	685-6999999-31-0003-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	2	13 400 €		13 400 €	12/06/2019
					PLAI	3	23 700 €	18 900 €	42 600 €	
					total	5	37 100 €	18 900 €	56 000 €	
SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Friche Danone Îlot 5	685-6999999-31-0003-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	4	26 800 €		26 800 €	12/06/2019
					PLAI	7	55 300 €	44 100 €	99 400 €	
					total	11	82 100 €	44 100 €	126 200 €	
TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAI / 4 PLUS) - Rue des Mésanges	685-6999999-31-0003-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	4	49 200 €		49 200 €	12/06/2019
					PLAI	7	68 600 €	142 100 €	210 700 €	
					total	11	117 800 €	142 100 €	259 900 €	
TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 PLAI / 10 PLUS) - rue d'Armentières	685-6999999-31-0003-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	10	123 000 €		123 000 €	12/06/2019
					PLAI	16	156 800 €	324 800 €	481 600 €	
					total	26	279 800 €	324 800 €	604 600 €	
TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLAI / 1 PLUS) - Rue de Mouscron	685-6999999-31-0003-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	1	12 300 €		12 300 €	12/06/2019
					PLAI	2	19 600 €	40 600 €	60 200 €	
					total	3	31 900 €	40 600 €	72 500 €	
TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Tilleul	685-6999999-31-0003-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
					PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
					total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue du Vieux Bureau	685-6999999-31-0003-011	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	1	12 300 €		12 300 €	12/06/2019
					PLAI	3	29 400 €	60 900 €	90 300 €	
					total	4	41 700 €	60 900 €	102 600 €	
LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAI / 9 PLUS) - Rue Albert-Thomas	685-6999999-31-0003-012	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	9	110 700 €		110 700 €	12/06/2019
					PLAI	15	147 000 €	304 500 €	451 500 €	
					total	24	257 700 €	304 500 €	562 200 €	
QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 12 LLS (8 PLAI / 4 PLUS) - Chemin de l'ange gardien	685-6999999-31-0003-013	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE HABITAT LILLE	MÉTROPOLE OPH - CU	PLUS	4	49 200 €		49 200 €	12/06/2019
					PLAI	8	78 400 €	162 400 €	240 800 €	
					total	12	127 600 €	162 400 €	290 000 €	
	685-6999999-31-0003-014				PLUS	2	24 600 €		24 600 €	12/06/2019

VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 LLS (4 PLAI / 2 PLUS) - 12 rue du chemin vert		66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	6	63 800 €	81 200 €	145 000 €	
WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Boulevard André Cambray	685-6999999-31-0003-015	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
MACRO FAT LMH - Reconstitution 294 LLS (294 PLAI)	685-6999999-31-0003-016	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS					12/06/2019
				PLAI	294	2 881 200 €	5 968 200 €	8 849 400 €	
				total	294	2 881 200 €	5 968 200 €	8 849 400 €	
Hallennes les haubourdin - Reconstitution 8 LLS - (3 PLUS / 5 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0003-017	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019
				PLAI	5	49 000,00 €	101 500,00 €	150 500,00 €	
				total	8	85 900,00 €	101 500,00 €	187 400,00 €	
LILLE – FCB - Reconstitution 10 LLS - (4 PLUS - 6 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0003-018	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	12/06/2019
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	10	74 200,00 €	37 800,00 €	112 000,00 €	
Sainghin en Weppes Reconstitution 15 LLS - (7 PLUS-8 PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0003-019	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	7	46 900,00 €		46 900,00 €	12/06/2019
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €	
				total	15	110 100,00 €	50 400,00 €	160 500,00 €	
TOURCOING - Reconstitution - 8 LLS - (3PLUS - 5PLAI) – Hors QPV	685-6999999-31-0003-020	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	12/06/2019
				PLAI	5	49 000,00 €	101 500,00 €	150 500,00 €	
				total	8	85 900,00 €	101 500,00 €	187 400,00 €	
WATTRELOS - Reconstitution 20 LLS (12 PLAI - 8 PLUS) – Hors QPV	685-6999999-31-0003-021	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	12/06/2019
				PLAI	12	117 600,00 €	243 600,00 €	361 200,00 €	
				total	20	216 000,00 €	243 600,00 €	459 600,00 €	
LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 12 PLUS) - 1 rue Michel Servet	685-6999999-31-0004-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	12	147 600 €		147 600 €	12/06/2019
				PLAI	19	186 200 €	148 200 €	334 400 €	
				total	31	333 800 €	148 200 €	482 000 €	
LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL, 1 rue du Ballon	685-6999999-31-0004-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	42	451 600 €	202 800 €	654 400 €	
	685-6999999-31-0004-003			PLUS	6	73 800 €		73 800 €	12/06/2019

LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLAI / 6 PLUS) - Rue de la vignette		66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	15	162 000 €	70 200 €	232 200 €	
LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau	685-6999999-31-0004-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	10	123 000 €		123 000 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	25	270 000 €	117 000 €	387 000 €	
QUESNOY-SUR-DEÛLE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien	685-6999999-31-0004-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	42	451 600 €	202 800 €	654 400 €	
ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo	685-6999999-31-0004-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	20	236 000 €	31 200 €	267 200 €	
WATTRELOS - Reconstitution 82 LLS (50 PLAI / 32 PLUS) - ZAC du centre-ville - Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Edouard Vaillant	685-6999999-31-0004-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	32	393 600 €		393 600 €	12/06/2019
				PLAI	50	490 000 €	390 000 €	880 000 €	
				total	82	883 600 €	390 000 €	1 273 600 €	
ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Friches Industrielles Phase 1 - Rue des Déportés, rue Victor-Hugo - en QPV	685-6999999-31-0004-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	19	127 300 €		127 300 €	12/06/2019
				PLAI	29	229 100 €	182 700 €	411 800 €	
				total	48	356 400 €	182 700 €	539 100 €	
HEM - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Site NPRU Lionderie Trois Baudets - en QPV	685-6999999-31-0004-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS					12/11/2018
				PLAI	15	118 500 €	94 500 €	213 000 €	
				total	15	118 500 €	94 500 €	213 000 €	
LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) - Site NPRU JB Clément - en QPV	685-6999999-31-0004-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	107 200 €		107 200 €	12/06/2019
				PLAI	7	55 300 €	44 100 €	99 400 €	
				total	23	162 500 €	44 100 €	206 600 €	
LILLE - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAI / 154 PLUS) - Site NPRU Concorde - en QPV	685-6999999-31-0004-011	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	154	1 031 800 €		1 031 800 €	12/11/2018
				PLAI	66	521 400 €	415 800 €	937 200 €	
				total	220	1 553 200 €	415 800 €	1 969 000 €	
TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Rue de l'Épine	685-6999999-31-0005-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS					12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
	685-6999999-31-0005-002			PLUS	14	172 200 €		172 200 €	12/06/2019

LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar		66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME À D'HABITATIONS LOYER MODÉRÉ	PLAI	7	68 600 €	54 600 €	123 200 €	
				total	21	240 800 €	54 600 €	295 400 €	
TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PLAI / 18 PLUS) - Rue de la Tossée	685-6999999-31-0005-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME À D'HABITATIONS LOYER MODÉRÉ	PLUS	18	120 600 €		120 600 €	09/10/2019
				PLAI	8	63 200 €	50 400 €	113 600 €	
				total	26	183 800 €	50 400 €	234 200 €	

Lignes modifiées :

MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 528 LLS (410 PLAI / 118 PLUS)	685-6999999-31-0001-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	PLUS	118	1 451 400,00 €		1 451 400,00 €	12/06/19
				PLAI	410	4 018 000,00 €	3 198 000,00 €	7 216 000,00 €	
				total	528	5 469 400,00 €	3 198 000,00 €	8 667 400,00 €	
MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 209 LLS Multisites (168 PLAI / 41 PLUS)	685-6999999-31-0002-010	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	41	504 300,00 €		504 300,00 €	12/06/19
				PLAI	168	1 646 400,00 €	1 310 400,00 €	2 956 800,00 €	
				total	209	2 150 700,00 €	1 310 400,00 €	3 461 100,00 €	
MACRO FAT LMH - Reconstitution 528 LLS (341 PLAI 202 PLUS)	685-6999999-31-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	PLUS	202	2 484 600,00 €		2 484 600,00 €	12/06/19
				PLAI	341	3 341 800,00 €	2 659 800,00 €	6 001 600,00 €	
				total	543	5 826 400,00 €	2 659 800,00 €	8 486 200,00 €	
ROUBAIX - Reconstitution LLS (13 PLUS 8 PLAI) - Rue Pierre de Roubaix - Fonderie - En QPV	685-6999999-31-0003-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	PLUS	13	87 100,00 €		87 100,00 €	12/06/19
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €	
				total	21	150 300,00 €	50 400,00 €	200 700,00 €	
ROUBAIX - Reconstitution 12 LLS Roubaix (3 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean Moulin - en QPV	685-6999999-31-0004-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/20
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €	
				total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €	
TOURCOING - Reconstitution 20 LLS (6PLAI / 14PLUS) - Censerie - en QPV - Modificative	685-6999999-31-0004-013	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €	15/01/20
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	20	141 200,00 €	37 800,00 €	179 000,00 €	
WATTRELOS - Reconstitution 150 LLS (45 PLAI / 105 PLUS) - ZAC de la Lainière - En QPV	685-6999999-31-0004-014	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	105	703 500,00 €		703 500,00 €	15/01/20
				PLAI	45	355 500,00 €	283 500,00 €	639 000,00 €	
				total	150	1 059 000,00 €	283 500,00 €	1 342 500,00 €	

MACRO FAT 3FNA- Reconstitution 36 LLS (36 PLAI / 0 PLUS)	685-6999999-31-0005-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	PLUS					12/06/19
				PLAI	36	352 800,00 €	280 800,00 €	633 600,00 €	
				total	36	352 800,00 €	280 800,00 €	633 600,00 €	

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - Habitat participatif du Trichon - Notre Logis - 12 LLS - en QPV	685-6999999-31-0004-015	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/20
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €	
				total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €	
ROUBAIX - Habitat participatif Alouette lot D - reconstitution 7 LLS (5 PLUS et 2 PLAI)	685-6999999-31-0004-016	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	5	33 500,00 €		33 500,00 €	15/01/20
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €	
				total	7	49 300,00 €	12 600,00 €	61 900,00 €	
ROUBAIX - Friche Hibon - reconstitution 22 LLS (5 PLAI et 17 PLUS) - En QPV	685-6999999-31-0004-017	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	17	113 900,00 €		113 900,00 €	15/01/20
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €	
				total	22	153 400,00 €	31 500,00 €	184 900,00 €	
ROUBAIX - Site NPRU Alma résidence intergénérationnelle - Reconstitution 35 LLS (7 PLAI / 28 PLUS) - En QPV	685-6999999-31-0004-018	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	28	187 600,00 €		187 600,00 €	15/01/20
				PLAI	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €	
				total	35	242 900,00 €	44 100,00 €	287 000,00 €	
ROUBAIX - Pile - Reconstitution au sein du plan guide habitat privé - 12 LLS (9 PLUS et 3 PLAI) - en QPV	685-6999999-31-0004-019	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	9	60 300,00 €		60 300,00 €	15/01/20
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €	
				total	12	84 000,00 €	18 900,00 €	102 900,00 €	
LILLE - Reconstitution 149 LLS (60 PLAI / 89 PLUS) - Pointe des Bois Blancs - en QPV	685-6999999-31-0004-020	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	89	596 300 €		596 300,00 €	12/06/19
				PLAI	60	474 000, 00 €	378 000,00 €	852 000,00 €	
				total	149	1 070 300,00 €	378 000, 00 €	1 448 300,00 €	
LILLE - Reconstitution - 18 LLS (9 PLAI / 9 PLUS) - LQA - Secteur Febvrier-Vanhoenacker - en QPV	685-6999999-31-0004-021	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	9	221 400,00 €		221 400,00 €	06/07/20
				PLAI	9	176 400,00 €	140 400,00 €	316 800,00 €	
				total	18	397 800,00 €	140 400,00 €	538 200,00 €	
ROUBAIX - Macro-FAT dérogation QPV NPRU - Reconstitution 59 LLS (12 PLAI / 47 PLUS) - Bailleurs non démolisseurs - En QPV	685-6999999-31-0004-022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	47	314 900,00 €		314 900,00 €	15/01/20
				PLAI	12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €	
				total	59	409 700,00 €	75 600,00 €	485 300,00 €	

ROUBAIX - Macro-FAT dérogation QPV NPRU - Reconstitution 85 LLS (17 PLAI / 68 PLUS) - Bailleurs démolisseurs - En QPV	685-6999999-31-0004-023	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	68	455 600,00 €		455 600,00 €	15/01/20
				PLAI	17	134 300,00 €	107 100,00 €	241 400,00 €	
				total	85	589 900,00 €	107 100,00 €	697 000,00 €	
LILLE - Reconstitution 156 LLS (161 PLAI) - Multi-sites - Droits à RO affectables à bailleurs non démolisseurs - hors QPV	685-6999999-31-0004-024	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS					12/06/19
				PLAI	156	1 528 800,00 €	1 216 800,00 €	2 745 600,00 €	
				total	156	1 528 800,00 €	1 216 800,00 €	2 745 600,00 €	
Macro FAT MEL – Reconstitution 35 LLS – 14 PLAI et 21 PLUS – hors QPV	685-6999999-31-0004-025	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	21	258 300, 00 €		258 300, 00 €	12/06/19
				PLAI	14	137 200, 00 €	109 200, 00 €	246 400, 00 €	
				total	35	395 500, 00 €	109 200, 00 €	504 700,00 €	
TOURCOING - Reconstitution 40LLS (29 PLUS 11 PLAI) ZAC L'Union - Lot PL13 - En QPV	685-6999999-31-0006-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	ICF Nord-Est	PLUS	29	194 300,00 €		194 300,00 €	20/07/20

- **La production d'une offre de relogement temporaire**  
Sans objet.

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU		Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Requalification Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	685-6059077-33-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 616 870,59 €	20%	volume de prêt bonifié	1 572 351,28 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 988 855,33 €		Subvention	597 771,07 €	
							Total concours financier	2 170 122,35 €	
MONS - Requalification - Languedoc (46 LLS)	685-6059080-33-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 761 018,18 €	20%	volume de prêt bonifié	1 196 407,27 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 301 018,18 €		Subvention	460 203,64 €	
							Total concours financier	1 656 610,91 €	
MONS -Requalification Papin (88 LLS)	685-6059080-33-0001-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	4 371 000 €	20%	volume de prêt bonifié	1 924 400 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 491 000 €		Subvention	698 200 €	
							Total concours financier	2 622 600 €	
MONS EN BAROEUL -Requalification Sangnier (119 LLS)	685-6059080-33-0001-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	6 302 500 €	20%	volume de prêt bonifié	2 759 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	5 112 500 €		Subvention	1 022 500 €	
							Total concours financier	3 781 500 €	
TOURCOING - Requalification de Bocage 3 (22 LLS)	685-6059087-33-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 408 000,40 €		volume de prêt bonifié	607 200,16 €	05/12/2018

				Assiette subvention	1 188 000,40 €	20%	Subvention	237 600,08 €	
							Total concours financier	844 800,24 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Vandendriessche (40 LLS)	685-6059087-33-0001-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20%	Subvention	400 000,02 €	
							Total concours financier	1 440 000,06 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Mansart (40 LLS)	685-6059087-33-0001-007	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 599 999,90 €		volume de prêt bonifié	1 119 999,96 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 199 999,90 €	20%	Subvention	439 999,98 €	
							Total concours financier	1 559 999,94 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Mortagne (40 LLS)	685-6059087-33-0001-008	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20%	Subvention	400 000,02 €	
							Total concours financier	1 440 000,06 €	
TOURCOING - Requalification de Renoir (72 LLS)	685-6059087-33-0001-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	4 320 000,30 €		volume de prêt bonifié	1 872 000,12 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 600 000,30 €	20%	Subvention	720 000,06 €	
							Total concours financier	2 592 000,18 €	
TOURCOING - Requalification de La Clairière-Schuman (52 LLS)	685-6059087-33-0001-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 120 000,80 €		volume de prêt bonifié	1 352 000,32 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 600 000,80 €	20%	Subvention	520 000,16 €	
							Total concours financier	1 872 000,48 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 1 (37 LLS)	685-6059087-33-0001-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 220 000,60 €		volume de prêt bonifié	962 000,24 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 850 000,60 €	20%	Subvention	370 000,12 €	
							Total concours financier	1 332 000,36 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 3 (40 LLS)	685-6059087-33-0001-012	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,20 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,08 €	05/12/2018

				Assiette subvention	2 000 000,20 €	20%	Subvention	400 000,04 €	
							Total concours financier	1 440 000,12 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 2 (50 LLS)	685-6059087-33-0001-013	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 000 000,70 €		volume de prêt bonifié	1 300 000,28 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 500 000,70 €	20%	Subvention	500 000,14 €	
							Total concours financier	1 800 000,42 €	
TOURCOING - Requalification de Bocage 1 (18 LLS)	685-6059087-33-0001-014	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 152 000,70 €		volume de prêt bonifié	496 800,28 €	12/06/2019
				Assiette subvention	972 000,70 €	20%	Subvention	194 400,14 €	
							Total concours financier	691 200,42 €	
TOURCOING - Requalification de Manet (36 LLS)	685-6059087-33-0001-015	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20%	Subvention	324 000 €	
							Total concours financier	1 187 999,99 €	
TOURCOING - Requalification de Sisley (36 LLS)	685-6059087-33-0001-016	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20%	Subvention	324 000 €	
							Total concours financier	1 187 999,99 €	
LILLE - Requalification des Tours 3 et 5 JB Clément (40 LLS)	685-6059074-33-0001-017	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 200 000 €		volume de prêt bonifié	1 360 000 €	18/05/2017
				Assiette subvention	2 800 000 €	20%	Subvention	560 000 €	
							Total concours financier	1 920 000 €	
LOOS - Requalification Tours St-Exupéry et Musset (104 LLS)	685-6059077-33-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	6 240 000 €		volume de prêt bonifié	2 704 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	5 200 000 €	20%	Subvention	1 040 000 €	
							Total concours financier	3 744 000 €	
MONS Requalification Barry 1 (88 LLS)	685-6059080-33-0002-002	59413 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	5 280 000 €		volume de prêt bonifié	2 288 000 €	05/12/2018

		6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski		Assiette subvention	4 400 000 €	20%	Subvention	880 000 €	
							Total concours financier	3 168 000 €	
MONS - Requalification Pivoine (38 LLS)	685-6059080-33-0002-003	59413 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	1 976 000 €		volume de prêt bonifié	866 400 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 596 000 €	20%	Subvention	319 200 €	
							Total concours financier	1 185 600 €	
TOURCOING - Requalification de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	685-6059087-33-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	Assiette prêt bonifié	180 000,50 €		volume de prêt bonifié	78 000,20 €	05/12/2018
				Assiette subvention	150 000,50 €	20%	Subvention	30 000,10 €	
							Total concours financier	108 000,30 €	
LILLE - Concorde - Requalification 1-7 Renoir en résidence intergénérationnelle (135 LLS )	685-6059074-33-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	Assiette prêt bonifié	10 885 064,41 €		volume de prêt bonifié	4 630 825,77 €	12/06/2019
				Assiette subvention	9 501 064,41 €	20%	Subvention	1 900 212,88 €	
							Total concours financier	6 531 038,65 €	
LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS)	685-6059077-33-0004-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES CITÉS JARDINS	Assiette prêt bonifié	903 958,87 €		volume de prêt bonifié	407 438,72 €	05/12/2018
				Assiette subvention	674 683,01 €	20%	Subvention	134 936,60 €	
							Total concours financier	542 375,32 €	
MONS - Requalification de Gascogne (90LLS)	685-6059080-33-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	5 400 000 €		volume de prêt bonifié	2 340 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	4 500 000 €	20%	Subvention	900 000 €	
							Total concours financier	3 240 000 €	
MONS - Requalification de Provence 2-4-6 (72 LLS)	685-6059080-33-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	4 320 000 €		volume de prêt bonifié	1 872 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 600 000 €	20%	Subvention	720 000 €	
							Total concours financier	2 592 000 €	
MONS - Requalification de Provence 40-42 (16LLS)	685-6059080-33-0005-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	960 000 €		volume de prêt bonifié	416 000 €	05/12/2018

		6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski		Assiette subvention	800 000 €	20%	Subvention	160 000 €	
							Total concours financier	576 000 €	
MONS - Requalification Béarn (28 LLS)	685-6059080-33-0005-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	1 680 000 €		volume de prêt bonifié	728 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 400 000 €	20%	Subvention	280 000 €	
							Total concours financier	1 008 000 €	

Lignes ajoutées :

LILLE - BOIS BLANCS - Requalification 55 LLS Collectifs - 2-4-6 Rue Nungesser	685-6059073-33-0003-011	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Assiette prêt bonifié	3 360 013,01 €		volume de prêt bonifié	1 454 005,21 €	12/06/19
				Assiette subvention	2 810 013,01 €	20,00%	Subvention	562 002,60 €	
							Total concours financier	2 016 007,81 €	
LILLE - BOIS BLANCS - Requalification 58 LLS Collectifs - 1-3-5 Rue Nungesser	685-6059073-33-0003-012	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Assiette prêt bonifié	3 543 286,99 €		volume de prêt bonifié	1 533 314,79 €	12/06/19
				Assiette subvention	2 963 286,99 €	20,00%	Subvention	592 657,40 €	
							Total concours financier	2 125 972,19 €	
ROUBAIX - MULTISITES - Requalification 11 LLS - Diffus vacants	685-6059082-33-0001-018	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 149 500,00 €		volume de prêt bonifié	481 800,00 €	15/01/20
				Assiette subvention	1 039 500,00 €	20,00%	Subvention	207 900,00 €	
							Total concours financier	689 700,00 €	
ROUBAIX - MULTISITES - 8 logements individuels diffus - label BBC	685-6059082-33-0002-004	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	Assiette prêt bonifié	528 000,00 €		volume de prêt bonifié	227 200,00 €	15/01/20
				Assiette subvention	448 000,00 €	20,00%	Subvention	89 600,00 €	
							Total concours financier	316 800,00 €	
	685-6059082-33-0003-003	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082		Assiette prêt bonifié	7 875 000,00 €		volume de prêt bonifié	3 500 000,00 €	15/01/20

ROUBAIX - ALMA - Requalification 175 LLS - Magasins généraux rues Cassel et Stephenson		Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette subvention	6 125 000,00 €	20,00%	Subvention	1 225 000,00 €	
							Total concours financier	4 725 000,00 €	
ROUBAIX - ALMA - Requalification 28 LLS - 4-8-10-12 place de la grand-mère	685-6059082-33-0003-004	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette prêt bonifié	2 039 687,99 €		volume de prêt bonifié	871 875,19 €	15/01/20
				Assiette subvention	1 759 688,00 €	20,00%	Subvention	351 937,60 €	
							Total concours financier	1 223 812,79 €	
ROUBAIX - MULTISITES - Requalification 35 LLS - Diffus vacants	685-6059082-33-0003-005	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette prêt bonifié	3 500 000,00 €		volume de prêt bonifié	1 470 000,00 €	15/01/20
				Assiette subvention	3 150 000,00 €	20,00%	Subvention	630 000,00 €	
							Total concours financier	2 100 000,00 €	
ROUBAIX - ALMA - Requalification 38 LLS - 59 au 89 rue Archimède	685-6059082-33-0003-006	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette prêt bonifié	2 750 147,99 €		volume de prêt bonifié	1 176 059,19 €	15/01/20
				Assiette subvention	2 370 147,99 €	20,00%	Subvention	474 029,60 €	
							Total concours financier	1 650 088,79 €	
ROUBAIX - EPEULE - Requalification 66 LLS - 14-28-42 rue Bell	685-6059082-33-0003-007	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette prêt bonifié	3 513 850,00 €		volume de prêt bonifié	1 537 540,00 €	15/01/20
				Assiette subvention	2 853 850,00 €	20,00%	Subvention	570 770,00 €	
							Total concours financier	2 108 310,00 €	
ROUBAIX - TROIS PONTS - Requalification 70 LLS - 113 à 155 rue de Verdun	685-6059082-33-0003-008	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette prêt bonifié	4 200 000,00 €		volume de prêt bonifié	1 820 000,00 €	15/01/20
				Assiette subvention	3 500 000,00 €	20,00%	Subvention	700 000,00 €	
							Total concours financier	2 520 000,00 €	
ROUBAIX - ALMA - Requalification 76-86-92-96-104-122 rue Archimède - 163-167 rue Jacquart (76 LLS)	685-6059082-33-0003-009	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette prêt bonifié	5 260 600,00 €		volume de prêt bonifié	2 256 240,00 €	15/01/20
				Assiette subvention	4 500 600,00 €	20,00%	Subvention	900 120,00 €	
							Total concours financier	3 156 360,00 €	

ROUBAIX - EPEULE - Requalification 135 LLS - 13 A-B-C rue des Ogiers	685-6059082-33-0003-010	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	Assiette prêt bonifié	9 450 000,00 €		volume de prêt bonifié	4 050 000,00 €	15/01/20
				Assiette subvention	8 100 000,00 €	20,00%	Subvention	1 620 000,00 €	
							Total concours financier	5 670 000,00 €	

▪ **La résidentialisation de logements**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Résidentialisation Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	685-6059077-34-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	497 024,69 €	40%	198 809,88 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 1 (37 LLS)	685-6059087-34-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	361 675 €	40%	144 670 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 2 (50 LLS)	685-6059087-34-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	488 750 €	40%	195 500 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 3 (40 LLS)	685-6059087-34-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	391 000 €	40%	156 400 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 1 (18 LLS)	685-6059087-34-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	180 000 €	40%	72 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 3 (22 LLS)	685-6059087-34-0001-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	212 960 €	40%	85 184 €	05/12/2018
LOOS - Résidentialisation Tours Musset et Saint Exupéry (104 LLS)	685-6059077-34-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD- PARTENORD HABITAT	624 000,01 €	40%	249 600 €	05/12/2018
LOOS - Résidentialisation de 29 Bâtiments (789 LLS)	685-6059077-34-0002-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD- PARTENORD HABITAT	4 734 000 €	40%	1 893 600 €	05/12/2018
MONS - Résidentialisation Barry 1 (88 LLS)	685-6059080-34-0002-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD- PARTENORD HABITAT	879 396 €	40%	351 758,40 €	05/12/2018

MONS - Résidentialisation Pivoine (38LLS)	685-6059080-34-0002-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	228 000 €	40%	91 200 €	04/12/2019
LILLE - Résidentialisation Faubourg d'Arras (300 LLS)	685-6059074-34-0003-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 200 000 €	40%	480 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de Coty-Schuman (323 LLS)	685-6059087-34-0003-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 230 000 €	40%	1 292 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	685-6059087-34-0003-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	30 000 €	40%	12 000 €	12/06/2019
MONS - Résidentialisation Béarn (28 LLS)	685-6059080-34-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	252 000,55 €	40%	100 800,22 €	05/12/2018
MONS - Résidentialisation Provence 2/4/6 (72 LLS)	685-6059080-34-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	648 000,02 €	40%	259 200,01 €	05/12/2018

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - EPEULE - Résidentialisation 66 LLS - 14-28-42 rue Bell	685-6059082-34-0003-004	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	789 000,00 €	40,00%	315 600,00 €	15/01/20
ROUBAIX - ALMA - Residentialisation 66 LLS - 59 au 89 rue Archimède et 4-8-10-12 place de la grand-mère	685-6059082-34-0003-005	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	2 261 118,45 €	40,00%	904 447,38 €	15/01/20

ROUBAIX - EPEULE - Résidentialisation 135 LLS - 13 A-B-C rue des Ogiers	685-6059082-34-0003-006	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	1 582 500,00 €	40,00%	633 000,00 €	15/01/20
ROUBAIX - ALMA - Résidentialisation 175 LLS - Magasins généraux rues Cassel et Stephenson	685-6059082-34-0003-007	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	1 459 680,00 €	40,00%	583 872,00 €	15/01/20
ROUBAIX - ALMA - Résidentialisation 76 au 122 rue Archimède et 163 à 167 rue Jacquard (76 LLS)	685-6059082-34-0003-008	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	685 960,00 €	40,00%	274 384,00 €	15/01/20

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
WATTIGNIES - Résidentialisation copropriétés (461 logements)	685-6059089-34-0004-001	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	3 675 400 €	43,53%	1 600 000,01 €	12/06/2019

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet.

▪ **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques "acquéreur" des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« *Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU :*

*La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.*

*Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le ... entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain ..., l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :*

- *L'ACQUÉREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,*
- *La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).*
- *La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de ... €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.*

*L'ACQUÉREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »*

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Accession 75 logements	685-6059077-36-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	750 000 €	05/12/2018
MONS - Accession 60 logements	685-6059080-36-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	600 000 €	05/12/2018
HEM - Accession 48 logements	685-6059071-36-0001-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hauts Champs Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	480 000 €	12/11/2018
TOURCOING - Accession 150 logements	685-6059087-36-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 500 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Accession 15 logements	685-6059089-36-0001-005	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	150 000 €	12/06/2019

LILLE - Accession 150 logements	685-6059074-36-0001-006	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 500 000 €	12/11/2018
WATTRELOS - Accession 12 logements	685-6059090-36-0001-007	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	120 000 €	07/12/2018

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - MULTISITES - 50 Accessions sociales	685-6059082-36-0001-008	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	500 000 €	15/01/2020
--	-------------------------	---	-------------------------------------	-----------	------------

▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	685-6059087-37-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	12 354 537,88 €	70%	8 648 176,52 €	05/12/2018
TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	685-6059087-37-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	1 783 887,01 €	70%	1 248 720,91 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition et reconstruction de la crèche Câlin - Câline	685-6059087-37-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	2 771 971,12 €	70%	1 940 379,78 €	12/06/2019
TOURCOING - Réalisation d'une Maison du Projet	685-6059087-37-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	142 857,14 €	70%	100 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Reconstruction des écoles Kergomard et Descartes	685-6059087-37-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	8 419 039 €	70%	5 893 327,30 €	12/06/2019
HEM - Construction Salle multisports et Dojo - site Dr Roux	685-6059071-37-0002-001	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lanoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	3 213 550 €	20%	642 710 €	12/11/2018

HEM - Construction école Jules-Ferry	685-6059071-37-0002-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	4 200 472 €	19,46%	817 411,85 €	18/04/2016
HEM - Construction Centre Social Espace de Vie Saint Exupéry - Lionderie	685-6059071-37-0002-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	3 396 750 €	20%	679 350 €	12/11/2018
HEM - Nouvelle Annexe Espace de vie Saint Exupéry - Place Bournazel	685-6059071-37-0002-004	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	2 252 000 €	16%	360 320 €	12/11/2018
LILLE-Concorde - Construction d'une cité des équipements	685-6059074-37-0003-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	19 571 269 €	50%	9 785 634,50 €	12/11/2018
MONS - Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Province	685-6059080-37-0004-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN- BARCEUL	6 000 000 €	25%	1 500 000 €	05/12/2018
MONS - Création d'un dojo	685-6059080-37-0004-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN- BARCEUL	3 500 000 €	25%	875 000 €	05/12/2018
MONS EAJE Création d'un EAJE - Galerie de l'Europe	685-6059080-37-0004-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN- BARCEUL	2 025 980 €	25%	506 495 €	07/05/2018
MONS - Réhabilitation de l'EAJE Lamartine	685-6059080-37-0004-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN- BARCEUL	600 000 €	25%	150 000 €	05/12/2018
MONS - Réhabilitation et extension de la Maison de la petite enfance	685-6059080-37-0004-005	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN- BARCEUL	1 300 000 €	25%	325 000 €	05/12/2018
LOOS - Création d'une Cuisine Centrale	685-6059077-37-0005-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	2 899 260 €	50%	1 449 630 €	05/12/2018
LOOS - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Education,Jeunesse,etc)	685-6059077-37-0005-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	4 842 194,67 €	50%	2 421 097,34 €	05/12/2018
LOOS - Démolition/Reconstruction Vestiaires et Clubhouse	685-6059077-37-0005-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	619 177,31 €	50%	309 588,66 €	05/12/2018
LOOS - Création d'un local jeunes Espace Mosaïque	685-6059077-37-0005-004	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	220 896 €	50%	110 448 €	05/12/2018
LOOS - Création d'une Maison des initiatives	275-6059077-37-0005-005	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	2 737 356 €	50%	1 368 678 €	05/12/2018

WATTIGNIES - Démolition/reconstruction salle de sport Roland Garros	685-6059089-37-0006-001	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	5 714 285,70 €	35%	2 000 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Réalisation Maison du projet	685-6059089-37-0006-002	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	160 000 €	35%	56 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Réhabilitation et Extension GS Bracke Desrousseaux	685-6059089-37-0006-003	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	2 571 428,56 €	35%	900 000 €	12/06/2019

Lignes ajoutées :

ROUBAIX - EPEULE - Maison de l'économie circulaire et du Zéro Déchet	685-6059082-37-0007-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	1 162 000,00 €	36,57%	425 000,00 €	15/01/2020
ROUBAIX - TROIS PONTS - Pôle Jeunesse - Salle de sport + Pôle Ressources Jeunesse des Trois Ponts	685-6059082-37-0007-002	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	7 687 618,50 €	70,00%	5 381 332,95 €	15/01/2020
ROUBAIX - TROIS PONTS - Pôle Familles Centre social - RAM - Crèche familiale des 3 ponts	685-6059082-37-0007-003	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	6 083 053,95 €	75,00%	4 562 290,46 €	15/01/2020
ROUBAIX - ALMA - Ecole Blaise Pascal restructuration et extension	685-6059082-37-0007-004	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	5 259 174,00 €	70,00%	3 681 421,80 €	15/01/2020
ROUBAIX - ALMA - Restructuration ex-MIE pour siège et Pôle Famille du Centre social de l'Alma	685-6059082-37-0007-005	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	4 747 137,15 €	75,00%	3 560 352,86 €	15/01/2020
ROUBAIX - EPEULE - Extension de l'école Condorcet	685-6059082-37-0007-006	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	8 346 266,93 €	60,00%	5 007 760,16 €	15/01/2020
ROUBAIX - EPEULE - Centre social Le Nautilus	685-6059082-37-0007-007	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	5 239 789,10 €	75,00%	3 929 841,83 €	15/01/2020
ROUBAIX - EPEULE - Aménagement Halle de Marché	685-6059082-37-0007-008	59512 Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	COMMUNE DE ROUBAIX	1 805 400,00 €	31,41%	567 023,26 €	15/01/2020



▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Lignes initiales :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LILLE - Concorde - Réalisation d'une extension commerciale - 1-7 rue Renoir	685-6059074-38-0001-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 155 768,75 €	50%	577 884,38 €	12/06/2019
LILLE - Concorde - Réalisation d'une RHVS - 1-7 rue Renoir	685-6059074-38-0001-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 807 526,35 €	50%	1 403 763,18 €	12/06/2019
TOURCOING - Création d'un Centre d'Affaires de Quartier	685-6059087-38-0002-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	115 850 €	70%	81 095 €	05/12/2018
TOURCOING - Construction du village artisanal 1	685-6059087-38-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	2 198 200 €	50%	1 099 100 €	12/06/2019
MONS - Restructuration de cellules commerciales - Galerie de l'Europe	685-6059080-38-0004-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	767 818,05 €	25%	191 954,51 €	05/12/2018
LOOS - Réalisation de Rez de chaussée commerciaux	685-6059077-38-0005-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 453 579 €	46,46%	675 332,80 €	05/12/2018
HEM - Réalisation de Six Cellules commerciales - site Blanchisserie	685-6059071-38-0005-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 446 480,15 €	22,16%	320 522,01 €	09/07/2018
TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	685-6059087-38-0005-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 981 964,50 €	48,94%	970 000 €	05/12/2018
WATTIGNIES - Reconstitution centre commercial	685-6059089-38-0005-004	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 771 440 €	48,55%	860 000 €	12/06/2019

Article 9.1.2 Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Sans objet.

### Article 3.18 – Modifications du titre III - article 9.2 de la convention

L'article 9.2 de la convention relatif aux opérations du programme non financées par l'ANRU rédigé comme suit :

#### « Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

#### Article 9.2.1 Les opérations cofinancées par la Région Hauts-de-France au titre du NPNRU

La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 60,6 millions d'€ de travaux délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9 en complément de l'aide apporté par la Région aux études dans le cadre du protocole de préfiguration.

Les opérations reprises dans le tableau ci-dessous sont financées par la Région Hauts de France, dans le cadre de la mobilisation des crédits spécifiques "renouvellement urbain". Sont reprises les opérations relatives aux volets territoriaux contractualisés dans le cadre la présente convention.

Une enveloppe de 16 millions d'euros sur Roubaix, 4 millions d'euros sur Lille Quartiers Anciens (sur le volet habitat) et 2 millions sur Lille Aviateurs (sur le volet aménagement) sera mobilisable dans la 2e phase de contractualisation. Le tableau ci-dessous sera ainsi complété :

Typologie	Intitulé	Maître d'ouvrage	QPV	Commune	Base de financement prévisionnelle	Montant subvention Région prévisionnel	Montant subvention ANRU prévisionnel
Aménagement d'ensemble	HEM - Aménagement Secteurs Lionderie, J. Ferry, Bournazel et Dr Roux	MEL	Lionderie - 3 Baudets	Hem	8 820 857 €	700 000 €	4 073 386,90 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lionderie - Construction Espace de Vie St Exupery (Lionderie)	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	3 165 000 €	471 796 €	679 350 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lionderie - Équipement sportif - Dojo	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	2 875 000 €	300 000 €	642 170 €
Équipements publics de proximité	HEM - Reconstruction nouvelle annexe St Exupéry (3 Baudets)	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	1 910 000 €	300 000 €	360 320 €
Immobilier à vocation économique	HEM - Secteur 7 - Blanchisserie - 6 cellules commerciales	Agence Nationale de la cohésion des Territoires	Lionderie - 3 Baudets	Hem	2 319 180 €	228 204 €	320 522 €
Aménagement d'ensemble	LILLE - Concorde Aménagement d'ensemble	MEL	Concorde	Lille	52 355 780,36 €	4 000 000 €	20 402 89,89 €
Requalification de LLS	LILLE - Restructuration lourde Concorde 1-7 Renoir	LMH	Concorde	Lille	13 360 833, 16 €	1 000 000 €	2 478 097, 26 €
Immobilier à vocation économique	LILLE - Concorde - Hôtel d'entreprise	Promoteur Immobilier	Concorde	Lille	7 986 750 €	3 000 000 €	0 €

Aménagement d'ensemble	LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux (mail central, espaces de centralité et de sociabilité)	MEL	Les Oliveaux	Loos	26 000 000 €	2 000 000 €	11 631 241 €
Aménagement d'ensemble	Création d'un parvis/place publique rue Édouard-Herriot	MEL	Les Oliveaux	Loos	1 282 130 €	150 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Réhabilitation complète du restaurant scolaire	Loos	Les Oliveaux	Loos	3 404 000 €	1 500 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Création d'une Cuisine Centrale	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 730 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Éducation, Jeunesse, etc.)	Loos	Les Oliveaux	Loos	5 538 339 €	1 400 000 €	2 400 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Création d'une Maison des initiatives	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 538 000 €	1 100 000 €	1 347 000 €
Immobilier à vocation économique	Loos - Réalisation de rez-de-chaussée commerciaux	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Les Oliveaux	Loos	2 056 740 €	350 000 €	675 333 €
Aménagement d'ensemble	Mons - Aménagement Nouveau Mons	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	28 994 965 €	3 000 000 €	12 538 870,87 €
Requalification de LLS	Mons - Réhabilitations de logements sociaux (opérations qualitatives à déterminer)	Bailleurs sociaux (Logis Métropole, Partenord Habitat ou Vilogia)	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	33 050 518 €	1 941 441 €	5 440 103€
Équipements publics de proximité	Mons - Réhabilitation et extension École Provinces	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	6 000 000 €	1 800 000 €	1 500 000€
Équipements publics de proximité	Mons - Création Dojo	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	3 500 000 €	700 000 €	875 000,00 €
Immobilier à vocation économique	Mons - Restructuration de cellules commerciales	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	1 117 118 €	558 559 €	191 954,51 €
Aménagement d'ensemble	TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	36 107 989,47 €	4 000 000 €	16 299 999,74 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Confortement école Camus	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	4 502 265 €	675 340 €	0 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	12 354 537,88 €	1 805 458 €	8 648 176,52 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	1 783 437,01 €	177 444 €	1 248 720,91 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'une maison des services	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	4 464 834 €	446 483 €	0 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	La Bourgogne	Tourcoing	2 850 055 €	547 195 €	970 000 €

Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 1	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987 €	1 099 100 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 2	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987 €	0 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Développement du site Lepoutre	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	39 755 389 €	1 752 106 €	0 €
Équipements publics de proximité	Wattignies - Salle de sport Roland Garros - Salle de combat	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies	5 747 191 €	300 000 €	2 000 000€
Aménagement d'ensemble	Wattignies - Aménagement d'ensemble autour de l'immobilier de bureaux	MEL	Blanc Riez	Wattignies	17 515 769 €	416 950 €	0 €
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Reconstitution Centre commercial	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Blanc Riez	Wattignies	2 661 160 €	284 600 €	860 000€
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Immobilier de bureaux	Promoteur	Blanc Riez	Wattignies	2 321 900 €	1 498 450 €	0 €
Aménagement d'ensemble	Wattrelos - aménagement ville dépenses non éligibles ANRU, dont création du parc	Wattrelos	Les Villas	Wattrelos	951 707 €	600 000 €	0 €

### Article 9.2.2 Les opérations pouvant bénéficier des financements de l'Anah

La stratégie de la MEL pour le traitement de l'habitat privé pourra être développée de manière globale, sur l'ensemble des sites, notamment dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape de la convention.

Dans l'attente, la MEL fait part des opérations ci-après qui seront présentées à l'ANAH et qui pourront éventuellement faire l'objet d'une contractualisation selon les dispositions réglementaires et financières de cette dernière, à travers d'opérations programmées.

L'ensemble des opérations du programme pouvant être financées par l'Anah est récapitulé ci-après. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

A ce jour, la MEL a identifié un besoin de financement de 6 125 248 €.

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Base de financement prévisionnelle
Wattignies - Mission d'étude pré opérationnelle OPAH-CD	MEL	0	100 000 €
Wattignies - Mission suivi animation	MEL	0	250 000 €
Wattignies – Redressement Bâtiment T	SCP	76	962 280 €
Wattignies – Redressement Bâtiment R	SCP	60	1 057 155 €
Wattignies – Redressement Bâtiment P-Q	SCP	73	1 723 700 €
Wattignies – Redressement Bâtiment S	SCP	44	665 830 €

Wattignies – Redressement Seville	SCP	96	603 600 €
Wattignies – Redressement Roitelet	SCP	32	764 940 €
Wattignies – Redressement Colombe	SCP	29	690 112,50 €
Wattignies – Redressement Chardonneret	SCP	53	1 013 860 €
Mons - Étude pré-opérationnelle d'accompagnement de la copropriété - Résidence Europe	MEL	559	200 000 €
Mons - Travaux de mise en sécurité de la résidence Europe	Copropriétaires	559	5 356 605 €

### Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé dans le tableau ci-contre. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Base de financement	CDC
MEL – Chargé de mission développement économique	MEL	97 500 €	50 000 €
MEL – AMO - OPCU	MEL	1 500 000 €	635 000 €

### Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements de la MEL et des Villes

#### Article 9.2.4.1. Les opérations bénéficiant des financements de la MEL

La participation financière de la Métropole Européenne de Lille s'entend pour un montant de près de 215 M €.

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU. Les participations de la MEL indiquées, qu'elles relèvent de participation à des opérations d'autres maîtrises d'ouvrage ou des opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, les montants sont prévisionnels, basés sur des estimations. La MEL s'engage sur un volume global et maximum de financements.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle de la MEL (après subventions) sur les volets territoriaux de la présente convention. Les montants affichés sont des montants prévisionnels basés sur des estimations. Le travail technique plus approfondi et nécessaire à la suite des opérations permettra de définir les coûts réels. En ce qui concerne les opérations d'aménagement, la validation du montage opérationnel permettra de stabiliser la participation de chacun des partenaires, plus particulièrement la MEL et les villes concernées, sur chacune des opérations. Il convient de rappeler que la maquette financière et les participations estimatives de chacun des partenaires sont exprimées sur la base de coûts hors taxe, le coût réel de l'opération et les participations réelles de chaque partenaire seront à affiner sur la base de coûts TTC.

Cette participation se répartit sur les familles d'opérations conformément au tableau suivant, l'ensemble des opérations étant reprises dans l'annexe C2.

Nature d'opérations	Participation totale de la MEL
Reconstitution de l'offre de LLS	45 103 240 €

Recyclage de copropriétés dégradées	2 782 316 €
Etudes et conduite de projet	7 822 250 €
Requalification de LLS	473 144 €
Aménagement d'ensemble	136 455 160 €
Immobilier à vocation économique	23 317 358 €
<b>Total général</b>	<b>215 953 468 €</b>

#### Article 9.2.4.2 Les opérations bénéficiant des financements des Villes

La participation financière des villes concernées par le NPNRU s'entend pour un montant total de plus de 98 millions d'euros, réparti selon les montants suivants :

Volet Territorial	Participation totale Ville
Hem	13 485 084 €
Lille	19 854 260 €
Loos	10 572 829 €
Mons-en-Barœul	14 603 186 €
Tourcoing	30 300 245 €
Wattignies	8 798 413 €
Wattrelos	500 775 €
<b>Total général</b>	<b>98 114 792 €</b>

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle des villes sur les volets territoriaux de la présente convention.

L'ensemble des opérations sont reprises dans l'annexe C2.

En cohérence avec l'avancement opérationnel du projet et des opérations, les villes solliciteront les concours financiers mobilisables des partenaires du projet (CAF, Département, MEL notamment sur ses fonds de concours écoles, culture et sport, droit commun région, DPV...).

**Est modifié comme suit :**

#### Article 9.2. Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

### Article 9.2.1 Les opérations cofinancées par la Région Hauts-de-France au titre du NPNRU

La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 60,6 millions d'€ de travaux, à travers les engagements pris par la délibération n°20170046 du 2 février 2017 et la délibération n°20170731 du 29 juin 2017 fixant le cadre d'intervention de la Région dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU). La Région a confirmé un accord de principe, portant sur la 1<sup>ère</sup> phase du NPRU et le principe d'un engagement sur une 2<sup>e</sup> phase, par délibération n°2019.02380 du 26 novembre 2019. Une enveloppe de 16 millions d'euros sur Roubaix, 4 millions d'euros sur Lille Quartiers Anciens (sur le volet habitat) et 2 millions sur Lille Aviateurs (sur le volet aménagement) sera mobilisable dans cette 2<sup>e</sup> phase de contractualisation.

Ces engagements se traduisent par le principe de financement de toutes les opérations financières décrites à l'article 9 en complément de l'aide apporté par la Région aux études dans le cadre du protocole de préfiguration puis pendant la phase de développement des projets (410 000 € au total). La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant maximal de maximal de 61 010 000 € (délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.

Typologie	Intitulé	Maître d'ouvrage	QPV	Commune	Base de financement prévisionnelle	Montant subvention Région prévisionnel	Montant subvention ANRU prévisionnel
Aménagement d'ensemble	HEM - Aménagement Secteurs Lionderie, J. Ferry, Bournazel et Dr Roux	MEL	Lionderie - 3 Baudets	Hem	8 820 857 €	700 000 €	4 073 386,90 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lionderie - Construction Espace de Vie St Exupery (Lionderie)	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	3 165 000 €	471 796 €	679 350 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lionderie - Équipement sportif - Dojo	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	2 875 000 €	300 000 €	642 170 €
Équipements publics de proximité	HEM - Reconstruction nouvelle annexe St Exupéry (3 Baudets)	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	1 910 000 €	300 000 €	360 320 €
Immobilier à vocation économique	HEM - Secteur 7 - Blanchisserie - 6 cellules commerciales	Agence Nationale de la cohésion des Territoires	Lionderie - 3 Baudets	Hem	2 319 180 €	228 204 €	320 522 €
Aménagement d'ensemble	LILLE - Concorde Aménagement d'ensemble	MEL	Concorde	Lille	52 355 780,36 €	4 000 000 €	20 402 89,89 €
Requalification de LLS	LILLE - Restructuration lourde Concorde 1-7 Renoir	LMH	Concorde	Lille	13 360 833, 16 €	1 000 000 €	2 478 097, 26 €
Immobilier à vocation économique	LILLE - Concorde - Hôtel d'entreprise	Promoteur Immobilier	Concorde	Lille	7 986 750 €	3 000 000 €	0 €
Aménagement d'ensemble	LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux (mail central, espaces de centralité et de sociabilité)	MEL	Les Oliveaux	Loos	26 000 000 €	2 000 000 €	11 631 241 €

Aménagement d'ensemble	Création d'un parvis/place publique rue Édouard-Herriot	MEL	Les Oliveaux	Loos	1 282 130 €	150 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Réhabilitation complète du restaurant scolaire	Loos	Les Oliveaux	Loos	3 404 000 €	1 500 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Création d'une Cuisine Centrale	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 730 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Éducation, Jeunesse, etc.)	Loos	Les Oliveaux	Loos	5 538 339 €	1 400 000 €	2 400 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Création d'une Maison des initiatives	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 538 000 €	1 100 000 €	1 347 000 €
Immobilier à vocation économique	Loos - Réalisation de rez-de-chaussée commerciaux	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Les Oliveaux	Loos	2 056 740 €	350 000 €	675 333 €
Aménagement d'ensemble	Mons - Aménagement Nouveau Mons	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	28 994 965 €	3 000 000 €	12 538 870,87 €
Requalification de LLS	Mons - Réhabilitations de logements sociaux (opérations qualitatives à déterminer)	Bailleurs sociaux (Logis Métropole, Partenord Habitat ou Vilogia)	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	33 050 518 €	1 941 441 €	5 440 103€
Équipements publics de proximité	Mons - Réhabilitation et extension École Provinces	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	6 000 000 €	1 800 000 €	1 500 000€
Équipements publics de proximité	Mons - Création Dojo	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	3 500 000 €	700 000 €	875 000,00 €
Immobilier à vocation économique	Mons - Restructuration de cellules commerciales	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	1 117 118 €	558 559 €	191 954,51 €
Aménagement d'ensemble	TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	36 107 989,47 €	4 000 000 €	16 299 999,74 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Confortement école Camus	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	4 502 265 €	675 340 €	0 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	12 354 537,88 €	1 805 458 €	8 648 176,52 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	1 783 437,01 €	177 444 €	1 248 720,91 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'une maison des services	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	4 464 834 €	446 483 €	0 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	La Bourgogne	Tourcoing	2 850 055 €	547 195 €	970 000 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 1	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987 €	1 099 100 €

Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 2	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987 €	0 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Développement du site Lepoutre	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	39 755 389 €	1 752 106 €	0 €
Équipements publics de proximité	Wattignies - Salle de sport Roland Garros - Salle de combat	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies	5 747 191 €	300 000 €	2 000 000€
Aménagement d'ensemble	Wattignies - Aménagement d'ensemble autour de l'immobilier de bureaux	MEL	Blanc Riez	Wattignies	17 515 769 €	416 950 €	0 €
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Reconstitution Centre commercial	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Blanc Riez	Wattignies	2 661 160 €	284 600 €	860 000€
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Immobilier de bureaux	Promoteur	Blanc Riez	Wattignies	2 321 900 €	1 498 450 €	0 €
Aménagement d'ensemble	Wattrelos - aménagement ville dépenses non éligibles ANRU, dont création du parc	Wattrelos	Les Villas	Wattrelos	951 707 €	600 000 €	0 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	LILLE - LQA - Recyclage de l'habitat dégradé - Iena Mexico	Fabrique des quartiers	Quartiers Anciens	Lille	19 628 869,00 €	1 500 000€	0 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	LILLE - LQA - Recyclage de l'habitat dégradé - Guesde	Fabrique des quartiers	Quartiers Anciens	Lille	35 464 402,00 €	1 500 000 €	0 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	LILLE - LQA - Recyclage de l'habitat dégradé - Plaine-Trévisé	Fabrique des quartiers	Quartiers Anciens	Lille	5 108 179,00 €	1 000 000 €	0 €
Aménagement d'ensemble	LILLE - BOIS BLANCS - Aménagement Bois-Blancs (espaces publics et paysagers)	MEL	Bois-Blancs / aviateurs	Lille	8 360 518,78 €	2 000 000 €	0 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	ROUBAIX - EPEULE - Recyclage Habitat Ancien dégradé (ilots 4, 4bis, 5, 6, 7)	MEL	Epeule	Roubaix	5 741 340,10 €	3 275 789,00 €	0,00 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	ROUBAIX - ALMA - Recyclage Habitat Ancien dégradé (ilots 3, 4, rue blanchemaille)	MEL	Alma-Cul de Four	Roubaix	8 724 506,81 €	1 501 496,54 €	0,00 €
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	ROUBAIX - PILE - Recyclage Habitat Ancien dégradé (ilots 12)	MEL	Est	Roubaix	4 053 684,32 €	1 173 233,99 €	0,00 €
Aménagement d'ensemble	ROUBAIX - ALMA - Aménagement d'ensemble - Volet non financé Anru	MEL	Alma-Cul de Four	Roubaix	35 881 688,25 €	4 010 981,57 €	0,00 €
Aménagement d'ensemble	ROUBAIX - PILE - Aménagement de la connexion au canal	Ville de Roubaix	Est	Roubaix	2 468 400,00 €	1 727 880,00 €	0,00 €

Equipements publics de proximité	ROUBAIX - TROIS PONTS - Pôle Jeunesse - Salle de sport + Pôle Ressources Jeunesse des Trois Ponts	Ville de Roubaix	Est	Roubaix	7 687 618,50 €	1 112 276,10 €	5 381 332,95 €
Equipements publics de proximité	ROUBAIX - ALMA - Complexe sportif & pôle jeunesse centre social	Ville de Roubaix	Alma-Cul de Four	Roubaix	14 362 417,48 €	1 436 242,00 €	0,00 €
Equipements publics de proximité	ROUBAIX - EPEULE - Maison de l'économie circulaire et du Zéro Déchet	Ville de Roubaix	Epeule	Roubaix	1 162 000,00 €	500 000,00 €	425 000,00 €
Immobilier à vocation économique	ROUBAIX - EPEULE - site Roussel	Ville de Roubaix	Epeule	Roubaix	1 803 000,00 €	1 262 100,00 €	0,00 €

### Article 9.2.2 Les opérations pouvant bénéficier des financements de l'Anah

La stratégie pour le traitement de l'habitat privé est intégrée à la stratégie globale de renouvellement urbain en fonction des problématiques identifiées et des besoins des habitants, qui ont été partagés et travaillés dans le cadre des études réalisées dans le protocole de préfiguration.

Ainsi, à l'échelle métropolitaine, les sites de Wattignies, Mons-en-Baroeul, Roubaix et Lille font face à des problématiques importantes nécessitant des interventions partenariales, avec notamment des interventions sur des copropriétés et en recyclage d'habitat ancien dégradé, menées avec le soutien de l'ANAH.

Ces interventions sont présentées dans l'article 4. L'ensemble des opérations du programme pouvant être financées par l'Anah est récapitulé ci-après. Ainsi, les tableaux présentés ci-après reprennent tant des opérations déjà contractualisées avec l'ANAH, que les opérations qui pourront éventuellement faire l'objet d'une contractualisation selon les dispositions réglementaires et financières de cette dernière, au travers d'opérations programmées.

#### Pour le site de Mons-en-Baroeul :

L'ANAH s'engage, aux côtés de la MEL, de la Ville de Mons-en-Baroeul, et de leurs partenaires dans l'intervention visant la mise en sécurité de la résidence de l'Europe. A ce titre, elle finance les opérations suivantes :

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Base de financement prévisionnelle	Subvention prévisionnelle ANAH
Mons - Étude pré-opérationnelle d'accompagnement de la copropriété - Résidence Europe	MEL	559	200 000 €	100 000 €
Mons - Travaux de mise en sécurité de la résidence Europe	Copropriétaires	559	5 356 605 €	3 356 078€

La copropriété des Tours de l'Europe devrait entrer en plan de sauvegarde en décembre 2020 et pourra bénéficier d'autres financements de l'ANAH.

#### Pour le site de Wattignies :

L'ANAH sera appelée à participer au financement de l'étude pré-opérationnelle qui sera réalisée sur les copropriétés existantes sur le site du Blanc Riez :

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Base de financement prévisionnelle	Subvention prévisionnelle ANAH
Wattignies - Mission d'étude pré opérationnelle OPAH-CD	MEL	0	180 000 €	90 000 €

Cette étude permettra de définir le programme d'interventions, l'ANAH pouvant être sollicitée à hauteur de 50 % sur les opérations ci-après, soit un besoin de financement identifié par la MEL à ce jour de 3 865 739 € (35% de taux de subventionnement de base auquel s'ajoute le complément lié à la participation de la MEL sur ces immeubles et aux éventuelles primes selon les projets). Ce besoin devra être expertisé par la délégation locale de l'Anah.

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Estimation des besoins par la MEL
Wattignies - Mission suivi animation	MEL	0	250 000 €
Wattignies – Redressement Bâtiment T	SCP	76	962 280 €
Wattignies – Redressement Bâtiment R	SCP	60	1 057 155 €
Wattignies – Redressement Bâtiment P-Q	SCP	73	1 723 700 €
Wattignies – Redressement Bâtiment S	SCP	44	665 830 €
Wattignies – Redressement Seville	SCP	96	603 600 €
Wattignies – Redressement Roitelet	SCP	32	764 940 €
Wattignies – Redressement Colombe	SCP	29	690 112,50 €
Wattignies – Redressement Chardonneret	SCP	53	1 013 860 €

#### Pour les sites de Roubaix :

A l'issue de la réalisation du plan guide habitat privé, des périmètres d'OPAH-RU ont été définis de manière partenariale en parallèle des échanges sur le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle.

Sur cette base la Ville de Roubaix et la MEL ont estimés le nombre d'intervention selon le nombre de PB et de PO présents dans les périmètres déduction faites des interventions en concession, en considérant un taux de bénéficiaires d'environ 30% chez les propriétaires occupants et 15% chez les propriétaires bailleurs. La mission d'approfondissement du plan guide habitat privé confiée à la SPLA La Fabrique des Quartiers qui intègre des diagnostics immobiliers sur les îlots NPRU, permettra d'affiner cette première approche par extrapolation.

Afin de finaliser ces travaux, La MEL, afin de garantir une OPAH opérationnelle dans une temporalité synchrone avec la concession, entend finaliser le CCTP de l'étude pré-opérationnelle à l'horizon février 2021 en vue d'un démarrage de l'étude en juin 2021 et une finalisation en mars 2022.

En parallèle, afin de finaliser la contractualisation financière dans le cadre du premier avenant à la convention, le partage et la stabilisation des hypothèses financières sera organisé à l'horizon février 2021 et approfondis en vue du comité de pilotage habitat privé de juin 2021 qui stabilisera l'ensemble des modifications relatives au programme habitat privé à intégrer à la convention en partenariat avec l'ANRU et l'ANAH.

Cette phase permettra mi 2021, de disposer d'un programme d'interventions partagé et stabilisé en vue de sa contractualisation. Dans ce cadre, les opérations ci-après font apparaître au-delà des financements MEL et Ville, un besoin de financement identifié par la MEL à ce jour de 9 608 782 € sur lequel L'ANAH sera sollicité pour participer au financement de ces OPAH-RU. Ce besoin devra être expertisé par la délégation locale de l'Anah.

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Estimation des besoins par la MEL
ROUBAIX - MULTISITES - Ingénierie OPAH RU	MEL	2 641 282,00 €
ROUBAIX - EPEULE - OPAH RU	MEL	4 325 500,00 €
ROUBAIX - ALMA - OPAH RU	MEL	1 439 200,00 €
ROUBAIX - PILE - OPAH RU	MEL	4 540 250,00 €

Pour le site des quartiers anciens à Lille :

L'année 2021 sera dédiée à l'élaboration du volet incitatif et copropriétés sur les quartiers anciens de Lille ce qui nécessitera des échanges avec l'ANAH sur le programme d'interventions et sur la mobilisation de ses financements.

Ainsi, dans le cadre de la présente convention, le Porteur de Projet a identifié un besoin de financement total de 17 020 599,00 €.

Aucune participation de l'ANAH n'est reprise dans les annexes C2 et C4. Il s'agira de contractualiser les engagements financiers de l'ANAH dans le cadre des prochains avenants à la convention dès lors que ces engagements sont validés. Un point d'étape sera réalisé lors de chaque revue de projet.

### Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé dans le tableau ci-contre.

Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Base de financement	CDC
MEL – Chargé de mission développement économique	MEL	97 500 €	50 000 €
MEL – AMO - OPCU	MEL	1 500 000 €	635 000 €
ROUBAIX - MULTISITES - AMO Economie Circulaire NPRU	Ville de Roubaix	100 000 €	50 000 €

### Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements de la MEL et des Villes

#### Article 9.2.4.1. Les opérations bénéficiant des financements de la MEL

La participation financière de la Métropole Européenne de Lille s'entend pour un montant de près de 346 M €.

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU. Les participations de la MEL indiquées, qu'elles relèvent de participation à des opérations d'autres maîtrises d'ouvrage ou des opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, les montants sont prévisionnels, basés sur des estimations. La MEL s'engage sur un volume global et maximum de financements.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle de la MEL (après subventions) sur les volets territoriaux de la présente convention. Les montants affichés sont des montants prévisionnels basés sur des estimations. Le travail technique plus approfondi et nécessaire à la suite des opérations permettra de définir les coûts réels. En ce qui concerne les opérations d'aménagement, la validation du montage opérationnel permettra de stabiliser la

participation de chacun des partenaires, plus particulièrement la MEL et les villes concernées, sur chacune des opérations. Il convient de rappeler que la maquette financière et les participations estimatives de chacun des partenaires sont exprimées sur la base de coûts hors taxe, le coût réel de l'opération et les participations réelles de chaque partenaire seront à affiner sur la base de coûts TTC.

Cette participation se répartit sur les familles d'opérations conformément au tableau suivant, l'ensemble des opérations étant reprises dans l'annexe C2.

Nature d'opérations	Participation MEL
Reconstitution de l'offre de LLS	54 068 812
Recyclage de copropriétés dégradées	2 782 316
Études et conduite de projet	9 082 250
Recyclage de l'habitat ancien dégradé	69 233 329
Requalification de LLS	2 640 561
Aménagement d'ensemble	186 844 101
Immobilier à vocation économique	23 317 358
<b>Total général</b>	<b>347 968 727</b>

#### Article 9.2.4.2. Les opérations bénéficiant des financements des Villes

La participation financière des villes concernées par le NPNRU s'entend pour un montant total de plus de 165 millions d'euros, réparti selon les montants suivants :

Volet territorial	Participation Villes
Hem	13 485 084
Lille	35 327 203
Loos	10 572 829
Mons-en-Baroeul	14 603 186
Roubaix	52 042 174
Tourcoing	30 300 245
Wattignies	8 798 413
Wattrelos	500 775
<b>Total général</b>	<b>165 629 908</b>

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle des villes sur les volets territoriaux de la présente convention.

L'ensemble des opérations sont reprises dans l'annexe C2.

En cohérence avec l'avancement opérationnel du projet et des opérations, les villes solliciteront les concours financiers mobilisables des partenaires du projet (CAF, Département, MEL notamment sur ses fonds de concours écoles, culture et sport, droit commun région, DPV...).

#### **Article 9.2.5 Les opérations bénéficiant des financements d'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais**

Partenaire historique des collectivités pour la requalification des quartiers anciens dégradés, l'EPF renouvelle son engagement au côté de la MEL dans le traitement des quartiers d'habitat privé, retenus au titre du NPRU, à Lille et Roubaix.

Outre la mobilisation de plus de 100 millions d'euros de fonds propres pour porter les acquisitions, contribuer à la gestion transitoire des biens acquis, assurer les travaux de démolition, l'EPF soutient directement le projet à travers une aide financière de 25 147 091 € pour le recyclage de 387 biens à Roubaix et de 30 806 325,87 € correspondant au recyclage de 213 biens, à Lille. Il mobilisera pour ce faire, au titre de ce projet ses dispositifs d'aide au financement du coût des études travaux de proto aménagement ainsi que son dispositif de décote foncière pour accompagner les dynamiques de confortement des centralités et les opérations qui visent à renforcer la présence de la nature en ville.

Sur le territoire de Roubaix, le travail préparatoire d'une année qui a permis à la MEL, la ville de Roubaix, l'EPF et la SPLA La Fabrique des Quartiers de préfigurer l'envergure du projet doit maintenant être complété d'un diagnostic fin des biens. Ce travail en cours aboutira fin 2020 et donnera lieu si nécessaire à une révision de la présente convention par voie d'avenant en 2021.

### Article 3.19 – Modifications du titre III - article 9.3 de la convention

L'article 9.3 de la convention relatif aux opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI rédigé comme suit :

### Article 9.3 Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

#### > SUBVENTIONS PIA - LILLE CONCORDE - DEMARCHE QUARTIER A SANTE POSITIVE

Actions	Opération	Type de dépense	MOA	Assiette de subvention	Taux de subvention	Subventions PIA
• ACTION 1 : la colline multi usages : acoustique, cultivée et solaire	Création de l'écran et du talus	Aménagement	Aménageur	3 500 000 €	30%	1 050 000 €
	Réalisation de la serre	Équipement	Ville	2 000 000 €	20%	400 000 €
	Étude Géotechnique		Ville de Lille	25 000 €	50%	12 500 €
	AMO de montage opérationnel de la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective	Étude	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €
• ACTION 2 : préfiguration du projet d'agriculture urbaine et intégration dans le quartier	Installation et aménagement du site pilote: travaux de VRD et espace test.	Aménagement	Aménageur	210 500 €	25%	52 625 €
	Installation et aménagement du site pilote: infrastructures et outillage (investissements liés au système de production agricole)	Équipement	Véolia	397 350 €	25%	99 338 €
	Protocole de recherche sanitaire pour étudier la contamination éventuelle de la pollution atmosphérique et les mesures préventives adaptées.	Étude	Ville de Lille	59 800 €	75%	44 850 €
	Exploration de certaines solutions techniques (utilisation de biogaz, récupération des eaux de pluie, abondement des sols)	Étude	Ville de Lille	60 000 €	75%	45 000 €
	AMO pour l'accompagnement de la structuration de la démarche sur le territoire, intégrant la recherche d'un modèle économique et juridique global	Étude	Ville de Lille	110 000 €	75%	82 500 €
• ACTION 3 : création d'un référentiel air et bruit et mise en œuvre d'objectifs d'excellence air et bruit dans des opérations pilotes	AMO pour le suivi des cibles de la démarche à Santé Positive dans le projet de renouvellement urbain	Étude	Ville de Lille	80 000 €	75%	60 000 €
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Étude	LMH	213 170 €	80%	170 536 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Requalification LLS	LMH	21 316 963 €	6%	1 283 281 €
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Étude	Ville de Lille	208 821 €	80%	167 057 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Équipement	Ville de Lille	20 882 109 €	3%	628 551 €
• ACTION 4 : communication engageante et dispositifs d'accompagnement des habitants au changement	Définir une méthodologie de communication engageante sur les bénéficiaires sur les santés, expérimentation sur 250 logements (60 €/logement)	Étude	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €

• ACTION 5 : animer, suivre, évaluer la démarche QSP dans le temps	Mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure pour capitaliser l'expérience, mesurer les impacts de la démarche et favoriser sa reproductibilité	Étude	Ville de Lille	100 000 €	80%	80 000 €
	Chargé de mission innovation et renouvellement urbain (5 ans)	Ingénierie	Ville de Lille	500 000 €	50%	250 000 €
	Chargé de mission pilotage du projet d'agriculture urbaine (4 ans)	Ingénierie	Ville de Lille	300 000 €	50%	150 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>50 043 713 €</b>		<b>4 636 238 €</b>

Est modifié comme suit :

**Article 9.3 Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (nouvelle rédaction)**

**> Subventions PIA – ROUBAIX – DISPOSITIF MAISONS A 1€**

Actions	Opération	Type de dépense	MOA	Assiette de subvention	Taux de subvention	Subventions PIA
<b>Expérimenter opérationnellement la vente à 1€ de maisons à rénover sur la commune de Roubaix</b>	Etudes techniques avant travaux préparatoires : - Diagnostics techniques avant travaux - Etudes MOE travaux préparatoires Etudes techniques avant vente : - Diagnostics techniques et archi (mise au point programme, chiffrage), thermique, amiante, plomb	Etude ou mission d'ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	126 000 €	50%	63 000 €
	Frais d'acquisition (frais de notaire), gestion et portage des bâtiments (mise en sécurité, débarrasage, débranchement de réseaux...), Travaux préalables à la commercialisation (déconstruction partielle, désamiantage...), frais divers N'est pas pris en compte la valorisation de l'apport en nature.	Investissement	SPLA La Fabrique des Quartiers	208 236 €	50%	104 118 €
	Missions d'ingénierie (accompagnement et commercialisation) 6 Phase acquisition : visites, négociations avec les vendeurs, mise à disposition des biens... - Phase technique avant cession : tours de veille, mise en sécurité, gestion et suivi tech et adm des marchés d'études de MOE, passation, gestion et suivi des marchés de travaux - Phase de sélection des candidats et attribution de maisons : préparation de l'appel à candidature, service d'accompagnement téléphonique, analyse et classement des candidatures, attribution des maisons, négociation et signature des protocoles d'accord - Phase de cession et suivi des travaux : préparation et relecture des promesses de vente, gestion et suivi technique des marchés diagnostics techniques, accompagnement de l'acquéreur dans le montage financier, suivi et vérification de la conformité du cahier des charges annexé à l'acte de vente.	Etude ou mission d'ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	150 000 €	50%	75 000 €
	Mission d'évaluation et de modélisation du dispositif dans son ensemble	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Roubaix	50 000 €	80%	40 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>534 236 €</b>		<b>282 118 €</b>

> Subventions PIA – ROUBAIX - Redonner de la valeur aux espaces en Friche

Actions	Opération	Type de dépense	MOA	Assiette de subvention	Taux de subvention	Subventions PIA
<b>Revalorisation des friches</b>	Précision de la stratégie et du plan d'actions opérationnelles sur ce volet	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	146 620 €	50%	73 310 €
<b>Création de la structure endogène d'activation des friches</b>	équipe Eco6TM	Rémunération de personnel	Association ECO6TM	300 000 €	50%	150 000 €
	frais d'ingénierie d'Eco6TM	Etude ou mission d'ingénierie	Association ECO6TM	150 000 €	80%	120 000 €
<b>Site Blanchemaille</b>	Restucturation du parking Redoute - Activation micro shop et développement filière micro logistique	Investissement	MEL	1 550 000 €	30%	465 000 €
	Aménagement intérieur du parking Redoute - Activation micro shop et développement filière micro logistique	Investissement	Opérateur privé de gestion	200 000 €	20%	40 000 €
	Développement des solutions intelligentes de gestion et d'optimisation des flux - Activation micro shop et développement filière micro logistique	Etude ou mission d'ingénierie	Opérateur privé de gestion	100 000 €	80%	80 000 €
<b>Site Wagnon et Grenier à sel</b>	Transformation de la friche en Maison de l'Autonomie et des Initiatives Locales (MAIL)	Investissement	MEL	900 000 €	30%	270 000 €
<b>Site Barbe d'Or – Terrain rouge</b>	Aménagement de la friche - Développement Plateforme de gisements et hub du réemploi	Investissement	MEL	2 550 000 €	30%	765 000 €
	Poste développement de la filière - Développement Plateforme de gisements et hub du réemploi	Rémunération de personnel	opérateur de gestion	100 000 €	50%	50 000 €
<b>Site du Crouy</b>	Travaux et équipements d'aménagement du site - Reconstituer le sol par phytomanagement	Investissement	MEL	316 667 €	30%	95 000 €
	Frais d'analyses - Reconstituer le sol par phytomanagement	Etude ou mission d'ingénierie	MEL	425 663 €	60%	255 398 €
	Poste de mise en culture test - Reconstituer le sol par phytomanagement	Rémunération de personnel	Collectif du trichon	100 000 €	50%	50 000 €
	Aménagements - Mettre en récit l'opération et animer des instances de co-construction	Investissement	Collectif du trichon	45 000 €	35%	15 750 €
	Poste d'animation, d'évaluation et de capitalisation - Mettre en récit l'opération et animer des instances de co-construction	Rémunération de personnel	Collectif du trichon	100 000 €	50%	50 000 €
	Frais d'équipement - Installer une micro-ferme urbaine en auto-récolte	Investissement	Collectif du trichon	80 000 €	35%	28 000 €
	Expertises pour la définition du modèle économique - Installer une micro-ferme urbaine en auto-récolte	Etude ou mission d'ingénierie	Collectif du trichon	30 000 €	80%	24 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>7 093 949 €</b>		<b>2 531 458 €</b>

Le programme ci-dessus a été validé par le comité de pilotage du PIA du 17/12/2019 avec des réserves à lever. Les démarches en cours d'approfondissement et de levée des réserves pourront nécessiter un ajustement de ce programme.

> Subventions PIA - Lille Concorde - Démarche Quartier à Santé positive

Actions	Opération	Type de dépense	MOA	Assiette de subvention	Taux de subvention	Subventions PIA
• ACTION 1 : la colline multi usages : acoustique, cultivée et solaire	Création de l'écran et du talus	Investissement	Aménageur	3 500 000 €	30%	1 050 000 €
	Réalisation de la serre	Investissement	A définir	2 000 000 €	20%	400 000 €
	Étude Géotechnique	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	25 000 €	50%	12 500 €
	AMO de montage opérationnel de la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €
• ACTION 2 : préfiguration du projet d'agriculture urbaine et intégration dans le quartier	Installation et aménagement du site pilote: travaux de VRD et espace test.	Investissement	Aménageur	210 500 €	25%	52 625 €
	Installation et aménagement du site pilote: infrastructures et outillage	Investissement	Exploitant site pilote	397 350 €	25%	99 338 €
	Protocole de recherche sanitaire pour étudier la contamination éventuelle de la pollution atmosphérique et les mesures préventives adaptées.	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	59 800 €	75%	44 850 €
	Exploration de certaines solutions techniques (utilisation de biogaz, récupération des eaux de pluie, abondement des sols)	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	60 000 €	75%	45 000 €
	AMO pour l'accompagnement de la structuration de la démarche sur le territoire, intégrant la recherche d'un modèle économique et juridique global	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	110 000 €	75%	82 500 €
• ACTION 3 : création d'un référentiel air et bruit et mise en œuvre d'objectifs d'excellence air et bruit dans des opérations pilotes	AMO pour le suivi des cibles de la démarche à Santé Positive dans le projet de renouvellement urbain	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	80 000 €	75%	60 000 €
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Etude ou mission d'ingénierie	LMH	213 170 €	80%	170 536 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Investissement	LMH	21 316 963 €	6%	1 283 281 €
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	208 821 €	80%	167 057 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Investissement	Ville de Lille	20 882 109 €	3%	628 551 €
• ACTION 4 : communication engageante et dispositifs d'accompagnement des habitants au changement	Définir une méthodologie de communication engageante sur les bénéfices sur les santés, expérimentation sur 250 logements (60 €/logement)	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €
• ACTION 5 : animer, suivre, évaluer la démarche QSP dans le temps	Mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure pour capitaliser l'expérience, mesurer les impacts de la démarche et favoriser sa reproductibilité	Etude ou mission d'ingénierie	Ville de Lille	100 000 €	80%	80 000 €
	Chargé de mission innovation et renouvellement urbain (5 ans)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	500 000 €	50%	250 000 €
	Chargé de mission pilotage du projet d'agriculture urbaine (3 ans)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	300 000 €	50%	150 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>50 043 713 €</b>		<b>4 636 238 €</b>

### **Article 3.20 – Modifications du titre III - article 10 de la convention**

L'article 10 de la convention relatif au plan de financement des opérations programmées rédigé comme suit :

#### **« Article 10. Le plan de financement des opérations programmées**

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les cofinancements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA (Programmes d'investissement d'avenir). Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le Premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des cofinancements prévisionnels sont précisés : communes, EPCI, Département, Région, organismes HLM, Caisse des Dépôts, Europe...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées, y compris celles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 354 734 955 €, comprenant 286 621 130 € de subventions, et 68 113 825 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - 30 279 089 € concours financiers prévisionnels comprenant 27 795 591 € de subventions et 2 483 498 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - 324 455 865 € concours financiers prévisionnels comprenant 258 825 539 € de subventions et 65 630 326 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national,
- la participation financière de l'Anah fera l'objet d'échanges avec présentation de la stratégie globale d'intervention sur l'habitat privé. A ce jour, la MEL a identifié un besoin de financement de 6 125 248 €.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 685 000 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de 325 870 524 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt ;
- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 38 600 000 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement "décroisé" des opérations au titre de la convention de partenariat avec la Région.

Pour rappel, le montant total d'investissement, au titre du protocole de préfiguration, était de 47 655 243 € (coût total HT) dont 10 749 071 € de concours financiers de l'Anru, dont 8 704 071 € de subventions et 2 045 000 € de prêts bonifiés. Le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés par quartier concerné par la présente convention :

Volet Territorial	Montant de subvention NPRU	Montant de prêt bonifié NPRU	Concours financiers NPRU totaux
Lille	69 668 907 €	12 574 068 €	82 242 974 €
Roubaix	20 558 222 €	4 306 702 €	24 864 924 €
Tourcoing	80 996 832 €	21 968 831 €	102 965 663 €
Mons en Baroeul	38 231 378 €	17 918 352 €	56 149 729 €
Loos	42 276 701 €	8 862 375 €	51 139 075 €
Hem	10 177 692 €	906 674 €	11 084 366 €
Wattignies	14 050 893 €	788 412 €	14 839 305 €
Lille Bois Blanc	332 500 €	0 €	332 500 €
Wattrelos	3 234 507 €	788 412 €	4 022 919 €
Ingénierie MEL	2 406 000 €	0 €	2 406 000 €
Aide complémentaire LMH	4 687 500 €	0 €	4 687 500 €
<b>Total Convention</b>	<b>286 621 130 €</b>	<b>68 113 825 €</b>	<b>354 734 955 €</b>
Protocole de préfiguration	8 704 071 €	2 045 000 €	10 749 071 €
<b>Total général</b>	<b>295 325 201 €</b>	<b>70 158 825 €</b>	<b>365 484 026 €</b>

Est modifié comme suit :

#### Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les cofinancements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA (Programmes d'investissement d'avenir). Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le Premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des cofinancements prévisionnels sont précisés : communes, EPCI, Département, Région, organismes HLM, Caisse des Dépôts, Europe...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées, y compris celles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 493 621 744 €, comprenant 398 210 385 € de subventions, et 95 411 359 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - 44 833 798 € concours financiers prévisionnels comprenant 37 942 786 € de subventions et 6 891 012 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,

- 448 787 946 € concours financiers prévisionnels comprenant 360 267 599 € de subventions et 88 520 347 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national,
- la participation financière de l'Anah fera l'objet d'échanges avec présentation de la stratégie globale d'intervention sur l'habitat privé. A ce jour, la MEL a identifié un besoin de financement de 17 020 599,00 €.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 735 000 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de 430 423 965 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt ;
- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 60 599 999 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement "décroisé" des opérations au titre de la convention de partenariat avec la Région.

Pour rappel, le montant total d'investissement, au titre du protocole de préfiguration, était de 47 655 243 € (coût total HT) dont 10 749 071 € de concours financiers de l'Anru, dont 8 704 071 € de subventions et 2 045 000 € de prêts bonifiés. Le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés par quartier concerné par la présente convention :

<b>Volet Territorial</b>	<b>Montant de subvention NPRU</b>	<b>Montant de prêt bonifié NPRU</b>	<b>Concours financiers NPRU totaux</b>
Lille - QPV Lille Sud	74 941 525,2 €	13 055 355,4 €	87 996 880,6 €
Lille - QPV Bois Blancs	10 479 695,3 €	4 407 513,8 €	14 887 209,2 €
Roubaix - Alma	39 282 416,1 €	11 540 855,0 €	50 823 271,0 €
Roubaix -Epeule	40 924 970,6 €	8 549 477,1 €	49 474 447,7 €
Roubaix - Trois Ponts	32 051 057,8 €	6 625 102,2 €	38 676 160,0 €
Roubaix Global	4 469 219,0 €	0,0 €	4 469 219,0 €
Tourcoing	80 996 832,2 €	21 968 830,9 €	102 965 663,1 €
Mons	38 231 377,5 €	17 918 351,8 €	56 149 729,3 €
Loos	42 276 700,5 €	8 862 374,6 €	51 139 075,1 €
Hem	10 177 691,7 €	906 674,0 €	11 084 365,7 €
Wattignies	14 050 892,6 €	788 412,2 €	14 839 304,8 €
Wattrelos	3 234 506,7 €	788 412,2 €	4 022 918,9 €
Ingénierie MEL	2 406 000,0 €	0,0 €	2 406 000,0 €
Aide complémentaire LMH	4 687 500,0 €	0,0 €	4 687 500,0 €
<b>Total Convention Phase 1 et 2</b>	<b>398 210 385,2 €</b>	<b>95 411 359,1 €</b>	<b>493 621 744,3 €</b>
Protocole de préfiguration	8 704 071,0 €	2 045 000,0 €	10 749 071,0 €
<b>Total général</b>	<b>406 914 456,2 €</b>	<b>97 456 359,1 €</b>	<b>504 370 815,3 €</b>

### **Article 3.21 – Modifications du titre IV - article 17.1 de la convention**

L'article 17.1 de la convention relatif à la Communication rédigé comme suit :

#### **« Article 17.1 Communication**

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

**Est modifié comme suit :**

#### **« Article 17.1 Communication**

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations afférentes aux opérations financées par la Région, y compris les inaugurations, doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la Région Hauts-de-France.

### **Article 3.22 – Modifications du titre IV - article 17.2 de la convention**

L'article 17.2 de la convention relatif à la Signalétique rédigé comme suit :

#### **Article 17.2 Signalétique**

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

**Est modifié comme suit :**

#### **Article 17.2 Signalétique**

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, du groupe Action Logement et de la Région Hauts de France, sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à informer la Région Hauts de France de l'organisation de toute manifestation publique de communication liée aux opérations subventionnées.

#### **Article 4 : Date d'effet et mesure d'ordre**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Les clauses de la convention pluriannuelle visé à l'article 1 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la convention pluriannuelle.

Une version consolidée de la convention et de ses annexes est annexée au présent avenant.

#### **ANNEXES**

**VERSION CONSOLIDEE DE LA CONVENTION ET DE SES ANNEXES y compris tableau financier et fiches descriptives des opérations**